

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ADMINISTRATION

DE LA

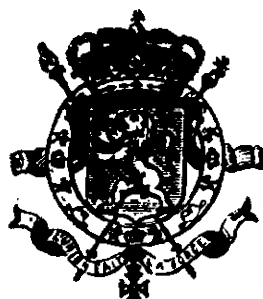
JUSTICE CRIMINELLE ET CIVILE

DE LA BELGIQUE.

PÉRIODE DE 1868 A 1875.

RÉSUMÉ STATISTIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.



BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE TH. LESIGNE,

Rue de la Charité, 49, faubourg de Louvain.

1878

ADMINISTRATION

DE LA

JUSTICE CRIMINELLE ET CIVILE.

1868-1875.

JUSTICE CRIMINELLE.

Le compte précédent de l'Administration de la Justice criminelle, dérogeant au mode de publication antérieurement suivi, embrassait une période septennale, s'arrêtant à la mise en vigueur du nouveau Code pénal.

Le Code nouveau a apporté d'importantes modifications au système répressif : la division des peines a été révisée ; la distinction des peines criminelles en peines afflictives et infamantes et en peines seulement infamantes a disparu ; une peine nouvelle, la détention, a été introduite pour certains crimes d'une nature politique ; la peine de mort a été réservée aux crimes les plus graves ; certains faits qualifiés crimes par la législation précédente ne constituent plus que des délits et plusieurs faits qui avaient jadis le caractère de délits ne

sont plus que des contraventions ; l'ancien Code ne faisait aucune différence, au point de vue de la criminalité, entre la tentative et le crime consommé, entre les auteurs et les complices ; le nouveau Code abaisse la peine de la tentative et de la complicité, établit une distinction entre les actes de complicité et les actes de coopération et fait du recel une infraction spéciale ; une plus grande extension est en même temps donnée à l'application des circonstances atténuantes ; de nouvelles règles sont établies concernant le concours d'infractions.

Tels sont les principaux changements apportés à la législation pénale par la loi du 8 juin 1867 ; on comprend dès lors qu'il était impossible de confondre la statistique judiciaire des deux époques.

§ 1^{er}. — COURS D'ASSISES.

Le tableau suivant indique, par arrondissement, le nombre des

jurés portés sur les listes dressées pour le service des assises pen-
l'année 1875, mis en rapport avec les réductions opérées par la
magistrature :

Arrondissements.	JURÉS.	NOMBRE DES JURÉS portés sur les listes dressées par les députations permanentes.						Arrondissements.	JURÉS.	NOMBRE DES JURÉS portés sur les listes dressées par les députations permanentes.									
		Payant le cens.			Ne payant pas le cens.					TOTAL.	Payant le cens.			Ne payant pas le cens.			TOTAL.		
		VILLES.		COMMUNES rurales.	VILLES.		COMMUNES rurales.				VILLES.		COMMUNES rurales.	VILLES.		COMMUNES rurales.			
		Chefs-lieux.	Autres.		Chefs-lieux.	Autres.					Chefs-lieux.	Autres.		Chefs-lieux.	Autres.				
BRUXELLES . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		583	21	609	137	1	344	1,605	CHARLEROI . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		129	216	»	53	178	606	
			268	4	212	39	1	41	565				31	92	»	22	57	202	
			851	25	821	176	2	385	2,260				160	338	»	75	235	808	
LOUVAIN . . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		»	197	70	»	91	12	370	TOURNAI . . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		»	153	132	»	59	37	381
			»	87	14	»	22	1	124				43	46	»	22	17	128	
			»	284	84	»	113	13	494				196	178	»	81	54	509	
NIVELLES . . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		»	38	130	»	11	21	200	GAND	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		332	22	413	109	9	158	743
			»	18	38	»	8	3	67				152	6	36	24	4	26	248
			»	56	168	»	19	24	267				484	28	449	133	13	184	991
ANVERS	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		813	»	121	95	»	46	1,075	AUDENARDE . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		»	72	56	»	44	17	189
			276	»	51	16	»	15	358				»	24	22	»	13	4	63
			1,089	»	172	111	»	61	1,433				»	96	78	»	57	21	252
MALINES . . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		»	123	33	»	55	38	219	TERMONDE . . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		»	167	130	»	63	114	474
			»	46	16	»	13	9	84				»	73	33	»	22	30	158
			»	169	49	»	68	47	333				»	240	163	»	85	144	632
TURNHOUT . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		»	16	32	»	9	40	97	BRUGES	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		114	95	75	36	30	117	467
			»	14	14	»	2	3	33				94	23	26	6	1	6	156
			»	30	46	»	11	43	130				208	118	101	42	31	123	623
MONS	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		102	48	273	44	5	117	589	COURTRAI . . .	éliminés . . . maintenus . . Totaux . .		»	137	40	»	43	110	330
			34	18	71	14	6	34	197				»	63	26	»	5	16	110
			136	66	344	58	11	171	786				»	200	66	»	48	126	440

Arrondissements.	JURÉS.	NOMBRE DES JURÉS portés sur les listes dressées par les députations permanentes.						Arrondissements.	JURÉS.	NOMBRE DES JURÉS portés sur les listes dressées par les députations permanentes.							
		Payant le cens.			Ne payant pas le cens.					TOTAL.	Payant le cens.			Ne payant pas le cens.			TOTAL.
		VILLES.		COMMUNES rurales.	VILLES.		COMMUNES rurales.				VILLES.		COMMUNES rurales.	VILLES.		COMMUNES rurales.	
		Chefs-lieux.	Autres.		Chefs-lieux.	Autres.					Chefs-lieux.	Autres.		Chefs-lieux.	Autres.		
FURNES . . .	{ éliminés . . .	»	30	44	»	17	11	102	MARCHE . . .	{ éliminés . . .	»	31	67	»	4	1	103
	{ maintenus . . .	»	49	15	»	»	»	34		{ maintenus . . .	»	5	25	»	»	5	35
	Totaux . . .	»	49	59	»	17	11	136		Totaux . . .	»	36	92	»	4	6	138
YPRES . . .	{ éliminés . . .	»	67	30	»	39	65	201		{ éliminés . . .	»	35	64	»	12	3	114
	{ maintenus . . .	»	14	1	»	22	30	67	NEUFCHATEAU .	{ maintenus . . .	»	18	18	»	1	»	37
	Totaux . . .	»	81	31	»	61	95	268		Totaux . . .	»	53	82	»	13	3	151
LIÈGE . . .	{ éliminés . . .	459	9	116	137	3	125	849		{ éliminés . . .	221	10	117	21	7	15	391
	{ maintenus . . .	167	»	38	56	1	22	284	NAMUR . . .	{ maintenus . . .	74	9	68	12	8	2	173
	Totaux . . .	626	9	154	193	4	147	1,133		Totaux . . .	295	19	185	33	15	17	564
HUY . . .	{ éliminés . . .	»	30	85	»	23	24	162		{ éliminés . . .	»	90	126	»	16	11	243
	{ maintenus . . .	»	8	41	»	3	2	54	DINANT . . .	{ maintenus . . .	»	24	43	»	6	7	82
	Totaux . . .	»	38	126	»	26	26	216		Totaux . . .	»	114	171	»	22	18	325
VERVIERS . .	{ éliminés . . .	»	176	79	»	33	20	308		{ éliminés . . .	2,704	1,886	3,165	593	633	1,618	10,629
	{ maintenus . . .	»	59	33	»	7	4	103	LE ROYAUME .	{ maintenus . . .	1,102	685	1,058	176	203	369	3,593
	Totaux . . .	»	235	112	»	40	24	411		Totaux . . .	3,806	2,571	4,223	769	836	2,017	14,222
TONGRES . . .	{ éliminés . . .	40	21	150	9	4	8	222									
	{ maintenus . . .	22	16	18	4	3	9	74									
	Totaux . . .	62	37	158	13	9	17	296									
HASSELT . . .	{ éliminés . . .	»	156	113	»	1	7	277									
	{ maintenus . . .	»	63	15	»	9	6	93									
	Totaux . . .	»	219	128	»	10	13	370									
ARLON . . .	{ éliminés . . .	40	13	124	5	1	9	192									
	{ maintenus . . .	15	»	44	5	»	»	64	LE ROYAUME .	{ éliminés . . .	2,373	1,795	2,788	810	897	2,206	10,893
	Totaux . . .	55	13	168	10	1	9	256		{ maintenus . . .	759	668	1,171	279	350	517	3,747
										Totaux . . .	3,132	2,463	3,952	1,089	1,247	2,723	14,640

LE DÉPOUILLEMENT DES LISTES A CONSTATÉ

POUR L'ANNÉE 1867 :

LE ROYAUME .	{ éliminés . . .	2,373	1,795	2,788	810	897	2,206	10,893
	{ maintenus . . .	759	668	1,171	279	350	517	3,747
Totaux . . .		3,132	2,463	3,952	1,089	1,247	2,723	14,640

Les neuf Cours d'assises du royaume ont été saisies pendant les huit années 1868 à 1875, de 1,058 affaires qui ont été jugées soit contradictoirement, soit par contumace, et dans lesquelles étaient impliqués 4,388 accusés répartis de la manière suivante :

ACCUSÉS JUGÉS.	CRIMES ORDINAIRES		DÉLITS	DÉLITS	TOTAL.
	contre les personnes.	les propriétés.	politiques.	de presse.	
1868. {					
Contradictoirement . . .	89	81	4	5	179
Par contumace . . .	3	9	»	»	12
Totaux . . .	92	90	4	5	191
1869. {					
Contradictoirement . . .	63	53	»	5	121
Par contumace . . .	3	13	»	»	16
Totaux . . .	66	66	»	5	137
1870. {					
Contradictoirement . . .	59	53	4	2	120
Par contumace . . .	4	15	»	»	19
Totaux . . .	63	70	4	2	139
1871. {					
Contradictoirement . . .	67	53	4	1	125
Par contumace . . .	4	19	»	»	23
Totaux . . .	71	72	4	1	148
1872. {					
Contradictoirement . . .	81	78	5	4	168
Par contumace . . .	4	19	»	»	23
Totaux . . .	85	97	5	4	191
1873. {					
Contradictoirement . . .	61	102	3	6	172
Par contumace . . .	4	16	»	»	20
Totaux . . .	65	118	3	6	192
1874. {					
Contradictoirement . . .	78	98	2	16	194
Par contumace . . .	6	5	»	»	11
Totaux . . .	84	103	2	16	205
1875. {					
Contradictoirement . . .	87	53	»	15	155
Par contumace . . .	5	25	»	»	30
Totaux . . .	92	78	»	15	185

Le tableau suivant contient l'aperçu, à partir de 1846, des accusés de crimes ordinaires jugés contradictoirement et par contumace :

ANNÉES.	NOMBRE DES ACCUSÉS DES CRIMES CONTR.			MOYENNE ANNUELLE DES ACCUSÉS DES CRIMES CONTR.		
	les personnes.	les propriétés.	TOTAL.	les personnes.	les propriétés.	TOTAL.
1846. . . .	418	498	616	104	440	544
1847. . . .	83	496	579			
1848. . . .	402	427	829			
1849. . . .	413	338	751			
1850. . . .	102	468	270	87	480	267
1851. . . .	115	432	247			
1852. . . .	50	440	490			
1853. . . .	73	491	264			
1854. . . .	98	238	336	401	496	297
1855. . . .	87	212	299			
1856. . . .	64	268	332			
1857. . . .	412	497	309			
1858. . . .	114	467	278	76	422	198
1859. . . .	127	187	314			
1860. . . .	93	161	254			
1861. . . .	94	159	253			
1862. . . .	67	432	199	77	87	164
1863. . . .	82	426	208			
1864. . . .	83	86	169			
1865. . . .	68	413	481			
1866. . . .	77	96	173	65	118	183
1867. . . .	64	445	209			
1868. . . .	92	90	182			
1869. . . .	60	66	132			
1870. . . .	63	70	133	85	97	182
1871. . . .	71	72	143			
1872. . . .	85	97	182			
1873. . . .	65	118	183			
1874. . . .	84	403	187	92	78	170
1875. . . .	92	78	170			

Il résulte de ces chiffres que la moyenne des accusés traduits annuellement devant les Cours d'assises a constamment diminué, sauf pendant les années 1856 à 1860. Toutefois, la diminution nouvelle qui s'est produite pendant la période 1868 à 1875 n'est qu'apparente, car on remarquera que les crimes contre les personnes ont une tendance à augmenter, et la diminution sensible des crimes contre les propriétés provient surtout de ce que certains faits

qualifiés crimes par le Code pénal de 1810 sont devenus délits dans le Code pénal de 1867.

NATURE DES CRIMES. — Les accusés jugés pendant les années 1868 à 1875, tant contradictoirement que par contumace, sont classés dans le tableau suivant, d'après la nature des crimes qui ont fait l'objet des poursuites :

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES ACCUSÉS								TOTAL.
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	
ACCUSÉS JUGÉS CONTRADICTOIREMENT.									
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.									
Assassinat	20	10	17	15	7	12	10	18	109
Id. tentative	6	9	13	11	8	6	11	16	83
Empoisonnement	1	1	2	"	"	"	5	"	9
Id. tentative.	"	"	1	"	4	2	1	"	8
Infanticide avec préméditation sur un enfant légitime	"	1	"	"	1	1	"	"	3
Id. sans préméditation id	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Id. sur un enfant illégitime	7	7	4	5	8	3	5	5	44
Id. id. tentative.	"	1	"	"	"	"	"	2	3
Parricide.	"	"	2	"	"	1	"	1	4
Meurtre	9	15	3	11	9	7	13	14	81
Id. tentative.	26	3	5	8	6	6	9	12	75
Id. et vol.	1	"	"	"	"	1	"	"	2
Coups et blessures avec préméditation ayant causé une maladie incurable	"	"	"	"	2	"	"	"	2
Id. ayant causé la mort.	5	2	"	1	10	1	7	2	28
Rébellion avec armes, par plusieurs et par suite de concert préalable.	"	"	"	"	5	"	"	"	5
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de onze ans	3	1	3	"	1	4	4	5	21
Id. id. par des personnes ayant autorité	1	2	2	1	1	2	"	1	10
Id. avec violence sur un enfant de moins de quatorze ans	2	6	2	3	7	4	4	4	32
Id. id. par des personnes ayant autorité	"	"	1	3	2	3	1	"	10
Viol.	2	3	1	1	1	2	1	2	13
Id. par des personnes ayant autorité	"	"	"	"	1	1	"	"	2
Id. par plusieurs s'entraïdant	"	"	"	3	"	"	"	"	3
Id. sur un enfant de moins de quatorze ans	2	1	1	1	5	3	3	5	21
Id. id. id. par des personnes ayant autorité.	1	1	2	"	2	1	2	"	9
Id. id. id. par plusieurs en s'entraïdant.	"	"	"	"	1	"	2	"	2
Avortement sans le consentement de la femme.	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Id. id. par des médecins, etc.	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Bigamie	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Duel.	2	"	"	"	"	"	"	"	2

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES ACCUSÉS								TOTAL.
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.									
Incendie de lieux habités	1	»	2	»	6	2	5	4	20
Id. id. tentative.	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Id. id. pendant la nuit.	2	4	5	3	1	9	8	6	38
Id. id. id. tentative	»	»	1	»	1	1	»	»	3
Id. de lieux inhabités.	2	»	»	»	1	1	1	»	5
Id. id. pendant la nuit.	»	»	1	»	2	»	»	1	4
Id. id. id. tentative	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Id. de récoltes coupées	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Id. id. pendant la nuit.	»	5	»	1	1	2	2	1	12
Faux en écritures authentiques et publiques par des fonctionnaires.	»	1	»	»	»	1	2	»	4
Id. id. par d'autres personnes.	1	2	7	1	1	»	»	2	14
Id. de commerce, de banque, ou en écritures privées	10	4	2	6	3	7	6	1	39
Contrefaçon : émission de monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal	»	»	»	2	»	3	3	»	8
Id. d'effets publics ou billets de banque	1	»	»	»	»	3	4	»	8
Id. id. id. tentative	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Id. de timbres, poinçons, marques nationaux.	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Banqueroute frauduleuse	1	3	»	4	4	6	2	3	20
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	2	»	2	»	»	»	»	»	4
Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs	41	32	19	29	47	54	58	29	309
Id. de violences ou de menaces.	»	1	5	1	1	6	3	3	20
Id. id. dans une maison habitée avec circonstances aggravantes.	12	1	»	2	10	3	1	»	29
Id. id. dans un chemin public	1	»	9	4	2	4	3	3	26
Id. id. id. tentative.	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Extorsion de titres ou valeurs à l'aide de violences ou de menaces.	3	»	»	»	»	»	»	»	3
Recèlement de choses enlevées à l'aide d'un crime entraînant la peine des travaux forcés à perpétuité	1	»	»	»	»	»	»	»	1
TOTAUX. . .	170	116	114	120	159	163	176	140	1,158
ACCUSÉS JUGÉS PAR CONTUMACE.									
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.									
Assassinat	»	»	»	»	»	»	2	»	2
Id. tentative.	»	1	1	1	1	»	»	»	4
Empoisonnement	»	3	1	»	»	»	»	»	1
Meurtre	»	1	1	»	»	2	»	»	4

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES ACCUSÉS EN								TOTAL.
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	
CRIMES CONTRE LES PERSONNES. (Suite.)									
Coups et blessures ayant causé la mort.	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de onze ans.	1	"	"	"	"	1	2	"	4
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de onze ans par des personnes ayant autorité.	2	1	"	"	1	"	"	2	6
Attentat à la pudeur avec violence sur un enfant de moins de quatorze ans	"	"	"	"	1	1	1	"	3
Attentat à la pudeur avec violence sur un enfant de moins de quatorze ans par des personnes ayant autorité.	"	"	"	2	"	"	"	"	2
Viol.	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Id. par des personnes ayant autorité	"	"	"	"	"	"	"	1	2
Id. sur un enfant de moins de quatorze ans.	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Id. id. id. par des personnes ayant autorité.	"	"	"	"	"	"	1	1	2
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.									
Incendie de lieux habités	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Id. id. pendant la nuit	4	"	"	"	"	"	"	1	1
Id. de lieux inhabités	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destruction de propriétés mobilières à l'aide de violences ou de menaces, en réunion ou en bande	"	2	"	"	"	"	"	"	2
Faux en écritures authentiques et publiques par des fonctionnaires.	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Id. id. par d'autres personnes.	"	"	"	1	"	1	"	"	2
Id. de commerce, de banque, ou en écritures privées	2	7	3	4	2	3	"	4	25
Banqueroute frauduleuse	3	2	8	9	13	7	3	10	55
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	3	"	"	"	2	"	"	"	5
Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs.	1	1	3	5	2	4	1	8	25
Id. de violence ou de menaces	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Id. id. dans une maison habitée avec circonstances aggravantes.	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Id. id. dans un chemin public	"	"	"	"	"	1	"	"	1
TOTAUX.	12	16	19	23	23	20	11	30	154
Pénalités.									
Offenses envers la personne du roi	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Id. envers des souverains étrangers.	4	1	"	"	"	"	"	"	5
PRESSE	Calomnie (par voie de la).	"	"	"	4	6	"	"	10
	Diffamation id.	1	4	2	"	"	"	13	15
	Injures id.	"	"	"	"	"	"	4	3
Fraude en matière électorale	4	"	4	4	5	3	2	"	22

Les éléments qui précèdent permettent de dresser la table de la criminalité comparée entre les diverses provinces pour chaque catégorie de crimes.

Nous établirons la proportion du nombre des accusés jugés

contradictoirement, par les Cours d'assises, pour crimes ordinaires, pendant la période 1868 à 1875, calculés d'après le chiffre de la population au 31 décembre 1875.

Nombre des accusés jugés contradictoirement.

PROVINCES.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	MOYENNE.
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.									
Brabant.	22	8	11	11	14	16	19	8	13.6
Anvers.	3	11	6	6	12	9	8	11	8.2
Hainaut.	30	8	9	8	15	12	17	30	16.1
Flandre orientale.	9	11	12	14	11	7	14	13	11.4
Flandre occidentale.	9	11	7	10	9	6	12	12	9.5
Liège.	7	9	9	11	7	4	7	7	7.6
Limbourg.	3	»	»	2	3	4	»	2	1.8
Luxembourg.	2	1	2	3	4	1	1	2	2.3
Namur.	4	4	3	»	6	2	»	2	2.6
LE ROYAUME. . .	89	63	59	67	81	61	78	87	73.1
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.									
Brabant.	12	11	7	6	14	19	24	16	13.6
Anvers.	7	9	27	12	38	29	28	12	20.3
Hainaut.	16	4	8	4	8	6	14	7	8.4
Flandre orientale.	10	4	6	8	10	17	6	5	8.2
Flandre occidentale.	21	16	2	9	5	10	14	6	10.4
Liège.	9	6	3	13	»	11	10	5	7.1
Limbourg.	»	»	»	»	1	»	1	»	0.2
Luxembourg.	5	1	»	1	1	8	»	1	2.1
Namur.	1	2	2	»	1	2	1	1	1.3
LE ROYAUME. . .	81	53	55	53	78	102	98	53	71.6
CRIMES CONTRE LES PERSONNES ET LES PROPRIÉTÉS RÉUNIS.									
Brabant.	34	19	18	17	28	35	43	24	27.2
Anvers.	10	20	33	18	50	38	36	23	28.5
Hainaut.	46	12	17	12	23	18	31	37	24.5
Flandre orientale.	19	15	18	22	21	24	20	18	19.6
Flandre occidentale.	30	27	9	19	14	16	26	18	19.9
Liège.	16	15	12	24	7	15	17	12	14.7
Limbourg.	3	»	»	2	4	4	1	2	2.0
Luxembourg.	7	2	2	6	3	9	1	3	4.4
Namur.	5	6	5	»	7	4	1	3	3.9
LE ROYAUME. . .	170	116	114	120	159	163	176	150	144.7

Rapport du nombre des accusés à la population, d'après la moyenne des années :

PROVINCES.	1868 à 1875.			
	POPULATION au 31 DÉCEMBRE 1875.	HABITANTS POUR 1 ACCUSÉ DE CRIME		
		CONTRE LES PERSONNES.	CONTRE LES PROPRIÉTÉS	EN GÉNÉRAL.
Brabant.	939,782	70,572	70,572	35,286
Anvers.	531,716	66,189	26,494	18,657
Hainaut.	963,747	59,860	114,732	39,336
Flandre orientale.	868,228	76,160	105,881	44,297
Flandre occidentale.	696,651	73,332	66,985	35,007
Liège.	645,020	81,871	90,848	43,878
Limbourg.	206,187	114,541	1,030,935	103,093
Luxembourg.	209,472	91,074	99,751	47,607
Namur.	322,473	123,943	247,825	82,608
LE ROYAUME. . .	5,403,006	73,912	73,461	37,339

Pendant la période 1861 à 1867 le rapport du nombre des accusés à la population était de 1 à 68,024 pour les crimes contre les personnes, de 1 à 47,505 pour les crimes contre les propriétés et de 1 à 27,971 pour tous les crimes en général. La criminalité paraît donc avoir considérablement diminué pendant les années 1868 à 1875, mais comme le législateur de 1867 a restreint la compétence des Cours d'assises relativement à certains crimes, on ne peut admettre cette conséquence d'une manière absolue.

Pour obtenir des résultats utiles de la comparaison entre la période qui nous occupe et les périodes antérieures il importe par conséquent d'opérer uniquement sur les crimes à l'égard desquels la législation est restée, sous ce rapport, sans variation. C'est ce que nous allons faire en prenant pour terme de nos calculs la moyenne des accusés jugés contradictoirement et le chiffre de la population correspondant à chaque période.

Assassinat, empoisonnement, parricide, meurtre, infanticide.

PROVINCES.	ACCUSÉS JUGÉS CONTRADICTOIREMENT.															
	NOMBRE DES ACCUSÉS.								MOYENNE.							
	1832 à 1835.	1836 à 1839.	1840 à 1843.	1844 à 1849.	1850 à 1853.	1854 à 1859.	1860 à 1867.	1868 à 1875.	1832 à 1835.	1836 à 1839.	1840 à 1843.	1844 à 1849.	1850 à 1853.	1854 à 1859.	1860 à 1867.	1868 à 1875.
Brabant.	36	40	45	42	43	44	46	47	9.0	10.0	7.5	10.5	7.2	8.8	6.6	9.6
Anvers.	10	12	31	16	29	22	19	33	2.5	3.0	3.2	4.0	4.8	4.4	2.7	4.4
Hainaut.	14	24	32	30	50	30	28	94	3.3	6.0	5.3	7.5	8.3	6.0	4.0	11.7
Flandre orientale.	45	52	65	44	53	42	37	71	11.3	13.0	10.9	11.0	8.8	8.4	8.1	8.9
Flandre occidentale.	23	25	39	38	61	50	57	60	3.7	6.2	9.9	9.5	10.0	10.0	8.1	7.5
Liège.	18	20	30	21	25	25	30	43	4.5	5.0	5.0	3.3	4.2	5.0	4.3	3.4
Limbourg.	11	19	18	11	14	5	18	11	2.8	4.8	3.0	2.7	2.3	1.0	2.6	1.4
Luxembourg.	10	25	15	16	14	12	22	13	2.5	6.2	2.5	4.0	2.3	2.4	3.4	1.6
Namur.	14	7	10	6	14	7	20	18	3.3	1.8	1.6	1.5	2.3	1.4	2.9	2.2
TOTAUX. . .	181	224	305	224	303	237	297	422	45.3	56.0	50.9	56.0	50.2	47.4	42.4	52.7

Population.

PROVINCES.	NOMBRE DES HABITANTS.							
	1831.	1836.	1840.	1846. Recensement.	1856. Recensement.	1858.	1867.	1875.
Brabant.	561,828	592,252	621,072	691,357	718,810	772,728	832,320	959,782
Anvers.	349,912	360,180	371,157	406,351	434,185	445,705	472,208	531,746
Hainaut.	613,179	637,979	661,701	714,708	769,065	789,811	859,720	963,747
Flandre occidentale.	712,973	758,906	779,166	793,261	776,960	787,073	648,907	868,228
Flandre orientale.	608,226	627,128	646,051	613,001	621,912	631,859	813,739	696,651
Liège.	375,030	390,725	410,171	452,828	503,662	511,891	567,090	615,020
Limbourg.	160,090	165,857	169,960	185,913	191,708	193,160	196,455	206,187
Luxembourg.	160,762	167,800	174,719	186,265	193,751	196,851	201,613	209,172
Namur.	213,781	227,071	238,862	263,503	286,075	291,080	305,733	322,173
TOTAUX.	3,785,811	3,927,901	4,073,162	4,337,196	4,529,161	4,623,197	4,897,791	5,403,006

Rapport de la moyenne des crimes capitaux au chiffre de la population.

PROVINCES.	HABITANTS POUR 1 ACCUSÉ DE MEURTRE, INFANTICIDE, ASSASSINAT, EMPOISONNEMENT, PARRICIDE.							
	1832 à 1835.	1836 à 1839.	1840 à 1843.	1846 à 1849.	1850 à 1855.	1856 à 1860.	1861 à 1867.	1868 à 1875.
Brabant.	62,125	59,225	82,810	65,811	101,006	87,810	126,110	99,977
Anvers.	139,977	120,860	71,376	101,588	90,518	101,297	171,891	129,851
Hainaut.	175,191	106,329	121,819	95,291	92,658	131,611	214,930	82,371
Flandre orientale.	65,750	58,377	71,511	72,115	88,291	93,699	100,161	97,553
Flandre occidentale.	106,706	101,118	65,258	67,685	62,191	63,186	80,112	92,886
Liège.	83,310	78,115	82,031	83,139	119,919	102,979	131,881	119,118
Limbourg.	57,175	31,531	56,653	66,398	83,351	193,160	75,557	117,276
Luxembourg.	61,305	27,065	69,888	46,566	81,211	82,023	65,036	130,920
Namur.	61,081	126,152	119,289	175,669	121,380	207,911	105,125	116,112
TOTAUX.	83,572	70,111	80,023	77,150	90,228	97,336	115,511	102,523

Cet aperçu constate une augmentation des crimes les plus graves comparativement à la population pendant la dernière période.

CRIMES COMMIS A L'ÉTRANGER PAR DES BELGES. — Lorsque des crimes sont commis à l'étranger par des Belges, les auteurs, s'ils sont trouvés en Belgique, peuvent être poursuivis, conformément à la loi du 30 décembre 1836.

Dans le nombre des accusés, traduits aux assises, il y en a 12 auxquels il a été fait application de cette loi; le relevé suivant en donne l'indication d'après la nature du crime, le pays où il a été commis et la province où il a été jugé.

PAYS où LE CRIME A ÉTÉ COMMIS.	NATURE DES CRIMES.	ASSISES par lesquelles l'accusé a été jugé.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
France.	Infanticide.	Luxembourg.	"	"	"	"	"	"	"	1
Id.	Meurtre.	Namur.	"	"	"	"	1	"	"	"
Id.	Attentat à la pudeur avec violence sur enfant de moins de quatorze ans.	Liège.	"	"	"	1	"	"	"	"
Hollande.	Incendie de récoltes coupées, pendant la nuit.	Flandre orientale.	"	"	"	"	"	1	"	"
France.	Faux en écritures de commerce.	Liège.	"	"	1	"	"	"	"	"
Id.	Vol à l'aide d'effract., escalade ou fausses clefs.	Brabant.	2	"	"	"	"	1	"	"
Id.	Id., id.	Anvers.	"	"	"	1	"	"	"	"
Id.	Id., id.	Flandre orientale.	"	"	"	"	"	2	"	"
Hollande.	Id., id.	Limbourg.	"	"	"	"	1	"	"	"
TOTAUX.			2	"	4	2	2	1	"	1

RÉSULTAT DES POURSUITES. — Le tableau suivant contient le relevé des acquittements et des condamnations prononcées par les Cours d'assises avec l'indication des peines appliquées.

ANNÉES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES		A LA RECLUSION.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES		pour délits
					TRAVAUX FORCÉS			pour crimes.	pour délits	
					à perpétuité.	à temps.				
1868.	112	170	62	6	8	19	51	8	16	"
1869.	91	116	21	7	9	20	45	1	7	"
1870.	89	111	27	11	4	25	38	1	5	"
1871.	98	120	36	5	8	21	40	6	1	"
1872.	121	159	30	5	3	25	71	9	13	"
1873.	122	163	39	7	8	25	52	9	23	"
1874.	129	176	36	7	5	21	58	7	22	"
1875.	125	110	36	10	6	22	37	3	6	"
TOTAUX.	890	1,158	310	58	51	178	415	50	96	"

ANNÉES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX FORCÉS		A LA RECLUSION.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES		
					à perpétuité.	à temps.		pour crimes.	pour délits.	
ACCUSATIONS PAR CONTUMACE . . .	1868.	12	12	»	»	»	12	»	»	»
	1869.	13	16	»	»	2	14	»	»	»
	1870.	15	19	1	»	2	14	»	1	»
	1871.	21	23	»	»	3	20	»	»	»
	1872.	19	23	1	»	1	20	1	»	»
	1873.	16	20	»	»	2	14	»	1	»
	1874.	10	11	»	2	1	5	»	»	»
	1875.	21	30	»	»	2	23	»	2	»
TOTAUX. . .	132	151	2	2	9	14	122	1	4	»
ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES PAR PROVINCE.										
BRABANT	1868.	22	34	12	3	»	3	13	2	1
	1869.	14	19	3	»	3	10	»	»	»
	1870.	17	18	4	2	»	8	2	»	»
	1871.	15	17	2	3	»	4	3	»	»
	1872.	25	28	3	1	»	6	14	2	2
	1873.	27	35	10	2	3	5	11	3	1
	1874.	31	43	13	1	»	8	15	1	5
	1875.	19	24	4	»	»	3	15	»	2
ANVERS	1868.	9	10	5	»	»	2	3	»	»
	1869.	13	20	4	2	4	1	9	»	»
	1870.	18	33	7	»	1	5	17	1	2
	1871.	16	18	6	»	1	5	6	»	»
	1872.	24	50	6	»	1	3	34	2	4
	1873.	24	38	6	2	»	4	13	»	13
	1874.	20	36	7	1	3	1	18	»	6
	1875.	20	23	3	»	1	5	13	»	1
HAINAUT	1868.	19	16	27	»	1	2	10	2	4
	1869.	9	12	3	2	»	2	4	»	1
	1870.	13	17	5	2	1	3	5	»	1
	1871.	12	12	5	»	1	3	3	»	»
	1872.	19	23	3	3	»	5	9	3	»
	1873.	16	18	5	2	1	1	5	2	2
	1874.	28	31	10	2	1	2	10	5	1
	1875.	33	37	13	6	2	5	11	»	»

ANNÉES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX FORCÉS		A LA RECLUSION.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES			
					à perpétuité.	à temps.		pour crimes.	pour délits.		
									Emprisonnement.	Amende.	
ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES PAR PROVINCE (suite).											
FLANDRE ORIENTALE	1868.	17	19	4	2	1	4	1	1	6	»
	1869.	12	15	4	»	»	3	6	»	2	»
	1870.	17	18	3	3	1	3	7	»	1	»
	1871.	17	22	3	1	3	1	13	»	4	»
	1872.	21	21	8	»	1	2	9	1	»	»
	1873.	20	24	8	»	2	3	10	»	1	»
	1874.	17	20	9	1	1	3	5	»	1	»
	1875.	18	18	7	1	»	4	6	»	»	»
FLANDRE OCCIDENTALE	1868.	18	30	6	»	5	6	10	1	2	»
	1869.	19	27	3	2	»	8	10	2	2	»
	1870.	6	9	3	3	»	1	1	1	»	»
	1871.	14	19	5	»	»	7	6	»	1	»
	1872.	13	14	4	»	1	4	5	»	»	»
	1873.	15	16	3	1	»	8	4	»	»	»
	1874.	21	26	10	2	»	5	6	1	2	»
	1875.	18	18	5	1	1	3	6	1	1	»
LIEGE.	1868.	13	16	4	1	»	1	7	1	2	»
	1869.	14	15	6	»	2	2	3	1	1	»
	1870.	11	12	2	»	1	2	6	»	1	»
	1871.	16	24	11	1	2	1	6	2	1	»
	1872.	7	7	»	»	»	2	1	»	4	»
	1873.	7	15	4	»	»	1	3	1	4	»
	1874.	9	17	5	»	»	2	3	»	7	»
	1875.	9	12	4	»	2	2	3	1	»	»
LIMBOURG	1868.	3	3	»	»	»	»	3	»	»	»
	1869.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	1870.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	1871.	2	2	2	»	»	»	»	»	»	»
	1872.	4	4	1	1	»	»	1	1	»	»
	1873.	4	4	»	»	2	1	1	»	»	»
	1874.	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»
	1875.	2	2	»	1	»	»	1	»	»	»

ANNÉES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX FORCÉS		A LA RECLUSION.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES		
					à perpétuité.	à temps.		pour crimes.	pour délits.	
								Emprisonnement.	Amende.	
ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES PAR PROVINCE (suite).										
LUXEMBOURG	1868	6	7	3	"	"	"	3	"	4
	1869	2	2	"	1	"	"	1	"	"
	1870	2	2	1	"	"	4	"	"	"
	1871	6	6	2	"	1	"	4	1	"
	1872	5	5	1	"	"	1	"	3	"
	1873	5	9	2	"	"	4	2	2	"
	1874	1	1	1	"	"	"	"	"	"
NAMUR	1875	3	3	"	"	"	"	1	1	1
	1868	5	5	1	"	4	1	1	1	"
	1869	6	6	1	"	"	1	3	"	1
	1870	5	5	2	1	"	2	"	"	"
	1871	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	1872	6	7	1	"	"	2	1	"	"
	1873	1	1	1	"	"	1	1	"	"
1874	1874	1	1	"	"	"	"	1	"	"
	1875	3	3	"	1	"	"	1	"	1
RÉCAPITULATION.										
BRABANT	170	218	51	12	6	40	85	13	11	"
ANVERS	146	228	44	5	11	26	413	3	26	"
HAINAUT	149	196	71	17	7	23	57	12	9	"
FLANDRE ORIENTALE	139	157	46	8	9	23	57	2	12	"
FLANDRE OCCIDENTALE	124	159	39	9	7	42	48	6	8	"
LIÈGE	86	118	36	2	7	13	34	6	30	"
LIMBOURG	16	16	4	2	2	1	6	1	"	"
LUXEMBOURG	30	35	10	1	1	3	7	5	8	"
NAMUR	30	31	9	2	1	7	8	2	2	"
TOTAUX	890	1,158	310	58	51	178	1,115	50	96	"

Les tableaux qui suivent indiquent pour chacune des années 1868 à 1875 le nombre des acquittements et des condamnations, en distinguant la nature des crimes.

NATURE DES CRIMES.	1868.							1869.						
	NOMBRE DES		NOMBRE DES CONDAMNÉS					NOMBRE DES		NOMBRE DES CONDAMNÉS				
	accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la reclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.		accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la reclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.	
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.														
ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES.														
Assassinat	9	8	5	3	1	2	1	8	1	7	1	"	1	"
Id. tentative	6	3	"	3	"	"	"	9	2	"	2	2	"	3
Empoisonnement	1	"	"	"	1	"	"	1	1	"	"	"	"	"
Infanticide avec préméditation sur un enfant légitime	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"
Id. sur un enfant illégitime	7	6	"	"	1	"	"	6	4	"	"	3	"	"
Id. id. tentative	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"
Meurtre	9	1	"	2	"	3	3	12	2	"	6	1	4	2
Id. tentative	5	23	"	"	3	"	"	2	2	"	"	"	"	1
Meurtre et vol	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures ayant causé la mort	5	3	"	"	"	2	"	2	1	"	"	"	1	"
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 11 ans	3	"	"	"	"	2	1	1	"	"	"	"	1	"
Id. id. par des personnes ayant autorité	1	"	"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	2	"
Id. avec violence sur un enfant de moins de 14 ans	2	"	"	"	"	2	"	6	"	"	"	1	4	1
Viol.	2	"	"	"	"	2	"	3	3	"	"	"	"	"
Id. sur un enfant de moins de 14 ans	2	"	"	"	1	1	"	1	"	"	"	1	"	"
Id. id. id. par des personnes ayant autorité	1	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1	"	"
Avortement sans le consentement de la femme	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Duel	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	56	46	6	8	7	16	6	56	16	7	9	10	14	7
ACCUSATIONS PAR CONTUMACE.														
Tentative d'assassinat	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"
Meurtre	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 11 ans	4	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. par des personnes ayant autorité	2	"	"	"	"	2	"	1	"	"	"	"	1	"
TOTAUX	3	"	"	"	"	3	"	3	"	"	2	"	1	"

NATURE DES CRIMES.	1909.						1910.					
	NOMBRE des		NOMBRE DES CONDAMNÉS				NOMBRE des		NOMBRE DES CONDAMNÉS			
	accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la réclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.	accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la réclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.												
ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES.												
Incendie de lieux habités	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. pendant la nuit.	2	1	»	»	1	»	3	1	»	»	»	»
Id. de lieux inhabités	2	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Id. de récoltes coupées.	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. pendant la nuit.	»	»	»	»	»	»	2	»	»	3	2	»
Faux en écritures authentiques et publiques par des fonctionnaires	»	»	»	»	»	»	1	»	»	4	»	»
Id. id. par d'autres personnes	1	»	»	»	4	»	1	»	»	»	2	»
Id. de commerce, de banque, ou en écritures privées	10	3	»	»	5	2	2	1	»	»	3	»
Contrefaçon d'effets publics ou billets de banque.	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Id. de timbres, poinçons, marques nationaux.	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueroute frauduleuse	1	»	»	»	4	»	3	2	»	»	»	1
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés.	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs.	26	6	»	»	3	22	10	21	1	»	4	21
Id. à l'aide de violences ou de menaces	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	1	»
Id. id. dans une maison habitée avec circonstances aggravantes.	5	»	»	»	6	3	3	1	»	»	1	»
Id. id. dans un chemin public.	1	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. id. tentative	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Extorsion de titres ou valeurs à l'aide de violences ou de menaces	1	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Recèlement de choses enlevées à l'aide d'un crime entraînant la peine des travaux forcés à perpétuité	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	56	16	»	»	12	35	18	35	8	»	10	31
ACCUSATIONS PAR CONTUMACE.												
Destruction de propriétés mobilières à l'aide de violences en réunion ou en bande.	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	»
Faux en écritures de commerce, de banque, ou en écritures privées	2	»	»	»	2	»	7	»	»	»	7	»
Banqueroute frauduleuse	3	»	»	»	3	»	2	»	»	»	2	»
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés.	3	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs.	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»
Id. à l'aide de violences ou de menaces dans une maison habitée avec circonstances aggravantes.	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»
TOTAUX.	9	»	»	»	9	»	12	»	»	»	13	»
Accusations contradictoires	112	62	6	8	19	51	24	91	24	7	9	20
Id. par contumace	12	»	»	»	12	»	13	»	»	2	»	14
TOTAUX GÉNÉRAUX.	124	62	6	8	19	63	24	106	24	7	11	20
PRESSE. { Offenses envers des souverains étrangers	2	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Diffamation (par voie de la).	1	1	»	»	»	»	2	4	»	»	»	»
Fraude en matière électorale.	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Dont 2 mis hors de cause.

NATURE DES CRIMES.	1910.						1911.					
	NOMBRE des		NOMBRE DES CONDAMNÉS				NOMBRE des		NOMBRE DES CONDAMNÉS			
	accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la réclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.	accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la réclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.												
ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES.												
Assassinat	14	2	10	1	2	2	14	1	5	3	2	1
Id. tentative	13	5	»	1	5	1	14	8	»	3	1	2
Empoisonnement	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Id. tentative	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Infanticide sur un enfant illégitime	4	1	»	»	1	2	5	2	»	»	1	2
Parricide.	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurtre	3	»	1	2	»	»	7	1	»	2	2	1
Id. tentative	5	3	»	»	1	1	7	2	»	»	1	1
Coups et blessures ayant causé la mort.	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 14 ans	3	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. par des personnes ayant autorité.	2	»	»	»	2	»	1	»	»	»	1	»
Id. avec violence sur un enfant de moins de 14 ans.	2	»	»	»	2	»	3	»	»	»	3	»
Id. id. par des personnes ayant autorité.	1	»	»	»	1	»	3	»	»	»	3	»
Viol.	1	1	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»
Id. par plusieurs s'entraïdant.	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	1
Id. sur un enfant de moins de 14 ans.	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»
Id. id. par des personnes ayant autorité.	2	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
Bigamie	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»
TOTAUX.	55	14	11	3	16	13	59	23	5	8	10	17
ACCUSATIONS PAR CONTUMACE.												
Tentative d'assassinat.	4	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»
Empoisonnement	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurtre	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures ayant causé la mort	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»
Attentat à la pudeur avec violence sur un enfant de moins de 14 ans par des personnes ayant autorité.	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	»
Viol sur un enfant de moins de 14 ans.	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	4	1	»	2	1	»	4	»	»	»	4	3

NATURE DES CRIMES.	1972.							1973.						
	NOMBRE des		NOMBRE DES CONDAMNÉS					NOMBRE des		NOMBRE DES CONDAMNÉS				
	accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la réclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.		accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la réclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.	
ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES.														
Incendie de lieux habités	5	4	»	»	»	1	1	2	1	»	»	1	»	»
Id. id. tentative	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. pendant la nuit	1	1	»	»	»	»	»	7	3	»	2	»	1	1
Id. id. id. tentativo	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»
Id. de lieux inhabités	1	»	»	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»
Id. id. pendant la nuit	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. de récoltes coupées pendant la nuit	1	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»
Faux en écritures authentiques et publiques par des fonctionnaires	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»
Id. id. par d'autres personnes	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. de commerce, de banque, ou en écritures privées	3	»	»	»	»	3	»	7	2	»	»	3	2	»
Contrefaçon ou émission de monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	2	»	»
Id. d'effets publics ou billets de banque	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	2	»
Banqueroute frauduleuse	1	1	»	»	»	»	»	2	3	»	»	1	»	»
Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs	29	2	»	»	3	11	1	30	9	»	»	3	23	15
Id. à l'aide de violences ou de menaces	1	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	1	5	»
Id. id. dans une maison habitée avec circonstances aggravantes	3	2	»	»	1	2	2	2	»	»	»	3	»	»
Id. id. dans un chemin public	2	1	»	»	1	»	»	2	1	»	»	1	»	2
TOTAUX	51	13	»	»	12	19	1	62	26	»	2	11	36	27
ACCUSATIONS PAR CONTUMACE.														
Faux en écritures authentiques et publiques	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»
Id. de commerce, de banque, ou en écritures privées	2	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	3	»	»
Banqueroute frauduleuse	10	»	»	»	»	13	»	5	»	»	»	6	1	»
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	1	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs	2	»	»	»	»	2	»	3	»	»	»	1	»	»
Id. à l'aide de violences dans un chemin public	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»
TOTAUX	15	»	»	»	»	18	1	12	»	»	»	2	13	1
Accusations contradictoires	124	30	5	3	25	74	22	122	39	7	8	25	52	32
Id. par contumace	19	1	»	1	»	20	1	16	»	»	2	3	14	1
TOTAUX GÉNÉRAUX	143	31	5	4	25	94	23	138	39	7	10	28	66	33
Calomnie par voie de la presse	3	3	»	»	»	»	1	3	1	»	»	»	»	2
Fraude en matière électorale	1	5	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	1

(1) Dont 3 mis hors de cause.

NATURE DES CRIMES.	1974.							1975.						
	NOMBRE des		NOMBRE DES CONDAMNÉS					NOMBRE des		NOMBRE DES CONDAMNÉS				
	accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la réclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.		accusations.	acquittés.	à mort.	aux travaux forcés.	à la réclusion.	à l'emprisonnement ou à l'amende.	
ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES.														
Assassinat	8	1	3	1	»	»	»	11	5	9	1	2	»	1
Id. tentative	11	5	»	2	1	1	2	16	7	»	3	4	»	2
Empoisonnement	5	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. tentative	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infanticide	3	2	»	»	1	2	»	3	2	»	»	1	1	1
Id. tentative	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»
Parricide	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»
Meurtre	11	6	»	1	1	3	2	14	2	»	2	2	7	1
Id. tentative	9	5	»	»	2	»	2	10	6	»	»	1	5	»
Coups et blessures ayant causé la mort	7	2	»	»	»	3	2	2	2	»	»	»	»	»
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 11 ans	1	»	»	»	»	1	»	5	1	»	»	»	1	»
Id. id. par des personnes ayant autorité	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»
Id. avec violence sur un enfant de moins de 14 ans	1	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	3	»
Id. id. par des personnes ayant autorité	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viol	1	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	1
Id. sur un enfant de moins de 14 ans	3	»	»	»	2	»	1	5	»	»	»	1	1	»
Id. id. par des personnes ayant autorité	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. par plusieurs s'entraïdant	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	70	30	7	1	11	13	13	84	28	10	6	14	23	6
ACCUSATIONS PAR CONTUMACE.														
Assassinat	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 11 ans	2	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. par des personnes ayant autorité	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»
Id. avec violence sur un enfant de moins de 14 ans	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viol par des personnes ayant autorité	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»
Id. sur un enfant de moins de 14 ans	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»
Id. id. par des personnes ayant autorité	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»
TOTAUX	6	»	2	»	3	1	»	4	»	»	»	2	3	»

Voici comment les peines ont été graduées dans ces limites :

DURÉE DES PEINES.		1868 à 1875.				1861 à 1867.			
		Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
PEINES TEMPORAIRES.	Moins de 6 mois.	»	»	10	10	»	»	4	4
	6 mois à un an.	»	»	23	23	»	»	15	15
	1 an à 3 ans.	»	»	37	37	»	»	59	59
	3 ans à 5 ans.	»	»	44	44	»	»	54	54
	5 ans.	»	98	30	128	60	49	20	129
	6 id.	»	54	1	55	44	23	»	67
	7 id.	»	63	»	63	42	20	2	64
	8 id.	»	55	1	56	43	13	»	56
	9 id.	»	3	»	3	»	»	»	»
	10 id.	62	106	3	171	65	15	1	81
	11 id.	»	1	»	1	»	»	»	»
	12 id.	17	11	»	28	13	»	»	13
	13 id.	»	1	»	1	»	»	»	»
	14 id.	»	1	»	1	»	»	»	»
	15 id.	74	22	»	96	12	»	1	13
	17 id.	4	»	»	4	»	»	»	»
	18 id.	1	»	»	1	»	»	»	»
	20 id.	20	»	»	20	5	»	»	5
	TOTAUX. . .	178	415	146	739	284	120	156	560
	PEINES PERPÉTUELLES	51	»	»	51	166	»	»	166
	TOTAUX GÉNÉRAUX. . .	229	415	146	790	450	120	156	726

Souvent les circonstances modifient le crime ; elles l'atténuent ou ajoutent à sa gravité. Pour que le juge puisse proportionner la peine au fait incriminé, il doit donc jouir d'un pouvoir discrétionnaire assez étendu.

Il a d'abord le choix entre le minimum et le maximum établis par la loi et il lui est même permis, comme nous l'avons déjà dit, de dépasser parfois ce maximum ; enfin, lorsqu'il y a récidive, il peut élever la peine d'un degré, si elle consiste dans la reclusion ou les travaux forcés de dix à quinze ans. (Code pénal, art. 54.)

L'ancienne législation lui donnait la faculté de modérer les peines

temporaires ; les articles 79 et suivants du nouveau Code ont étendu cette faculté à toutes les catégories de peines, et cette extension n'a pas été sans influence sur la diminution des acquittements pendant les dernières années.

Le tableau ci-après fait connaître ces aggravations ou commutations de peines à raison de récidive ou de circonstances atténuantes :

CRIMES PASSIBLES. D'APRÈS LE CODE PÉNAL.	MORT.	TRAVAUX FORCÉS			RECLUSION.	EMPRISONNEMENT.
		à perpétuité.	de 15 à 20 ans.	de 10 à 15 ans.		
1 ^{re} DE LA PEINE DE MORT.						
Assassinat	52	4	1	»	»	»
Empoisonnement.	3	»	2	»	»	»
Infanticide avec préméditation sur un enfant légitime	»	»	2	»	»	»
Parricide.	2	»	»	»	»	»
Meurtre accompagné de vol	1	»	»	»	»	»
TOTAUX	58	4	5	»	»	»
2 ^{re} DES TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ.						
Tentative ou complicité d'assassinat	»	17	10	1	»	»
Tentative d'empoisonnement	»	»	2	4	»	»
Infanticide sans préméditation sur un enfant légitime	»	»	»	2	»	»
Meurtre	»	26	9	5	»	»
Incendie de lieux habités pendant la nuit	»	4	7	1	»	»
TOTAUX.	»	47	28	13	»	»
3 ^{re} DES TRAVAUX FORCÉS DE 15 A 20 ANS.						
Complicité de tentative d'empoisonnement.	»	»	»	»	1	»
Infanticide avec préméditation sur un enfant naturel.	»	»	2	3	2	»
Tentative de meurtre	»	»	7	12	10	»
Tentative d'incendie de lieux habités pendant la nuit	»	»	1	»	»	»
Incendie de lieux habités	»	»	2	»	7	»
Id. id. inhabités pendant la nuit	»	»	3	»	1	»
Contrefaçon d'effets publics ou billets de banque	»	»	»	1	3	»
TOTAUX.	»	»	15	16	24	»

CRIMES PASSIBLES, D'APRÈS LE CODE PÉNAL.	MORT.	TRAVAUX FORCÉS			RECLUSION.	EMPRISONNEMENT.
		à perpétuité.	de 15 à 20 ans.	de 10 à 15 ans.		
1 ^{er} DES TRAVAUX FORCÉS DE 10 A 15 ANS.						
Infanticide sans préméditation sur un enfant naturel	»	»	»	8	5	1
Coups et blessures avec préméditation ayant causé la mort	»	»	»	3	»	»
Viol sur un enfant de moins de 14 ans	»	»	»	16	5	»
Avortement sans le consentement de la femme par des médecins, etc.	»	»	»	1	»	»
Tentative d'incendie de lieux habités.	»	»	»	»	1	»
Incendie de lieux inhabités	»	»	»	2	»	2
Id. de récoltes coupées pendant la nuit	»	»	»	1	1	»
Faux en écritures authentiques et publiques par des fonctionnaires	»	»	»	1	»	»
Contrefaçon de monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal.	»	»	»	2	1	»
Tentative ou complicité de contrefaçon d'effets publics, billets de banque	»	»	»	»	»	3
Vol à l'aide de violences ou de menaces dans une maison habitée avec circonstances aggravantes	»	»	6	8	5	»
Vol à l'aide de violences ou de menaces dans un chemin public.	»	»	»	9	1	1
TOTAUX. . .	»	»	6	54	28	7
5 ^o DE LA RECLUSION.						
Tentative d'infanticide sans préméditation sur un enfant naturel	»	»	»	»	1	»
Coups et blessures ayant causé la mort.	»	»	»	1	37	13
Rébellion avec armes, par plusieurs et par suite de concert préalable.	»	»	»	»	2	»
Attentat à la pudeur sans violence sur enfant de moins de 11 ans ou avec violence sur enfant de moins de 14 ans.	»	»	»	4	64	1
Viol.	»	»	»	»	8	2
Avortement sans le consentement de la femme	»	»	»	»	1	»
Incendie de récoltes coupées	»	»	»	1	»	»
Tentative d'incendie de récoltes coupées pendant la nuit	»	»	»	»	1	»
Faux en écritures authentiques et publiques, de commerce, etc.	»	»	»	1	31	8
Banqueroute frauduleuse.	»	»	»	»	5	1
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	»	»	»	2	2	»
Vol à l'aide d'effraction, etc., ou à l'aide de violences sans circonstances aggravantes	»	»	»	30	211	14
Tentative de vol à l'aide de violences ou de menaces avec circonstances aggravantes.	»	»	»	2	»	1
TOTAUX. . .	»	»	»	41	363	43

Il résulte de ces chiffres que les peines ont été modérées dans les proportions suivantes :
La peine de mort à l'égard de 13 condamnés sur 100.
Les travaux forcés à perpétuité à l'égard de 47 condamnés sur 100.

Les travaux forcés de 15 à 20 ans à l'égard de 73 condamnés sur 100.
Les travaux forcés de 10 à 15 ans à l'égard de 37 condamnés sur 100.
La reclusion à l'égard de 10 condamnés sur 100.

CONDAMNATIONS CAPITALS. — Le Code pénal punit de mort :

- 1^o L'attentat contre la vie ou la personne du Roi, de la Reine et de l'héritier présomptif de la couronne (art. 101, 102, 103);
- 2^o L'assassinat (art. 394);
- 3^o Le parricide (art. 395);
- 4^o L'infanticide avec préméditation sur un enfant légitime (art. 396);
- 5^o L'empoisonnement (art. 397);

6^o Le meurtre commis, soit pour faciliter le vol, l'extorsion et le pillage, soit pour en assurer l'impunité (art. 475 et 532);

7^o L'incendie, la destruction de constructions et l'inondation de mines ayant causé la mort (art. 518, 520, 521, 547 et 548).

Le Roi, faisant dans la plus large mesure, usage de sa prérogative de grâce, a commué toutes les condamnations à mort prononcées pendant la période 1868 à 1875.

Le tableau ci-après indique par année et par nature de crimes, le nombre des condamnés à mort, ainsi que les provinces où ils ont été jugés :

ANNÉES ET PROVINCES.		ACCUSÉS JUGÉS CONTRADICTOIREMENT ET PAR CONTUMACE.						CONDAMNÉS À MORT.					
		Assassinat.	Empoisonnement.	Infanticide avec préméditation sur un enfant légitime.	Parricide.	Meurtre et vol.	TOTAL.	Assassinat.	Empoisonnement.	Infanticide avec préméditation sur un enfant légitime.	Parricide.	Meurtre et vol.	TOTAL.
ANNÉES .	1868.	20	1	»	»	1	22	5	»	»	»	1	6
	1869.	10	1	1	»	»	12	7	»	»	»	»	7
	1870.	17	(1) 3	»	2	»	(1) 22	10	1	»	»	»	11
	1871.	15	»	»	»	»	15	5	»	»	»	»	5
	1872.	7	»	1	»	»	8	5	»	»	»	»	5
	1873.	12	»	1	1	1	15	6	»	»	1	»	7
	1874.	(2) 12	5	»	»	»	(2) 17	(2) 7	2	»	»	»	(2) 9
	1875.	18	»	»	1	»	19	9	»	»	1	»	10
TOTAUX.		(2) 111	(1) 10	3	1	2	(3) 130	(2) 51	3	»	2	1	(2) 60
PROVINCES .	Brabant.	28	(1) 1	»	»	»	(1) 32	11	1	»	»	»	12
	Anvers.	(1) 9	»	1	1	»	(1) 11	(1) 5	»	»	1	»	(1) 6
	Hainaut.	(1) 27	4	»	2	»	(1) 33	(1) 16	2	»	»	»	(1) 18
	Flandre orientale.	14	»	»	»	»	14	8	»	»	»	»	8
	Flandre occidentale.	17	1	1	»	»	19	9	»	»	»	»	9
	Liège.	9	1	1	»	1	12	1	»	»	»	1	2
	Limbourg.	1	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	2
	Luxembourg.	2	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	1
Namur.		1	»	»	1	1	3	1	»	»	1	»	2

N. B. Les chiffres placés entre parenthèses indiquent le nombre des accusés et des condamnés par contumace.

Sexe, âge, origine et domicile, état civil, degré d'instruction et profession des accusés
(Relevé par province, 1868-1875.)

CONDITION DES ACCUSÉS.	BRABANT.	ANVERS.	HAINAUT.	FLANDRE ORIENTALE.	FLANDRE OCCIDENTALE.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.
SEXE.										
Hommes	192	209	161	131	138	96	15	26	29	997
Femmes	26	19	35	26	21	22	1	9	2	161
ÂGE.										
Accusés âgés de moins de 16 ans	"	1	1	"	2	2	"	"	"	6
Id. de 16 à 21 ans	21	29	19	16	18	6	1	1	2	113
Id. de 21 à 25 id.	17	52	31	25	24	15	1	6	5	176
Id. de 25 à 30 id.	37	45	31	27	29	21	3	7	11	211
Id. de 30 à 35 id.	33	35	30	29	24	18	4	4	8	185
Id. de 35 à 40 id.	22	19	21	15	16	18	2	4	1	118
Id. de 40 à 45 id.	38	16	18	24	9	11	1	4	2	123
Id. de 45 à 50 id.	16	12	20	7	11	13	2	3	"	81
Id. de 50 à 55 id.	18	5	11	5	8	6	1	1	1	56
Id. de 55 à 60 id.	10	8	9	5	10	5	1	3	"	51
Id. de 60 à 70 id.	6	4	2	3	6	3	"	2	1	27
Id. de 70 à 80 id.	"	2	2	1	2	"	"	"	"	7
Id. de 80 ans et au-dessus	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
ORIGINE ET DOMICILE.										
Accusés nés et domiciliés en ville	88	103	27	41	29	36	"	9	"	333
Id. id. à la campagne	68	52	133	94	98	48	15	24	23	555
Id. nés à la campagne et domiciliés en ville	34	41	11	20	10	18	1	2	5	142
Id. nés en ville et domiciliés à la campagne	10	6	17	2	5	8	"	"	1	59
Id. sans domicile fixe ou connu, nés en ville	8	13	2	"	7	4	"	"	"	34
Id. id. id. nés à la campagne	10	13	6	"	10	4	"	"	2	45
Accusés indigènes, par la naissance et le domicile	132	156	146	138	119	59	16	24	23	813
appartenant aux provinces par le domicile seulement	22	15	28	5	7	14	"	2	2	98
ou ils ont été jugés par la naissance seulement	16	17	6	1	14	2	"	1	5	62
ni par la naissance ni par le domicile	15	23	11	8	7	11	"	2	1	78
Accusés étrangers	33	17	5	5	12	32	"	6	"	110
Accusés indigènes nés ou domiciliés hors des provinces ou ils ont été jugés, restitués aux provinces auxquelles ils appartiennent par la naissance et le domicile	18	8	7	5	7	2	1	4	3	55
par la naissance seulement	14	11	6	28	9	2	6	6	15	97
par le domicile seulement	3	"	3	"	1	3	"	"	1	11
ÉTAT CIVIL.										
Accusés célibataires âgés de moins de 25 ans	32	78	19	40	43	23	2	5	7	279
Id. id. de 25 à 40 ans	47	53	39	43	48	26	8	8	16	288
Id. id. de 40 ans et plus	21	15	11	13	13	5	1	1	1	81

Sexe, âge, origine et domicile, état civil, degré d'instruction et profession des accusés.
(Relevé par province, 1868-1875) (suite.)

CONDITION DES ACCUSÉS.	BRABANT.	ANVERS.	HAINAUT.	FLANDRE ORIENTALE.	FLANDRE OCCIDENTALE.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.
ÉTAT CIVIL (suite).										
Accusés mariés ayant des enfants	67	54	63	35	32	43	3	12	3	314
Id. sans enfants	32	13	16	19	11	11	2	5	2	111
Accusés veufs ayant des enfants	9	7	10	4	10	6	"	3	"	49
Id. sans enfants	4	2	2	3	2	2	"	1	"	16
Accusés d'état inconnu	6	6	6	"	"	2	"	"	"	20
Accusés pour lesquels il a été constaté : qu'ils étaient enfants naturels	10	12	11	9	13	7	"	1	"	63
qu'ils vivaient en concubinage	5	12	13	12	7	6	1	3	3	64
Degré d'instruction.										
Accusés ne sachant ni lire ni écrire	64	59	72	35	39	29	4	3	3	318
Id. sachant lire ou écrire imparfaitement	13	8	16	18	14	9	1	3	1	83
Id. sachant bien lire et écrire	51	69	16	45	45	21	7	19	14	287
Id. ayant une instruction supérieure	4	5	4	7	3	4	"	6	1	34
Id. dont le degré d'instruction est inconnu	39	65	38	23	29	44	4	3	7	219
Id. sachant bien lire et écrire	6	5	11	1	4	8	"	"	"	35
Id. ayant une instruction supérieure	38	14	12	8	5	5	"	1	5	88
Id. dont le degré d'instruction est inconnu	3	1	"	"	"	"	"	"	"	4
PROFESSIONS. — EXPLOITATION DU SOL.										
Cultivateurs, bergers, bûcherons	10	5	14	14	11	2	6	6	6	74
Mineurs, houilleurs, carriers, terrassiers	4	2	60	"	2	31	"	1	6	106
Domestiques de labour, journaliers	28	20	17	29	29	5	6	3	4	141
INDUSTRIE.										
Nourriture : boulangers, bouchers, meuniers, brasseurs	6	8	1	2	2	"	"	"	"	19
Vêtements : Tailleurs, couturiers, modistes, lingères	6	11	8	6	1	4	"	"	"	36
Barbiers, blanchisseurs, chapeliers, bonnetiers, etc.	11	3	4	5	6	6	"	1	1	42
Filateurs, tisserands	3	2	2	11	15	2	"	"	1	36
Construction et ameublement	47	41	11	16	18	15	3	7	1	139
Autres professions	5	6	5	4	4	3	"	2	"	29
Ouvriers, sans autre désignation	6	29	25	26	24	10	"	"	1	121
COMMERCE.										
Négociants, agents de change, marchands, colporteurs, commis	30	20	14	14	8	17	"	5	2	110
Charretiers, bateliers	5	19	"	2	1	"	"	2	"	29
Cabaretiers, restaurateurs, aubergistes	7	9	4	1	4	6	"	"	"	31
Domestiques	16	32	17	14	4	8	1	3	6	101
Professions libérales	15	7	5	5	5	4	"	1	2	44
Gens sans aveu	6	3	1	1	10	2	"	1	"	24
Professions inconnues	13	6	8	7	15	3	"	3	1	56

CONDITION DES ACCUSÉS EN RAPPORT AVEC LA NATURE DES CRIMES.

Sexe et âge des accusés (1868-1875).

NATURE DES CRIMES. — CRIMES CONTRE LES PERSONNES.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Moins de 16 ans.	16 à 21 ans.	21 à 25 ans.	25 à 30 ans.	30 à 35 ans.	35 à 40 ans.	40 à 45 ans.	45 à 50 ans.	50 à 55 ans.	55 à 60 ans.	60 à 70 ans.	70 à 80 ans.	80 ans et au-dessus.
Assassinat	92	17	109	»	12	17	16	16	12	13	8	5	7	3	»	»
Id. tentative	80	3	83	»	8	8	17	12	10	11	5	6	5	1	»	»
Empoisonnement	2	7	9	»	1	»	1	3	1	1	1	»	»	»	1	»
Id. tentative	4	4	8	»	1	1	3	»	»	2	1	»	»	»	»	»
Infanticide avec préméditation sur un enfant légitime	»	3	3	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Id. sans préméditation id.	»	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. sur un enfant naturel	1	43	44	»	3	6	17	10	6	»	»	4	4	»	»	»
Id. id. tentative	»	3	3	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Parricide	3	1	4	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurtre	76	5	81	1	13	3	19	12	10	9	6	3	3	3	»	»
Id. tentative	65	10	75	»	15	5	13	13	6	5	8	2	4	2	»	»
Id. accompagné de vol	2	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures avec préméditation ayant causé une maladie incurable	2	»	2	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. ayant causé la mort	25	3	28	»	1	3	5	3	1	4	3	5	1	4	»	1
Rébellion avec armes, par plusieurs et par suite de concert préalable	5	»	5	»	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 11 ans	21	»	21	»	»	1	1	4	1	3	2	2	1	3	3	»
Id. id. id. par des personnes ayant autorité	10	»	10	»	1	3	1	2	»	2	1	»	»	»	»	»
Id. avec violence sur un enfant de moins de 14 ans	32	»	32	»	1	2	3	8	6	5	2	3	1	1	»	»
Id. id. id. par des personnes ayant autorité	10	»	10	»	»	»	1	3	1	2	2	»	1	»	»	»
Viol	13	»	13	»	1	3	4	2	3	»	»	»	»	»	»	»
Id. par des personnes ayant autorité	2	»	2	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
Id. par plusieurs s'entraïdant	3	»	3	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. sur un enfant de moins de 14 ans	20	1	21	»	3	2	4	2	3	1	»	3	2	»	1	»
Id. id. id. par des personnes ayant autorité	9	»	9	»	»	»	»	»	3	2	2	»	2	»	»	»
Id. id. id. par plusieurs s'entraïdant	1	1	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Avortement sans le consentement de la femme	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Id. id. par des médecins, etc.	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Bigamie	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Duel	2	»	2	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	481	104	585	2	65	62	113	94	67	59	43	31	28	15	5	1

CONDITION DES ACCUSÉS EN RAPPORT AVEC LA NATURE DES CRIMES.

Sexe et âge des accusés (1868-1875).

NATURE DES CRIMES. — CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Moins de 16 ans.	16 à 21 ans.	21 à 25 ans.	25 à 30 ans.	30 à 35 ans.	35 à 40 ans.	40 à 45 ans.	45 à 50 ans.	50 à 55 ans.	55 à 60 ans.	60 à 70 ans.	70 à 80 ans.	80 ans et au-dessus.
Incendie de lieux habités	15	5	20	»	5	3	»	1	2	3	2	»	2	1	1	»
Id. id. tentative	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Id. id. pendant la nuit	33	5	38	»	2	4	6	11	4	4	»	3	2	2	»	»
Id. id. id. tentative	3	»	3	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»
Id. de lieux inhabités	2	3	5	»	»	»	1	2	»	»	1	»	1	»	»	»
Id. id. pendant la nuit	3	1	4	»	»	»	»	1	1	1	»	1	»	»	»	»
Id. id. id. tentative	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. de récoltes coupées	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. pendant la nuit	11	1	12	»	2	1	2	2	2	1	»	1	1	»	»	»
Faux en écritures authentiques et publiques par des fonctionnaires	4	»	4	»	»	»	»	1	»	2	»	1	»	»	»	»
Id. id. par d'autres personnes	11	3	14	»	»	4	4	1	»	»	3	1	1	»	»	»
Id. de commerce, de banque, ou en écritures privées	36	3	39	»	»	5	5	12	3	6	3	1	2	2	»	»
Contrefaçon de monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal	7	1	8	1	»	1	1	1	1	»	1	»	1	»	1	»
Id. d'effets publics ou billets de banque	7	1	8	»	1	»	»	1	2	»	2	»	1	1	»	»
Id. id. tentative	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Id. de timbres, poinçons, marques nationaux	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Banqueroute frauduleuse	18	2	20	»	»	1	1	3	3	3	2	2	»	1	»	»
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	3	1	4	»	»	»	1	1	»	1	1	»	»	»	»	»
Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs	281	28	309	2	31	67	36	45	26	33	19	15	10	5	»	»
Id. à l'aide de violences ou de menaces	20	»	20	»	2	9	6	1	»	1	»	»	1	»	»	»
Id. id. dans une maison habitée avec circonstances aggravantes	27	2	29	»	2	6	9	4	2	4	2	»	»	»	»	»
Id. id. dans un chemin public	25	1	26	»	3	12	5	3	»	1	2	»	»	»	»	»
Id. id. id. tentative	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Extorsion de titres ou de valeurs à l'aide de violences ou de menaces	3	»	3	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Récèlement de choses enlevées à l'aide d'un crime entraînant les travaux forcés à perpétuité	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX. — Crimes contre les propriétés	516	57	573	4	48	114	98	91	51	64	41	25	23	12	2	»
REPORT. — Crimes contre les personnes	481	104	585	2	65	62	113	94	67	59	43	31	28	15	5	1
TOTAUX GÉNÉRAUX	997	161	1,158	6	113	176	211	185	118	123	84	56	51	27	7	1

Etat civil et degré d'instruction des accusés (1868-1875).

NATURE DES CRIMES.	ACCUSÉS										ACCUSÉS		ACCUSÉS			
								pour lesquels								
	CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.		VEUFS.		il a								
	De moins de 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 ans et au-dessus.	Ayant des enfants.	Sans enfants.	Ayant des enfants.	Sans enfants.	D'état inconnu.	TOTAL.	Qu'ils étaient enfants naturels.	Qu'ils avaient eu des enfants naturels ou vivants en concubinage.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Sachant lire et écrire imparfaitement.	Sachant bien lire et écrire.	Ayant reçu une instruction supérieure à ce premier degré.	
Assassinat	27	18	9	26	12	10	4	3	109	1	7	39	30	36	1	
Id. tentative	13	20	4	30	10	4	1	1	83	4	5	23	24	24	11	
Empoisonnement	1	2	»	4	»	2	»	»	9	1	1	4	3	6	»	
Id. tentative	2	»	1	4	»	1	»	»	8	»	»	1	2	»	1	
Infanticide avec préméditation sur un enfant légitime	»	»	»	2	1	»	»	»	3	»	1	1	1	1	»	
Id. sans préméditation id.	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	
Id. sur un enfant naturel	10	31	1	»	»	2	»	»	44	6	9	27	11	5	»	
Id. id. tentative	1	2	»	»	»	»	»	»	3	1	2	2	»	1	»	
Parricide	»	2	»	2	»	»	»	»	4	»	»	»	2	2	»	
Meurtre	16	24	3	22	11	4	1	»	81	2	1	31	25	21	1	
Id. tentative	20	19	2	22	6	4	»	2	75	2	5	25	24	15	3	
Id. accompagné de vol	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»	
Coups et blessures sans préméditation ayant causé une maladie incurable.	»	1	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	2	»	»	
Id. ayant causé la mort	3	3	2	15	2	1	2	»	28	2	»	12	7	7	1	
Rebellion avec armes, par plusieurs et par suite de concert préalable. . .	5	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	4	1	»	
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 14 ans. . .	1	6	7	4	1	1	1	»	21	1	2	10	5	4	1	
Id. id. id. par des personnes ayant autorité.	3	1	»	4	1	1	»	»	10	»	»	4	1	1	4	
Id. avec violence sur un enfant de moins de 14 ans	4	8	5	9	7	»	»	»	33	1	1	13	13	5	1	
Id. id. id. par des personnes ayant autorité.	»	1	1	7	1	»	»	»	10	1	»	3	1	2	4	
Viol.	4	4	»	4	1	»	»	»	13	2	»	3	7	2	1	
Id. par des personnes ayant autorité	»	»	»	1	»	1	»	»	2	1	»	2	»	»	»	
Id. par plusieurs s'entraïdant	3	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	2	1	»	»	
Id. sur un enfant de moins de 14 ans	3	5	1	7	3	1	»	»	20	»	1	11	5	3	1	
Id. id. par des personnes ayant autorité.	»	»	»	4	3	2	»	»	9	»	»	7	»	2	»	
Id. id. par plusieurs s'entraïdant	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	
Avortement sans le consentement de la femme.	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	
Id. id. par des médecins, etc.	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	
Bizanie	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	
Duel	»	2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	2	»	
TOTAUX.	120	149	36	171	59	34	10	6	585	25	35	222	170	140	32	

(1) Plus 21 accusés dont le degré d'instruction est inconnu.

Etat civil et degré d'instruction des accusés (1868-1875).

NATURE DES CRIMES.	ACCUSÉS										ACCUSÉS pour lesquels il a été constaté			ACCUSÉS			
	CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.		VEUF.		D'est inconnu.	TOTAL.	Qu'ils aient eu des enfants naturels ou des enfants naturels ou vivant en concubinage.		Ne sachant ni lire ni écrire.	Sachant lire et écrire imparfaitement.		Sachant bien lire et écrire.	Ayant reçu une instruction supérieure à ce premier degré.	
	De moins de 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 ans et au-dessus.	Ayant des enfants.	Sans enfants.	Ayant des enfants.	Sans enfants.			Qu'ils aient eu des enfants naturels ou des enfants naturels ou vivant en concubinage.	Qu'ils aient eu des enfants naturels ou des enfants naturels ou vivant en concubinage.						
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.																	
Incendie de lieux habités	8	1	»	7	3	1	»	»	20	2	»	7	7	5	1		
Id. id. tentative.	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»		
Id. id. pendant la nuit.	6	13	3	7	7	2	»	»	38	3	»	16	11	9	2		
Id. id. id. tentative.	»	»	1	1	1	»	»	»	3	»	»	2	»	1	»		
Id. de lieux inhabités	»	3	»	2	»	»	»	»	5	1	1	1	3	1	»		
Id. id. pendant la nuit	»	1	2	»	1	»	»	»	4	1	»	3	1	»	»		
Id. id. id. tentative	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»		
Id. de récoltes coupées	»	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»		
Id. id. pendant la nuit.	3	4	1	3	»	1	»	»	12	»	»	7	2	3	»		
Faux en écritures authentiques et publiques par des fonctionnaires	»	»	»	3	»	1	»	»	4	»	»	»	»	»	»		
Id. id. par d'autres personnes	3	5	2	3	1	»	»	»	14	1	2	1	2	3	8		
Id. de commerce, de banque, ou en écritures privées	3	8	1	18	6	1	»	2	39	»	1	1	4	12	22		
Contrefaçon de monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal.	2	1	»	4	»	1	»	»	8	1	1	4	»	3	1		
Id. d'effets publics ou billets de banque.	»	»	»	3	2	»	»	3	8	»	»	»	»	3	5		
Id. id. id. tentative	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	1	»		
Id. de timbres, poinçons, marques nationaux.	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»		
Banqueroute frauduleuse	»	2	1	12	3	1	1	»	20	»	»	2	5	2	5		
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés.	»	1	»	2	»	1	»	»	4	»	»	2	1	1	6		
Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs.	97	78	30	60	25	7	4	8	309	24	19	115	94	89	4		
Id. à l'aide de violences ou de menaces	11	7	2	»	»	»	»	»	20	3	1	11	7	1	»		
Id. id. dans une maison habitée avec circonstances aggravantes.	8	8	1	10	2	»	»	»	29	1	3	16	10	3	»		
Id. id. dans un chemin public.	16	5	1	4	»	»	»	»	26	»	1	14	3	8	»		
Id. id. id. tentative	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»		
Extorsion de titres ou valeurs à l'aide de violences ou de menaces	2	»	»	1	»	»	»	»	3	»	»	2	1	»	»		
Recellement de choses enlevées à l'aide d'un crime entraînant la peine des travaux forcés à perpétuité	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»		
TOTAUX. — Crimes contre les propriétés	159	139	55	153	32	15	6	14	573	38	29	208	152	144	60	(1)	
REPORT. — Id. contre les personnes	120	149	36	171	59	34	10	6	585	25	35	222	170	110	32		
TOTAUX GÉNÉRAUX	279	288	91	324	91	49	16	20	1,158	63	64	430	322	254	92	(2)	

(1) Plus 9 accusés de crimes contre les propriétés dont le degré d'instruction est inconnu. — (2) A ajouter 20 accusés dont le degré d'instruction est inconnu.

TABLE DES MATIÈRES.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

JUSTICE CRIMINELLE.

	Pages.
Considérations générales	1
Cours d'assises	2
Liste des jurés	<i>ib.</i>
Nombre des accusations et des accusés	4
Nature des crimes. — État général	5
Id. Id. par province	8
Nombre des accusés jugés contradictoirement	14
Criminalité comparée	15
Crimes commis à l'étranger par des Belges	17
Résultat des poursuites. — Aperçu général.	<i>ib.</i>
Id. Id. par année et par province	18
Id. Id. d'après la nature des crimes.	21
Id. Id. d'après la déclaration du jury	29
Acquittements	31
Condammations, nature et durée des peines.	<i>ib.</i>
Atténuation des peines et aggravation pour récidive	33
Condammations capitales	35
Circonstances personnelles aux accusés. — Relevé par province.	36
Condition des accusés en rapport avec la nature des crimes. — Sexe et âge des accusés.	38
État civil et degré d'instruction	40
État ou profession	42
Circonstances personnelle aux accusés, aperçu résumé	44
Id id., en rapport avec le résultat des poursuites	45

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

Le nombre des affaires et des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels s'est élevé annuellement, depuis 1850, aux chiffres suivants :

ANNÉES.	Affaires jugées.	Prévenus jugés.	ANNÉES.	Affaires jugées.	Prévenus jugés.
1850. . .	16,125	24,482	1857. . .	17,932	26,863
1851. . .	16,188	23,910	1858. . .	16,710	25,076
1852. . .	15,196	22,002	1859. . .	16,546	24,629
1853. . .	15,258	22,026	1860. . .	15,974	23,556
1854. . .	15,260	21,961	1861. . .	16,810	24,673
1855. . .	17,359	25,981	1862. . .	17,483	25,357
1856. . .	19,131	28,309	1863. . .	16,871	24,433

ANNÉES.	Affaires jugées.	Prévenus jugés.	ANNÉES.	Affaires jugées.	Prévenus jugés.
1864. . .	17,149	24,185	1870. . .	18,140	26,507
1865. . .	16,775	24,236	1871. . .	19,963	28,819
1866. . .	17,118	24,608	1872. . .	18,948	28,047
1867. . .	17,172	25,044	1873. . .	20,176	29,569
1868. . .	18,990	27,469	1874. . .	21,302	31,653
1869. . .	18,613	26,883	1875. . .	20,895	30,867

Les affaires dont les tribunaux correctionnels ont été saisis pendant les années 1868 à 1875, se répartissent de la manière indiquée ci-après :

Années 1868 à 1875.

Arrondissements.	AFFAIRES pendantes au commencement de l'année 1868.	RENOVYÉES DEVANT LE TRIBUNAL			PORTÉES DEVANT LE TRIBUNAL			TERMINÉES			AFFAIRES restant à juger à la fin de l'année 1875.	NOMBRE DES PRÉVENUS JUGÉS	
		la chambre du conseil.	la chambre d'ac- cusation.	la Cour de cassation.	citation directe du ministère public.	citation « de la partie civile.	une adminis- tration publique.	PAR JUGEMENT		par radiation du rôle.		contradic- toirement.	par défaut.
								à fond.	d'incompé- tence.				
Bruxelles . . .	407	8,685	1	»	13,911	121	685	23,459	38	»	613	25,084	4,782
Louvain . . .	151	1,592	»	»	5,327	19	160	6,949	»	»	300	9,724	960
Nivelles . . .	17	677	»	»	4,016	113	63	4,784	»	»	102	7,043	586
Anvers. . . .	16	4,930	21	4	5,789	168	28	10,739	11	42	144	13,461	2,163
Malines . . .	13	646	»	6	1,849	29	6	2,460	14	6	69	3,434	239
Tournhout. . .	23	413	3	»	2,590	36	97	3,141	4	»	17	4,695	357
Mons	10	2,015	2	»	5,446	125	52	7,620	5	25	»	9,736	1,210
Charleroy . . .	182	2,132	24	1	5,552	135	877	8,677	4	14	208	9,202	2,591
Tournay . . .	75	1,333	7	»	4,094	133	160	5,710	4	5	85	7,138	746
Gand	137	2,498	32	3	6,945	117	40	9,543	3	7	219	13,565	1,038
Audenarde . . .	26	499	12	»	2,097	20	1	2,612	»	1	52	3,477	390
Termonde . . .	10	1,312	16	»	5,636	14	15	6,974	6	»	43	10,535	842
Bruges.	180	827	3	2	5,568	12	5	6,452	»	4	141	9,135	1,469
Courtrai . . .	148	1,436	33	1	4,258	51	31	5,497	18	10	433	8,312	1,018
Furnes.	42	456	3	»	2,309	»	4	2,755	5	6	48	3,600	435
Ypres	68	1,000	7	1	2,471	3	17	3,532	4	5	26	4,800	517
Liège	115	3,376	18	»	3,064	24	529	6,916	9	56	145	7,920	1,896
Huy.	47	366	4	»	1,794	2	338	2,532	4	13	2	2,964	793
Verviers . . .	47	1,735	6	»	2,621	11	323	4,648	9	8	78	4,988	1,335
Tongres. . . .	28	734	2	2	2,790	14	21	3,513	»	»	48	4,859	581
Haselt	45	471	»	»	3,071	97	77	3,706	6	»	49	4,848	610
Arlon	7	354	2	»	1,496	49	4,435	5,714	9	2	18	2,495	5,275
Marche	5	351	1	»	1,408	56	735	2,254	»	»	2	2,470	865
Neufchâteau. .	11	282	3	»	1,443	24	1,603	3,350	5	»	11	2,387	2,486
Namur.	»	4,033	»	»	3,920	39	1,513	6,505	»	»	»	6,791	1,944
Dinant.	41	1,086	2	»	3,078	38	3,018	7,235	1	3	24	7,347	1,963
TOTAUX. . .	1,851	40,241	202	20	101,963	1,450	14,533	157,027	139	207	2,867	189,693	40,121

État des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, d'après la nature des faits qui ont donné lieu aux poursuites.

NATURE DES FAITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
CRIMES CORRECTIONNALISÉS.								
Assassinat	»	»	»	»	»	2	»	1
Empoisonnement	»	»	1	1	»	»	»	»
Meurtre ou coups et blessures ayant causé la mort	18	36	33	31	32	9	33	49
Infanticide	1	4	10	5	3	2	3	2
Coups et blessures graves	22	4	6	8	6	1	10	10
Rebellion par plusieurs avec armes	8	3	5	»	»	»	2	»
Viol ou attentat à la pudeur	128	117	123	135	156	159	163	173
Avortement	»	»	10	2	3	7	2	4
Suppression d'enfant	»	5	3	»	»	»	»	»
Enlèvement et détournement de mineurs	1	»	»	3	1	2	»	»
Arrestation illégale avec tortures	»	»	»	»	»	»	3	2
Bigamie	1	»	»	»	»	»	»	»
Exposition d'enfant suivie de mort	1	»	»	»	»	»	»	»
Faux témoignage	1	1	3	»	»	»	»	»
Id. certificat	»	1	»	»	»	3	1	»
Incendie volontaire	11	6	12	13	8	12	12	3
Destruction de constructions; pillage	10	17	64	91	19	11	3	17
Id. de titres; extorsion de signatures, valeurs	2	17	1	5	3	7	8	6
Fausse monnaie	5	»	1	2	1	»	3	»
Contrefaçon de timbres, poinçons	1	»	»	»	»	»	»	»
Id. d'effets publics, billets de banque	»	»	»	»	»	1	1	»
Faux en écriture	96	108	117	104	158	142	167	239
Banqueroute frauduleuse	67	71	100	70	53	55	64	93
Soustraction de deniers publics	3	4	7	2	11	5	1	7
Chemin de fer	»	2	2	»	1	»	»	»
Association de malfaiteurs	»	»	»	6	»	»	»	»
Vol de nuit dans une maison habitée	67	»	»	»	»	»	»	»
Id. domestique	2	»	»	9	»	»	»	»
Id. à l'aide d'effraction, d'escalade, etc., ou de circonstances aggravantes non spécifiées	819	763	775	893	940	796	964	875
Id. à l'aide de violences ou sur un chemin public	29	29	50	57	58	35	61	62
DÉLITS PRÉVUS PAR LE CODE PÉNAL.								
Abus d'autorité. Emploi de la force publique contre l'exécution d'une loi	»	»	2	3	2	»	»	»
Id. Violences envers les personnes	»	»	1	»	»	»	»	»
Abus de confiance	338	163	129	556	551	632	609	723

État des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, d'après la nature des faits qui ont donné lieu aux poursuites (suite).

NATURE DES FAITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Abus des besoins ou des faiblesses d'un mineur	»	»	3	»	»	»	»	»
Id. des faiblesses ou des passions de l'emprunteur	»	»	»	1	»	»	»	»
Actes arbitraires et attentatoires aux libertés et droits garantis par la Constitution	»	»	1	»	»	»	1	»
Adultère de la femme	65	65	61	40	94	81	117	120
Id. complicité	3	4	12	18	2	2	2	10
Id. du mari	16	13	11	11	30	26	19	21
Armes prohibées. Fabrication et débit	»	»	»	»	1	»	2	1
Id. Port	22	24	31	28	49	35	52	45
Arrestation ou détention arbitraires par un fonctionnaire public	10	»	»	2	3	1	»	»
Id. id. par un particulier	2	»	»	2	5	6	5	1
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 14 ans	88	71	57	40	62	80	88	73
Id. id. par des personnes ayant autorité	2	1	4	»	»	1	»	17
Id. avec violence	42	72	48	76	54	75	76	70
Id. id. par des personnes ayant autorité	»	»	»	»	»	1	1	»
Id. id. par plusieurs en s'entraïdant	6	»	9	5	13	»	3	8
Attentat aux mœurs, par excitation à la débauche de mineurs	29	53	32	26	22	34	43	36
Id. par des personnes ayant autorité	»	»	2	»	»	»	»	6
Id. par excitation à la débauche de mineurs de moins de 14 ans	»	»	4	»	3	»	»	»
Id. par des personnes ayant autorité	2	»	»	»	»	»	»	»
Id. Écrits ou images contraires aux bonnes mœurs : vente, impression	1	2	»	»	2	3	1	»
Id. Outrage public aux mœurs	231	218	207	264	286	328	304	365
Avortement sans le consentement de la femme, éllet manqué	»	»	»	2	»	»	3	»
Id. par suite de violences	1	»	2	1	»	1	»	»
Id. du consentement de la femme	4	1	10	4	»	13	10	6
Banqueroute simple	47	47	70	43	29	45	57	83
Bris de scellés : négligence du gardien	»	»	1	»	»	»	»	1
Id. par tout autre	»	»	»	»	1	3	»	1
Calomnie envers des particuliers	326	316	294	222	289	350	323	391
Id. envers des corps constitués	1	2	2	4	»	1	»	»
Chemins de fer. Accident causé involontairement	2	3	5	4	14	18	8	7
Coalition. Atteinte au libre exercice de l'industrie	65	95	48	69	140	88	18	121
Comestibles, boissons : mélange de substances nuisibles	»	»	1	6	»	1	3	»
Id. id. falsification	51	23	22	153	77	66	112	110
Concussion	»	1	»	1	2	2	1	1
Corruption. Offres agréées, dons reçus par un fonctionnaire pour faire ou s'abstenir de faire un acte de sa fonction	»	1	»	»	2	»	»	»

État des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, d'après la nature des faits qui ont donné lieu aux poursuites (suite).

NATURE DES FAITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Corruption. Acte injuste ou abstention d'un fonctionnaire à raison d'offres agréées ou de dons reçus.	»	»	2	»	»	4	»	2
Id. Menaces ou promesses faites, dons remis pour corrompre un fonctionnaire public, un arbitre ou un prud'homme	4	4	»	»	3	8	»	40
Id. Tentative	3	6	5	5	10	12	9	28
Contrefaçon. Coupons de transport, seaux, timbres divers : contrefaçon, usage	2	4	2	4	»	»	2	4
Id. Seaux, timbres, poinçons nationaux (usage préjudiciable des)	4	»	»	1	»	1	4	»
Id. Timbres-poste et autres : contrefaçon, vente.	»	»	»	»	1	»	2	4
Id. id. contrefaits (usage de)	»	»	»	»	»	1	»	»
Id. Timbres-poste. Enlèvement de la marque indiquant qu'ils ont servi : usage.	»	»	»	»	1	1	»	»
Id. Nom d'un fabricant (application frauduleuse du)	»	»	1	1	1	2	»	4
Coups et blessures, sans préméditation	7,625	7,589	7,426	6,986	7,692	8,284	8,329	8,496
Id. id. à des ascendants	87	66	120	100	97	80	107	95
Id. id. ayant causé une maladie	780	1,205	1,035	973	1,336	1,353	1,417	1,457
Id. id. id. à des ascendants.	1	4	13	42	»	2	»	»
Id. id. ayant causé une mal. incurable.	13	8	5	7	11	6	6	10
Id. id. ayant causé une maladie incurable à des ascendants.	1	»	»	»	»	»	»	»
Id. avec préméditation	38	68	44	27	36	44	23	170
Id. id. à des ascendants	6	17	10	»	»	»	»	4
Id. id. ayant causé une maladie.	27	58	20	19	23	18	12	54
Id. à un membre des chambres législatives, un ministre ou un magistrat	6	2	8	7	»	4	2	6
Id. à un officier ministériel, à un agent de l'autorité ou de la force publique ou une personne ayant un caractère public.	140	211	213	218	321	333	364	309
Id. à des jurés ou des témoins	»	2	3	»	»	3	»	»
Id. provoqués par des violences graves.	1	1	2	»	»	»	»	»
Id. involontaires	151	137	138	151	149	193	176	154
Culte (entraves au libre exercice d'un)	6	7	21	16	12	21	18	17
Id. (outrage aux objets d'un)	»	»	3	»	»	»	»	17
Id. (outrage au ministre d'un)	1	1	4	1	»	3	»	9
Dénonciation calomnieuse	6	15	7	13	12	12	32	25
Dépêches télégraphiques (violation du secret des) par un agent du gouvernement	»	»	»	1	»	»	»	1
Destruction de machines à vapeur	1	3	5	2	1	6	3	9
Id. d'appareils télégraphiques	»	10	»	»	»	»	»	»
Id. de tombeaux, monuments, objets d'art	18	17	13	11	6	18	26	11
Id. de titres publics ou privés	2	»	3	»	3	4	1	»

État des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, d'après la nature des faits qui ont donné lieu aux poursuites (suite).

NATURE DES FAITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Destruction de propriétés mobilières à l'aide de violences ou menaces.	21	12	»	2	20	30	12	10
Id. de marchandises ou de matières servant à la fabrication.	»	1	2	4	4	»	4	1
Id. des obstacles retenant des bateaux, wagons ou voitures	6	2	»	»	1	5	5	»
Id. de récoltes sur pied, plants	49	30	20	20	20	24	31	18
Id. d'instruments d'agriculture, dévastation de champs ensemencés	2	3	10	2	2	3	5	4
Id. d'arbres et greffes	66	34	27	58	64	47	86	68
Id. d'animaux propres à l'agriculture	1	3	4	2	23	7	5	6
Id. id. id. empoisonnement	1	1	»	»	»	»	»	»
Id. de poissons : empoisonnement	2	»	4	»	»	3	5	»
Id. d'animaux domestiques	12	7	3	5	2	2	5	13
Id. de clôtures	410	498	424	511	568	572	633	640
Id. id. usurpation de terrain	1	1	»	1	1	5	»	3
Détention hors des lieux déterminés par le gouvernement.	2	»	»	»	»	»	»	»
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	1	1	2	7	13	16	13	11
Diffamation envers des particuliers	109	102	64	89	109	127	126	150
Id. envers des corps constitués	»	»	17	»	»	»	»	»
Divulgaration méchante	1	1	1	2	2	»	1	2
Domicile (violation de) par un particulier, à l'aide de menaces, violences ou effraction	25	43	79	62	82	64	87	102
Id. id. par un particulier, à l'aide d'un faux ordre de l'autorité ou la nuit, par plusieurs avec armes	»	3	»	4	»	»	»	»
Id. id. introduction furtive, la nuit.	9	11	17	35	49	18	66	28
Duel. Provocation.	9	5	2	4	4	2	2	3
Id. Usage des armes sans blessures; non usage	1	»	»	»	2	2	2	6
Id. Blessures	6	14	5	»	5	6	7	14
Effets de commerce fictifs.	4	»	2	2	3	2	1	2
Elections. Soustraction addition, falsification de bulletins par un scrutateur	»	»	4	»	»	»	»	»
Id. Soustraction, substitution, falsific. de bulletins par tout autre.	1	»	»	»	1	»	»	»
Id. Achat ou vente de suffrages.	»	»	4	»	1	»	»	»
Enchères (entraves à la liberté des)	7	2	»	»	»	»	»	9
Enlèvement de mineurs	2	»	»	»	»	3	2	2
Id. d'une fille au-dessous de 16 ans, avec son consentement	1	»	1	1	4	2	»	»
Épizootie. Animaux atteints. Défaut d'avertissement	22	28	17	31	81	12	28	55
Id. id. Communication avec d'autres animaux.	»	1	»	»	1	»	»	»
Id. id. Contagion	4	»	»	5	»	3	2	4
Esroquerie	389	354	301	356	350	351	382	384

État des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, d'après la nature des faits qui ont donné lieu aux poursuites (suite).

NATURE DES FAITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
État civil. Actes de mariage. Omission de certaines formalités.	»	1	3	1	1	»	»	»
Id. Célébration du mariage contre le gré des personnes dont le consentement est requis.	»	»	»	»	»	»	1	»
Id. Célébration du mariage religieux avant le mariage civil	1	1	»	»	»	1	»	1
Id. Défaut de déclaration de naissances.	37	27	31	31	37	29	40	49
Id. Recèlement d'enfant	»	»	»	1	»	»	»	»
Id. Refus de représenter un enfant aux personnes qui ont le droit de le réclamer	»	»	1	2	»	»	»	»
Évasion de détenus : négligence des gardiens	5	3	5	2	2	»	2	»
Id. par coopération de tous autres individus	»	»	1	1	»	»	»	2
Exposition d'enfant, dans un lieu non solitaire	12	11	13	26	25	14	17	16
Id. id. par des ascendants ou gardiens	9	1	1	2	7	3	1	1
Id. dans un lieu solitaire.	»	1	1	1	»	1	»	»
Id. id. par des ascendants ou gardiens.	»	1	6	»	»	»	»	»
Faillites (fraudes dans les)	1	1	»	»	»	»	1	»
Fausse monnaie. Monnaies autres que celle en cours légal : contrefaçon	»	»	»	»	1	»	2	»
Id. (émission de)	2	2	1	2	2	7	»	3
Id. reçue par bonne (émission de)	6	1	1	3	»	1	2	»
Id. Émission de monnaies dorées ou argentées	1	1	»	1	2	1	»	»
Faux. Passe-port, port d'armes, livret : contrefaçon, falsification.	»	1	3	1	2	6	3	5
Id. id. id. supposition de nom.	»	2	»	»	»	»	1	3
Id. Feuille de route : fabrication, contrefaçon, falsification.	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. supposition de nom ou de qualité	»	»	2	»	»	»	»	1
Id. Certificat de maladie : fabrication, falsification, usage.	»	»	»	»	»	»	»	2
Id. id. fausses déclarations par un médecin, falsification, usage	»	»	2	»	»	»	»	»
Id. Certificat de bonne conduite, d'indigence, etc. : fabrication, falsification, usage.	4	2	7	2	»	1	3	»
Id. Certificats divers : fabrication, falsification, usage	8	2	2	»	1	3	1	9
Id. id. faux témoignage dans les certificats.	»	1	»	»	»	»	»	»
Fausse déclaration en matière criminelle.	»	»	»	»	»	»	»	1
Faux témoignage en matière correctionnelle	27	45	42	13	30	32	72	32
Id. en matière de police.	9	3	9	3	»	1	2	14
Id. en matière civile	»	2	2	13	1	»	3	3
Faux serment en matière civile	1	»	8	1	9	8	8	7
Fournitures de l'armée. Fraudes sur la nature, la qualité des choses fournies.	»	»	»	3	»	»	»	»
Homicide provoqué par des violences graves.	»	1	1	2	»	»	2	»
Id. commis en repoussant, pendant le jour, l'escal. ou l'effraction.	»	»	1	»	»	»	»	»

État des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, d'après la nature des faits qui ont donné lieu aux poursuites (suite).

NATURE DES FAITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Homicide provoqué par le flagrant délit d'adultère.	»	»	»	»	1	»	»	»
Id. involontaire	57	54	60	57	61	92	84	99
Imprimés sans nom d'auteur ou d'imprimeur : publication, distribution.	13	11	19	1	36	15	5	37
Incendie de lieux inhabités, bois ou récoltes sur pied, par le propriétaire.	5	2	3	6	16	6	4	»
Id. de récoltes coupées ou de bois abattus, par le propriétaire	2	»	2	1	2	1	»	1
Id. de récoltes coupées ou de bois abattus, par le propriétaire, pendant la nuit.	2	»	»	»	»	»	»	»
Id. tentative.	»	»	2	1	1	3	»	1
Id. involontaire	12	16	29	14	9	23	22	13
Inhumations (infractions aux lois sur les).	7	11	»	1	6	9	4	17
Id. violation de tombeaux ou de sépulture	7	1	»	»	»	»	2	1
Injures par faits, écrits, images, emblèmes.	31	55	60	31	84	62	152	97
Inondation d'héritages, chemins ou propriétés	1	2	2	1	2	1	1	1
Intérêt illégal pris ou reçu par un fonctionnaire dans les actes de son ministère	1	»	1	2	1	»	»	2
Jeux de hasard. Maison non autorisée.	1	1	»	»	1	2	1	2
Lettres et dépêches télégraphiques : ouverture, suppression par un agent du gouvernement	»	1	1	»	2	»	»	»
Id. Lettres. Suppression, violation du secret par un particulier	2	»	»	2	1	1	»	2
Loteries non autorisées. Auteurs, entrepreneurs, préposés.	31	7	14	5	7	7	30	18
Id. Publication, émission, colportage des billets	1	1	»	3	»	»	6	6
Maisons de prêt sur gage non autorisées.	»	1	3	1	»	3	11	11
Id. id. Dépôt pour autrui, achat de reconnaissances	»	»	3	2	1	1	5	»
Menaces par écrit, avec ordre ou sous condition.	5	2	3	5	»	1	3	7
Id. sans ordre ni condition.	»	»	1	3	2	1	2	2
Menaces verbales avec ordre ou sous condition	41	70	28	34	69	91	84	88
Id. par gestes ou emblèmes	7	7	19	34	41	49	28	38
Mendicité et vagabondage	86	74	97	111	76	82	94	85
Ministres des cultes. Attaques directes contre le gouvernement ou les lois	»	1	»	»	1	»	»	»
Objets saisis : destruction, détournement.	15	13	10	9	8	6	8	13
Objets trouvés, trésor : détournement.	24	20	28	35	39	45	49	46
Opposition à l'exécution des travaux publics	2	»	9	1	2	6	2	»
Outrage envers un membre des chambres législatives, un ministre ou un magistrat.	66	114	119	92	92	102	91	104
Id. envers un officier ministériel, un agent de l'autorité ou de la force publique ou une personne ayant un caractère public	777	863	874	884	1,037	1,099	1,210	1,181
Id. envers un corps constitué	15	1	»	»	»	»	»	»
Id. envers des jurés ou des témoins	11	12	19	45	20	29	77	52
Rébellion par une seule personne.	278	338	428	359	430	378	465	470

État des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, d'après la nature des faits qui ont donné lieu aux poursuites (suite).

NATURE DES FAITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Rébellion par plusieurs	80	120	83	81	60	94	125	128
Recèlement de choses enlevées à l'aide d'un crime ou d'un délit.	60	110	80	185	149	131	145	139
Registres des logeurs et aubergistes : fausses inscriptions, falsification.	1	"	"	"	"	"	"	"
Révélation de secrets	"	"	"	4	"	"	"	"
Rupture de ban	217	210	201	245	240	309	360	309
Subornation de témoins, d'experts ou d'interprètes en matière correctionnelle	"	"	4	"	"	"	2	3
Substances nuisibles administrées volontairement ayant causé une maladie ou incapacité de travail.	"	"	"	1	1	"	"	"
Id. administrées volontairement : tentative	"	"	1	"	"	1	"	"
Id. Maladie causée involontairement	1	"	1	3	1	1	"	"
Tromperie sur l'identité, la nature ou la quantité des choses vendues	29	20	15	21	13	9	15	22
Usurpation de fonctions	"	3	"	3	2	5	5	6
Id. prolongation illégale	"	"	"	"	"	"	"	1
Id. port illégal de costumes, décorations	5	"	1	5	3	3	1	5
Usurpation de titres de noblesse	"	"	"	"	1	"	"	"
Id. de nom	24	15	30	13	16	12	15	62
Vol	5,385	4,355	4,279	5,268	4,868	5,216	5,437	4,020
Id. domestique	171	566	597	175	538	507	510	697
Id. tentative	10	80	63	113	85	89	109	109
CONTRAVENTIONS DE SIMPLE POLICE.								
Bruits et tapages nocturnes	1	4	6	"	4	7	19	11
Autres contraventions de simple police	147	159	185	128	125	150	212	219
CONTRAVENTIONS A DES LOIS SPÉCIALES.								
L'achat d'effets militaires	55	50	61	29	15	18	8	15
L'embauchage	1	"	4	3	1	"	"	2
Le recèlement de déserteurs	"	"	"	1	"	"	"	9
La milice	8	5	8	5	16	18	15	10
Les logements militaires	"	1	4	2	1	"	"	"
Les poudres	1	7	3	2	1	1	4	"
La taxe des barrières	3	1	"	3	"	"	"	"
Les contributions directes	2	2	1	1	"	"	2	1
Les accises et autres contributions indirectes	7	14	5	5	15	16	2	10
Les droits d'entrée et de sortie (Douanes)	16	13	9	174	24	7	13	19
La garantie des matières d'or et d'argent	"	"	1	"	"	"	"	"
Les postes	"	1	1	5	2	1	"	4
Les taxes municipales	"	"	8	"	"	"	1	"

État des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, d'après la nature des faits qui ont donné lieu aux poursuites (suite).

NATURE DES FAITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Les taxes provinciales	"	"	"	"	"	"	"	"
La vérification des poids et mesures	17	"	1	2	"	"	1	"
Les fabriques et usines	117	80	68	88	116	155	180	91
Les mines et extractions de toute nature	39	25	11	10	18	15	18	17
La navigation, les cours d'eau et polders	21	3	4	11	13	21	11	24
La police maritime	90	57	13	106	124	177	255	235
Les forêts, bois de l'État, des communes et des établissements publics	2,729	3,003	2,707	3,763	2,487	2,367	3,008	2,426
Id. des particuliers	937	698	548	645	410	525	473	291
Les maraudages et autres délits ruraux	147	191	166	725	278	458	496	617
La chasse et le port d'armes	1,635	1,445	1,645	1,452	1,516	1,773	1,792	1,833
La pêche	145	82	129	85	95	115	110	130
Le chemin de fer	5	11	6	3	2	9	8	11
Les messageries et le roulage	"	2	"	"	"	5	"	1
Les constructions et plantations le long des routes	1	4	3	"	3	5	"	4
La voirie	28	5	3	1	"	"	1	1
L'art de guérir. Exercice illégal de la médecine et chirurgie	22	19	30	15	11	28	60	32
Id. id. de l'accouchement	12	10	5	11	8	13	16	24
Id. Vente de substances vénéneuses ou soporifiques	2	2	3	"	2	9	"	4
Id. Remèdes secrets	2	2	"	1	24	"	1	1
Les aubergistes, logeurs et cabaretiers	"	"	"	2	"	"	"	1
Les arpenteurs, experts, priseurs, jurés, etc.	"	3	1	"	"	"	"	"
La contrefaçon	"	"	"	"	1	2	"	9
Les expulsions	28	27	33	40	40	51	36	65
Les filles publiques	"	"	"	"	1	1	"	"
La taxe du pain	75	28	"	14	9	6	5	"
Les témoins défaillants	37	30	136	51	59	75	74	67
Les ventes à l'encan	3	"	2	"	12	1	"	2
Le colportage	"	2	7	"	"	1	2	"
La mendicité et le vagabondage	"	1	21	2	"	"	"	1
Autres contraventions	66	35	65	264	114	38	34	34
RÉCAPITULATION.								
Crimes correctionnalisés	1,323	1,188	1,323	1,437	1,153	1,219	1,504	1,513
Délits	19,127	19,373	18,858	19,728	21,047	22,252	23,262	23,073
Contraventions de simple police	118	163	191	128	129	157	231	230
Id. à des lois spéciales	6,571	6,159	6,135	7,526	5,118	3,911	6,656	6,021
TOTAUX GÉNÉRAUX	27,169	26,883	26,507	28,819	28,047	29,569	31,653	30,867

NATURE DES FAITS.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	MONS.	CHARLEROY.	TOURNAY.	GAND.	AUDENARDE.	TERMONDE.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	TONGRES.	HASSELT.	ARLON.	MARCHE.	NEUFCHATEAU.	NAMUR.	DINANT.	
CRIMES CORRECTIONNALISÉS.																											
Assassinat.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
Empoisonnement	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurtre ou coups et blessures ayant causé la mort.	16	4	1	11	11	2	»	15	6	58	12	7	11	13	2	3	29	3	10	2	2	3	3	3	8	6	
Infanticide.	4	1	»	2	»	»	»	»	4	»	»	1	1	1	»	1	2	1	3	1	5	»	»	»	2	1	
Coups et blessures graves	»	»	13	»	»	»	10	»	»	»	3	»	»	»	»	»	1	»	1	»	4	»	»	»	1	34	
Rébellion par plusieurs avec armes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	13	2	
Viol ou attentat à la pudeur.	85	47	»	66	24	18	71	107	45	98	34	97	58	62	38	53	62	9	35	13	16	16	10	11	24	53	
Avortement	2	»	3	3	»	»	5	»	»	6	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	»	»	2	3	
Suppression d'enfant.	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Enlèvement et détournement de mineurs.	»	2	»	1	»	»	»	»	3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Arrestation illégale avec tortures.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	
Bigamie.	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Exposition d'enfant suivie de mort	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Faux témoignage	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
Id. certifié	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Incendie volontaire	8	1	»	3	4	1	6	4	5	5	4	5	6	6	1	6	3	»	»	2	»	1	1	»	4	1	
Destruction de constructions ; pillage	»	1	3	5	15	»	»	12	5	1	»	10	10	19	»	»	119	»	4	1	»	»	»	4	»	23	
Id. de titres ; extorsion de signatures, valeurs.	1	»	»	3	»	»	»	3	2	»	»	20	»	2	»	1	»	1	8	»	»	1	»	4	»	4	
Fausse monnaie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	2	»	
Contrefaçon de timbres, poinçons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Id. d'effets publics, billets de banque	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	
Faux en écriture	428	13	20	148	1	6	40	66	39	74	9	25	24	45	1	8	68	3	40	11	12	4	2	10	17	17	
Banqueroute frauduleuse.	185	13	4	27	4	1	29	41	43	29	4	30	22	33	2	22	34	5	4	»	4	3	6	9	5	6	
Soustraction de deniers publics	»	2	»	2	1	1	1	8	11	5	»	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	1	1	»	
Chemin de fer	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Association de malfaiteurs.	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Vol de nuit dans une maison habitée	»	»	»	»	»	»	67	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Id. domestique	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	
Id. à l'aide d'effraction, d'escalade, etc., ou de circonstances aggravantes non spécifiées	1,195	444	90	499	132	33	535	496	259	608	66	444	277	408	84	204	490	43	298	66	59	55	40	64	173	115	
Id. à l'aide de violences ou sur un chemin public	65	7	»	52	»	1	5	31	15	29	10	26	5	25	»	20	22	2	16	5	2	1	»	»	15	4	
DÉLITS PRÉVUS PAR LE CODE PÉNAL.																											
Abus d'autorité. Emploi de la force publique contre l'exécution d'une loi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Id. Violences envers les personnes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
Abus de confiance.	1,755	110	32	426	48	20	150	169	83	263	47	134	102	137	26	17	219	29	137	116	40	24	15	20	110	22	
Id. des besoins ou des faiblesses d'un mineur.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

NATURE DES FAITS.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	MONS.	CHARLEROY.	TOURNAY.	GAND.	AUDENARDE.	TERMONDE.	BRUGES.	COURTRAI.	PURNES.	YPRES.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	TONGRES.	HASSELT.	ARLON.	MARCHIE.	NEUFCHATEAU.	NAMUR.	DINANT.
Abus des faiblesses ou des passions de l'emprunteur.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Actes arbitraires et attent. aux libertés et droits garantis par la Constitution.	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Adultère de la femme	226	16	4	26	2	1	39	61	10	54	2	7	"	10	2	10	117	9	33	"	2	2	"	"	7	3
Id. complicité	45	"	"	13	"	2	5	6	"	6	"	"	"	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. du mari	95	"	"	"	"	"	6	4	"	2	"	1	"	"	"	"	23	1	15	"	"	"	"	"	"	"
Armes prohibées. Fabrication et débit.	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Id. Port.	3	40	2	24	7	1	16	24	11	9	14	5	"	3	"	4	35	6	13	4	16	3	2	3	23	18
Arrestation ou détention arbitraires par un fonctionnaire public.	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	2	4	"	2	"	"	5	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. par un particulier	"	1	"	4	"	"	"	7	"	"	"	"	5	3	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 14 ans	70	9	76	32	9	9	58	19	9	40	47	30	32	17	37	15	13	3	8	6	8	"	8	1	29	4
Id. id. par des personnes ayant autorité	"	"	"	3	"	"	13	3	"	2	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. avec violence	99	18	"	44	2	8	"	49	20	26	2	56	16	23	"	25	10	21	22	14	4	31	1	8	14	"
Id. id. par des personnes ayant autorité.	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. par plusieurs en s'entraïdant	"	"	6	21	"	"	3	2	"	6	"	"	"	2	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentat aux mœurs par excitation à la débauche de mineurs.	127	13	1	15	7	"	4	32	5	3	"	2	5	7	6	1	34	"	12	"	"	1	"	"	"	"
Id. par des personnes ayant autorité	"	"	"	1	"	"	"	"	6	2	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. de mineurs de moins de 14 ans	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. par des personnes ayant autorité.	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Écrits ou images contraires aux bonnes mœurs : vente, impression	"	"	"	4	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"
Id. Outrage public aux mœurs	565	93	58	212	43	14	139	113	71	132	17	168	89	82	35	50	76	17	84	26	30	19	7	10	46	25
Avortement sans le consentement de la femme, effet manqué	"	"	"	"	3	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. par suite de violences	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. du consentement de la femme	8	"	"	"	"	"	8	19	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute simple	139	21	21	23	5	3	35	29	19	7	8	4	5	13	2	4	15	7	12	1	1	5	1	3	12	25
Bris de scellés : négligence du gardien.	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Id. par tout autre	"	"	"	"	"	"	3	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Calomnie envers des particuliers.	273	193	71	196	2	63	36	197	103	273	34	196	16	152	23	179	106	1	153	16	34	31	7	32	32	100
Id. envers des corps constitués.	"	"	"	"	"	"	2	"	2	"	"	4	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Chemins de fer. Accident causé involontairement.	"	2	2	7	6	1	6	3	"	3	3	3	9	4	"	"	2	1	"	"	3	1	2	1	2	"
Coalition. Atteinte au libre exercice de l'industrie	"	"	"	14	"	"	258	67	1	9	2	2	24	3	3	"	153	6	35	15	"	3	7	"	42	"
Comestibles, boissons : mélange de substances nuisibles	"	"	"	4	"	"	"	"	"	1	"	"	"	6	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. falsification.	234	2	"	202	4	2	5	36	"	104	1	9	7	31	"	5	1	"	"	8	9	"	"	"	4	10
Concussion	"	"	"	1	"	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	"	"
Corruption. Offres agréées, dons reçus par un fonctionnaire pour faire ou s'abstenir de faire un acte de sa fonction.	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Acte injuste ou abstention d'un fonctionnaire à raison d'offres agréées ou de dons reçus	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Menaces ou promesses faites, dons remis pour corrompre un fonctionnaire public, un arbitre ou un prud'homme.	10	1	"	"	"	"	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	2	"	"	3	"

NATURE DES FAITS.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	MONS.	CHARLEROY.	TOURNAY.	GAND.	AUDENARDE.	TERMONDE.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.	LIEGE.	HUY.	VERVIERS.	TONGRES.	HASSELT.	ARLON.	MARCHE.	NEUCHÂTEAU.	NAMUR.	DINANT.
Corruption. Tentative	"	2	7	8	3	"	1	13	8	1	1	7	6	1	"	6	7	"	1	1	"	"	"	1	2	2
Contrefaçon. Coupons de transport, sceaux, timbres divers : contrefaçon, usage	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Sceaux, timbres, poinçons nationaux (usage préjudiciable)	1	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Timbres-poste et autres : contrefaçon, vente	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. contrefaits (usage de)	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Timbres-poste. Enlèvement de la marque indiquant qu'ils ont servi : usage	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Id. Nom d'un fabricant (application frauduleuse du)	1	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures sans préméditation	3,965	2,821	3,127	3,671	1,478	1,210	2,391	3,081	2,911	1,758	1,377	3,955	1,263	3,608	1,778	2,019	2,181	972	1,100	1,996	1,485	359	615	657	2,285	1,531
Id. id. à des ascendants	22	17	1	75	4	6	103	100	48	52	6	50	16	24	"	25	35	13	36	16	15	19	"	13	22	4
Id. id. ayant causé une maladie	1,335	289	2	361	81	58	591	519	213	1,301	622	1,102	182	960	"	125	563	52	254	138	212	201	"	129	90	83
Id. id. id. à des ascendants	"	3	"	"	12	"	"	"	"	"	"	10	"	3	"	30	1	"	1	"	"	"	"	2	"	"
Id. id. ayant causé une maladie incurable	"	"	"	4	3	"	"	"	2	8	1	1	10	9	"	10	8	2	4	"	"	1	"	1	"	2
Id. id. id. à des ascendants	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. avec préméditation	"	73	25	5	11	2	"	2	"	06	"	103	22	19	"	18	20	9	27	"	"	"	"	5	"	10
Id. id. à des ascendants	"	"	"	10	"	2	"	15	"	"	"	6	"	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. ayant causé une maladie	"	"	"	1	11	29	"	3	"	21	"	89	6	9	"	14	17	15	7	"	2	1	"	3	"	"
Id. id. id. à des ascendants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. à un membre des chambres législatives, un ministre ou un magistrat	"	"	"	4	"	"	"	12	"	"	1	7	"	"	"	"	"	1	"	"	2	1	"	7	"	"
Id. à un officier ministériel, à un agent de l'autorité, de la force publique ou une personne ayant un caractère public	151	57	2	176	36	5	67	75	3	329	12	176	88	277	"	11	85	13	167	13	22	29	1	13	25	3
Id. à des jurés ou des témoins	"	"	"	"	"	"	"	3	2	"	"	1	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"
Id. provoqués par des violences graves	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. involontaires	296	19	18	97	14	7	70	90	18	101	24	89	39	50	14	19	71	22	17	10	22	12	8	7	20	12
Culte (entraves au libre exercice d'un)	10	"	15	"	1	1	1	10	5	5	1	3	9	1	1	1	50	"	2	4	"	15	4	"	"	6
Id. (outrage aux objets d'un)	13	1	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"
Id. (outrage au ministre d'un)	9	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"
Dénonciation calomnieuse	1	6	1	2	3	"	10	1	12	5	1	21	"	5	17	1	20	3	"	1	2	1	"	3	1	"
Dépêches télégraphiques (violation du secret des) par un agent du gouvernement	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destruction de machines à vapeur	1	"	1	1	"	2	4	9	2	"	"	"	2	1	"	"	1	"	5	"	1	"	"	"	"	"
Id. d'appareils télégraphiques	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. de tombeaux, monuments, objets d'art	"	3	1	36	7	1	5	9	"	13	"	2	2	7	4	2	3	1	1	"	9	8	1	1	1	3
Id. de titres publics ou privés	"	"	1	"	"	"	2	1	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	2	"	"	"	"
Id. de propriétés mobilières à l'aide de violences ou menaces	"	6	"	"	"	6	1	3	"	12	4	"	23	11	"	12	2	"	"	"	"	"	1	"	3	"
Id. de marchandises ou de matières servant à la fabrication	"	"	"	3	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Id. des obstacles retenant des bateaux, wagons ou voitures	"	"	"	4	"	"	1	1	"	3	"	1	5	2	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. de récoltes sur pied, plants	"	3	14	2	"	"	23	12	23	16	26	18	16	9	2	37	3	1	1	"	6	2	1	1	13	1

État des prévenus correctionnels,

NATURE DES FAITS.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	MONS.	CHARLEROY.	TOURNAY.	GAND.
Destruction d'instruments d'agriculture, dévastation de champs ensemencés.	"	3	"	"	1	"	1	"	3	"
Id. d'arbres et greffes	60	11	21	14	19	13	18	9	2	61
Id. d'animaux propres à l'agriculture	"	"	4	"	"	"	2	"	5	5
Id. id. id. empoisonnement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. de poissons : empoisonnement	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"
Id. d'animaux domestiques	3	5	2	"	"	"	2	12	1	5
Id. de clôtures	290	76	217	261	80	132	184	188	125	307
Id. id. usurpation de terrain	"	"	"	"	"	"	"	2	"	1
Détention hors des lieux déterminés par le gouvernement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	"	4	"	3	12	"	"	"	"	"
Diffamation envers des particuliers	8	"	"	35	124	17	33	"	13	6
Id. envers des corps constitués	"	"	"	"	"	"	17	"	"	"
Divulgation méchante	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Domicile (violation de) par un particulier, à l'aide de menaces, violences ou effraction	126	9	4	21	8	"	21	11	5	12
Id. id. par un particulier à l'aide d'un faux ordre de l'autorité ou la nuit, par plusieurs avec armes	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"
Id. id. introduction furtive la nuit	"	"	1	26	2	14	7	19	27	8
Duel. Provocation	4	1	2	3	2	"	1	2	3	"
Id. Usage des armes sans blessures ; non usage	"	1	"	2	"	"	6	"	"	"
Id. Blessures	32	"	"	"	"	"	5	"	"	"
Effets de commerce fictifs	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"
Élections. Soustraction, addition, falsification de bulletins par un scrutateur	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Soustraction, substitution, falsification de bulletins par tout autre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Achat ou vente de suffrages	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"
Enchères (entraves à la liberté des)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement de mineurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. d'une fille au-dessous de 16 ans, avec son consentement	3	"	"	4	"	"	1	1	"	"
Épizotie. Animaux atteints. Défaut d'avertissement	14	4	1	10	1	"	31	27	1	90
Id. Id. Communication avec d'autres animaux	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Id. Id. Contagion	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Eserquerie	695	93	34	278	44	57	193	153	101	194
Etat civil. Actes de mariage. Omission de certaines formalités	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"
Id. Célébration du mariage contre le gré des personnes dont le consentement est requis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Célébration du mariage religieux avant le mariage civil	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Id. Défaut de déclaration de naissance	85	15	12	24	2	11	10	39	5	15
Id. Recel d'enfant	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Id. Refus de représenter un enfant aux personnes qui ont le droit de le réclamer	"	1	"	"	2	"	"	"	"	"

par arrondissement, 1868 à 1875 (suite).

AUDEN.	TERMONDE.	BRUGES.	COUTRAI.	FURNES.	YPRES.	LIGÉ.	HUY.	VERVIERS.	TONGRES.	HANSELT.	ARLON.	MARCHE.	NEUFCHÂTEAU.	NAMUR.	DINANT.
2	2	1	1	"	6	"	1	"	1	2	4	"	"	"	"
"	37	35	16	15	10	5	2	"	19	5	10	6	10	32	17
2	2	1	"	1	"	"	1	"	"	"	1	2	1	21	"
"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	2	2	2	"	3
"	2	2	"	"	2	2	1	2	"	2	"	"	3	"	3
146	334	215	320	156	175	159	147	127	265	76	34	94	85	102	148
"	2	3	"	"	"	1	"	"	"	"	"	3	"	"	"
2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
2	1	1	"	"	27	2	2	"	"	"	"	2	"	"	"
3	105	67	5	175	"	9	14	1	68	78	2	9	3	55	35
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	4	"	"	"	2	"	"	1	"	2	"	"	"	"	"
6	75	12	23	31	3	28	17	37	28	10	6	1	12	29	7
"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
6	50	3	3	2	4	3	2	6	"	25	5	"	4	4	8
"	1	2	"	2	"	"	1	2	"	4	"	1	"	"	"
"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	"	"	"	"
"	"	6	12	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	4	"	1	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	9	"	"	"	"
"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
8	25	8	9	1	2	2	5	5	4	8	4	6	5	"	1
"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"
"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
26	108	84	89	25	64	146	42	98	78	69	16	18	14	109	39
2	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"
1	11	6	14	4	5	10	4	5	4	3	2	2	3	2	6
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

NATURE DES FAITS.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	MONS.	CHARLEROI.	TOURNAY.	GAND.	AUDENARDE.	TERMONDE.	RUGES.	COURTRAI.	PURNES.	YPRES.	LIEGE.	HUY.	VERVIERS.	TONGRES.	DASSELT.	ARLON.	MARCHE.	NEUFCHATEAU.	NAMUR.	DINANT.
Évasion de détenus : négligence des gardiens.	2	"	"	2	"	1	"	"	"	"	"	"	1	2	3	"	"	"	"	"	"	3	2	1	"	2
Id. par coopération de tous autres individus	"	1	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfant dans un lieu non solitaire.	29	2	2	5	1	"	10	6	8	14	4	6	2	1	1	1	17	1	3	2	2	1	1	"	4	2
Id. id. par des ascendants ou gardiens.	"	"	"	"	"	"	3	"	4	"	"	2	"	8	6	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. dans un lieu solitaire.	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Id. id. par des ascendants ou gardiens.	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faillites (fraudes dans les)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"
Fausse monnaie. Monnaies autres que celles d'or ou d'argent ayant cours légal : contrefaçon, émission.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Id. (émission de)	6	"	"	"	1	"	3	2	"	2	1	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Id. reçue pour bonne (émission de)	1	"	"	"	"	1	2	2	"	1	"	5	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Id. Émission de monnaies dorées ou argentées	"	"	"	3	"	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Faux. Passeport, port d'armes, livret : contrefaçon, falsification	"	"	"	1	"	"	"	6	"	2	"	"	"	1	"	"	9	"	2	"	"	1	1	"	"	1
Id. Id. id. id. supposition de nom	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Feuille de route : fabrication, contrefaçon, falsification	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Id. supposition de nom ou de qualité.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"
Id. Certificat de maladie : fabrication, falsification, usage	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Id. fausses déclarations par un médecin, falsification, usage.	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Certificat de bonne conduite, d'indigence, etc. : fabrication, falsification, usage.	"	"	"	"	"	"	2	"	1	"	"	"	1	"	"	1	10	"	2	"	"	"	"	2	"	"
Id. Certificats divers : fabrication, falsification, usage	"	"	"	8	2	"	"	3	3	1	"	3	"	3	"	3	"	"	2	"	"	"	"	"	1	"
Id. id. faux témoignage dans les certificats	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fausse déclarations en matière criminelle	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage en matière correctionnelle	40	14	18	25	16	3	20	23	16	20	18	16	5	1	3	7	6	1	5	7	15	"	"	4	7	5
Id. id. de police	2	"	"	5	"	"	"	4	2	"	"	5	1	4	1	3	"	"	"	"	8	2	1	1	5	"
Id. id. civile.	2	"	"	4	3	1	2	1	"	2	"	"	"	"	"	1	1	"	5	1	1	1	5	3	"	"
Faux serment en matière civile	1	5	1	"	6	"	4	6	1	"	"	1	"	6	"	1	1	2	1	5	1	1	5	3	"	"
Fournitures de l'armée. Fraudes sur la nature, la qualité des choses fournies.	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Homicide provoqué par des violences graves	"	"	"	3	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. commis en repoussant, pendant le jour, l'escalade ou l'effraction	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Id. provoqué par le flagrant délit d'adultère	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. involontaire	55	13	26	33	12	4	76	64	27	24	12	35	25	17	6	11	45	5	20	4	8	9	5	1	12	14
Imprimés sans nom d'auteur ou d'imprimeur : publication, distribution	40	7	3	18	2	"	5	11	3	6	"	7	7	"	4	"	3	1	8	"	2	"	"	"	"	2
Incendie de lieux inhabités, bois ou récoltes sur pied, par le propriétaire	"	"	5	2	"	1	4	"	1	"	2	1	10	"	6	"	2	"	"	5	1	"	"	"	"	"
Id. de récoltes coupées ou de bois abattus, par le propriétaire.	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	3	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. de récoltes coupées ou de bois abattus, par le propriétaire, pendant la nuit	"	1	"	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. tentative	"	"	"	3	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Id. involontaire	4	"	8	13	5	4	8	12	2	4	11	9	16	10	2	21	1	2	11	4	1	2	11	15	6	17

Etat des prévenus correctionnels.

NATURE DES FAITS.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	MONS.	CHARLEROY.	TOURNAY.	GAND.
Inhumations (infractions aux lois sur les)	1	"	"	"	5	1	4	2	9	"
Id. Violation de tombeaux ou de sépulture	"	1	"	"	"	"	"	"	2	"
Injures par faits, écrits, images, emblèmes.	21	10	28	11	16	"	18	3	24	48
Inondation d'héritages, chemins ou propriétés	"	"	"	2	1	1	2	1	"	"
Intérêt illégal pris ou reçu par un fonctionnaire dans les actes de son ministère.	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"
Jeux de hasard. Maisons non autorisées	"	"	"	"	"	1	2	"	"	1
Lettres et dépêches télégraphiques : ouverture, suppression par un agent du gouvernement	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"
Lettres : suppression, violation du secret par un particulier	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"
Loteries non autorisées. Auteurs, entrepreneurs, préposés	11	"	3	6	4	4	4	16	2	5
Id. Publication, émission, colportage des billets	"	"	"	1	"	"	"	"	2	"
Maisons de prêt sur gage non autorisées	16	"	"	1	"	"	"	"	6	5
Id. id. dépôt pour autrui, achat de reconnaissances.	"	"	"	3	"	"	"	"	5	"
Menaces par écrit, avec ordre ou sous condition.	2	"	"	7	"	1	"	2	"	"
Id. id. sans ordre ni condition.	"	"	"	1	1	3	"	1	"	1
Id. verbales, avec ordre ou sous condition.	143	20	22	12	12	16	48	38	47	23
Id. par gestes ou emblèmes	8	"	"	9	1	9	45	22	"	8
Mendicité et vagabondage.	103	17	"	40	21	25	44	37	21	12
Ministres des cultes. Attaques directes contre le gouvernement ou les lois	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Objets saisis : destruction, détournement	"	3	"	7	4	3	4	6	6	4
Id. trouvés, trésor : détournement	"	19	3	68	17	1	18	11	25	2
Opposition à l'exécution des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Outrage envers un membre des chambres législatives, un ministre ou un magistrat.	11	20	41	8	"	6	115	140	38	47
Id. envers un officier ministériel, un agent de l'autorité ou de la force publique ou une personne ayant un caractère public.	1,252	325	308	693	123	124	498	294	344	716
Id. envers un corps constitué	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. envers des jurés ou des témoins	"	21	41	14	1	"	34	3	16	12
Rebellion par une seule personne	1,446	96	46	175	41	65	43	36	88	232
Id. par plusieurs	"	13	39	206	4	5	38	18	61	36
Recelment de choses enlevées à l'aide d'un crime ou d'un délit	227	66	15	223	13	17	56	21	5	71
Registres des logeurs et aubergistes : fausses inscriptions, falsification.	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Révélation de secrets	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rupture de ban	418	113	42	253	71	50	102	52	113	123
Subornation de témoins, d'experts ou d'interprètes en matière correctionnelle.	"	"	1	"	"	"	5	"	"	"
Substances nuisibles administrées volontairement ayant causé une maladie ou incapacité de travail.	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Id. id. tentative	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Maladie causée involontairement	"	"	"	1	"	1	1	1	1	"
Tromperie sur l'identité, la nature ou la quantité des choses vendues	27	3	7	24	1	4	11	12	5	4

par arrondissement, 1868 à 1875 (suite).

AUDENARDE.	TERMONDE.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	TONGRES.	HASSELT.	ARLON.	MARCHE.	NEUFCHATEAU.	NAMUR.	DINANT.
"	5	"	8	2	"	2	"	5	"	4	4	2	1	4	"
"	"	5	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
14	74	20	44	5	1	6	38	40	89	27	1	8	"	19	7
"	6	"	"	3	"	"	"	"	1	1	"	1	"	"	1
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	4	"	"
1	"	"	"	4	"	4	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	1	2	1	"	"	20	"	17	1	"	5	11	1	6	2
"	"	6	"	"	"	2	3	"	1	"	1	"	1	"	"
"	"	"	"	"	4	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	4	5	"	1	"	"	"	1	"	1	"	"	1	1	"
1	"	"	1	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"
6	61	9	6	10	9	4	5	"	8	6	4	2	1	9	2
"	37	3	8	13	"	13	1	13	18	"	"	"	12	"	"
1	22	49	36	4	20	63	2	192	2	2	1	5	9	2	5
"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	3	"	"	"	"	6	3	6	1	1	1	2	4	9	8
2	26	"	20	"	4	24	5	16	3	14	1	4	"	"	3
"	8	"	8	2	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	1
8	84	"	4	3	19	31	33	8	2	18	35	11	55	"	23
90	353	481	295	126	199	199	86	235	171	121	129	108	166	351	441
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	13
16	13	4	1	4	"	16	8	7	"	"	1	"	2	1	"
10	83	140	46	29	105	81	24	134	31	12	4	10	15	87	7
7	10	434	72	"	"	32	18	28	12	5	9	"	"	19	5
10	56	9	59	"	9	61	18	26	1	16	2	3	"	5	10
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
40	92	80	247	9	76	62	3	11	19	24	3	1	2	63	22
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"
"	"	4	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
1	12	5	1	6	4	6	"	2	"	2	"	1	"	"	"

NATURE DES FAITS.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	MONS.	CHATELAIN.	TOURNAY.	GAND.	AUDENARDE.	TERMONDE.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.	LIEGE.	HUY.	VERVIERS.	TONGRES.	HASSELT.	ARLON.	MARCHE.	NEUCHÂTEAU.	NAMUR.	DINANT.	
Usurpation de fonctions	16	»	»	1	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Id. prolongation illégale	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Id. port illégal de costumes, décorations	1	»	»	8	»	»	»	2	»	1	»	»	1	»	»	»	2	»	2	»	1	»	»	»	1	2	
Usurpation de titres de noblesse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
Id. de nom	138	6	2	13	»	3	6	9	8	2	»	1	3	1	1	5	15	1	17	2	4	1	»	»	3	1	
Vol.	7,172	3,269	1,380	3,863	518	724	2,376	1,953	1,113	2,038	493	1,409	1,826	1,013	535	724	1,589	386	1,009	917	1,082	385	322	322	1,331	719	
Id. domestique.	138	185	90	654	72	18	380	312	118	339	19	231	112	171	»	104	187	16	201	52	90	23	3	16	102	8	
Id. tentative.	190	23	9	88	7	2	36	24	19	36	6	12	74	27	5	8	13	14	16	1	6	»	»	4	8	»	
CONTRAVENTIONS DE SIMPLE POLICE.																											
Bruits et tapages nocturnes	»	»	»	»	»	4	»	»	»	4	3	»	21	3	3	10	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	
Autres contraventions de simple police	22	14	110	88	27	96	227	53	15	27	51	4	106	15	96	17	5	62	24	8	68	9	»	9	30	»	
CONTRAVENTIONS A DES LOIS SPÉCIALES.																											
L'achat d'effets militaires	18	17	»	34	9	2	5	4	15	36	4	14	19	9	2	7	12	»	2	»	11	7	»	»	3	21	»
L'embauchage	4	»	»	»	»	»	»	1	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Le recèlement de déserteurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	6	»	»	»	»	»	
La milice.	4	»	1	»	1	»	9	6	1	»	1	1	»	2	2	»	25	»	24	1	1	»	»	5	»	1	
Les logements militaires	»	»	»	1	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	1	2	
Les poudres	»	»	»	3	»	»	4	4	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
La taxe des barrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	
Les contributions directes	»	»	»	»	»	»	»	»	6	3	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	6	
Les accises et autres contributions indirectes.	9	1	2	6	»	1	6	12	7	2	2	8	»	1	»	»	3	»	»	1	6	1	»	»	»	3	
Les droits d'entrée et de sortie. (Douanes).	»	»	»	20	»	1	51	5	131	»	»	1	»	32	3	7	1	»	3	1	5	4	»	»	»	»	
La garantie des matières d'or et d'argent.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	
Les postes.	1	»	»	»	»	1	3	2	»	2	1	»	»	1	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	
Les taxes municipales	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Id. provinciales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
La vérification des poids et mesures	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	18	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	14	
Les fabriques et usines.	165	32	31	90	9	1	35	84	16	70	4	20	14	20	»	2	193	24	13	4	10	24	»	»	»	»	
Les mines et extractions de toute nature.	»	»	»	»	»	»	34	82	»	»	»	»	»	»	»	»	28	4	5	»	»	»	»	»	»	»	
La navigation, les cours d'eau et polders	»	18	»	10	1	»	»	»	»	8	»	59	1	8	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	
La police maritime	»	»	»	654	»	»	»	»	»	1	»	»	110	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Les forêts, bois de l'État, des communes et des établissements publics.	968	285	85	23	4	163	46	1,178	17	57	»	1	13	»	2	28	762	373	162	18	280	5,567	984	2,524	2,086	6,426	
Id. bois des particuliers	23	146	65	140	5	318	114	66	174	139	9	17	26	32	25	37	38	93	117	293	667	64	153	117	182	1,117	
Les maraudages et autres délits ruraux	12	100	208	31	26	1,195	7	76	64	30	13	51	164	9	12	3	106	198	»	295	251	12	75	5	297	138	
La chasse et le port d'armes.	1,100	745	736	173	239	345	645	564	623	920	327	538	656	281	156	198	253	296	376	440	309	321	336	282	561	781	
La pêche	31	23	2	28	24	14	19	68	16	71	2	79	32	13	20	2	194	34	6	3	20	14	35	37	4	67	

NATURE DES FAITS.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	MONS.	CHARLEROY.	TOURNAY.	GAND.
Le chemin de fer	7	"	"	4	"	"	"	12	4	10
Les messageries et le roulage	"	2	2	"	"	"	"	"	"	2
Les constructions et les plantations le long des routes	"	9	"	"	4	"	"	"	"	"
La voirie	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
L'art de guérir. Exercice illégal de la médecine et de la chirurgie.	17	9	16	6	2	4	28	16	4	5
Id. Id. de l'accouchement.	17	1	"	4	"	2	"	7	10	5
Id. Vente de substances vénéneuses ou soporifiques	"	"	"	8	"	"	"	"	2	"
Id. Remèdes secrets.	"	"	"	1	1	"	"	1	"	2
Les aubergistes, les logeurs et cabaretiers.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Les arpenteurs, experts, priseurs, jurés, etc	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"
La contrefaçon	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Les expulsions	74	1	"	64	1	"	6	29	10	13
Les filles publiques	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
La taxe du pain.	"	"	"	"	"	"	42	"	"	36
Les témoins défaillants.	94	29	"	114	10	11	35	159	1	"
Les ventes à l'encan.	11	2	"	1	"	"	"	"	"	"
Le colportage.	"	"	"	"	3	"	"	2	2	"
La mendicité et le vagabondage	18	"	"	4	"	"	"	"	"	1
Autres contraventions	31	24	2	1	4	3	"	15	139	5
Crimes correctionnalisés.	1,990	235	134	837	192	63	770	785	441	918
Délits	25,235	8,361	6,235	12,983	3,093	2,797	8,856	8,861	6,147	12,231
Contraventions de simple police.	22	44	110	88	27	100	227	53	45	31
Id. à des lois spéciales.	2,619	2,044	4,150	1,719	361	2,092	1,093	2,391	1,248	1,423
TOTAUX GÉNÉRAUX.	29,866	10,681	7,629	15,627	3,673	5,052	10,946	11,793	7,884	14,603

AUDENARDE.	TERMONDE.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.	LIÈGE.	HUY.	VERVIER.	TONGRES.	HASSELT.	ARLON.	MARCHE.	NEUFCHÂTEAU.	NAMUR.	DINANT.
"	"	5	2	1	5	2	4	4	1	"	"	"	"	"	"
"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
2	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	5	"	1	"	"	"	1	"	2	"	"	"	1	28
1	3	53	1	5	1	8	"	11	6	"	5	3	2	5	7
2	7	9	1	8	7	2	8	4	"	3	"	2	"	"	"
"	1	"	"	6	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	22	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"
"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	5	"	78	1	25	3	2	4	"	"	4	"
"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
"	15	5	1	"	12	17	"	9	"	"	"	"	"	"	"
"	31	8	"	"	"	35	"	"	"	1	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	2	"	2	"
4	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
47	5	57	42	15	21	19	16	10	18	1	92	3	17	16	47
115	672	417	621	129	324	834	67	425	101	104	88	63	107	268	287
3,216	9,792	8,545	8,205	3,170	4,284	7,175	2,072	4,797	4,244	3,729	1,524	1,379	1,760	5,234	3,365
57	4	127	48	99	57	15	62	28	8	68	9	"	9	30	9
419	909	1,515	456	637	652	1,792	1,556	1,073	4,087	1,577	6,149	1,593	2,997	3,203	8,639
3,867	11,377	10,601	9,330	4,035	5,317	9,816	3,757	6,323	5,440	5,478	7,770	3,035	4,873	8,735	12,300

L'état suivant indique, par nature de délits, le nombre des femmes et des enfants poursuivis devant les tribunaux correctionnels, ainsi que la moyenne annuelle des prévenus.

NATURE DES FAITS.	NOMBRE TOTAL des PRÉVENUS.	1868 à 1875.		MOYENNE ANNUELLE des PRÉVENUS correctionnels.
		FEMMES.	ENFANTS âgés de moins de 16 ans.	
CRIMES CORRECTIONNALISÉS.				
Assassinat.	3	"	"	0.4
Empoisonnement	2	"	2	0.3
Meurtre ou coups et blessures ayant causé la mort.	241	16	8	30.1
Infanticide.	30	27	"	3.8
Coups et blessures graves.	67	2	1	8.4
Rébellion par plusieurs avec armes.	18	5	1	2.3
Viol ou attentat à la pudeur.	1,154	14	102	144.3
Avortement	28	19	"	3.5
Suppression d'enfant.	8	7	"	1.0
Enlèvement et détournement de mineurs	7	2	"	0.9
Arrestation illégale avec tortures.	5	1	"	0.7
Bigamie.	1	"	"	0.1
Exposition d'enfant suivie de mort	1	"	"	0.1
Faux témoignage.	5	2	"	0.7
Id. certificat.	5	"	"	0.7
Incendie volontaire	77	11	34	9.6
Destruction de constructions; pillage.	232	2	13	29.0
Id. de titres; extorsions de signatures, valeurs.	49	6	1	6.1
Fausse monnaie.	12	2	3	1.5
Contrefaçon de timbres, poinçons.	1	"	"	0.1
Id. d'effets publics, billets de banque	5	"	"	0.7
Faux en écriture	1,131	135	25	141.4
Banqueroute frauduleuse	573	113	1	71.6
Soustraction de deniers publics	10	"	"	5.0
Chemin de fer	3	1	3	0.7
Association de malfaiteurs	6	"	"	0.8
Vol de nuit dans une maison habitée.	67	9	27	8.4
Id. domestique	14	3	"	1.4
Id. à l'aide d'effraction, escalade, etc., ou de circonstances aggravantes non spécifiées	6,835	817	1,233	856.9
Id. à l'aide de violences ou sur un chemin public	381	23	23	47.6
DÉLITS PRÉVUS PAR LE CODE PÉNAL.				
Abus d'autorité. Emploi de la force publique contre l'exécution d'une loi.	7	"	"	0.9
Id. Violences envers les personnes.	1	"	"	0.1
Abus de confiance.	1,301	581	111	537.6
Abus des besoins ou des faiblesses d'un mineur	3	"	"	0.4
Id. des faiblesses ou des passions de l'emprunteur	1	"	"	0.1

NATURE DES FAITS.	NOMBRE TOTAL des PRÉVENUS.	1868 à 1875.		MOYENNE ANNUELLE des PRÉVENUS correctionnels.
		FEMMES.	ENFANTS âgés de moins de 16 ans.	
Actes arbitraires et attentatoires aux libertés et droits garantis par la Constitution	2	"	"	0.3
Adultère de la femme	613	391	"	80.4
Id. complicité	83	"	"	10.4
Id. du mari	147	4	"	18.4
Armes prohibées. Fabrication et débit	4	2	"	0.5
Id. Port	286	3	2	35.8
Arrestation ou détention arbitraires par un fonctionnaire public	16	"	"	2.0
Id. id. par un particulier	21	"	"	2.7
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 14 ans	559	22	15	69.9
Id. id. par des personnes ayant autorité	25	1	"	3.1
Id. avec violence	513	7	19	64.1
Id. id. par des personnes ayant autorité	2	"	"	0.3
Id. id. par plusieurs en s'entraïdant	14	"	2	5.5
Attentat aux mœurs, par excitation à la débauche de mineurs	275	186	3	34.4
Id. id. par des personnes ayant autorité	8	4	"	1.0
Id. id. de moins de 14 ans	7	"	"	0.9
Id. id. id. par des pers. ayant autorité	2	"	"	0.3
Id. Écrits ou images contraires aux bonnes mœurs : vente, impression	9	1	2	1.1
Id. Outrage public aux mœurs	2,253	157	72	281.6
Avortement sans le consentement de la femme, effet manqué	3	3	"	0.6
Id. par suite de violences	5	2	"	0.6
Id. du consentement de la femme	13	38	"	6.0
Banqueroute simple	121	55	"	52.6
Bris de scellés : négligence du gardien	2	"	"	0.3
Id. par tout autre	5	"	"	0.6
Calomnie envers des particuliers	2,511	675	12	314.9
Id. envers des corps constitués	10	"	"	1.3
Chemins de fer. Accident causé involontairement	61	1	1	7.6
Coalition. Atteinte au libre exercice de l'industrie	614	24	16	80.5
Comestibles, boissons : mélange de substances nuisibles	11	1	"	1.4
Id. id. falsification	674	343	20	84.3
Concussion	8	"	1	1.0
Corruption. Offres agréées, dons reçus par un fonctionnaire pour faire ou s'abstenir de faire un acte de sa fonction	3	"	"	0.4
Id. Acte injuste ou abstention d'un fonctionnaire à raison d'offres agréées ou de dons reçus	5	1	"	0.6
Id. Menaces ou promesses faites, dons remis pour corrompre un fonctionnaire public, un arbitre ou un prud'homme	24	"	"	2.9
Id. Tentative	78	5	"	9.8
Contrefaçon. Coupons de transport, sceaux, timbre divers : contrefaçon, usage	9	1	"	1.1
Id. Sceaux, timbres, poisons nationaux (usage préjudiciable)	10	"	"	1.3
Id. Timbres-poste et autres : contrefaçon, vente	4	1	"	0.3

NATURE DES FAITS.	NOMBRE TOTAL des PRÉVENUS.	1868 A 1875.		MOYENNE ANNUELLE des PRÉVENUS correctionnels.
		FEMMES.	ENFANTS âgés de moins de 16 ans.	
Contrefaçon. Timbres-poste et autres : contrefaits (usage de)	1	"	"	0.1
Id. Timbres-poste. Enlèvement de la marque indiquant qu'ils ont servi : usage	2	"	"	0.3
Id. Nom d'un fabricant (application frauduleuse du)	6	2	"	0.8
Coups et blessures sans préméditation	62,127	6,033	759	7,803.4
Id. id. à des ascendants	752	90	27	94.0
Id. id. ayant causé une maladie	9,556	504	108	1,194.5
Id. id. id. à des ascendants	62	1	"	7.8
Id. sans préméditation, ayant causé une maladie incurable	66	11	"	8.3
Id. id. id. à des ascendants	1	1	"	0.1
Id. avec préméditation	447	24	10	55.9
Id. id. à des ascendants	37	4	2	4.7
Id. id. ayant causé une maladie	231	2	3	28.9
Id. à un membre des chambres législatives, un ministre ou un magistrat	35	2	"	4.4
Id. à un officier ministériel, à un agent de l'autorité, ou de la force publique, etc	2,169	91	23	271.3
Id. à des jurés ou des témoins	8	1	"	1.0
Id. provoqués par des vicieuses graves	4	"	"	0.5
Id. involontaires	1,249	57	36	156.1
Culte (entraves au libre exercice d'un)	148	9	3	18.5
Id. (outrages aux objets d'un)	20	"	"	2.5
Id. (outrages au ministre d'un)	16	2	"	2.0
Dénonciation calomnieuse	122	16	1	15.3
Dépêches télégraphiques (violation du secret des) par un agent du gouvernement	2	"	1	0.3
Destruction de machines à vapeur	30	1	7	3.8
Id. d'appareils télégraphiques	10	"	"	1.3
Id. de tombeaux, monuments, objets d'art	120	2	10	15.0
Id. de titres publics ou privés	13	2	"	1.7
Id. de propriétés mobilières, à l'aide de violences ou de menaces	107	3	4	13.4
Id. de marchandises ou de matières servant à la fabrication	13	"	1	1.7
Id. des obstacles retenant des bateaux, wagons ou voitures	19	"	"	2.1
Id. de récoltes sur pied, plants	230	27	22	28.8
Id. d'instruments d'agriculture, dévastation de champs ensemencés	28	4	4	3.5
Id. d'arbres et greffes	150	22	33	56.3
Id. d'animaux propres à l'agriculture	48	2	7	6.0
Id. id. empoisonnement	2	"	"	0.3
Id. de poissons : empoisonnement	14	"	2	1.8
Id. d'animaux domestiques	19	3	1	6.1
Id. de clôtures	4,256	248	108	532.0
Id. id. usurpation de terrain	12	1	"	1.5
Détention hors des lieux déterminés par le gouvernement	2	"	"	0.3
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	64	1	"	8.0

NATURE DES FAITS.	NOMBRE TOTAL des PRÉVENUS.	1868 A 1875.		MOYENNE ANNUELLE des PRÉVENUS correctionnels.
		FEMMES.	ENFANTS âgés de moins de 16 ans.	
Diffamation envers des particuliers	876	261	4	109.5
Id. envers des corps constitués	17	"	"	2.1
Divulgation méchante	10	1	"	1.3
Domicile (violation de) par un particulier, à l'aide de menaces, violences ou effraction	544	37	10	68.0
Id. id. id. à l'aide d'un faux ordre de l'autorité ou la nuit, etc	7	"	"	0.9
Id. id. introduction furtive la nuit	233	4	4	29.1
Duel. Provocation	31	"	"	3.9
Id. Usage des armes sans blessures; non usage	13	"	"	1.6
Id. Blessures	57	"	"	7.1
Effets de commerce fictifs	13	"	"	1.6
Élections. Soustraction, addition, falsification de bulletins par un scrutateur	4	"	"	0.5
Id. Soustraction, substitution, falsification de bulletins par tout autre	2	"	"	0.3
Id. Achat ou vente de suffrages	5	"	"	0.6
Enchères (entraves à la liberté des)	18	2	"	2.3
Enlèvement de mineurs	9	2	"	1.1
Id. d'une fille au-dessous de 16 ans, avec son consentement	9	"	2	1.1
Épizootie. Animaux atteints. Défaut d'avertissement	274	15	"	34.3
Id. Id. Communication avec d'autres animaux	2	"	"	0.3
Id. Id. Contagion	18	2	"	2.3
Escroquerie	2,867	582	87	358.4
État civil. Actes de mariage. Omission de certaines formalités	6	"	"	0.8
Id. Célébration du mariage contre le gré des personnes dont le consentement est requis	1	"	"	0.1
Id. Célébration du mariage religieux avant le mariage civil	4	"	"	0.5
Id. Défaut de déclaration de naissance	301	58	"	37.6
Id. Recèlement d'enfant	1	"	"	0.1
Id. Refus de représenter un enfant aux personnes qui ont le droit de le réclamer	3	1	"	0.4
Évasion de détenus : négligence des gardiens	19	"	"	2.4
Id. par coopération de tous autres individus	4	"	"	0.5
Exposition d'enfant dans un lieu non autorisé	134	93	1	16.8
Id. id. par des ascendants ou gardiens	25	5	"	3.1
Id. dans un lieu solitaire	4	4	"	0.5
Id. id. par des ascendants ou gardiens	7	3	"	0.9
Faillites (fraudes dans les)	3	"	"	0.4
Fausse monnaie. Monnaies autres que celle d'or ou d'argent ayant cours légal : contrefaçon, émission	3	"	"	0.4
Id. (émission de)	19	4	1	2.4
Id. reçue pour bonne (émission de)	14	1	"	1.8
Id. Émission de monnaies dorées ou argentées	9	"	"	1.1
Faux. Passe-port, port d'armes, livret : contrefaçon, falsification	24	"	"	3.0
Id. Id. id. supposition de nom	6	2	"	0.8
Id. Feuille de route : fabrication, contrefaçon, falsification	"	"	"	"

NATURE DES FAITS.	NOMBRE TOTAL des PRÉVENUS.	1868 A 1875.		MOYENNE ANNUELLE des PRÉVENUS correctionnels.
		FEMMES.	ENFANTS âgés de moins de 16 ans.	
La garantie des matières d'or et d'argent	1	»	»	0.1
Les postes	17	4	»	2.4
Les taxes municipales	9	1	»	1.1
Id. provinciales	»	»	»	»
La vérification des poids et mesures	21	1	1	2.6
Les fabriques et usines	895	44	4	111.9
Les mines et extractions de toute nature	153	12	11	49.1
La navigation, les cours d'eau, les polders	408	4	40	13.5
La police maritime	1,087	»	3	135.9
Les forêts, bois de l'État, des communes et des établissements publics	22,582	7,132	755	2,822.8
Id. id. des particuliers	4,527	1,535	355	565.9
Les marandages et autres délits ruraux	4,008	1,560	812	501.0
La chasse et le port d'armes	13,111	121	283	1,638.9
La pêche	921	15	14	115.1
Le chemin de fer	55	1	8	6.9
Les messageries et le roulage	8	»	»	1.0
Les constructions et plantations le long des routes	20	2	»	2.8
La voirie	39	3	6	4.9
L'art de guérir. Exercice illégal de la médecine et chirurgie	217	56	»	27.1
Id. id. de l'accouchement	99	88	»	12.1
Id. Vente de substances vénéneuses ou soporifiques	22	2	»	2.8
Id. Remèdes secrets	31	6	»	3.9
Les aubergistes, logeurs et cabaretiers	3	»	»	0.4
Les arpenteurs, experts, priseurs, jurés, etc	4	»	»	0.5
La contrefaçon	12	»	»	1.5
Les expulsions	320	96	1	40.0
Les filles publiques	2	2	»	0.3
La taxe du pain	137	9	»	17.1
Les témoins défaillants	529	119	1	66.1
Les ventes à l'encan	20	2	»	2.5
Le colportage	12	»	»	1.5
La mendicité et le vagabondage	25	16	»	3.1
Autres contraventions	650	17	»	81.3
Crimes correctionnalisés	11,020	1,269	1,179	1,377.5
Délits	167,020	26,635	7,151	20,877.5
Contraventions de simple police	1,377	211	60	172.1
Id. à des lois spéciales	50,397	11,013	2,273	6,299.6
TOTAUX GÉNÉRAUX	229,814	39,161	10,963	28,726.7

SEXE ET AGE DES PRÉVENUS. — Depuis 1830, les comptes statistiques ont constaté le sexe et l'âge du plus grand nombre des prévenus. Voici comment, depuis cette époque, ils se sont classés annuellement sous ce rapport :

ANNÉES.	HOMMES									FEMMES								
	AGÉS DE						AGE INCONNU.	TOTAL.	Proportion sur 100.	AGÉES DE						AGE INCONNU.	TOTAL.	Proportion sur 100.
	moins de 16 ans.	16 à 24 ans.	24 à 30 ans.	30 à 40 ans.	40 à 60 ans.	plus de 60 ans.				moins de 16 ans.	16 à 24 ans.	24 à 30 ans.	30 à 40 ans.	40 à 60 ans.	plus de 60 ans.			
1850. . .	1,130	2,007	5,306	3,272	3,028	417	4,665	19,825	81	233	434	839	683	836	148	1,434	4,607	19
1851. . .	1,022	1,833	5,192	3,182	2,960	477	4,163	19,129	80	218	459	902	701	827	164	1,430	4,731	20
1852. . .	1,063	1,691	4,641	3,222	2,881	456	3,498	17,452	79	267	441	858	788	974	175	1,047	4,550	21
1853. . .	1,048	1,718	4,673	3,301	3,095	432	3,029	17,296	79	261	487	1,044	816	962	137	953	4,680	21
1854. . .	1,230	1,713	4,284	3,344	3,253	544	2,981	17,319	78	294	533	976	894	1,074	199	909	4,879	22
1855. . .	1,251	1,915	4,640	3,495	3,503	577	3,522	18,983	73	496	808	1,383	1,227	1,380	323	1,246	6,881	27
1856. . .	1,533	2,113	5,266	4,225	3,670	654	3,564	21,025	71	437	679	1,405	1,332	1,361	257	1,813	7,281	26
1857. . .	1,321	2,070	5,743	4,122	3,525	596	3,433	20,810	77	362	651	1,068	984	1,129	232	1,627	6,053	23
1858. . .	1,126	2,072	5,821	4,059	3,335	514	2,909	19,836	79	299	523	1,079	956	963	199	1,221	5,240	21
1859. . .	1,068	1,984	5,857	4,127	3,252	550	2,651	19,489	79	276	550	1,087	966	915	184	1,192	5,140	21
1860. . .	1,017	1,789	5,353	4,105	3,008	599	2,684	18,555	79	300	520	1,096	988	960	185	952	5,001	21
1861. . .	803	1,893	5,546	4,315	3,367	669	2,761	19,354	78	240	536	1,180	1,020	1,004	221	1,118	5,319	22
1862. . .	910	1,848	6,100	4,385	3,245	568	2,627	19,713	78	284	517	1,283	1,062	1,064	176	1,258	5,644	22
1863. . .	950	1,968	5,986	4,269	3,235	587	2,244	19,229	80	256	488	1,053	991	1,001	189	926	4,904	20
1864. . .	970	1,811	5,998	4,359	3,484	530	2,562	19,744	82	275	496	984	946	877	165	758	4,471	18
1865. . .	841	1,930	6,291	4,351	3,591	654	2,254	19,912	82	274	453	1,045	958	822	142	660	4,324	18
1866. . .	922	1,992	6,274	4,563	3,631	629	2,330	20,341	81	219	404	977	808	905	163	791	4,267	17
1867. . .	951	2,223	6,236	4,552	3,724	613	2,192	20,491	82	269	527	1,055	884	1,015	158	642	4,550	18
1868. . .	1,164	2,411	6,801	4,857	3,998	723	2,222	22,209	81	336	623	1,246	1,169	1,093	185	608	5,260	19
1869. . .	841	2,318	6,855	4,893	3,652	594	2,589	21,742	81	266	605	1,043	1,043	1,045	179	990	5,144	19
1870. . .	1,045	2,549	6,598	5,045	3,900	621	2,259	22,017	83	253	526	1,059	892	932	140	688	4,490	17
1871. . .	1,218	2,616	6,860	5,025	4,188	598	3,039	23,571	82	332	698	1,082	1,008	1,069	154	902	5,245	18
1872. . .	1,015	2,728	7,595	5,658	4,218	585	1,635	23,431	84	321	527	1,167	1,038	981	146	433	4,613	16
1873. . .	1,167	2,920	8,053	5,925	4,549	660	1,713	24,987	85	281	531	1,135	958	961	145	571	4,582	16
1874. . .	998	2,890	8,378	6,373	4,795	621	2,312	26,367	83	263	518	1,275	1,292	1,140	163	635	5,286	17
1875. . .	1,107	3,273	8,562	5,731	4,607	761	2,282	26,323	85	264	494	1,044	990	967	183	632	4,544	15

NATURE DES FAITS.	1868.			1869.			1870.		
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	à l'amende.
CRIMES CORRECTIONNALISÉS.									
Assassinat	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Empoisonnement	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Meurtre ou coups et blessures ayant causé la mort.	3	15	"	6	29	1	5	28	"
Infanticide	"	1	"	"	1	"	1	9	"
Coups et blessures graves	2	17	3	1	3	"	"	6	"
Rébellion par plusieurs avec armes	1	7	"	1	2	"	1	1	"
Viol ou attentat à la pudeur.	18	110	"	22	95	"	22	98	3
Avortement	"	"	"	"	"	"	5	5	"
Suppression d'enfant	"	"	"	2	3	"	3	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation illégale avec tortures	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Exposition suivie de mort	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage	"	1	"	"	1	"	3	"	"
Id. certifié	"	"	"	"	1	"	"	"	"
Incendie volontaire.	6	5	"	3	3	"	3	9	"
Destruction de constructions; pillage	1	6	3	10	1	3	19	11	1
Id. de titres; extorsion de signatures, valeurs	"	2	"	3	8	6	"	1	"
Fausse monnaie	"	5	"	"	"	"	"	1	"
Contrefaçon de timbres, poinçons	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. d'effets publics, billets de banque	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture.	9	87	"	13	95	"	15	102	"
Banqueroute frauduleuse	7	59	1	6	63	2	22	78	"
Soustraction de deniers publics.	"	3	"	"	1	"	"	7	"
Chemin de fer.	"	"	"	1	1	"	"	2	"
Association de malfaiteurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de nuit dans une maison habitée.	16	16	5	"	"	"	"	"	"
Id. domestique	"	2	"	"	"	"	"	"	"
Id. à l'aide d'effraction, d'escalade, etc., ou de circonstances aggravantes non spécifiées.	139	708	2	130	625	8	145	622	8
Id. à l'aide de violences ou sur un chemin public.	5	21	"	3	26	"	8	11	1
DÉLITS PRÉVUS PAR LE CODE PÉNAL.									
Abus d'autorité. Emploi de la force publique contre l'exécution d'une loi.	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Id. Violences envers les personnes	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Abus de confiance	53	271	11	58	385	20	63	351	12
Id. des besoins ou des faiblesses d'un mineur	"	"	"	"	"	"	"	3	"

	1871.			1872.			1873.			1874.			1875.		
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	à l'amende.
"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1	"
"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	10	21	"	8	21	"	"	9	"	1	27	2	9	10	"
"	"	5	"	"	3	"	"	2	"	"	3	"	"	2	"
"	1	7	"	1	1	1	"	1	"	"	10	"	3	7	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"
"	25	109	1	22	133	1	21	138	"	22	110	1	27	116	"
"	"	2	"	"	3	"	1	3	"	"	2	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	1	2	"	"	1	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	2	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	1	"	"	"	"	"
"	3	10	"	2	6	"	5	7	"	1	8	"	2	1	"
"	22	57	12	9	7	3	3	6	2	1	2	"	5	9	3
"	2	3	"	1	2	"	1	3	3	1	7	"	1	5	"
"	"	2	"	"	1	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"
"	8	96	"	20	138	"	15	126	1	21	113	"	39	200	"
"	9	61	"	13	50	"	17	37	1	11	53	"	20	73	"
"	1	1	"	1	10	"	"	5	"	"	1	"	1	6	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	1	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	1	5	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	210	678	5	173	755	12	176	606	11	176	732	36	195	671	9
"	7	17	3	8	50	"	8	27	"	8	51	2	15	16	1
"	3	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	79	139	38	89	116	16	98	505	29	92	189	28	138	563	22
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Résultat des poursuites correctionnelles,

NATURE DES FAITS.	1868.			1869.			1870.		
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS	
		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.
Corruption. Menaces ou promesses faites, dons remis pour corrompre un fonctionnaire public, un arbitre ou un prud'homme	1	"	"	"	"	1	"	"	"
Id. Tentative	1	"	2	"	2	4	1	1	3
Contrefaçon. Coupons de transport, sceaux, timbres divers : contrefaçon, usage	"	2	"	"	1	"	"	2	"
Id. Sceaux, timbres, poinçons nationaux (usage préjudiciable)	4	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Timbres-poste et autres : contrefaçon, vente	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. contrefaits (usage de).	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Timbres poste. Enlèvement de la marque indiquant qu'ils ont servi : usage	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Nom d'un fabricant (application frauduleuse du).	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures, sans préméditation	1,295	2,929	3,401	1,468	2,649	3,172	1,285	2,566	3,575
Id. id. à des ascendants	22	55	10	9	50	7	22	82	16
Id. id. ayant causé une maladie	112	485	183	172	734	299	168	578	289
Id. id. id. à des ascendants	"	1	"	"	4	"	4	5	4
Id. id. ayant causé une maladie incurable	"	7	6	2	5	1	3	2	"
Id. id. id. à des ascendants	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Id. avec préméditation	6	17	15	10	48	10	5	37	2
Id. id. à des ascendants	1	4	1	4	12	1	1	7	2
Id. id. ayant causé une maladie	6	17	4	7	50	1	1	14	5
Id. à un membre des chambres législatives, un ministre ou un magistrat	"	2	4	"	2	"	"	7	1
Id. à un officier ministériel, à un agent de l'autorité ou de la force publique, etc	11	84	45	17	136	58	23	156	64
Id. à des jurés ou des témoins	"	"	"	"	1	1	"	3	"
Id. provoqués par des violences graves	"	"	1	"	1	"	"	2	"
Id. involontaires	33	28	90	33	26	78	37	31	70
Culte (entraves au libre exercice d'un)	"	4	2	"	6	1	6	3	12
Id. (outrages aux objets d'un).	"	"	"	"	"	"	"	3	"
Id. (outrages au ministre d'un).	"	"	1	"	1	"	"	1	"
Dénonciation calomnieuse	3	3	"	3	6	6	4	3	"
Dépêches télégraphiques (violation du secret des) par un agent du gouvernement	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destruction de machines à vapeur	"	"	1	"	3	"	2	3	"
Id. d'appareils télégraphiques	"	"	"	8	2	"	"	"	"
Id. de tombeaux, monuments, objets d'art	3	12	3	4	4	9	3	7	3
Id. de titres publics ou privés	2	"	"	"	"	"	1	2	"
Id. de propriétés mobilières à l'aide de violences ou menaces	3	"	18	3	2	7	"	"	"
Id. de marchandises ou de matières servant à la fabrication	"	"	"	1	"	"	2	"	"
Id. des obstacles retenant des bateaux, wagons ou voitures	2	3	1	2	"	"	"	"	"

d'après la nature des faits (suite).

	1871.			1872.			1873.			1874.			1875.		
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS	
		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.
	"	"	"	"	2	1	1	1	6	"	"	"	1	4	5
	1	"	4	2	4	4	3	"	9	"	4	3	4	17	7
	"	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1
	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	4	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
	"	"	1	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	1	"
	1,196	2,350	3,440	1,362	2,484	3,846	1,542	2,621	4,121	1,537	2,705	4,087	1,160	2,997	4,039
	12	76	12	13	62	5	6	64	10	15	67	25	13	71	11
	207	581	185	232	689	445	210	722	521	272	779	366	226	797	434
	"	"	12	"	1	"	1	"	1	"	6	"	"	"	"
	2	3	2	"	11	"	"	4	2	"	"	"	"	10	"
	"	"	"	2	11	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	4	23	"	7	21	8	7	27	7	4	15	4	19	93	28
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"
	4	15	"	7	14	2	1	17	"	1	10	1	3	37	14
	"	6	1	"	"	"	"	3	1	"	2	"	2	2	2
	23	148	77	44	177	100	49	198	86	33	222	109	27	217	65
	"	"	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	32	28	91	27	37	85	54	49	90	41	38	97	32	40	82
	5	7	4	3	2	7	10	7	4	8	1	9	6	9	32
	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	9	8	"
	"	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2	3	4
	4	8	1	2	8	2	4	7	1	3	7	22	7	8	10
	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
	1	"	1	"	1	"	2	2	2	1	2	"	3	6	"
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	2	6	3	2	2	2	6	8	4	15	3	8	2	3	6
	"	"	"	2	4	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"
	4	1	10	3	7	7	12	7	11	"	3	7	3	7	"
	3	"	1	2	2	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"
	"	"	"	1	"	"	2	1	2	1	3	1	"	"	"

NATURE DES FAITS.	1868.			1869.			1870.			1871.			1872.			1873.			1874.			1875.		
	ACQUITTÉS.	à l'empri- sonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'empri- sonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'empri- sonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'empri- sonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'empri- sonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'empri- sonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'empri- sonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'empri- sonnement.	à l'amende.
Destruction de récoltes sur pied, plants.	14	24	11	21	13	5	4	10	6	8	7	5	13	11	5	8	9	7	10	19	2	5	9	4
Id. d'instruments d'agriculture, dévastation de champs ensemencés.	1	1	»	2	1	»	4	5	1	»	»	2	»	2	»	»	3	»	1	4	»	»	1	»
Id. d'arbres et greffes	21	29	16	11	9	14	7	15	3	17	23	18	23	30	11	15	18	14	33	34	19	21	29	18
Id. d'animaux propres à l'agriculture	»	»	1	1	1	1	1	»	»	»	1	1	4	15	4	2	4	1	1	2	2	4	2	»
Id. id. empoisonnement	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. de poissons : empoisonnement	2	»	»	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	3	1	»	»	»
Id. d'animaux domestiques	2	2	8	3	»	4	»	1	2	2	1	2	1	1	»	1	»	1	1	1	2	4	6	3
Id. de clôtures	102	167	141	122	159	217	85	157	182	120	182	209	123	200	245	148	190	234	150	215	268	188	205	247
Id. id. usurpation de terrain	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	2	»	3	»	»	»	2	»	1
Détention hors des lieux déterminés par le gouvernement	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	»	1	»	1	»	»	1	1	»	»	5	2	1	12	»	2	11	3	2	10	1	2	9	»
Diffamation envers des particuliers	18	27	64	17	25	60	9	13	42	15	22	52	13	24	72	22	17	88	20	23	83	29	39	62
Id. envers des corps constitués	»	»	»	»	»	»	»	2	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Divulgation méchante	1	»	»	1	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	1	»	2	»
Domicile (violation de) par un particulier, à l'aide de menaces, violences ou effraction	6	12	7	10	21	12	25	24	30	8	30	24	20	28	25	22	19	23	19	46	22	33	41	28
Id. id. par un particulier, à l'aide d'un faux ordre de l'autorité ou la nuit par plusieurs avec armes.	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. introduction furtive la nuit	3	2	4	3	6	2	»	12	5	8	23	4	6	24	19	1	7	10	19	38	9	7	15	6
Duel. Provocation	»	4	3	»	1	4	»	»	2	1	»	3	1	»	3	»	»	2	»	»	2	»	»	3
Id. Usage des armes sans blessures; non usage	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	»	2	»	4	»	2
Id. Blessures	»	5	1	4	5	5	1	4	»	»	»	»	1	4	»	»	6	»	»	5	2	2	1	11
Effets de commerce fictifs	1	»	»	»	»	»	1	1	»	1	1	»	»	2	1	»	1	1	»	»	1	»	2	»
Élections. Soustraction, addition, falsification de bulletins par un scrutateur.	»	»	1	»	»	»	»	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. Soustraction, substitution, falsification de bulletins par tout autre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. Achat ou vente de suffrages	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enchères (entraves à la liberté des)	3	4	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	7	»
Enlèvement de mineurs	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	2	»	»	2	»
Id. d'une fille au-dessous de 16 ans, avec son consentement.	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	4	»	»	4	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Épizootie. Animaux atteints. Défaut d'avertissement	11	4	7	9	5	14	6	5	6	11	2	18	15	6	60	3	1	6	8	5	15	15	3	37
Id. Id. Communication avec d'autres animaux	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. Id. Contagion	»	»	4	»	»	»	»	»	»	3	1	1	»	»	»	8	1	4	»	2	»	»	2	2
Escroquerie	64	314	11	43	282	29	49	234	18	41	298	17	52	271	27	60	272	19	70	292	20	91	291	2
État civil. Actes de mariage. Omission de certaines formalités	»	»	»	»	»	1	2	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. Célébration du mariage contre le gré des personnes dont le consentement est requis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Id. Célébration du mariage religieux avant le mariage civil.	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Id. Défaut de déclaration de naissance.	6	»	31	5	1	21	7	5	39	3	1	27	9	»	28	4	3	22	2	1	37	7	»	42

Résultat des poursuites correctionnelles,

NATURE DES FAITS.	1868.			1869.			1870.		
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS	
		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.
État civil. Recolement d'enfant.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. Refus de représenter un enfant aux personnes qui ont le droit de le réclamer.	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Évasion de détenus : négligence des gardiens	3	"	2	"	"	3	2	"	3
Id. par coopération de tous autres individus	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Exposition d'enfant dans un lieu non solitaire	2	10	"	1	8	2	3	10	"
Id. id. par des ascendants ou gardiens.	2	7	"	"	1	"	"	1	"
Id. dans un lieu solitaire.	"	"	"	"	1	"	"	1	"
Id. id. par des ascendants ou gardiens.	"	"	"	"	1	"	1	5	"
Faillites (fraudes dans les)	"	1	"	"	1	"	"	"	"
Fausse monnaie. Monnaies autres que celles d'or ou d'argent ayant cours légal : contrefaçon, émission.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. (émission de).	"	2	"	"	2	"	1	"	"
Id. reçue pour bonne (émission de).	2	1	3	"	"	1	"	"	1
Id. Émission de monnaies dorées ou argentées	"	1	"	"	1	"	"	"	"
Faux. Passeport, port d'armes, livret : contrefaçon, falsification.	"	"	"	"	1	"	"	3	"
Id. id. id. id. supposition de nom	"	"	"	"	2	"	"	"	"
Id. Feuille de route : fabrication, contrefaçon, falsification.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. supposition de nom ou de qualité	"	"	"	"	"	"	"	2	"
Id. Certificat de maladie : fabrication, falsification, usage	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. fausses déclaration par un médecin, falsification, usage	"	"	"	"	"	"	1	1	"
Id. Certificat de bonne conduite, d'indigence, etc. : fabrication, falsification, usage	"	2	2	"	2	"	1	1	2
Id. Certificats divers : fabrication, falsification, usage.	3	3	"	2	"	"	"	2	"
Id. id. faux témoignage dans les certificats.	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Fausse déclaration en matière criminelle.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage en matière correctionnelle.	1	23	"	10	35	"	13	29	"
Id. en matière de police	1	8	"	1	2	"	2	7	"
Id. en matière civile	"	"	"	1	1	"	"	2	"
Faux serment en matière civile	2	2	"	1	1	1	3	5	"
Fournitures de l'armée. Fraudes sur la nature, la qualité des choses fournies.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Homicide provoqué par des violences graves	"	"	"	1	"	"	"	1	"
Id. commis en repoussant, pendant le jour, l'escalade ou l'effraction.	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Id. provoqué par le flagrant délit d'adultère.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. involontaire.	20	23	11	17	23	11	19	22	19
Imprimés sans noms d'auteur ou d'imprimeur : publication, distribution	7	"	6	2	"	9	7	"	12
Incendie de lieux inhabités, bois ou récoltes sur pied, par le propriétaire.	3	2	"	2	"	"	3	"	"
Id. de récoltes coupées ou de bois abattus, par le propriétaire	1	1	"	"	"	"	1	1	"

d'après la nature des faits (suite).

1871.			1872.			1873.			1874.			1875.		
ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS	
	à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	»	»	1	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	»
3	20	3	3	22	»	»	14	»	2	15	»	6	10	»
2	»	»	1	6	»	1	1	1	»	1	»	»	1	»
»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
»	»	2	»	2	»	2	4	1	»	»	»	»	2	1
»	2	1	»	»	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»
»	1	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
1	2	1	»	1	»	»	5	1	»	2	1	»	5	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	2	1	»	»	»
»	»	»	3	2	»	1	2	»	2	2	»	3	6	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
3	12	»	12	18	»	12	20	»	8	64	»	12	20	»
»	3	»	»	»	»	1	1	2	»	2	»	5	6	3
4	8	1	1	»	»	»	»	»	2	1	»	1	1	1
»	4	»	4	4	1	5	3	»	2	6	»	3	4	»
»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	28	14	23	28	10	35	39	18	37	34	13	45	46	8
»	»	4	3	7	26	4	1	10	2	»	3	3	7	27
4	»	2	5	8	3	4	1	1	2	2	»	»	»	»
»	1	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»

NATURE DES FAITS.	1868.			1869.			1870.			1871.			1872.			1873.			1874.			1875.		
	ACQUITTÉS.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	ACQUITTÉS.	à l'emprisonnement.	à l'amende.
Incendie de récoltes coupées ou de bois abattus, par le propriétaire, pendant la nuit.	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. tentative	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	2	1	"	"	"	"	1	"
Id. involontaire.	19	9	14	2	6	8	6	5	20	4	3	7	4	3	2	14	4	5	10	8	4	22	5	16
Inhumations (infractions aux lois sur les)	1	1	5	6	"	5	"	"	"	1	1	2	1	"	5	"	"	9	1	1	2	6	6	5
Id. Violation de tombeaux ou de sépulture.	3	3	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	"
Injures par faits, écrits, images, emblèmes	6	6	19	8	16	31	4	9	47	7	1	23	18	13	53	16	2	44	58	11	83	15	11	71
Inondation d'héritages, chemins ou propriétés	"	"	1	"	"	2	1	"	1	2	"	2	1	"	1	3	"	4	"	"	4	1	"	"
Intérêt illégal pris ou reçu par un fonctionnaire dans les actes de son ministère.	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Jeux de hasard. Maisons non autorisées	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	2	1	1	2	"	"	2
Lettres et dépêches télégraphiques : ouverture, suppression par un agent du gouvernement.	"	"	"	"	1	"	"	1	"	2	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Lettres : suppression, violation du secret par un particulier.	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"
Loteries non autorisées, Auteurs, entrepreneurs, préposés.	3	11	17	"	1	6	2	2	10	1	1	3	1	2	4	"	"	7	4	1	25	2	1	15
Id. id. Publication, émission, colportage des billets	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	2	"	4	"	"	6
Maisons de prêt sur gage non autorisées	"	"	"	"	2	2	1	"	2	"	1	"	"	"	1	"	"	3	5	4	2	"	8	3
Id. id. dépôt pour autrui, achat de reconnaissances	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	2	"	"	"	"	"	4	1	"	4	"	"	"
Menaces par écrit, avec ordre ou sous condition	1	4	"	"	2	"	"	3	"	1	2	2	"	"	"	"	1	"	2	1	"	2	4	1
Id. id. sans ordre ni condition	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	2	1	"	2	"	"	1	"	"	1	1	1	1	"
Id. verbales avec ordre ou sous condition	2	28	11	14	43	13	5	20	3	15	29	10	16	32	21	20	36	35	16	48	20	19	38	31
Id. par gestes ou emblèmes	"	5	2	1	5	1	1	13	5	8	16	10	4	25	12	9	29	11	9	11	8	5	23	10
Mendicité et vagabondage	2	84	"	5	68	1	3	93	1	6	105	"	5	70	1	3	76	3	6	86	2	8	77	"
Ministres des cultes. Attaques directes contre le gouvernement ou les lois.	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Objets saisis : destruction, détournement	1	9	5	1	9	3	5	2	3	3	4	2	3	3	2	2	4	"	1	6	1	3	5	5
Id. trouvés ; trésor : détournement	2	14	8	8	11	1	7	13	8	6	18	11	12	22	5	10	13	22	9	28	12	12	26	8
Opposition à l'exécution des travaux publics.	"	"	2	"	"	"	"	"	9	"	1	"	2	"	"	4	"	2	"	"	2	"	"	"
Outrage envers un membre des chambres législatives, un ministre ou un magistrat.	2	22	42	29	28	57	19	44	56	10	39	43	9	42	41	25	40	75	12	44	38	10	56	38
Id. envers un officier ministériel, un agent de l'autorité ou de la force publique, etc.	80	254	443	81	284	498	77	346	451	86	312	486	104	432	501	87	416	538	102	334	574	151	545	785
Id. envers un corps constitué	3	4	8	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. envers des jurés ou des témoins	3	8	"	1	6	5	1	9	9	6	21	18	2	12	6	3	11	15	6	25	46	7	31	14
Rébellion par une seule personne	28	189	61	29	231	78	44	302	82	39	231	89	55	266	109	23	281	74	46	287	72	47	330	93
Id. par plusieurs	14	54	12	12	80	28	7	52	24	11	59	11	6	43	11	13	62	19	16	90	19	22	81	25
Recelment de choses enlevées à l'aide d'un crime ou d'un délit	15	44	4	23	72	15	20	49	11	44	121	20	40	80	29	48	55	28	35	78	32	36	90	13
Registres des logeurs et aubergistes : fausses inscriptions, falsification.	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Révélation de secrets	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rupture de ban	6	211	"	8	201	1	1	200	"	5	239	1	7	233	"	3	306	"	9	342	9	2	307	"
Subornation de témoins, d'experts ou d'interprètes en matière correctionnelle.	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	3	"

Résultat des poursuites correctionnelles,

NATURE DES FAITS.	1868.			1869.			1870.		
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS	
		à l'empri- sonnement.	à l'amende.		à l'empri- sonnement.	à l'amende.		à l'empri- sonnement.	à l'amende.
Substances nuisibles administrées volontairement ayant causé une maladie ou incapacité de travail.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. id. tentative	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Id. Maladie causée involontairement.	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Tromperie sur l'identité, la nature ou la quantité des choses vendues.	7	8	11	5	7	8	4	1	7
Usurpation de fonctions	"	"	"	1	1	1	"	"	"
Id. prolongation illégale	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. port illégal de costumes, décorations	"	"	3	"	"	"	"	"	1
Id. de titres de noblesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. de nom	2	17	5	3	10	2	3	21	6
Vol	988	3,696	701	712	2,935	678	836	2,926	517
Id. domestique	58	103	8	73	188	5	79	502	16
Id. tentative	3	36	1	18	52	10	17	10	6
CONTRAVENTIONS DE SIMPLE POLICE.									
Bruits et tapages nocturnes	"	1	"	"	"	1	3	1	2
Autres contraventions de simple police.	16	25	106	26	20	113	31	11	110
CONTRAVENTIONS A DES LOIS SPÉCIALES.									
L'achat d'effets militaires	11	13	31	1	13	33	12	16	33
L'embauchage.	"	"	1	"	"	"	"	1	"
Le recèlement de déserteurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"
La milice.	"	"	8	"	"	5	2	"	6
Les logements militaires.	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Les poudres	"	"	1	1	"	6	"	"	3
La taxe des barrières.	"	"	3	1	"	"	"	"	"
Les contributions directes	"	"	2	"	"	2	"	"	1
Les accises et autres contributions indirectes	3	"	1	5	1	8	5	"	"
Les droits d'entrée et de sortie. (Douanes)	"	11	2	2	6	5	"	8	1
La garantie des matières d'or et d'argent	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Les postes	"	"	"	"	"	1	1	"	3
Les taxes municipales.	"	"	"	"	"	"	"	"	8
La vérification des poids et mesures.	3	"	11	"	"	"	"	1	"
Les fabriques et usines.	15	1	101	11	"	69	15	3	50
Les mines et extractions de toute nature.	16	"	23	5	2	18	1	"	10
La navigation, les cours d'eau et polders	3	"	18	"	"	3	"	"	1
La police maritime	1	55	31	1	11	15	5	31	7
Les forêts, bois de l'État, des communes et des établissements publics	80	69	2,581	98	61	2,811	75	68	2,651

d'après la nature des faits (suite).

	1871.			1872.			1873.			1874.			1875.		
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS	
		à l'empri- sonnement.	à l'amende.		à l'empri- sonnement.	à l'amende.		à l'empri- sonnement.	à l'amende.		à l'empri- sonnement.	à l'amende.		à l'empri- sonnement.	à l'amende.
"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	3	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"
2	6	13	3	9	1	1	3	2	1	5	5	5	8	7	7
"	2	1	"	1	1	1	2	2	1	2	1	2	1	1	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
1	"	1	"	"	3	"	"	"	3	"	"	1	1	"	1
"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	8	1	2	37	7	2	31	6	8	31	3	1	16	12	
936	3,569	763	932	3,309	627	1,111	3,111	631	1,031	3,601	802	863	2,573	581	
51	107	11	66	119	23	60	118	20	62	162	16	119	552	26	
20	71	22	21	50	5	12	66	11	18	83	8	31	71	7	
"	"	"	2	"	2	1	"	6	2	"	17	1	"	10	
16	15	97	16	15	91	29	13	108	59	11	112	28	33	158	
6	7	16	"	3	12	3	5	10	2	"	6	2	3	10	
"	"	3	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	
"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	"	3	
"	1	1	"	2	11	8	"	10	"	1	11	2	"	8	
1	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	"	
2	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	1	
1	"	1	3	2	10	7	3	6	"	1	1	"	3	7	
1	138	32	5	17	2	"	5	2	"	12	1	5	8	6	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	5	"	"	2	1	"	"	"	"	"	1	"	3	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	
1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	
13	1	71	15	"	101	22	1	132	21	1	133	11	"	80	
1	2	7	2	"	16	5	"	10	3	"	15	6	2	9	
1	"	7	10	"	3	2	"	19	1	"	10	1	"	23	
11	67	28	13	89	22	29	128	20	22	201	32	22	203	10	
85	56	3,621	70	19	2,398	61	11	2,260	31	70	2,907	110	12	2,271	

NATURE DES FAITS.	1868.			1869.			1870.			1871.			1872.			1873.			1874.			1875.		
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS	
		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.		à l'emprisonnement.	à l'amende.
Les forêts, bois des particuliers.	60	119	728	51	121	323	50	119	119	53	10	552	40	19	321	51	11	130	33	16	372	30	24	237
Les maraudages et autres délits ruraux.	79	10	328	71	58	362	68	10	319	88	52	585	11	26	208	108	33	317	82	38	376	89	23	535
La chasse et le port d'armes.	139	7	1,209	298	8	1,139	386	1	1,255	369	10	1,073	318	9	1,159	126	5	1,312	390	1	1,398	158	10	1,363
La pêche.	36	51	55	20	30	32	29	12	58	23	26	36	17	29	19	21	23	68	33	22	85	28	36	66
Le chemin de fer.	2	"	3	5	3	3	"	1	5	2	"	1	"	1	1	5	3	1	"	2	6	6	"	3
Les messageries et le roulage.	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	1
Les constructions et plantations le long des routes.	1	"	"	"	"	1	1	"	2	"	"	"	"	"	3	1	"	1	"	"	"	3	"	1
La voirie.	3	3	22	1	"	1	1	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
L'art de guérir. Exercice illégal de la médecine et chirurgie.	6	"	16	7	1	11	7	"	23	3	"	12	3	"	8	2	"	26	7	"	53	12	1	19
Id. Id. de l'accouchement.	3	"	7	3	"	7	3	"	2	5	"	6	1	"	1	3	"	10	9	"	7	12	"	12
Id. Vente de substances vénéneuses ou soporifiques.	"	1	1	"	"	2	2	"	1	"	"	"	"	"	2	6	"	3	"	"	"	"	"	1
Id. Remèdes secrets.	2	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	1	19	"	5	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Les aubergistes, les logeurs et cabaretiers.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Les arpenteurs, experts, priseurs, jurés, etc.	"	"	"	"	"	3	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
La contrefaçon.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	1	"	"	"	1	3	2
Les expulsions.	"	27	1	"	27	"	"	33	"	"	10	"	"	10	"	2	19	"	"	36	"	2	63	"
Les filles publiques.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"
La taxe du pain.	11	"	61	5	"	23	"	"	"	"	"	11	1	"	8	"	"	6	1	"	1	"	"	"
Les témoins défaillants.	"	1	36	"	"	30	31	"	105	1	"	50	"	"	50	2	"	73	1	"	73	1	63	"
Les ventes à l'encan.	2	"	1	"	"	"	2	"	"	"	"	"	3	"	9	"	"	1	"	"	"	"	"	2
Le colportage.	"	"	"	"	"	2	3	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	2	"	"	"
La mendicité et le vagabondage.	"	"	"	"	1	"	2	19	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Autres contraventions.	25	2	39	9	2	24	13	8	11	38	11	212	36	1	77	7	3	28	12	"	22	10	1	23
Crimes correctionnalisés.	208	1,101	11	201	967	20	252	1,055	16	301	1,112	21	258	1,178	17	253	975	21	253	1,210	11	317	1,213	13
RECAPITULATION. } Délits.	3,305	10,272	5,850	3,365	9,903	6,105	3,251	9,581	6,023	3,298	10,162	6,268	3,697	10,577	6,873	4,158	10,821	7,270	4,118	11,602	7,512	4,186	11,331	7,533
Contraventions de simple police.	16	26	106	26	20	117	34	15	112	16	15	97	18	15	96	30	13	111	61	11	159	29	33	168
Id. à des lois spéciales.	809	136	5,326	603	378	5,178	715	337	5,083	711	156	6,356	631	287	1,197	783	316	1,782	673	131	5,319	825	121	1,772
TOTAUX GÉNÉRAUX.	4,338	11,835	11,296	4,195	11,268	11,120	4,252	11,021	11,231	4,329	11,715	12,715	4,607	11,957	11,183	5,221	12,158	12,187	5,135	13,257	13,261	5,357	13,001	12,566

Nombre des prévenus acquittés en police correctionnelle.

ANNÉES.	PRÉVENUS.				ACQUITTÉS.				ACQUITTÉS SUR 100 PRÉVENUS.			
	CRIMES.	DÉLITS.		TOTAL.	CRIMES.	DÉLITS.		TOTAL.	CRIMES.	DÉLITS.		TOTAL.
		CODE PÉNAL.	LOIS SPÉCIALES.			CODE PÉNAL.	LOIS SPÉCIALES.			CODE PÉNAL.	LOIS SPÉCIALES.	
1861.	2,693	13,899	8,081	24,673	318	2,350	815	3,513	13	17	10	11
1862.	2,577	15,161	7,316	25,357	316	2,860	815	3,991	12	18	11	16
1863.	2,368	14,704	7,061	24,133	375	2,531	708	3,614	16	17	10	15
1864.	2,161	14,513	7,211	24,185	354	2,617	716	3,687	14	18	10	15
1865.	2,357	14,780	6,899	24,236	394	2,681	615	3,723	15	18	9	15
1866.	2,876	14,973	6,759	24,608	462	2,723	766	3,951	16	18	11	16
1867.	2,933	15,113	6,665	25,011	442	2,696	741	3,879	15	17	11	15
1868.	1,323	19,127	6,719	27,169	208	3,305	825	4,338	16	17	12	16
1869.	1,188	19,373	6,322	26,883	201	3,365	629	4,193	17	17	10	16
1870.	1,323	18,838	6,326	26,507	252	3,251	719	4,252	19	17	12	16
1871.	1,137	19,728	7,654	28,819	301	3,298	730	4,329	21	17	10	15
1872.	1,133	21,017	5,547	28,017	258	3,697	652	4,607	18	18	12	16
1873.	1,219	22,252	6,068	29,569	253	4,158	813	5,224	20	19	13	18
1874.	1,504	23,262	6,887	31,653	253	4,118	731	5,135	17	18	11	16
1875.	1,513	23,073	6,251	30,867	317	4,186	851	5,357	20	18	11	16
TOTAUX. . .	29,185	270,796	101,766	502,047	4,734	47,869	11,222	63,825	16	17	11	15

Durée de l'emprisonnement prononcé par les tribunaux correctionnels, 1868 à 1875.

Arrondissements.	CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT.										CONDAMNÉS A LA SURVEILLANCE DE LA POLICE					
	Moins de 6 jours.	De 6 jours à 1 mois.	De 1 à 6 mois.	De 6 mois à 1 an.	A 1 an.	Plus de 1 an et moins de 5 ans.	A 5 ans.	Plus de 5 ans et moins de 10 ans.	A 10 ans.	TOTAL.	pendant 2 ans.	pendant 5 ans.	pendant 10 ans.	pendant 15 ans.	pendant 20 ans.	TOTAL.
Bruxelles	974	6,310	7,331	2,335	617	590	24	24	7	18,042	24	18	7	54	4	107
Louvain	425	1,612	1,297	130	59	98	2	14	2	3,639	3	2	2	31	3	41
Nivelles	127	1,611	695	104	51	48	3	2	2	2,643	4	1	"	3	"	8
Anvers	156	2,692	5,112	958	382	509	27	33	5	9,874	15	16	"	113	3	179
Malines	82	947	443	128	31	75	"	10	"	1,716	5	2	"	21	2	30
Turnhout.	425	1,066	502	93	39	41	"	2	"	2,168	"	"	"	4	"	4
Mons	112	2,126	1,833	374	87	113	10	10	2	4,703	"	"	"	51	6	57
Charleroy	260	2,044	1,938	443	120	276	17	11	3	5,112	3	3	"	83	3	92
Tournay	344	1,555	1,315	422	82	117	9	5	1	3,880	6	6	1	66	1	80
Gand	507	2,531	2,008	709	193	260	30	11	1	6,313	36	10	"	36	"	82
Audenarde	173	813	465	59	17	43	"	"	"	1,560	3	1	"	10	"	15
Termonde	285	2,548	1,573	226	78	91	14	5	1	4,821	12	"	"	25	2	39
Bruges.	292	2,107	1,112	945	91	187	22	18	3	4,777	3	5	1	23	1	33
Courtrai	70	1,879	1,544	344	200	229	27	6	"	4,290	5	9	2	67	5	88
Furnes.	51	593	539	97	34	52	10	3	3	1,382	"	"	"	"	2	2
Ypres	36	768	893	192	72	189	13	2	1	2,166	1	"	"	21	"	22
Liège	417	1,834	1,317	360	133	148	11	3	2	4,225	9	6	"	24	1	40
Huy.	203	326	382	75	31	29	4	1	"	1,251	"	"	"	7	"	7
Verviers	111	1,050	1,124	211	45	83	5	3	"	2,638	"	"	"	"	"	"
Tongres	315	853	524	61	5	42	"	4	1	1,707	"	"	"	3	"	3
Hasselt	246	529	341	54	21	51	6	2	"	1,250	"	"	"	4	"	4
Arton	32	415	197	75	39	41	3	3	"	895	"	"	"	5	"	5
Marche	77	192	153	32	7	20	1	6	"	488	"	"	"	9	6	15
Neufchâteau	59	270	206	47	13	17	1	"	1	614	3	4	"	12	2	21
Namur.	1,338	1,217	540	298	38	38	7	5	"	3,481	6	7	"	20	"	33
Dinant.	263	428	315	134	49	48	"	"	"	1,247	6	1	"	3	1	11
TOTAUX. . .	7,383	38,521	33,719	8,799	2,564	3,371	216	183	35	91,821	144	121	13	697	43	1,018
1864 à 1867 . . .	9,209	26,968	22,633	8,155	2,769	3,797	661	79	35	71,306	233	133	8	763	49	1,186

Résultat des poursuites en égard au sexe et à l'âge des prévenus, 1868 à 1875.

AGE DES PRÉVENUS.		Prévenus.	Acquittés.	CONDAMNÉS							Mis en surveillance.	Mis à la disposition du Gouvernement.	Interdits des droits civiques et civils.	Dont la peine a été modifiée en vertu de l'art. 85 du Code pénal.
				à l'emprisonnement.			à l'amende seulement ou à des réparations civiles.	Mis à la disposition du Gouvernement.						
				de 5 ans et plus.	de 4 à 5 ans.	de moins d'un an.								
		HOMMES.												
Prévenus de délits prévus par le Code pénal.	De moins de 16 ans . . .	7,179	3,096	1	50	1,991	836	1,215	»	226	10	1,189		
	— 16 à 21 ans	19,213	8,099	11	568	10,215	5,316	1	83	67	126	5,616		
	— 21 à 30 —	52,283	8,306	40	1,806	21,956	17,175	»	310	99	287	13,879		
	— 30 à 40 —	36,627	5,812	69	1,500	17,581	11,623	»	297	159	311	10,112		
	— 40 à 60 —	27,173	4,717	49	1,085	12,119	8,873	»	178	201	316	7,663		
	— plus de 60 ans . . .	3,651	769	7	138	1,128	1,312	»	9	26	97	1,088		
	Age inconnu	5,307	610	6	270	3,078	1,300	13	21	27	51	1,006		
Autres prévenus (contraventions spéciales)		39,187	4,779	»	16	2,830	31,562	»	»	331	»	299		
TOTALX. . .		190,653	31,218	183	5,132	71,531	78,027	1,232	928	1,339	1,201	41,212		
FEMMES.														
Prévenues de délits prévus par le Code pénal.	De moins de 16 ans . .	1,563	565	1	5	436	365	191	1	25	»	368		
	— 16 à 21 ans	3,610	613	»	81	1,965	981	»	9	1	3	1,182		
	— 21 à 30 —	7,360	1,215	5	250	3,621	2,236	»	21	9	31	2,637		
	— 30 à 40 —	6,728	1,165	4	191	3,208	2,157	»	23	6	19	2,305		
	— 40 à 60 —	6,929	1,365	6	170	3,071	2,311	»	28	17	18	2,135		
	plus de 60 ans	918	235	»	23	310	380	»	1	2	5	320		
	Age inconnu	1,260	160	»	31	691	373	2	6	5	»	310		
Autres prévenues (contraventions spéciales)		10,733	811	3	»	591	9,298	»	»	1	»	11		
TOTALX. . .		39,161	6,189	19	757	13,899	18,101	193	89	66	136	9,931		

APPELS CORRECTIONNELS. — Aux termes des articles 200 et 201 du Code d'instruction criminelle, les appels de jugements rendus par les tribunaux de police correctionnelle étaient portés des tribunaux d'arrondissement au tribunal du chef-lieu de la province, et ceux du tribunal du chef-lieu de la province à la Cour d'appel du ressort.

D'après l'article 6 de la loi du 1^{er} mai 1819, les Cours d'appel connaissent des appels correctionnels de tous les arrondissements de leur ressort.

Les appels correctionnels se classent de la manière suivante par ressort de Cour d'appel, en remontant jusqu'à 1861.

ANNÉES.	RESSORT DE			TOTAL.	ANNÉES.	RESSORT DE			TOTAL.
	BRUXELLES.	GAND.	LIÈGE.			BRUXELLES.	GAND.	LIÈGE.	
1861.	306	189	151	646	1869.	378	202	180	760
1862.	287	181	159	627	1870.	133	190	187	510
1863.	293	191	133	617	1871.	509	158	129	796
1864.	325	170	139	634	1872.	521	210	213	944
1865.	370	198	113	681	1873.	612	265	168	1,045
1866.	333	228	135	696	1874.	551	283	231	1,065
1867.	305	211	156	672	1875.	612	330	211	1,153
1868.	391	202	159	752					

Résultat des appels correctionnels jugés pendant les années 1868 à 1875.

ANNÉES.	NOMBRE DES AFFAIRES jugées en appel.	ARRÊTS OU JUGEMENTS		NOMBRE DES PRÉVENUS.	PRÉVENUS A L'ÉGARD DESQUELS ONT ÉTÉ RENDUS DES JUGEMENTS OU ARRÊTS								
		confirmatifs.	infirmités en tout ou en partie.		CONFIRMATIFS DE JUGEMENTS			INFIRMATIFS QUI ÉMENDENT OU MODIFIENT					
					d'acquiescement.	de condamnation.	d'incompétence.	condamnations des acquittés.	acquiescement des condamnés.	aggravant la peine.	diminuant la peine.	déclarant l'incompétence de la juridiction correctionnelle.	réformant des jugements d'incompétence ou de surse.
1868.	712	391	318	995	136	161	3	81	108	81	115	2	2
1869.	736	420	316	1,071	130	521	»	92	117	71	133	1	»
1870.	811	159	332	1,237	173	311	11	110	111	103	157	5	3
1871.	729	129	300	1,111	191	558	1	73	119	77	111	6	2
1872.	1,079	582	497	1,601	237	712	3	123	170	165	150	1	10
1873.	969	520	119	1,126	215	587	»	125	111	283	98	1	3
1874.	981	477	507	1,516	209	626	19	121	111	277	115	2	»
1875.	980	570	410	1,501	221	721	»	113	118	181	112	1	1

Pendant les années 1861 à 1867, le nombre des appels a été de 4,635 sur 119,348 affaires, et la proportion de 3.88 sur 100.

Pendant les années 1868 à 1875, le nombre des appels a été de 7,413 sur 157,027 affaires, et la proportion de 4.72 sur 100.

A la suite des appels il y a eu :

CATÉGORIE DE PRÉVENUS.	NOMBRE.		PROPORTION SUR 100.	
	1861-1867.	1868-1875.	1861-1867.	1868-1875.
Prévenus acquittés qui ont été condamnés	890	901	10.0	9.7
Id. condamnés qui ont été acquittés	560	1011	8.9	8.5
Id. dont la peine a été aggravée	688	1,217	10.5	11.8
Id. dont la peine a été atténuée	627	1,021	9.7	9.7

Résultat des appels correctionnels, d'après la nature des délits qui ont fait l'objet des jugements attaqués (1868 à 1875).

NATURE DES FAITS.	NOMBRE des affaires jugées en appel.	ARRÊTS OU JUGEMENTS		NATURE DES FAITS.	NOMBRE des affaires jugées en appel.	ARRÊTS OU JUGEMENTS	
		confirmés.	infirmités en tout ou en partie.			confirmés.	infirmités en tout ou en partie.
CRIMES CORRECTIONNALISÉS.							
Empoisonnement	1	"	1	Escroquerie	209	112	97
Meurtre	16	8	8	Adultère	81	51	30
Coups et blessures graves	15	6	9	Armes prohibées	12	5	7
Infanticide	6	1	2	Attentats aux mœurs	99	17	52
Viol ou attentat à la pudeur	281	111	110	Excitation à la débauche	32	18	11
Faux témoignage	59	31	25	Avortement	25	13	12
Id. serment	28	18	10	Enlèvement de mineurs	1	1	"
Id. en écriture	89	16	13	Banqueroute simple	61	27	31
Fausse monnaie	2	"	2	Bris de scellés	1	"	1
Banqueroute frauduleuse	22	12	10	Coalition d'ouvriers	8	3	3
Subornation de témoins	2	1	1	Corruption de fonctionnaires	11	1	7
Destruction de titres, etc.	2	2	"	Concussion	5	3	2
Extorsion de signatures, etc.	11	8	3	Coups et blessures volontaires	1,710	919	791
Détournement par un fonctionnaire de deniers à lui confiés.	1	"	1	Id. involontaires	15	26	19
Vols qualifiés	29	18	11	Homicide involontaire	116	57	59
DÉLITS PRÉVUS PAR LE CODE PÉNAL.							
Abus d'autorité; violation de domicile	20	13	7	Duel	2	1	1
Arrestation arbitraire	7	1	3	Culte (entraves au libre exercice du), etc.	1	1	3
Abus de confiance.	183	109	71	Comestibles, boissons : falsification.	32	7	25
				Détournement d'objets saisis.	1	"	1
				Déplacement de bornes.	2	2	"
				Destruction d'arbres, plants, récoltes	13	22	21
				Id. d'animaux domestiques.	2	1	1

Résultat des appels correctionnels, d'après la nature des délits qui ont fait l'objet des jugements attaqués (1868 à 1875) (suite).

NATURE DES FAITS.	NOMBRE des affaires jugées en appel.	ARRÊTS OU JUGEMENTS		NATURE DES FAITS.	NOMBRE des affaires jugées en appel.	ARRÊTS OU JUGEMENTS		
		confirmés.	infirmez ou tout ou en partie.			confirmés.	infirmez ou tout ou en partie.	
Destruction de clôtures.	89	19	10	CONTRAVENTIONS A DES LOIS SPÉCIALES.				
Diffamation, calomnie	177	110	67					
Id. injures.	51	33	21		Achat d'effets militaires.	7	5	2
Id. dénonciation calomnieuse	32	20	12		Embauchage.	1	1	»
Épizootie	28	11	17		Logement militaire	3	3	»
État civil	16	7	9		Contributions directes	2	1	1
Élections (corruption en matière électorale)	2	1	1		Id. indirectes et accises, Douane.	35	27	8
Id. (fraudes dans les)	2	2	»		Taxe du pain.	1	1	»
Id. (troubles aux).	1	1	»		Fabriques et usines	20	15	5
Évasion de détenus	7	2	5		Mines et extractions de toute nature	3	2	1
Exposition d'enfant	7	1	3		Police maritime.	5	2	1
Effets de commerce fictifs.	3	2	1		Délits forestiers	35	20	15
Faux divers (usage)	63	10	23		Maraudage et autres délits ruraux	8	2	6
Incendie involontaire	18	11	7		Chasse et port d'armes.	703	120	283
Inhumations, sépulture (violation des lois sur les).	7	1	6		Pêche	10	18	22
Imprimés sans nom d'auteur; distribution	7	3	1		Chemin de fer	7	1	3
Jeux de hasard.	1	1	»		Navigation et cours d'eau.	1	1	»
Lettres (violation du secret des)	1	1	»		Art de guérir. Exercice illégal de la médecine et chirurgie	25	12	13
Id. (détournement par un facteur)	2	»	2		Id. Exercice illégal de l'accouchement.	2	»	2
Maisons de prêt sur gages	1	1	»	Id. Ventes de substances vénéneuses ou soporifiques.	6	3	3	
Menaces verbales ou par écrit.	13	15	28	Médecine vétérinaire.	1	1	»	
Mendicité et vagabondage.	12	8	1	Contrefaçon	3	5	»	
Outrages à des magistrats ou à des agents de la force publique	187	103	81	Expulsions	2	1	1	
Id. envers des témoins	1	»	1	Autres contraventions	72	37	35	
Rébellion	115	60	53	RECAPITULATION.				
Rupture de ban	51	27	21		Crimes correctionnalisés	561	298	266
Tromperie sur la nature ou la quantité des choses vendues.	13	6	7		Délits prévus par le code pénal	5,123	2,951	2,169
Usurpation de fonctions	1	3	1		Contraventions de simple police	28	18	10
Id. port illégal de costumes, de décorat.	3	2	1	Id. a des lois spéciales	985	581	101	
Id. de nom	13	8	5					
Vol sans circonstances aggravantes.	1,676	920	756	TOTAUX GÉNÉRAUX.	7,000	3,831	3,116	
Autres délits prévus par le code pénal.	12	20	22					
CONTRAVENTIONS DE SIMPLE POLICE.				Jugements portés en appel devant la Cour de	Bruxelles.	3,751	2,016	1,705
Bruits et tapages nocturnes.	»	»	»		Gand	1,785	1,028	757
Autres contraventions de simple police	28	18	10		Liège	1,161	780	681

Sur 100 jugements pendant la période de 1861 à 1867, 43 ont été infirmés en tout ou en partie.

Pendant les années 1868 à 1875, cette proportion était de 45 p. %.

La comparaison entre les trois Cours d'appel donne le résultat suivant :

	1861-1867.	1868-1875.
Bruxelles	18	15
Gand	38	42
Liège	39	47

Nous terminons le compte des appels correctionnels, en indiquant ci-contre la qualité des parties qui ont demandé la réformation des jugements rendus en première instance pendant les années 1868 à 1875.

COURS.	PRÉVENUS			PRÉVENUS INTIMÉS SUR APPEL			
	appelants.	intimés.	appelants et intimés à la fois.	de la partie civile.	d'une administration publique.	du ministère public près le tribunal de premier ressort.	d'appel.
Bruxelles	335	2,327	2,930	257	36	5,113	21
Gand	346	1,009	1,536	110	9	2,489	8
Liège	781	781	179	167	70	1,004	18
TOTAUX	1,462	4,117	4,945	534	115	8,606	47

TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

Les tribunaux de police connaissent jusqu'à concurrence de sept jours d'emprisonnement et 25 francs d'amende :

1^{re} Des contraventions prévues par le titre X du livre second du Code pénal;

2^o Des délits qui leur sont déferés en vertu de l'article 4 de la loi du 4 octobre 1867.

Ils connaissent aussi jusqu'à concurrence de huit jours d'emprisonnement et 200 francs d'amende :

1^{re} Des délits ruraux prévus par les dispositions encore en vigueur

de la loi du 6 octobre 1791, à l'exception des art. 26, 36, 37 et 38;

2^o Des contraventions aux lois et règlements sur la grande voirie, le roulage, les messageries, les postes et les barrières;

3^o Des contraventions aux arrêtés pris en exécution de la loi du 21 août 1816, sur les poids et mesures;

4^o Des infractions aux règlements provinciaux.

Enfin, ils connaissent jusqu'à concurrence de quinze jours d'emprisonnement, des délits de vagabondage et de mendicité prévus par la loi du 6 mars 1866.

Nombre et résultat des affaires jugées (1868 à 1875).

ANNÉES.	AFFAIRES JUGÉES					AFFAIRES JUGÉES.					INCULPÉS						
	contradictoirement.	par défaut.	A LA REQUÊTE		TOTAL.	Loi du 1 ^{er} mai 1869. Art. 1 ^{er} .	DÉLITS			Contraventions.	acquittés.	à l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent.	CONDAMNÉS				TOTAL.
			du ministère public.	de la partie civile.			Loi du 4 octobre 1867. Art. 4.	Loi du 6 mars 1866.	à l'amende seulement.				à l'emprisonnement		mis à la disposition du gouvernement sans emprisonnement nécessaire.		
													de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
1868 . . .	37,604	13,455	50,882	174	51,056	3,132	1,239	1,180	39,205	8,285	250	56,583	1,998	2,179	881	73,176	
1869 . . .	35,191	13,120	48,159	152	48,611	3,204	1,227	1,300	36,880	7,711	196	53,956	6,358	2,251	772	71,274	
1870 . . .	34,445	13,561	47,952	121	47,976	2,961	1,678	1,411	35,926	7,204	316	53,400	6,362	2,233	664	70,179	
1871 . . .	37,783	15,126	52,810	99	52,909	2,691	6,232	5,263	38,723	7,503	191	59,145	7,696	3,005	732	78,272	
1872 . . .	35,192	13,730	48,782	140	48,922	2,507	5,977	1,747	35,691	7,458	163	51,471	7,501	2,450	727	69,770	
1873 . . .	38,982	16,418	55,215	185	55,400	2,817	6,413	1,412	44,758	8,031	163	60,282	8,708	2,290	804	80,278	
1874 . . .	44,616	18,922	63,409	159	63,568	3,444	7,493	5,400	47,231	8,664	253	67,721	8,042	2,518	768	87,996	
1875 . . .	44,651	18,955	63,363	216	63,609	3,859	7,026	5,669	47,055	8,761	230	66,698	7,837	2,944	831	87,304	

Tribunaux de simple police. — Nature des affaires jugées.

NATURE DES DÉLITS ET CONTRAVENTIONS.	NOMBRE DES INCULPÉS.							
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
DÉLITS.								
(Loi du 6 mars 1866.)								
Mendicité et vagabondage	5,583	5,401	5,037	6,529	5,353	4,953	5,832	5,907
(Loi du 1 ^{er} mai 1849, Art. 1 ^{er} .)								
Injures	204	1,182	429	54	251	194	442	690
Maraudage et autres délits ruraux	1,591	775	807	679	361	605	545	597
Grande voirie	843	858	700	908	816	1,031	1,278	1,306
Messageries	61	20	48	60	35	17	3	11
Roulage	421	311	255	345	215	248	210	287
Postes	44	17	6	2	1	2	1	1
Barrières	160	130	96	183	223	74	68	94
Poids et mesures	113	185	199	113	313	180	565	343
Règlements provinciaux (infraction aux)	785	1,006	1,320	1,289	1,071	1,313	1,144	1,698
(Loi du 4 octobre 1867.)								
Coups et blessures $\times$	4,184	4,055	4,617	4,994	5,557	6,084	6,876	6,257
Bris de clôtures	418	372	398	514	483	524	524	617
Délits ruraux $\times$	293	210	332	792	478	410	792	807
Vol.	1,272	1,346	1,561	2,118	1,589	1,942	2,265	1,790
Autres délits $\times$	685	730	777	1,046	1,098	1,188	1,304	1,347
CONTRAVENTIONS.								
SURETÉ ET TRANQUILLITÉ GÉNÉRALES.								
Contraventions aux règlements sur les incendies	75	31	58	28	39	45	40	26
Cheminées, fours et autres usines à feu (négligence à nettoyer les)	15	26	14	11	10	13	7	15
Pièces d'artillerie ou armes à feu tirées dans les rues et sur les places publiques	242	228	194	169	241	204	220	165
Éclairage des auberges, cafés et autres lieux publics (défaut d')	56	127	131	103	248	56	64	37
Jeux de hasard sur la voie publique	420	388	285	430	421	473	646	587
Instruments de nature à servir aux malfaiteurs, laissés pendant la nuit dans les rues	43	24	39	35	79	43	33	18
Exposition d'objets pouvant nuire par leur chute	48	151	104	173	87	208	191	335
Corps durs, eaux et immondices jetés par imprudence sur les passants	686	350	294	332	596	274	485	585
Embaras de la voie publique par dépôt de matériaux ou autres objets $\times$	1,639	1,979	1,759	2,004	1,731	2,344	2,478	2,514
Petite voirie (inobservation des règlements concernant la)	1,066	1,145	648	1,681	1,780	1,982	1,840	2,464
Chemins vicinaux (contraventions aux règlements sur les)	925	778	536	601	442	664	879	1,018
Police des bâtisses	478	375	457	503	354	345	483	523
Courses de chevaux, bêtes de trait, de charge, etc., dans l'intérieur d'un lieu habité	246	321	249	335	615	650	1,178	772
Charrettes, voitures et bêtes de charge (mauvaise direction, rapidité ou abandon)	1,047	1,479	990	1,499	334	941	803	814

Tribunaux de simple police. — Nature des affaires jugées (suite).

NATURE DES DÉLITS ET CONTRAVENTIONS.	NOMBRE DES INCULPÉS.							
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Police des voitures publiques.	1,379	2,645	1,336	1,312	1,306	1,109	935	1,570
Divagation de fous, animaux féroces ou malfaisants	2,662	294	507	520	387	128	517	533
Surveillance des chiens	510	187	59	70	77	216	230	89
Registres des aubergistes, logeurs (tenue des).	153	217	251	262	310	313	285	322
Cabarets, cafés, etc., ouverts à des heures indues	6,996	6,333	6,222	7,226	5,774	9,106	8,111	8,311
Police de spectacles et autres réunions publiques	81	198	221	105	209	131	21	222
Bruits et tapages injurieux ou nocturnes	5,961	5,202	5,823	5,774	5,370	6,375	5,560	5,571
Voies de fait ou violences légères	3,268	3,803	3,871	4,217	1,236	1,625	1,557	1,685
Injures simples et non publiques	6,178	7,031	6,813	7,116	8,171	8,112	9,501	9,172
Autres contraventions aux lois et règlements sur la sûreté et la tranquillité publiques	1,582	1,095	1,077	1,337	1,017	1,511	1,911	2,108
PROPRETÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES.								
Balayage et nettoyage des rues, etc. (défaut de)	691	721	601	638	528	658	958	829
Boissons falsifiées (débit de)	12	13	35	11	10	31	61	80
Comestibles gâtés (mise en vente de)	81	51	53	78	131	189	118	101
Objets pouvant nuire par leurs exhalaisons (exposition d')	116	26	21	53	21	36	33	20
Enfouissement des animaux morts (défaut d')	11	10	10	11	8	11	8	8
Boucheries et abattoirs (infractions aux règlements relatifs aux)	155	133	130	96	131	202	232	286
Marchés et foires	129	351	338	375	336	172	505	571
Vidanges.	296	257	212	218	79	98	97	65
Filles publiques	1,175	1,670	2,508	1,916	2,069	1,919	1,981	2,220
Autres contraventions aux lois et règlements concernant la propriété et la salubrité publiques.	713	551	195	619	1,316	1,721	2,038	1,950
POLICE RURALE.								
Fruits appartenant à autrui cueillis et mangés sur place	119	258	319	290	385	377	508	100
Glanage, grappillage et râtelage à des époques et à des heures indues	668	859	827	778	551	106	551	183
Bans de vendanges (infractions aux).	"	"	2	"	"	"	2	"
Échenillage (défaut d')	311	212	997	1,531	735	197	68	52
Passage sur les terrains d'autrui, préparés, ensemencés ou chargés de récoltes	2,895	2,866	2,711	3,063	2,161	2,183	2,878	2,762
Dégâts commis par des bestiaux gardés à vue	771	627	637	835	319	800	1,012	807
Pâturage et pacage sur les propriétés d'autrui	1,815	1,891	2,575	2,116	1,052	1,618	2,038	1,839
Maraudage	2,911	2,618	3,111	3,396	1,583	1,893	2,697	2,108
Enlèvement d'engrais	9	9	12	55	3	1	12	18
Délits forestiers	896	1,191	1,133	1,957	1,177	1,316	1,131	1,516
Inondations.	7	"	"	1	3	7	1	1
Autres contraventions rurales	618	1,019	112	165	391	535	611	555

Tribunaux de simple police. — Nature des affaires jugées (suite).

NATURE DES DÉLITS ET CONTRAVENTIONS.	NOMBRE DES INCULPÉS.							
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
CONTRAVENTIONS DIVERSES.								
Domages aux propriétés mobilières d'autrui	581	617	621	557	703	1,001	1,019	1,017
Id. aux propriétés immobilières, jet de corps durs contre les édifices	239	281	119	308	330	163	561	501
Animaux domestiques d'autrui tués méchamment sur le terrain du coupable	32	18	17	99	29	15	27	10
Id. d'autrui tués ou blessés par l'effet de la divagation de fous furieux, animaux féroces ou la rapidité des voitures.	6	3	3	1	20	7	7	3
Id. d'autrui tués ou blessés par l'usage d'armes ou le jet de corps durs.	5	9	9	"	2	6	1	17
Id. d'autrui tués ou blessés par suite de la vétusté des bâtiments ou par défaut de précaution dans les réparations	"	"	"	1	35	"	"	"
Mauvais traitements envers les animaux	135	100	158	16	157	310	321	328
Animaux soumis à des tortures dans des combats, jeux ou spectacles publics	176	190	255	191	271	318	328	372
Id. domestiques tués ou blessés sans nécessité.	18	10	38	21	17	66	87	71
Bains de rivières (infractions aux règlements concernant les)	311	150	269	219	291	330	367	311
Bacs et bateaux (refus de péage)	39	31	11	5	3	2	"	"
Police des cours d'eau.	199	177	97	213	176	131	117	113
Barrières.	61	52	11	159	58	161	32	27
Octrois, taxes municipales et provinciales	322	301	139	101	116	217	95	132
Poids et mesures, taxe du pain	216	272	205	173	390	581	310	299
Déclaration de domicile, livrets d'ouvriers et de domestiques	1,251	1,921	1,112	1,112	1,037	1,192	2,285	1,600
Affiches enlevées ou lacérées (Presse)	"	5	23	15	"	22	21	37
Garde civique	26	12	35	30	52	73	113	113
Témoins défaillants	82	83	97	107	160	139	111	189
Audiences de la justice de paix (irrégularités ou injures envers les magistrats)	16	18	11	23	12	18	21	16
Autres contraventions	1,371	279	325	365	851	858	1,015	821
DÉLITS.								
Loi du 6 mars 1866.	5,583	5,101	5,037	6,529	5,353	1,953	5,832	5,907
Id. du 1 ^{er} mai 1819. (Art. 4 ^{er}).	1,309	1,181	3,860	3,633	3,316	3,661	1,253	5,027
Id. du 4 octobre 1867.	6,852	6,713	7,683	9,191	9,205	10,118	11,761	10,818
CONTRAVENTIONS.								
Sûreté et tranquillité publiques	36,362	31,106	31,968	35,900	33,791	10,501	11,308	12,812
Propreté et salubrité publiques	3,772	3,792	1,106	1,138	1,679	5,370	6,037	6,133
Police rurale.	11,113	11,916	13,299	11,190	8,350	9,696	11,865	10,511
Contraventions diverses	5,155	1,562	3,921	1,088	5,013	5,916	6,910	6,096
TOTAUX GÉNÉRAUX.	73,176	71,271	70,179	78,272	69,770	80,278	87,996	87,301

Tribunaux de simple police. — Résultat des poursuites (suite).

NATURE DES DÉLITS ET CONTRAVENTIONS.		1861 A 1867.						1868 A 1875.						
		Nombre des affaires.	Acquittés ou renvoyés pour incompétence.	CONDAMNÉS			Mendicants et vagabonds mis à la disposition du gouvernement sans emprisonnement préalable.	Nombre des affaires.	Acquittés ou renvoyés pour incompétence.	CONDAMNÉS			Mendicants et vagabonds mis à la disposition du gouvernement sans emprisonnement préalable.	
				à l'emprisonnement de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.	à l'amende.				à l'emprisonnement de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.	à l'amende.		
CONTRAVENTIONS DIVERSES.														
Domages aux propriétés mobilières d'autrui.		2,737	1,328	140	"	2,919	"	3,929	1,417	221	5	4,477	"	
Id. aux propriétés immobilières, jet de corps durs contre les édifices.		421	185	21	"	478	"	1,854	527	119	2	2,560	"	
Animaux domestiques d'autrui tués méchamment sur le terrain du coupable.		"	"	"	"	"	"	253	88	11	"	178	"	
Id. d'autrui tués ou blessés par l'effet de la divagation de fous furieux, animaux féroces ou la rapidité des voitures.		"	"	"	"	"	"	45	13	1	"	39	"	
Id. d'autrui tués ou blessés par l'usage d'armes ou le jet de corps durs.		"	"	"	"	"	"	44	17	"	"	35	"	
Id. d'autrui tués ou blessés par suite de la vétusté des bâtiments ou par défaut de précautions dans les réparations.		"	"	"	"	"	"	36	1	10	"	25	"	
Mauvais traitements envers les animaux.		"	"	"	"	"	"	1,378	131	293	29	1,135	"	
Animaux soumis à des tortures dans des combats, jeux ou spectacles publics.		"	"	"	"	"	"	1,731	206	160	1	1,737	"	
Id. domestiques tués ou blessés sans nécessité.		205	75	31	"	159	"	337	111	8	"	275	"	
Bains de rivière (infractions aux règlements sur les).		657	58	1	"	1,024	"	1,283	87	26	"	2,201	"	
Bacs et bateaux (refus de péage).		292	31	1	"	325	"	53	8	2	"	81	"	
Police des cours d'eau.		936	250	9	"	1,270	"	787	147	5	"	1,104	"	
Barrières.		867	311	"	"	675	"	176	220	"	"	374	"	
Octrois, taxes municipales et provinciales.		2,255	705	"	"	2,610	"	1,607	357	"	"	1,689	"	
Poids et mesures, taxe du pain.		1,527	176	1	"	1,561	"	2,361	107	2	"	2,370	"	
Déclaration de domicile, livrets d'ouvriers et de domestiques.		5,721	493	2	"	5,608	"	9,515	746	10	"	10,787	"	
Atiches lacérées ou enlevées (Presse).		9	4	"	"	12	"	91	44	"	"	82	"	
Garde civique.		112	12	"	"	140	"	466	31	"	"	453	"	
Témoins défailtants.		440	56	"	"	493	"	833	90	"	"	911	"	
Audiences de la justice de paix (irrégularités ou injures envers le magistrat.		36	2	9	"	27	"	136	5	26	"	110	"	
Autres contraventions.		1,808	179	106	"	1,914	"	1,730	619	611	2	4,689	"	
TOTAUX.	DÉLITS.	Loi du 6 mars 1866.	6,267	672	3,635	2,732	90	877	38,682	2,527	17,801	17,775	313	6,179
		Id. du 1 ^{er} mai 1849 (Art 1 ^{er}).	51,021	6,921	15,158	6,819	36,722	"	21,615	4,926	1,134	73	26,111	"
		Id. du 4 octobre 1867.	21,719	6,234	3,362	91	24,116	"	46,285	12,645	7,472	930	51,629	"
		Sûreté et tranquillité publiques.	141,274	26,063	10,812	"	198,073	"	196,173	29,690	19,074	382	217,905	"
		Propreté et salubrité publiques.	49,427	4,070	4,253	"	17,470	"	33,534	4,909	9,609	761	26,048	"
		Police rurale.	41,779	6,416	1,730	"	36,038	"	60,817	8,716	1,066	50	81,738	"
TOTAUX.	CONTRAVENTIONS.	Contraventions diverses.	18,023	3,855	321	"	19,215	"	31,915	4,969	1,535	38	33,212	"
		TOTAUX GÉNÉRAUX.	299,510	52,251	39,291	9,642	351,754	877	132,051	65,412	57,691	20,011	169,256	6,179

Il résulte de cet aperçu que de 1868 à 1875, sur 618,549 inculpés, 553,137 ont été condamnés, et 65,412 acquittés ou renvoyés pour incompétence, soit 10.6 p. %. De 1861 à 1867, sur 453,815 inculpés, 401,564 ont été condamnés, et 52,251 acquittés ou renvoyés pour incompétence, soit 11.1 p. %.

Cette proportion a été pour les diverses catégories de faits dénoncés aux tribunaux de simple police, comme suit :

	1861-1867.	1868-1875.
DÉLITS. Loi du 6 mars 1866.	8.3 sur 100.	5.7 sur 100.
Id. Loi du 1 ^{er} mai 1849, art. 1 ^{er}	41.8 id.	45.4 id.
Id. Loi du 4 octobre 1867.	48.1 id.	17.4 id.
CONTRAVENTIONS. Sûreté et tranquillité.	41.1 id.	9.4 id.
Id. Propreté et salubrité.	4.4 id.	4.9 id.
Id. Police rurale.	9.9 id.	9.5 id.
Id. Contraventions diverses.	46.5 id.	11.9 id.

Le tableau ci-après indique la durée de la peine d'emprisonnement prononcée par les tribunaux de simple police.

État des affaires et des inculpés par cantons de justice de paix formant le ressort de chaque tribunal de police (1868 à 1875).

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	AFFAIRES JUGÉES.	INCUPLÉS.	CONDAMNÉS			INCUPLÉS mis à la disposition du gouvernement sans emprisonne- ment préalable.	TOTAL.
				A L'EMPRISONNEMENT		à L'AMENDE.		
				de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
BRUXELLES.	Bruxelles (2 cantons).	61,693	72,303	21,929	7,987	35,255	1,430	66,604
	Assche	1,442	1,836	207	10	1,469	"	1,686
	Hal	4,753	3,078	56	21	2,697	"	2,774
	Ixelles	11,612	12,916	780	240	10,533	60	11,613
	Lennik-St-Quentin.	1,016	1,485	62	3	1,254	"	1,319
	Molenbeek-St-Jean.	14,828	19,623	671	748	17,262	73	18,754
	Saint-Josse-ten-Noode	17,980	21,303	5,208	159	14,466	94	19,927
	Vilvorde	1,879	2,607	173	178	1,916	30	2,297
	Wolverthem.	4,117	4,500	73	7	4,119	"	4,199
TOTAUX.		113,350	136,681	29,159	9,353	85,971	1,687	126,170
LOUVAIN.	Louvain	4,795	6,888	319	54	5,459	16	5,548
	Aerschot	834	1,394	15	1	1,180	"	1,196
	Diest	1,928	2,923	101	17	2,215	3	2,336
	Glabbeek	862	1,209	57	1	963	"	1,023
	Haecht.	544	865	"	"	715	"	715
	Léau.	1,062	1,586	25	2	1,268	"	1,295
	Tirlemont	2,064	3,153	423	79	2,059	27	2,588
TOTAUX.		12,089	18,018	940	154	13,561	46	14,701

État des affaires et des inculpés par cantons de justice de paix formant le ressort de chaque tribunal de police (1868 à 1875) (suite).

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	AFFAIRES JUGÉES.	INCUPLÉS.	CONDAMNÉS			INCUPLÉS mis à la disposition du gouvernement sans emprisonne- ment préalable.	TOTAL.
				A L'EMPRISONNEMENT		à L'AMENDE.		
				de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
NIVELLES	Nivelles	2,004	3,617	93	62	3,115	10	3,280
	Genappe	1,001	1,508	54	1	1,196	»	1,251
	Jodoigne	2,419	3,631	68	9	3,226	»	3,303
	Perwez	1,214	1,852	187	5	1,400	»	1,592
	Wavre	2,666	1,083	24	16	3,762	»	3,802
	TOTAUX	9,304	14,693	426	93	12,699	10	13,228
ANVERS	Anvers (2 cantons)	20,924	25,197	2,335	554	20,291	147	23,327
	Boom (1)	516	910	39	19	678	1	767
	Brecht	309	606	18	37	439	»	524
	Contich	922	1,675	105	56	1,319	4	1,484
	Eeckeren	873	1,846	56	27	1,322	»	1,605
	Santhoven	398	646	35	36	474	5	550
	Wiltryck	248	466	9	2	397	»	408
	TOTAUX	24,190	31,346	2,627	764	25,120	157	28,665
MALINES	Malines (2 cantons)	3,707	4,484	31	71	4,268	4	4,377
	Duffel	356	744	6	2	615	»	623
	Heyst-op-den-Berg	458	739	11	8	644	»	663
	Lierre	430	701	38	28	558	»	624
	Puurs	169	896	51	»	746	»	797
	TOTAUX	5,120	7,364	110	109	6,831	4	7,084
TURNHOUT	Turnhout	1,072	1,717	73	19	1,488	2	1,582
	Arendonck	202	353	15	3	313	1	332
	Herenthals	709	931	58	13	781	»	852
	Hoogstraeten	941	1,076	49	818	169	20	1,056
	Moll	882	1,438	16	6	1,222	»	1,244
	Westerloo	554	899	10	4	752	»	766
	TOTAUX	4,360	6,417	221	863	4,725	23	5,832

(1) Loi du 18 août 1871, Art. 1^{er}, les communes de Boom, Scheel, Niel, Beeth et Runpelt, sont distraites du canton judiciaire de Contich et forment un nouveau canton de justice de paix avec Boom pour chef-lieu.
Art. 2. Le canton judiciaire de Wiltryck est supprimé et les communes dont il est composé sont réunies au canton judiciaire de Boom.

État des affaires et des inculpés par cantons de justice de paix formant le ressort de chaque tribunal de police (1868 à 1875) (suite).

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	AFFAIRES JUGÉES.	INCUPLÉS.	CONDAMNÉS			INCUPLÉS mis à la disposition du gouvernement sans emprisonne- ment préalable.	TOTAL.
				A L'EMPRISONNEMENT		à L'AMENDE.		
				de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
MONS	Mons	8,485	12,501	639	860	9,389	395	11,283
	Boussu	7,063	13,186	1,007	71	10,886	49	12,013
	Chièvres	710	1,780	113	14	1,460	»	1,587
	Dour	3,356	6,002	315	58	4,156	3	5,562
	Enghien	508	792	63	3	573	»	644
	Lens	1,344	2,262	29	5	1,872	»	1,906
	Pâturages	3,008	5,556	96	6	4,405	»	4,507
	Rœulx	2,163	3,683	66	3	2,894	»	2,963
Soignies	1,452	2,334	66	49	1,583	9	1,707	
TOTALS . . .		11,119	18,186	2,424	1,071	13,218	456	14,169
CHARLEROI	Charleroy	11,467	19,392	1,455	272	13,425	47	14,199
	Beaumont	1,291	2,237	58	7	1,857	3	1,925
	Binche	1,903	3,123	81	34	2,317	»	2,632
	Châtelet	4,846	8,015	314	28	6,526	8	6,876
	Chimay	1,800	2,864	41	10	2,517	»	2,598
	Fontaine-l'Évêque	3,124	7,015	173	83	5,645	»	5,841
	Gosselies	2,906	5,270	169	19	4,444	1	4,630
	Merbes-le-Château	783	1,105	43	7	934	»	984
	Senefle	1,407	2,097	27	10	1,772	»	1,809
	Thuin	1,615	2,369	57	10	2,031	»	2,098
TOTALS . . .		33,442	53,487	2,418	450	43,663	59	46,592
TOURNAY	Tournay	5,434	6,924	1,408	224	4,777	46	6,435
	Antoing	860	1,832	23	2	1,564	»	1,589
	Ath	1,457	2,839	115	95	2,264	9	2,483
	Celles	447	906	2	1	832	»	835
	Flobecq	217	453	45	7	328	»	380
	Frasnes	482	690	7	»	615	»	622
	Lessines	664	1,337	41	30	1,067	»	1,138
	Leuze	803	1,183	44	1	961	»	1,006
	Péruwelz	735	1,127	19	3	973	»	995
	Quevaucamps	744	1,123	4	2	971	»	977
	Templeuve	405	876	32	»	738	»	770
	TOTALS . . .		12,248	19,292	1,740	365	13,090	85

État des affaires et des inculpés par cantons de justice de paix formant le ressort de chaque tribunal de police
(1868 à 1875) (suite).

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	AFFAIRES JUGÉES.	INCUPLÉS.	CONDAMNÉS			INCUPLÉS mis à la disposition du gouvernement sans emprisonne- ment préalable.	TOTAL.
				A L'EMPRISONNEMENT		à L'AMENDE.		
				de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
GAND.	Gand (2 cantons)	16,352	19,408	3,386	2,386	12,442	401	18,615
	Assenede.	298	529	17	4	407	"	428
	Caprycke.	243	400	1	"	342	"	343
	Cruyshautem	402	865	33	2	674	"	709
	Deynze.	323	481	33	1	346	"	380
	Eecloo.	775	1,456	86	100	1,056	45	1,287
	Evergem.	409	752	23	12	664	2	701
	Loochristy	233	476	21	4	373	"	398
	Nazareth.	218	560	7	1	444	"	452
	Nevele.	206	384	23	1	304	"	328
	Oosterzeele.	408	944	25	9	739	"	773
	Somergem	280	398	4	4	310	"	315
	Waeschoot.	216	430	38	"	299	"	337
TOTAUX. . .		20,333	27,053	3,694	2,524	18,400	448	25,066
AUDENARDE.	Audenarde	768	1,318	24	3	1,199	"	1,226
	Grammont	607	878	65	17	624	2	705
	Herzele	361	654	3	1	588	"	592
	Hoorebeke-Ste-Marie	448	527	5	1	447	"	453
	Nederbrakel.	171	325	4	1	299	"	304
	Ninove.	578	1,167	108	12	780	2	902
	Renaix.	540	794	33	5	606	"	644
	Sottegem.	396	833	120	7	549	"	676
TOTAUX. . .		3,809	6,496	362	47	5,089	4	5,502
TERMONDE.	Termonde	619	1,004	33	20	807	10	870
	Atost	1,446	1,969	33	12	1,712	"	1,759
	Beveren	446	1,009	36	4	883	1	924
	Hamme	318	553	4	1	481	"	486
	Lokeren	427	764	54	15	590	"	659
	Saint-Gilles.	744	1,560	48	16	1,320	"	1,384
	Saint-Nicolas	970	1,605	28	14	1,368	"	1,410
	Tamise	613	1,030	29	7	873	5	914
	Wetteren.	530	1,068	8	7	917	"	932
	Zeel.	528	1,076	192	20	749	"	931
	TOTAUX . .		6,311	11,638	467	116	9,670	16

État des affaires et des inculpés par cantons de justice de paix formant le ressort de chaque tribunal de police
(1868 à 1875) (suite).

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	AFFAIRES JUGÉES.	INCUPLÉS.	CONDAMNÉS			INCUPLÉS mis à la disposition du gouvernement sans emprisonne- ment préalable.	TOTAL.
				A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE.		
				de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
BRUGES	Bruges (3 cantons)	5,338	7,876	448	211	6,103	85	6,819
	Ardoye	199	338	20	12	268	»	300
	Ghistelles	749	1,507	102	25	1,060	6	1,193
	Ostende	5,539	9,068	1,563	219	6,443	315	8,540
	Ruyssede	230	426	34	10	344	»	390
	Thielt	394	606	48	19	455	2	524
	Thourout	778	1,612	63	13	1,180	»	1,256
TOTAUX. . .		13,227	21,433	2,250	509	15,855	408	19,022
COURTRAI	Courtrai (2 cantons)	3,840	5,912	175	189	4,727	68	5,159
	Avelghem	230	326	4	5	463	»	472
	Harlebeke	521	671	50	3	593	»	646
	Iseghem	669	1,063	6	»	1,017	2	1,025
	Menin	1,573	2,446	168	37	1,910	11	2,126
	Meulebeke	259	526	58	2	372	»	432
	Moorzele	555	874	45	7	634	»	686
	Oostroosbeke	467	330	1	»	251	»	252
	Roulers	1,790	3,495	168	9	3,032	1	3,210
TOTAUX. . .		9,604	15,640	675	252	12,999	82	14,008
FURNES	Furnes	374	488	69	13	343	»	425
	Dixmude	566	904	47	57	684	3	794
	Haringhe	254	369	6	6	311	»	323
	Nieuport	356	556	13	4	463	»	480
TOTAUX. . .		1,550	2,314	135	80	1,804	3	2,019
YPRES	Ypres (2 cantons)	1,347	1,800	72	139	1,441	3	1,625
	Hooghlede	373	646	9	1	502	»	512
	Messines	254	308	15	8	239	»	262
	Passchendaele	352	571	28	»	382	»	410
	Poperinghe	453	702	43	9	575	5	632
	Wervicq	656	1,285	20	11	1,102	1	1,134
TOTAUX. . .		3,435	5,312	187	168	4,211	9	4,575

État des affaires et des inculpés par cantons de justice de paix formant le ressort de chaque tribunal de police (1868 à 1875) (suite).

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	AFFAIRES JUGÉES.	INCUPLÉS.	CONDAMNÉS			INCUPLÉS mis à la disposition du gouvernement sans emprisonne- ment préalable.	TOTAL.
				A L'EMPRISONNEMENT		à L'AMENDE.		
				de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
LIÈGE.	Liège (2 cantons)	23,065	34,082	2,815	1,159	26,590	819	31,313
	Dalhem	830	1,286	18	»	1,050	»	1,058
	Fexhe-Slins.	1,213	1,264	43	»	1,025	1	1,069
	Fléron	1,579	2,107	174	69	1,603	17	1,863
	Hollogne-aux-Pierres.	3,153	4,586	110	36	3,663	1	3,812
	Louveigné	852	1,239	6	1	925	»	932
	Seraing	6,450	9,023	631	129	7,107	50	7,907
	Wareme	1,251	1,950	33	16	1,612	»	1,691
TOTAUX. . .		38,086	55,527	3,860	1,510	43,597	878	49,615
HUY.	Huy.	2,295	3,663	153	74	2,617	10	2,884
	Avennes	2,151	3,696	29	»	3,397	»	3,426
	Bodegnée.	1,560	2,926	20	2	2,516	»	2,538
	Ferrières.	544	652	3	1	563	»	567
	Héron	1,305	2,155	29	1	1,891	»	1,921
	Landen	1,111	1,958	15	3	1,701	»	1,719
	Nandrin	1,280	2,090	9	»	1,839	»	1,848
TOTAUX. . .		10,179	17,132	288	81	11,551	10	14,933
VERVIERS.	Verviers	5,222	6,936	178	111	5,922	12	6,253
	Aubel	513	818	36	6	653	»	695
	Dison (1).	973	1,172	46	11	1,001	2	1,063
	Herve	656	985	29	12	773	2	816
	Limbourg.	1,255	1,627	68	12	1,226	»	1,306
	Spa	2,268	3,057	92	9	2,290	»	2,391
	Stavelot	689	919	8	5	826	»	839
TOTAUX. . .		11,576	15,511	457	196	12,691	16	13,363
TONGRES.	Tongres	4,133	5,928	1,302	639	1,863	747	4,551
	Bilsen	550	965	3	3	705	»	711
	Brée.	374	700	6	»	601	1	608
	Looz	778	1,031	42	9	862	33	946
	Maeseyck.	786	1,127	56	21	1,091	»	1,171
	Mechelen.	892	1,680	55	57	725	604	1,511
	Sichen-Sussen-et-Bolré	253	536	6	4	450	»	460
TOTAUX. . .		7,766	11,167	1,570	733	6,300	1,385	9,888

(1) Nouveau canton de justice de paix créé par la loi du 18 août 1871.

État des affaires et des inculpés par cantons de justice de paix formant le ressort de chaque tribunal de police (1868 à 1875) (suite).

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	AFFAIRES JUGÉES.	INCUPLÉS.	CONDAMNÉS			INCUPLÉS mis à la disposition du gouvernement sans emprisonne- ment préalable.	TOTAL.
				A L'EMPRISONNEMENT		L'AMENDE.		
				de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
HASSELT	Hasselt	1,295	2,154	316	67	1,481	13	1,880
	Achel	229	327	2	»	286	»	288
	Beeringen	629	1,159	27	3	834	3	867
	Herek-la-Ville.	557	1,061	9	1	871	2	883
	Peer	470	893	4	3	792	»	799
	Saint-Trond.	1,677	2,513	174	108	1,765	84	2,131
	TOTAUX.	4,857	8,137	532	182	6,032	102	6,818
ARLON.	Arlon	7,195	9,727	372	229	8,670	24	9,295
	Étalle	1,757	2,270	21	8	2,018	1	2,078
	Fauvillers	793	1,122	23	4	938	4	969
	Florenville	2,136	3,435	57	6	3,028	»	3,091
	Messancy.	1,083	1,791	13	9	1,480	»	1,502
	Virton.	2,835	4,014	29	8	3,318	13	3,368
	TOTAUX.	15,799	22,359	515	264	19,482	42	20,303
MARCHE.	Marche	1,453	1,966	62	28	1,719	11	1,820
	Durbuy	934	1,298	13	5	1,173	»	1,191
	Érezée.	589	874	2	»	853	»	855
	Houffalize	882	1,107	12	»	919	»	931
	Laroche	1,211	1,590	36	4	1,327	»	1,367
	Nassogne	906	1,088	18	15	905	»	938
	Vielsalm	607	824	4	2	638	»	644
TOTAUX.	6,582	8,717	147	51	7,734	11	7,946	
NEUFCHATEAU	Neufchâteau	1,676	2,231	26	12	2,007	6	2,051
	Bastogne.	867	1,165	36	9	1,051	»	1,096
	Bouillon	878	1,273	55	19	1,119	11	1,204
	Paliseul	1,439	1,836	9	2	1,743	»	1,754
	Saint-Hubert	1,981	2,523	43	2	2,485	2	2,232
	Sibret	419	564	1	»	527	»	528
	Wellin	773	969	2	3	869	»	874
TOTAUX.	8,033	10,861	172	47	9,501	19	9,739	

État des affaires et des inculpés par cantons de justice de paix formant le ressort de chaque tribunal de police (1868 à 1875) (suite).

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	AFFAIRES JUGÉES.	INCUPLÉS.	CONDAMNÉS			INCUPLÉS mis à la disposition du gouvernement sans emprisonne- ment préalable.	TOTAL.
				A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE.		
				de 5 jours et moins.	de plus de 5 jours.			
NAMUR	Namur (2 cantons)	7,526	10,893	1,292	137	7,852	215	9,585
	Andennes	1,779	3,269	23	10	2,781	2	2,816
	Éghezée	1,822	3,000	70	1	2,560	»	2,637
	Fosses	2,221	3,828	51	4	3,373	»	3,428
	Gembloux	2,077	3,106	192	27	2,392	»	2,618
	TOTAUX . . .	15,425	21,096	1,628	179	18,954	216	20,977
DINANT	Dinant	2,000	3,091	132	71	2,453	24	2,680
	Beauraing	1,371	2,117	26	6	1,751	»	1,786
	Ciney	1,258	2,489	69	1	2,339	7	2,416
	Couvin	1,333	1,993	43	12	1,713	»	1,768
	Floreffe	1,543	2,767	80	3	2,513	»	2,596
	Gedinne	1,450	1,869	15	5	1,690	»	1,709
	Philippeville	761	1,172	39	17	1,013	»	1,069
	Rochefort	1,541	2,255	16	4	1,944	»	1,964
	Walcourt	1,139	1,806	49	1	1,417	1	1,468
	TOTAUX . . .	12,399	19,559	468	120	16,836	32	17,486

APPELS DE SIMPLE POLICE. — D'après le Code d'instruction, les jugements de simple police n'étaient sujets à l'appel que lorsqu'ils prononçaient la peine de l'emprisonnement, ou lorsque les amendes, restitutions ou autres réparations civiles excédaient la somme de 5 francs.

Les jugements d'acquiescement n'admettaient dès lors aucun recours de la part du ministère public.

La loi du 1^{er} mai 1849 a modifié cette législation, en statuant que les jugements des tribunaux de simple police pourront, dans tous les cas, être attaqués par la voie de l'appel.

Les appels de simple police sont portés devant le tribunal correctionnel dans le ressort duquel le tribunal de police est situé.

Le nombre des appels jugés par les tribunaux de première instance a été :

ANNÉES.	APPELS				TOTAL.	ANNÉES.	APPELS				TOTAL.
	CONFIRMÉS.	INFIRMÉS					CONFIRMÉS.	INFIRMÉS			
		par acquiescement.	par diminution de peine.	par condamnation ou aggravation de peine.				par acquiescement.	par diminution de peine.	par condamnation ou aggravation de peine.	
1861.	181	56	32	112	381	1869.	162	90	35	68	355
1862.	161	61	33	107	368	1870.	199	86	15	72	372
1863.	145	100	23	73	341	1871.	166	100	14	70	380
1864.	130	91	25	82	331	1872.	222	85	54	82	443
1865.	161	67	19	83	330	1873.	256	130	60	82	528
1866.	168	75	30	67	340	1874.	244	124	57	99	524
1867.	118	69	28	53	268	1875.	258	133	77	83	551
1868.	201	79	41	91	415						

État des appels de simple police par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	1861 à 1867.					TOTAL.	1868 à 1875.					TOTAL.
	CONFIRMÉS.	APPELS			CONFIRMÉS.		APPELS					
		par acquiescement.	par diminution de peine.	par condamnation ou aggravation de peine.			par acquiescement.	par diminution de peine.	par condamnation ou aggravation de peine.			
Bruxelles.	133	85	17	58	283	325	141	71	79	615		
Louvain	44	6	5	32	87	76	38	11	21	146		
Nivelles	23	6	1	13	43	30	8	5	20	72		
Anvers	51	16	5	15	89	74	46	9	21	150		
Malines.	20	13	5	20	58	45	14	7	7	73		
Turnhout	9	3	1	3	16	4	4	3	"	11		
Mons.	34	22	6	31	110	103	57	12	38	210		
Charleroy.	67	16	8	45	166	118	54	25	74	301		
Tournay	68	60	30	63	221	71	16	16	45	148		
Gand.	37	21	19	44	121	120	66	61	14	261		
Audenarde	22	9	4	13	48	46	29	6	6	87		
Termonde.	40	11	10	28	89	47	33	28	32	140		
Bruges	22	3	"	7	32	52	14	10	4	80		
Coutrai	44	20	4	45	113	58	35	23	88	204		
Furnes	21	16	2	13	52	13	13	6	6	38		
Ypres	30	8	6	22	66	32	20	10	25	87		
Liège	159	69	32	26	286	155	84	30	16	285		
Huy	23	11	4	5	43	19	17	5	16	57		
Verviers	36	20	6	11	73	80	23	4	8	115		
Tongres	19	3	"	8	30	31	10	1	8	50		
Hasselt.	18	18	"	14	50	29	24	4	24	81		
Arlon	23	8	4	48	53	42	15	2	17	76		
Marche	10	8	1	7	26	16	7	"	13	36		
Neufchâteau	4	9	1	7	21	3	18	2	8	31		
Namur	63	15	8	21	107	58	21	12	33	124		
Dinant	27	19	11	19	76	32	20	20	18	90		
TOTAUX. . .	1,067	525	190	577	2,359	1,708	827	383	650	3,568		

APERÇU GÉNÉRAL DE LA CRIMINALITÉ A SES DIFFÉRENTS DEGRÉS.

— Les comptes statistiques qui précèdent constatent que le nombre des accusés et des prévenus devant les Cours d'assises et les tribunaux correctionnels a sensiblement diminué. Il ne faut pas en induire que la criminalité aurait baissé dans une égale proportion. Le fait de la diminution est la conséquence du changement introduit dans la compétence criminelle, par les lois du 15 mai 1849, du

4 octobre 1867 et par le Code pénal belge. Pour se faire une exacte idée de la criminalité, il y a lieu de restituer à chaque juridiction, les faits dont elle aurait eu à connaître si ses attributions étaient restées les mêmes, et de ramener ainsi les éléments divers à des termes homogènes de comparaison. On obtient alors les résultats suivants :

JURIDICTIONS.	MOYENNE ANNUELLE.			
	1850-1855.	1856-1860.	1861-1867.	1868-1875.
ACCUSÉS DE CRIMES.				
Jugés par les assises	267	297	175	115
Jugés par les tribunaux correctionnels	2,289	2,574	2,638	1,377
PRÉVENUS DE DÉLITS.				
Jugés par les tribunaux correctionnels	21,105	23,212	21,967	27,998
Jugés par les tribunaux de simple police	13,659	11,724	15,495	18,727
CONTRAVENTIONS.				
Inculpés jugés par les tribunaux de simple police	10,161	16,261	19,553	58,591

En groupant les chiffres dans l'ordre des juridictions, et d'après l'échelle pénale, l'on verra que loin de diminuer, le nombre des crimes, des délits et des contraventions a éprouvé une augmentation.

MOYENNE ANNUELLE.	ACCUSÉS, PRÉVENUS ET INculpÉS jugés par			NOMBRE DE CES INDIVIDUS poursuivis pour		
	les COURS D'ASSISES.	LES TRIBUNAUX		CRIMES.	DÉLITS.	CONTRAVENTIONS.
		correctionnels.	de simple police.			
1850-1855	267	23,394	53,820	2,556	31,761	10,161
1856-1860	297	25,686	60,983	2,771	37,936	16,261
1861-1867	175	21,605	61,831	2,813	37,162	19,335
1868-1875	115	28,726	77,319	1,522	38,354	58,591

Ainsi tandis que sous l'influence des lois du 15 mai 1849 et du 4 octobre 1867, le nombre des accusés traduits devant les assises diminue progressivement, les chambres du conseil et les chambres d'accusation en renvoient, pendant les années 1850 à 1855, 2,289 au correctionnel, en déclarant l'existence de circonstances atténuantes. La moyenne des accusés jugés par les tribunaux correctionnels subit une nouvelle augmentation de 183 pendant les années 1856 à 1860, et de 161 pendant les années 1861 à 1867.

Pendant la dernière période, le nombre de ces accusés subit au contraire une diminution de 1,261, mais par contre la moyenne des délits subit une augmentation de 3,431.

Cela provient de ce que plusieurs faits qualifiés crimes dans le Code pénal de 1810, ne sont plus que des délits dans le Code pénal belge.

Prévenus de délits jugés par les tribunaux correctionnels et de simple police.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES PRÉVENUS.				
	1861 A 1867. MOYENNE ANNUELLE.			1868 A 1875. MOYENNE ANNUELLE.	
	Tribunaux correctionnels.	Tribunaux de simple police.	TOTAL.	Tribunaux correctionnels.	Tribunaux de simple police. TOTAL.
(Loi du 6 mars 1866.)					
Mendicité et vagabondage	"	(1) 1,013.0	1,013.0	"	5,574.4 5,574.4
(Loi du 1 ^{er} mai 1849. — Art. 1 ^{er} .)					
Vagabondage	1.3	(2) 2,129.2	2,130.5	88.1	" 88.1
Mendicité	34.2	(2) 1,768.4	1,802.6		
Injures	306.7	1,253.1	1,559.8	141.0	442.0 882.0
Maraudages et autres délits ruraux	367.7	2,380.7	2,748.4	501.0	745.0 1,246.0
Grande voirie	4.9	615.7	650.6	4.9	973.8 978.7
Messageries et roulage	0.3	382.9	383.2	1.0	343.4 344.4
Postes	0.4	16.0	16.4	7.3	8.9 16.2
Barrières	0.4	333.3	333.7	0.9	128.5 129.4
Poids et mesures	1.3	193.6	194.9	2.6	251.4 254.0
Règlements provinciaux	24.1	1,013.6	1,037.7	2.5	1,202.9 1,205.4
(Loi du 4 octobre 1867. Art. 4.)					
Coups et blessures	8,254.4	2,829.1	11,083.2	9,630.5	5,328.0 14,958.5
Bris de clôtures	381.3	265.3	646.6	532.0	481.3 1,013.3
Délits ruraux	(5)	661.0	661.0	(5)	544.3 544.3
Vols	3,417.9	542.1	3,960.0	5,495.9	1,747.8 7,233.7
Autres délits	9,172.4	334.3	9,706.7	12,615.4	896.9 13,512.3

Police judiciaire, et instructeur

Les tableaux suivants comprennent le résumé des travaux :

- 1^o Des parquets des procureurs du Roi;
- 2^o Des juges d'instruction et des chambres du conseil;
- 3^o Des chambres de mise en accusation.

(1) Moyenne de 2 années.
(2) Id. de 5 id.
(3) Voir art. 1^{er}.

Affaires laissées sans poursuite par les parquets. — Motifs. (Années 1868 à 1875.)

ARRONDISSEMENTS.	Les auteurs étant inconnus.	Les faits ne constituant ni crimes ni délits, ou ne pouvant donner lieu qu'à des réparations civiles.	Les délits étant sans gravité ou n'intéressant pas essentiellement l'ordre public.	La preuve ne pouvant être administrée.	Les procès-verbaux étant irréguliers.	Les parties intéressées n'ayant pas porté plainte ou s'étant désistées.	La prescription étant acquise.	Les prévenus étant décédés.	Par tout autre motif.	TOTAL.
Bruxelles	9,513	1,023	2,183	7,893	23	91	28	29	1,110	21,929
Louvain	518	682	614	716	1	2	36	2	314	2,913
Nivelles	414	29	28	3	"	"	"	"	"	474
Anvers	2,786	938	807	588	10	111	4	12	92	5,318
Malines	312	168	21	327	14	80	2	4	22	950
Turnhout	351	457	189	458	1	55	9	2	26	1,237
Mons	1,715	1,464	415	1,470	5	52	15	8	34	4,878
Charleroy	2,710	3,823	892	1,631	"	65	18	"	38	9,180
Tournay	532	1,580	312	960	4	4	4	6	2	3,124
Gand	2,324	1,727	512	2,367	3	29	8	4	55	7,031
Audenarde	270	1,139	10	291	"	12	3	2	96	1,815
Termonde	1,190	1,009	167	1,267	1	83	24	4	68	3,813
Bruges	837	451	257	925	33	37	19	6	136	2,731
Courtrai	1,121	293	36	1,259	"	13	7	5	254	2,990
Furnes	49	78	43	7	4	56	2	"	3	214
Ypres	337	203	79	272	9	16	7	3	81	1,027
Liège	2,058	1,874	122	833	9	204	16	4	137	5,277
Huy	332	300	14	99	"	73	23	1	31	872
Verviers	713	994	176	440	19	132	21	2	114	2,631
Tongres	394	100	54	350	14	95	27	"	57	1,391
Hasselt	300	459	68	436	2	58	13	4	195	1,535
Arlon	350	657	108	151	2	52	12	2	74	1,408
Marche	280	82	59	126	2	20	1	4	281	855
Neufchâteau	264	397	28	451	"	32	9	3	17	1,201
Namur	455	857	502	768	32	128	8	11	601	3,362
Dinant	986	219	6	522	9	45	21	9	23	1,810

Cabinets des juges d'instruction et chambres du conseil.

ANNÉES.	AFFAIRES COMMUNIQUÉES AU JUGE D'INSTRUCTION									AFFAIRES SANS SUITE		
	Évoqués par la Cour d'appel.	renvoyés au parquet ou à d'autres juges concurrentement saisis.	soumises à la chambre du conseil et ayant fait l'objet d'ordonnances						TOTAL.	les auteurs étant inconnus.	les faits ne constituant ni crimes ni délits.	les charges étant insuffisantes.
			de non lieu à suivre contre inculpés insolubles d'où libération.	portant renvoi devant			adjudicataires, les auteurs étant inconnus.					
				la chambre d'accusation.	correctionnel.	de simple police.		autre juridiction.				
LE TRIBUNAL												
1868.	"	139	1,490	167	4,911	3,341	29	852	11,129	893	146	1,303
1869.	"	107	1,514	145	4,924	3,161	16	798	10,993	886	161	1,271
1870.	"	80	1,348	143	4,970	4,164	35	873	11,615	853	197	1,176
1871.	"	74	1,467	153	5,686	4,546	28	990	12,944	971	177	1,283
1872.	1	70	1,401	181	5,430	5,263	34	926	13,309	937	221	1,272
1873.	2	107	1,427	174	4,993	5,156	52	954	12,863	924	150	1,273
1874.	"	110	1,620	158	4,925	5,393	49	970	13,227	966	160	1,393
1875.	1	124	1,533	182	4,861	5,225	40	944	12,897	870	168	1,426
RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENT (1868 à 1875).												
Bruxelles.	"	190	2,081	204	8,724	7,152	9	392	18,932	818	146	1,698
Louvain.	1	37	640	67	1,590	2,559	6	353	5,253	353	8	633
Nivelles.	"	17	350	24	796	1,173	2	321	2,683	330	53	286
Anvers.	"	36	937	169	5,023	2,864	60	996	10,085	929	112	893
Malines.	"	23	473	31	667	402	15	111	1,422	113	18	431
Turnhout.	"	37	118	49	421	94	10	27	726	27	"	118
Mons.	"	32	633	54	2,855	3,263	10	583	7,430	519	84	613
Charleroy.	"	19	568	37	1,266	57	7	213	2,167	280	139	372
Tournay.	"	40	264	49	1,353	2,106	5	192	1,009	161	19	289
Gand.	"	53	803	101	2,529	1,904	23	322	5,735	292	204	638
Audenarde.	"	14	280	40	499	920	5	250	2,068	233	20	277
Termonde.	"	29	456	87	1,293	963	24	296	3,448	270	84	398
Bruges.	2	14	300	39	872	1,420	2	110	2,739	104	39	266
Courtrai.	"	1	468	88	1,485	1,043	64	122	3,271	120	19	431
Furnes.	"	4	127	21	456	16	4	217	845	217	"	127
Ypres.	"	10	284	38	1,001	547	3	164	2,047	163	1	284
Liège.	"	65	970	82	3,376	3,263	12	642	8,410	626	51	927
Huy.	"	6	118	18	387	1,385	7	191	2,112	177	44	88
Verviers.	"	103	425	29	1,717	2,302	"	242	4,818	228	85	384
Tongres.	"	9	278	16	756	407	"	238	1,704	238	"	278
Hasselt.	"	14	236	4	492	18	2	99	865	92	37	206
Arlon.	"	20	147	12	362	48	"	81	670	75	25	128
Marche.	"	2	225	45	351	60	7	80	740	59	63	183
Neufchâteau.	"	11	434	21	280	668	3	103	1,220	89	30	118
Namur.	1	43	457	46	1,068	1,934	27	370	3,906	387	96	344
Dinant.	"	9	448	25	1,081	163	6	364	2,096	400	1	286

Nombre des crimes et délits dont les auteurs sont restés inconnus (suite).

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Homicide involontaire.	4	16	2	22	20	8	18	15
Duel.	1	»	4	»	»	»	1	3
Cultes (entraves au libre exercice ou outrages envers un ministre des)	»	»	1	2	»	»	3	2
Destruction d'arbres, plants, récoltes, clôtures, etc.	204	219	214	221	304	311	381	314
Déplacement de bornes	»	»	2	»	»	»	»	3
Diffamation, calomnie, injures, dénonciation calomnieuse.	16	38	29	20	25	66	43	32
État civil (délits relatifs à l')	»	»	1	»	»	»	»	»
Évasion de détenus.	»	»	1	1	»	»	»	»
Exposition d'enfant.	1	9	3	6	5	6	11	3
Fausse monnaie (émission de fausse monnaie reçue pour bonne)	22	15	10	7	5	8	14	8
Faux passeports, certificats, etc.	2	»	»	1	4	4	1	»
Incendie involontaire.	57	62	134	122	68	35	44	50
Chemins de fer (obstacles à la circulation des)	»	»	»	»	1	11	17	8
Enlèvement de mineurs	1	»	6	»	2	»	5	»
Menaces par écrit et verbales sans ordre	18	9	11	12	6	9	16	23
Mendicité et vagabondage	2	»	1	»	»	1	2	3
Rébellion et outrages envers magistrats, etc.	4	6	9	12	9	12	28	23
Subornation de témoins	»	»	1	»	»	»	»	»
Vols sans circonstances aggravantes	2,464	2,042	2,280	2,696	2,188	2,807	3,361	2,990
Autres délits prévus par le Code pénal	15	8	15	66	24	38	21	19
Contraventions de simple police.	30	41	42	62	38	67	27	66
Achat d'effets militaires	1	1	»	»	1	»	»	»
Rivières, canaux, polders	»	1	»	»	»	2	6	»
Barrières.	»	»	»	»	»	2	»	»
Délits forestiers	3	7	8	5	12	3	11	11
Maraudages et autres délits ruraux	5	4	2	20	5	19	16	10
Chasse et pêche	22	21	18	24	13	21	16	30
Chemin de fer (police du).	9	20	16	4	14	11	11	10
Voirie, roulage, messageries	»	»	»	4	»	»	»	»
Art de guérir	»	»	»	»	1	»	»	»
Presse (imprimés sans nom d'auteur).	3	2	2	6	4	2	4	8
Autres délits prévus par des lois spéciales.	23	5	12	20	11	12	12	16
RÉCAPITULATION. { Crimes	1,175	1,173	1,098	1,314	1,264	1,514	1,418	1,351
{ Délits et contraventions de simple police.	2,991	2,781	3,074	3,455	3,319	3,667	4,105	3,914
{ Contraventions à des lois spéciales	68	61	58	83	58	74	76	85
TOTAUX GÉNÉRAUX.	4,234	4,015	4,230	4,849	4,638	5,253	5,899	5,350

Crimes et délits dont les auteurs sont restés inconnus. — Poursuites abandonnées par les parquets ou par les juges d'instruction.

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS.	1861 A 1867.			1868 A 1875.		
	PARQUETS.	CABINETS des juges d'instruction.	TOTAL.	PARQUETS.	CABINETS des juges d'instruction.	TOTAL.
CRIMES.						
Assassinat	»	50	50	3	44	47
Empoisonnement.	3	32	35	5	40	45
Infanticide	40	140	180	53	164	217
Meurtre	7	125	132	9	198	207
Menaces par écrit	13	26	39	6	8	14
Coups et blessures graves.	3	19	22	3	7	10
Rébellion avec effusion de sang.	1	5	6	»	4	4
Viol et attentat à la pudeur.	28	53	81	28	111	139
Banqueroute frauduleuse.	»	4	4	»	10	10
Incendie volontaire.	281	762	1,043	640	921	1,561
Destruction de constructions.	18	16	34	16	22	38
Faux en écriture authentique	8	16	24	27	37	64
Id. de commerce	3	11	14	4	34	38
Id. privée	2	16	18	15	30	45
Contrefaçon de timbres, marques, etc.	2	2	4	1	18	19
Fausse monnaie	17	5	22	15	14	26
Détournement de deniers publics	»	3	3	»	40	40
Soustraction de lettres à la poste	130	94	224	4	8	12
Id. de titres ; extorsion de signature.	»	15	15	5	5	10
Vol de nuit, à l'aide d'effraction, escalade, etc., ou avec circonstances aggravantes non spécifiées	4,772	1,326	6,098	5,645	1,873	7,518
Vol à l'aide de violences ou sur un chemin public.	25	116	141	75	162	237
DÉLITS.						
Arrestation arbitraire, violation de domicile, abus d'autorité	»	2	2	27	10	37
Abus de confiance ; escroqueries	1,123	80	1,203	907	219	1,126
Adultère	2	1	3	4	17	21
Attentat aux mœurs	4	»	4	21	27	48
Outrage public à la pudeur.	23	8	31	22	21	43
Avortement.	10	11	21	78	34	111
Banqueroute simple.	»	2	2	7	7	14
Bris de scellés	»	3	3	»	3	3
Coalition d'ouvriers.	»	5	5	»	7	7
Coups et blessures volontaires	342	107	449	342	245	587
Id. involontaires	27	45	72	52	38	90
Homicide involontaire.	6	48	54	5	100	105

Crimes et délits dont les auteurs sont restés inconnus. — Poursuites abandonnées par les parquets ou par les juges d'instruction (suite).

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS.	1861 à 1867.			1868 à 1875.		
	PARQUETS.	CABINETS des juges d'instruction.	TOTAL.	PARQUETS.	CABINETS des juges d'instruction.	TOTAL.
Duel	6	3	9	7	2	9
Cultes (entraves au libre exercice ou outrages envers un ministre des)	2	2	4	5	3	8
Destruction d'arbres, plants, récoltes, clôtures, etc.	1,055	159	1,214	1,976	252	2,228
Déplacement de bornes	11	"	11	4	1	5
Diffamation, calomnie, injures, dénonciation calomnieuse.	63	14	79	223	46	269
État civil (délits relatifs à l').	"	2	2	"	1	1
Évasion de détenus	"	4	4	"	2	2
Exposition d'enfants	58	14	72	23	21	44
Fausse monnaie (émission de fausse monnaie reçue pour bonne).	38	9	47	71	18	89
Faux passeports, certificats, etc.	2	2	4	1	11	12
Incendie involontaire.	327	21	348	504	68	572
Chemins de fer (obstacles à la circulation des)	"	"	"	27	10	37
Enlèvement de mineurs	8	3	11	11	3	14
Menaces par écrit et verbales sans ordre	24	7	31	61	43	104
Mendicité et vagabondage	9	31	40	8	1	9
Rébellion et outrages envers magistrats, etc.	18	6	24	49	54	103
Subornation de témoins	"	1	1	"	1	1
Vol sans circonstances aggravantes.	10,195	1,089	11,284	20,986	2,142	23,128
Autres délits prévus par le Code pénal	75	17	92	110	66	206
Contraventions de simple police.	256	8	264	347	26	373
Achat d'effets militaires	3	3	6	1	2	3
Rivières, canaux, polders	2	"	2	9	"	9
Barrières.	"	"	"	2	"	2
Délits forestiers	87	2	89	58	6	64
Maraudages et autres délits ruraux	71	4	75	79	2	81
Chasse et pêche	118	6	124	136	29	165
Chemin de fer (police du)	42	39	81	57	35	92
Voirie, roulage, messageries.	"	"	"	4	"	4
Art de guérir	"	1	1	"	1	1
Presse (imprimés sans nom d'auteur).	7	6	13	22	9	31
Autres délits prévus par des lois spéciales.	117	14	131	73	38	111
RECAPITULATION.						
Crimes.	5,353	2,836	8,189	6,551	3,747	10,301
Délits et contraventions de simple police	13,685	1,671	15,356	24,108	3,498	27,606
Contraventions à des lois spéciales.	448	75	523	441	122	563
TOTAUX GÉNÉRAUX. . .	19,486	4,582	24,068	31,103	7,367	38,470

Crimes dont les auteurs sont restés inconnus. — Poursuites abandonnées, les charges étant insuffisantes (1861 à 1875).

PROVINCE DE BRABANT.

ANNÉES.		Assassinat.		Empoi-sonnement.		Parricide.		Infanticide.		Meurtre.		Incendie.		Fausse monnaie.		Vol avec violence ou sur chemin public.		Vol avec les cinq circonstances aggravantes.	
		Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.	Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.	Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.	Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.	Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.	Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.	Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.	Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.	Parquets.	Cabinets des juges d'instruction.
1861.	Auteurs inconnus . . .	"	1	"	"	"	"	"	2	"	"	8	11	"	1	"	"	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	5	"	8	"	"	"	2	"	2	1	10	"	1	"	"	"	"
1862.	Auteurs inconnus . . .	"	1	"	1	"	"	"	10	1	2	"	26	"	"	"	2	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	2	"	"	"	"	1	8	"	6	5	4	"	"	"	"	"	"
1863.	Auteurs inconnus . . .	"	1	"	1	"	"	"	1	"	6	4	24	"	"	"	2	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	2	"	2	"	"	"	2	"	4	"	7	"	"	"	"	"	"
1864.	Auteurs inconnus . . .	"	"	"	2	"	"	4	3	"	"	11	15	"	"	"	"	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	3	"	2	"	"	"	4	"	2	"	8	"	"	"	2	"	"
1865.	Auteurs inconnus . . .	"	2	"	4	"	"	"	3	"	2	5	20	1	"	"	1	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	3	1	3	"	"	"	"	1	6	"	2	"	2	"	1	"	"
1866.	Auteurs inconnus . . .	"	1	"	"	"	"	"	7	"	2	"	11	"	1	"	2	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	"	"	2	"	"	6	2	"	14	"	1	"	"	"	"	"	"
1867.	Auteurs inconnus . . .	"	7	"	1	"	"	"	18	"	4	6	22	"	"	"	4	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	2	"	2	"	"	4	6	"	3	9	6	"	"	"	2	"	"
1868.	Auteurs inconnus . . .	"	2	"	1	"	"	"	1	5	"	4	20	"	"	"	3	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	3	"	"	"	"	4	6	"	7	1	4	"	"	"	2	"	"
1869.	Auteurs inconnus . . .	"	5	1	2	"	"	4	3	"	3	10	22	"	1	"	2	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	3	1	4	"	"	1	7	3	5	2	9	"	"	"	2	"	"
1870.	Auteurs inconnus . . .	"	2	"	5	"	"	"	3	"	1	"	9	"	"	"	4	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	1	"	2	"	"	"	10	"	6	1	5	"	"	"	"	"	"
1871.	Auteurs inconnus . . .	"	1	"	3	"	"	"	1	4	1	4	8	"	"	"	5	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	2	2	"	"	"	3	1	2	6	2	3	"	"	"	1	"	"
1872.	Auteurs inconnus . . .	"	"	"	5	"	"	6	1	1	7	13	6	"	"	"	1	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	"	6	3	"	"	3	2	5	3	4	2	"	"	"	1	"	"
1873.	Auteurs inconnus . . .	"	1	1	2	"	"	6	2	"	"	13	17	"	"	"	3	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	"	5	"	"	"	5	1	13	2	4	2	"	"	"	"	"	"
1874.	Auteurs inconnus . . .	"	2	"	2	"	"	4	3	13	"	8	14	"	"	"	5	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	1	"	1	"	"	2	1	"	1	1	3	"	"	"	4	"	"
1875.	Auteurs inconnus . . .	"	4	"	"	"	"	2	"	"	6	9	"	"	"	"	4	"	"
	Charges insuffisantes . .	"	"	"	"	"	"	"	7	5	1	4	5	"	"	"	"	"	"

V. — Causes présumées des suicides.

CAUSES PRÉSUMÉES.	1868.		1869.		1870.		1871.		1872.		1873.		1874.		1875.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Misère	11	1	6	»	8	»	3	»	3	»	1	1	10	1	6	2
Perte d'emploi	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Dérangement d'affaires, dettes	4	»	2	»	2	»	1	»	»	»	3	»	1	»	1	»
Revers de fortune	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	1	»
Chagrins domestiques	25	9	34	6	29	2	34	3	36	4	46	7	36	10	43	7
Amour contrarié	5	1	4	»	3	1	8	1	4	5	5	4	2	2	4	2
Jalousie	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Avarice	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Poursuites criminelles (crainte de)	2	»	2	»	2	1	7	»	4	»	5	1	8	»	1	»
Condamnation	»	»	1	»	1	»	1	»	1	»	2	»	»	»	»	1
Débauche, mauvaise conduite	1	»	6	»	3	»	1	»	4	»	5	»	2	»	1	»
Ivrognerie	26	5	28	3	21	2	31	2	35	3	20	1	33	5	29	2
Souffrances physiques; maladie incurable	10	2	18	»	5	»	12	1	12	1	17	1	11	1	6	»
Aliénation mentale; délire	100	30	92	13	93	25	98	30	89	23	78	25	90	30	94	24
Monomanie	1	»	»	»	»	2	3	1	1	1	3	1	1	1	6	»
Dérangement des facultés intellectuelles	4	3	7	2	12	1	5	2	3	1	8	2	5	2	22	13
Fièvre cérébrale	»	»	»	»	1	»	3	»	»	1	2	»	»	»	»	»
Idiotisme; faiblesse d'esprit	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	1	»	»	2	»
Scrupule religieux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Chagrin, désespoir	16	5	26	8	26	9	29	3	19	4	10	2	13	3	11	4
Dégoût du service militaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	2	»
Id. de la vie	3	1	3	»	2	»	2	»	5	»	4	»	3	1	»	»
Motifs inconnus	69	7	63	14	65	8	76	4	64	8	67	11	77	16	63	6
TOTAUX	279	61	296	48	273	51	318	49	282	51	279	57	295	72	295	62

Détention préventive (1).

Nombre des arrestations et des mises en liberté provisoire. — Durée de la détention préventive.

ANNÉES.	NOMBRE DES INDIVIDUS SOUMIS AU JUGEMENT								RENOUVÉS DES POURSUITES				TOTAL.	
	LES ASSISES.				LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.				AVANT LE JUGEMENT					
	CONDAMNÉS.		ACQUITTÉS.		Condamnés à l'emprisonnement ou à la détention.		Acquittés ou condamnés à l'amende, à la confiscation ou à des réparations civiles.		LES CHAMBRES du CONSEIL.		LES CHAMBRES de mise en accusation.			
	Laisés en liberté. (Matière de presse.)	Arrêts, décrets jusqu'au jugement.	Laisés en liberté. (Matière de presse.)	Arrêts, décrets jusqu'au jugement.	Laisés en liberté ou mis en liberté provisoire.	Arrêts.	Laisés en liberté ou mis en liberté provisoire.	Arrêts.	Laisés en liberté.	Arrêts.	Laisés en liberté.	Arrêts.		
1861	1	144	4	86	9,238	2,109	13,171	135	2,033	186	39	21	24,506	2,698
1862	»	133	2	38	9,435	2,114	13,659	149	2,148	188	21	21	25,265	2,643
1863	»	133	2	49	8,642	1,886	13,469	136	2,082	170	18	13	24,213	2,387
1864	1	99	2	42	8,224	1,998	13,838	125	1,946	161	15	16	24,026	2,411
1865	»	108	»	45	8,507	1,851	13,791	87	2,068	147	20	12	24,386	2,250
1866	4	105	4	49	8,467	1,877	14,138	126	1,972	147	23	10	24,608	2,314
1867	2	144	»	53	8,687	2,180	14,124	50	2,119	138	28	12	24,960	2,577
1868	»	108	9	62	9,946	1,889	15,573	61	2,042	105	23	4	27,593	2,229
1869	1	92	4	24	9,458	2,110	15,566	49	2,031	107	45	9	26,775	2,391
1870	2	87	4	27	9,097	1,924	15,401	85	1,726	102	10	2	26,240	2,227
1871	»	84	5	36	9,338	2,122	16,998	61	1,883	117	41	5	28,265	2,725
1872	1	129	8	30	9,286	2,672	16,020	69	1,806	94	30	6	27,451	3,000
1873	3	124	6	39	9,738	2,420	17,300	111	1,786	94	14	21	28,847	2,809
1874	6	120	12	56	11,349	1,908	18,339	57	2,072	55	16	2	31,794	2,198
1875	5	104	10	36	11,507	1,497	17,795	68	2,178	44	21	43	31,516	1,762
1856 à 1860.	2.2	209.4	2.4	67.4	9,916.0	2,173.2	13,449.2	148.2	1,999.8	212.4	20.4	19.6	25,390.0	2,830.2
Moyenne 1861 à 1867.	1.2	123.3	2.0	51.7	8,742.9	2,002.1	13,744.4	118.3	2,035.4	162.3	23.0	15.0	24,566.3	2,472.8
1868 à 1875.	2.3	108.0	7.3	38.8	9,927.3	2,105.3	16,624.0	71.4	1,940.3	89.8	21.3	7.8	28,272.6	2,417.6

(1) La loi du 30 avril 1874 consacre le principe de la liberté de l'inculpé tant en matière criminelle qu'en matière correctionnelle. En effet, l'inculpé qui réside dans le royaume ne peut être arrêté que dans des circonstances graves et exceptionnelles qui intéressent la sécurité publique et ces circonstances doivent être spécifiées dans le mandat d'arrêt (art. 1 et 2). Si l'inculpé n'a pas sa résidence en Belgique, il doit être également laissé en liberté, à moins que le fait articulé contre lui n'entraîne un emprisonnement de trois mois au moins (art. 1^{er}). La liberté est donc la règle, la détention préventive l'exception. Le juge d'instruction peut en tout état de cause décerner un mandat d'arrêt contre l'inculpé laissé en liberté, si celui-ci reste en défaut de se présenter à un acte de la procédure ou si des circonstances nouvelles et graves qui doivent être spécifiées, rendent cette mesure nécessaire (art. 8). Il peut aussi pendant toute la durée de l'instruction changer main levée du mandat d'arrêt, sur les conclusions conformes du procureur du Roi (art. 6). La loi donne encore à l'inculpé d'autres garanties, ainsi : 1^{re} Pour que le mandat d'arrêt soit maintenu, il faut qu'il soit confirmé par la chambre du conseil dans les cinq jours de l'interrogatoire (art. 4 et 8). 2^e A défaut d'ordonnance de renvoi dans le mois à compter de l'interrogatoire, l'inculpé doit être mis en liberté, à moins que la chambre du conseil par une ordonnance motivée, le procureur du Roi ou l'inculpé entendus, ne statue le contraire (art. 5). 3^e Cette ordonnance ne tient état que pendant un mois. Ce délai expiré, une nouvelle ordonnance devient nécessaire pour prolonger la détention, et ainsi successivement de mois en mois (art. 4). 4^e L'inculpé peut en tout état de cause demander sa mise en liberté et la chambre du conseil doit statuer dans les cinq jours (art. 7). 5^e Enfin l'article 5 consacre un principe nouveau; il accorde à l'inculpé le droit de communiquer librement avec son conseil après le premier interrogatoire. Toutefois l'interdiction de ce droit peut être prononcée pour trois jours au plus par une ordonnance motivée, mais elle ne peut être renouvelée. La mise en liberté peut être, dans certains cas prévus par la loi, subordonnée à l'obligation de fournir une cautionnement (art. 10). L'inculpé et le ministère public peuvent interjeter appel des ordonnances relatives à la confirmation du mandat d'arrêt, à la prolongation de la détention ou à la mise en liberté (art. 11 et 12).

Prévenus arrêtés mis en liberté provisoire.

ARRONDISSEMENTS.	1868.		1869.		1870.		1871.		1872.		1873.		1874.		1875.	
	Sous caution.	Sans caution.	Sous caution.	Sans caution.	Sous caution.	Sans caution.	Sous caution.	Sans caution.	Sous caution.	Sans caution.	Sous caution.	Sans caution.	Sous caution.	Sans caution.	Sous caution.	Sans caution.
Bruxelles	"	40	"	35	1	26	"	114	"	19	"	22	"	27	"	24
Louvain	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nivelles	"	"	1	8	"	3	"	"	"	2	"	3	"	3	"	5
Anvers	4	83	4	86	5	100	6	140	2	129	7	137	8	138	4	67
Malines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	1	1	"	"	"	"
Turnhout	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons	"	6	"	24	"	5	"	14	"	19	"	3	"	4	"	1
Charleroy	"	16	"	12	"	17	1	12	2	27	"	14	"	22	"	26
Tournay	"	6	"	2	"	4	"	28	"	7	"	3	"	14	"	6
Gand	"	10	"	9	"	32	"	28	"	43	"	39	"	24	"	20
Audenarde	"	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde	"	7	"	6	1	5	2	6	"	3	"	7	"	8	"	7
Bruges	6	30	"	"	3	3	3	3	"	8	"	"	"	"	"	"
Courtrai	"	3	"	6	1	3	"	12	"	4	"	11	"	8	"	9
Furnes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ypres	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	11
Liège	1	71	2	69	1	83	"	64	"	73	"	55	2	103	"	72
Huy	"	7	"	3	"	1	"	"	"	4	"	3	"	3	"	"
Verviers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tongres	"	4	"	4	"	3	"	"	"	2	"	"	"	"	"	7
Hasselt	"	"	"	3	1	3	"	2	"	8	"	4	"	6	"	4
Arlon	"	7	"	2	"	3	1	8	"	2	"	2	"	2	"	4
Marche	"	"	"	1	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Neufchâteau	"	4	"	3	"	1	"	8	"	1	"	3	"	2	"	2
Namur	"	"	"	"	1	"	"	"	"	33	"	8	"	"	"	1
Dinant	"	"	1	5	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	11	304	8	278	14	294	13	439	4	388	8	312	10	368	1	264

Prévenus arrêtés mis en liberté provisoire sous caution ou sans caution, et détenus jusqu'au jugement, par les tribunaux correctionnels (1868 à 1875).

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS.	NOMBRE DES PRÉVENUS ARRÊTÉS.															
	1868.		1869.		1870.		1871.		1872.		1873.		1874.		1875.	
	Mis en liberté.	Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté.	Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté.	Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté.	Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté.	Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté.	Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté.	Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté.	Détenus jusqu'au jugement.
CRIMES CORRECTIONNALISÉS.																
Empoisonnement	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre et coups et blessures ayant causé la mort	"	10	1	42	2	17	4	19	3	16	"	7	3	10	8	13
Infanticide	"	1	"	4	"	9	"	3	"	3	"	2	1	2	1	1
Coups et blessures graves	"	2	"	9	"	4	"	4	1	1	"	"	"	1	"	"
Rebellion par plusieurs, avec armes	"	4	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Viol et attentat à la pudeur	2	67	4	56	4	61	6	60	8	80	7	62	7	44	7	26
Avortement	"	"	"	"	3	6	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"
Suppression d'enfant	"	"	2	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfant suivie de mort	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie volontaire	"	4	"	2	1	3	1	6	"	7	"	6	2	1	"	"
Destruction de constructions, pillage	"	"	"	"	"	4	3	7	"	1	"	"	"	"	"	"
Id. de titres, extorsion de signatures, valeurs	"	"	"	"	1	"	"	1	"	2	"	1	"	"	2	2
Fausse monnaie	1	4	"	"	1	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"	"
Faux en écriture	1	36	1	42	4	49	8	53	4	69	3	72	10	45	5	37
Banqueroute frauduleuse	1	7	"	7	"	7	1	15	2	7	1	9	3	7	2	7
Soustraction de deniers publics	"	1	"	1	"	"	"	"	3	"	2	"	"	"	"	"
Vol à l'aide d'effraction, escalade, etc., ou avec circonstances aggravantes non spécifiées	21	330	24	380	20	262	26	370	18	431	20	358	32	329	29	193
Vol à l'aide de violences ou sur un chemin public	2	12	"	19	2	19	2	27	2	38	2	23	"	28	"	10
DÉLITS.																
Abus de confiance	9	42	8	66	5	92	3	47	9	111	17	131	7	95	18	97
Adultère de la femme	1	3	"	2	"	7	"	6	"	4	"	4	2	6	1	"
Id. complicité	"	"	"	2	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Id. du mari	"	1	"	"	"	"	"	"	2	"	"	3	"	"	"	"
Armes prohibées. Port	"	2	"	1	"	2	2	"	1	1	4	2	"	"	"	2
Arrestation ou détention arbitraires par un particulier	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 14 ans	3	19	"	24	2	11	2	11	1	18	5	10	2	4	3	3
Id. id. par des personnes ayant autorité	"	3	"	"	"	2	"	"	"	"	"	1	"	"	1	2
Id. avec violence	"	6	"	13	2	8	5	22	4	16	4	12	7	13	3	8
Id. id. par des personnes ayant autorité	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"
Attentat aux mœurs par excitation à la débauche de mineurs	1	15	"	13	1	5	"	6	"	3	1	12	"	2	"	4
Id. par des personnes ayant autorité	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. de mineurs de moins de 14 ans	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Prévenus arrêtés mis en liberté provisoire sous caution ou sans caution, et détenus jusqu'au jugement, par les tribunaux correctionnels (1868 à 1875) (suite).

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS.	NOMBRE DES PRÉVENUS ARRÊTÉS.							
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.
Attentat aux mœurs, par excitation à la débauche de mineurs de moins de 14 ans par des personnes ayant autorité	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentat aux mœurs. Écrits ou images contraires aux bonnes mœurs : vente, impression	»	»	»	»	»	2	»	»
Id. Outrage public aux mœurs	4	21	11	26	14	22	14	23
Avortement sans le consentement de la femme, effet manqué	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. du consentement de la femme	»	»	»	»	4	3	»	1
Banqueroute simple	»	4	5	»	1	5	»	»
Calomnie envers des particuliers	»	»	»	18	1	»	»	»
Coalition. Atteinte au libre exercice de l'industrie	9	3	»	41	»	»	»	35
Comestibles, boissons : falsification	»	»	»	»	»	»	2	4
Corruption. Offres agréées, dons reçus par un fonctionnaire pour faire ou s'abstenir de faire un acte de sa fonction	»	»	»	»	»	2	»	»
Id. Menaces ou prom. faites, dons remis pour corrompre un fonct. public, un arbitre ou un prud'homme	»	»	»	»	»	»	1	»
Id. Tentative	»	»	»	»	»	»	1	»
Contrefaçon. Coupons de transport, sceaux, timbres divers : contrefaçon, usage	»	»	»	»	1	»	»	»
Coups et blessures sans préméditation	49	116	15	73	15	51	23	39
Id. id. à des ascendants	1	5	»	2	2	5	3	10
Id. id. ayant causé une maladie	8	30	10	48	15	22	21	45
Id. id. ayant causé une maladie à des ascendants	»	»	1	2	»	»	»	»
Id. id. ayant causé une maladie incurable	»	»	»	1	»	1	»	2
Id. id. ayant causé une maladie incurable à des ascendants	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. avec préméditation	»	2	»	13	»	1	»	2
Id. id. à des ascendants	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. id. ayant causé une maladie	»	»	2	8	»	1	»	»
Id. à un membre des chambres législatives, un ministre ou un magistrat	»	»	»	1	2	1	»	»
Id. à un officier ministériel, à un agent de l'autorité ou de la force publique, etc.	2	4	7	8	3	19	4	20
Id. à des jurés ou des témoins	»	»	»	1	»	»	»	»
Id. involontaires	»	»	»	7	»	9	1	»
Culte (entraves au libre exercice d'un)	1	»	»	1	»	»	»	»
Destruction de machines à vapeur	»	»	2	»	»	»	»	»
Id. de tombeaux, monuments, objets d'art	»	»	»	»	»	1	»	»
Id. de propriétés mobili. à l'aide de violence ou menaces	1	»	»	»	»	»	»	»

Prévenus arrêtés mis en liberté provisoire sous caution ou sans caution, et détenus jusqu'au jugement, par les tribunaux correctionnels (1868 à 1875) (suite).

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS.	NOMBRE DES PRÉVENUS ARRÊTÉS.							
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.
Destruction des obstacles retenant des bateaux, wagons ou voitures	»	2	»	»	»	»	»	»
Id. de récoltes sur pied, plants	»	2	»	»	»	1	1	5
Id. d'arbres et greffes	»	»	»	1	»	1	»	»
Id. d'animaux domestiques	»	»	»	»	»	1	»	»
Id. de clôtures	1	17	3	16	2	7	4	8
Détournement par un dép. public de deniers ou effets à lui confiés	»	»	»	»	1	»	1	3
Diffamation envers des particuliers	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. envers des corps constitués	»	»	»	»	»	»	»	»
Domicile (violation de) par un particulier, à l'aide de menaces, violences ou effraction	»	1	»	2	»	2	1	8
Id. id. introduction furtive la nuit	»	»	»	3	»	2	9	4
Effets de commerce fictifs	»	1	»	»	»	»	»	»
Enlèvement d'une fille au-dessous de 16 ans, avec son consentement	»	»	»	»	»	»	»	»
Escroquerie	10	41	4	79	16	56	3	90
État civil. Défaut de déclaration de naissance	»	»	»	»	»	»	»	»
Évasion de détenus : négligence des gardiens	»	1	»	»	»	»	»	»
Exposition d'enfant dans un lieu non solitaire	»	»	»	2	»	1	»	4
Id. id. solitaire	»	»	»	3	»	»	»	»
Fausse monnaie. Monnaies autres que celles d'or ou d'argent ayant cours légal : contrefaçon, émission	»	»	»	»	»	»	1	»
Id. Émission de monnaies d'or ou argentées	»	4	»	»	»	»	1	»
Faux. Passeport, port d'armes, livret : contrefaçon, falsification	»	»	»	»	2	»	1	»
Id. Certificat de bonne conduite, d'indigence : fabrication, falsification, usage	»	»	»	»	2	»	»	»
Id. Certificats divers : fabrication, falsification, usage	»	»	»	»	»	»	3	»
Faux témoignage en matière correctionnelle	»	1	3	10	3	2	1	1
Id. en matière civile	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux serment en matière civile	»	»	»	1	»	»	»	2
Homicide provoqué par des violences graves	»	»	»	»	»	1	»	»
Id. involontaire	»	3	6	4	1	6	1	3
Incendie de lieux inhabités, bois ou récoltes sur pied, par le propriétaire	»	2	»	»	»	»	1	»
Id. tentative	»	»	»	»	2	»	»	»
Id. involontaire	»	»	1	»	2	»	1	»
Inhumations (infractions aux lois sur les)	»	»	»	»	»	1	»	»
Lettres et dépêches télégraphiques : ouverture, suppression, par un fonctionnaire	»	»	»	»	»	»	1	»

Prévenus arrêtés mis en liberté provisoire sous caution ou sans caution, et détenus jusqu'au jugement, par les tribunaux correctionnels (1868 à 1875) (suite).

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS.	NOMBRE DES PRÉVENUS ARRÊTÉS.							
	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.	Mis en liberté. Détenus jusqu'au jugement.
Loteries non autorisées. Auteurs, entrepreneurs, préposés . . .	1	1	1	1	1	1	1	1
Maisons de prêt sur gages non autorisées.	1	1	2	1	1	1	1	1
Menaces par écrit, avec ordre ou sous condition	1	2	1	1	3	1	1	1
Id. id. sans ordre ni condition	1	1	1	1	1	1	1	1
Id. verbales, avec ordre ou sous condition	1	2	1	6	1	3	6	2
Id. par gestes ou emblèmes	1	1	1	2	1	3	1	1
Mendicité et vagabondage	1	58	1	45	2	60	3	95
Objets saisis : destruction, détournement	1	1	1	1	1	1	1	1
Id. trouvés, trésor : détournement	1	1	1	1	1	1	1	1
Outrages envers un membre des chambres législatives, un ministre, un magistrat	8	1	1	2	1	2	1	6
Id. envers un officier ministériel, un agent de l'autorité ou de la force publique	5	7	6	22	4	23	36	25
Id. envers un corps constitué	1	1	1	1	1	1	1	1
Id. envers des jurés ou des témoins	1	1	1	1	1	1	1	1
Rébellion par une seule personne	7	13	3	19	4	12	6	8
Id. par plusieurs	1	12	9	1	16	5	3	4
Recèlement de choses enlevées à l'aide d'un crime ou délit . . .	2	4	4	34	3	18	9	14
Rupture de ban	123	102	2	94	2	160	162	2
Substances nuisibles admin. volontaire, ayant causé une maladie, etc.	1	1	1	1	1	1	1	1
Id. Maladie causée involontairement	1	1	1	1	1	1	1	1
Tromperie sur l'identité, la nature ou la quant. des choses vendues.	2	3	1	1	2	1	2	1
Usurpation. Port illégal de costumes	1	1	1	1	1	1	1	1
Usurpation de nom	1	1	3	1	6	1	2	25
Vol	132	747	116	719	137	830	177	921
Id. domestique	33	74	26	122	38	85	36	119
Id. tentative	2	17	1	21	3	11	4	29
CONTRAVENTIONS A DES LOIS SPÉCIALES.								
Achat d'effets militaires	1	1	1	1	1	1	1	1
Recèlement de déserteurs	1	1	1	1	1	1	1	1
Poudres	1	1	1	1	1	1	1	1
Droit d'entrée et de sortie. (Douanes)	1	8	1	4	7	18	116	11
Police maritime	1	1	7	1	4	1	10	3
Expulsions	15	25	1	7	1	35	36	1
Autres contraventions	1	1	1	3	2	6	2	1
TOTAL des délits ayant donné lieu à des arrestations.	28	180	32	534	38	442	51	568
Crimes correctionnalisés	285	1,117	252	1,597	169	1,511	379	1,738
Délits prévus par le Code pénal	2	25	2	38	1	26	22	157
Contraventions a des lois spéciales	2	25	2	38	1	26	22	157
TOTAUX GÉNÉRAUX	315	1,900	286	2,170	308	2,000	352	2,483

Durée de la détention préventive (1868 à 1875)

Arrondissements.	INCLUPÉS DÉCHARGÉS DES POURSUITES PAR LES CHAMBRES DU CONSEIL.						PRÉVENUS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS, CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT.						PRÉVENUS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS, ACQUITTÉS ET CONDAMNÉS A DES PEINES DÉTERMINÉES.					
	TOTAL.	DURÉE DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE.					TOTAL.	DURÉE DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE.					TOTAL.	DURÉE DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE.				
		Moins de 1 mois.	De 1 à 2 mois.	De 2 à 3 mois.	De 3 à 4 mois.	De plus de 4 mois.		Moins de 1 mois.	De 1 à 2 mois.	De 2 à 3 mois.	De 3 à 4 mois.	De plus de 4 mois.		Moins de 1 mois.	De 1 à 2 mois.	De 2 à 3 mois.	De 3 à 4 mois.	De plus de 4 mois.
Bruxelles	153	151	2	»	»	»	1,923	3,305	1,137	333	112	6	130	115	12	2	1	»
Louvain	17	16	1	»	»	»	194	174	46	6	1	»	2	2	»	»	»	»
Nivelles	18	12	5	1	»	»	138	83	25	30	»	»	5	4	1	»	»	»
Anvers	86	76	7	3	»	»	2,412	1,941	349	106	43	3	84	75	6	1	2	»
Malines	11	10	1	»	»	»	191	161	29	»	4	»	4	3	1	»	»	»
Turnhout.	»	»	»	»	»	»	174	142	27	5	»	»	3	3	»	»	»	»
Mons	79	78	1	»	»	»	912	774	434	3	»	1	59	36	8	12	3	»
Charleroy	11	8	1	2	»	»	668	639	24	5	»	»	20	16	4	»	»	»
Tournay	52	47	4	1	»	»	712	623	44	35	10	»	15	11	4	»	»	»
Gand	51	51	»	»	»	»	1,326	1,118	152	17	9	»	13	13	»	»	»	»
Audenarde	26	19	4	3	»	»	97	69	23	4	1	»	13	10	4	1	»	»
Termonde	21	21	»	»	»	»	264	229	32	3	»	»	9	7	2	»	»	»
Bruges	11	10	1	»	»	»	381	300	54	19	8	»	42	37	4	1	»	»
Courtrai	51	48	3	»	»	»	625	510	76	29	10	»	24	13	8	2	»	1
Furnes	5	4	1	»	»	»	104	78	23	3	»	»	14	12	2	»	»	»
Ypres	50	27	21	2	»	»	431	294	109	19	8	1	15	7	5	1	»	2
Liège	20	18	2	»	»	»	1,211	1,088	91	24	8	»	60	47	8	3	2	»
Huy	8	8	»	»	»	»	115	97	13	5	»	»	»	»	»	»	»	»
Verviers	36	34	1	1	»	»	909	781	108	19	1	»	17	12	5	»	»	»
Tongres	3	3	»	»	»	»	118	86	31	1	»	»	2	2	»	»	»	»
Hasselt	3	2	1	»	»	»	143	106	30	3	4	»	7	7	»	»	»	»
Arlon	14	12	2	»	»	»	133	98	28	5	2	»	8	7	1	»	»	»
Marche	21	12	7	2	»	»	42	31	10	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Neuchâteau.	6	6	»	»	»	»	86	73	10	»	3	»	10	9	1	»	»	»
Namur	48	44	1	3	»	»	329	285	23	9	9	3	»	»	»	»	»	»
Dinant.	16	16	»	»	»	»	204	153	42	9	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	820	736	66	18	»	»	16,812	13,263	2,610	693	260	14	558	445	76	23	8	4

Prévenus acquittés en appel ou condamnés à des peines pécuniaires
(1868 à 1875).

COURS D'APPEL.	TOTAL.	DURÉE DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE.				
		Moins de 1 mois.	De 1 à 2 mois.	De 2 à 3 mois.	De 3 à 6 mois.	Plus de 6 mois.
Bruxelles	84	24	39	11	10	"
Gand	7	4	2	1	"	"
Liège	10	2	5	2	1	"
TOTAUX	101	30	46	14	11	"

Inculpés déchargés des poursuites par les chambres d'accusation
(1868 à 1875).

COURS D'APPEL.	TOTAL.	DURÉE DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE.				
		Moins de 1 mois.	De 1 à 2 mois.	De 2 à 3 mois.	De 3 à 6 mois.	Plus de 6 mois.
Bruxelles	34	7	14	1	6	6
Gand	22	9	9	4	"	"
Liège	6	1	3	2	"	"
TOTAUX	62	17	26	7	6	6

Durée de la détention préventive des accusés traduits devant les Cours d'assises (1868 à 1875).

PROVINCES.	NOMBRE TOTAL des accusés de crime ordinaires.	DURÉE DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE.									
		Moins de 1 mois.	De 1 à 2 mois.	De 2 à 3 mois.	De 3 à 4 mois.	De 4 à 5 mois.	De 5 à 6 mois.	De 6 à 9 mois.	De 9 mois à 1 an.	Plus de 1 an.	Durée inconnue.
Brabant	218	11	33	40	39	32	28	19	2	1	13
Anvers	228	14	44	64	43	33	19	6	1	3	1
Hainaut	196	17	48	42	38	14	19	12	1	1	4
Flandre orientale	137	11	36	31	31	21	9	7	3	2	6
Flandre occidentale	139	10	19	44	28	26	12	16	2	"	2
Liège	118	4	16	17	33	24	9	7	3	"	3
Limbourg	16	"	3	6	5	2	"	"	"	"	"
Luxembourg	35	2	7	5	6	9	2	3	"	"	1
Namur	31	"	6	9	5	3	3	4	"	1	"
Résultat des arrêts.											
Condamnés	848	36	143	191	176	122	77	63	9	6	23
Acquittés	310	33	67	67	52	42	24	11	3	2	9
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,158	69	212	258	228	164	101	74	12	8	32

Récidives (1).

Les investigations de la statistique ont porté sur toutes les con-

damnations antérieures, lors mêmes qu'elles n'étaient pas de nature à constituer le coupable en état de récidive légale.

1. CONTRAIRE À LA RÉCIDIVE. — La récidive de crime ou de délit sur crime existe par le seul fait d'une condamnation antérieure à une peine criminelle. (Code pénal, art. 51, 53 et 56 § 1^{er}.) Deux conditions sont requises pour constituer la récidive de délit sur délit :

1^{re} Une condamnation antérieure à un emprisonnement d'un an au moins ;

2^e Que le nouveau délit ait été commis avant l'expiration de cinq ans depuis que le condamné a subi ou prescrit sa peine. (Code pénal, art. 56 § 2.)

Pour qu'il y ait récidive de contravention sur contravention, il faut que le contrevenant ait déjà été condamné dans les quatre mois précédents pour la même contravention et par le même tribunal. (Code pénal, art. 565.)

PEINES DE LA RÉCIDIVE. — Lorsqu'il y a récidive de crime sur crime, la peine peut être élevée d'un degré si elle consiste dans la réclusion, les travaux forcés de dix ans à quinze ans ou la détention criminelle. (Code pénal, art. 54 et 55.)

Si la peine consiste dans les travaux forcés de quinze ans à vingt ans ou la détention extraordinaire, le coupable est condamné à dix-sept ans au moins de ces peines. (Code pénal, ibid.)

La récidive n'exerce aucune influence si le nouveau crime emporte la peine des travaux forcés à perpétuité.

Dans le cas de récidive de délit sur crime ou de délit sur délit, le coupable peut être condamné à une peine double du maximum portée par la loi contre le délit. (Code pénal, art. 56.)

En matière de contravention, le juge peut, en cas de récidive, prononcer contre l'inculpé, un emprisonnement qui varie selon la classe des contraventions, mais qui ne peut dépasser douze jours. (Code pénal, art. 554, 558, 562 et 564.)

RÉCIDIVES EN MATIÈRE CRIMINELLE. — Parmi les accusés jugés contradictoirement par les cours d'assises, le nombre de ceux qui avaient antérieurement subi des condamnations s'est proportionné annuellement depuis 1861 comme il suit :

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL DES ACCUSÉS jugés par les Cours d'assises.	ACCUSÉS EN ÉTAT DE RÉCIDIVE						TOTAL.
		des TRAVAUX FORCÉS.	de LA RÉCLUSION.	de PEINES CORRECTIONNELLES :			TOTAL.	
				emprisonnement d'un an et plus.	emprisonnement moins d'un an.	de l'accolade.		
1861.	227	12	11	33	27	3	86	
1862.	171	10	16	31	31	2	90	
1863.	182	12	8	38	27	3	88	
1864.	144	5	4	22	33	4	68	
1865.	133	11	11	40	23	3	88	
1866.	134	8	8	30	18	1	65	
1867.	197	8	4	38	35	3	88	
Période de 1861 à 1867.	Hommes.	1,017	66	62	215	171	17	531
	Femmes.	208	"	"	17	23	2	42
	TOTAUX.	1,225	66	62	232	194	19	573
1868.	170	5	8	28	31	4	76	
1869.	116	6	3	21	20	"	50	
1870.	114	8	6	18	26	6	64	
1871.	120	8	6	14	16	1	45	
1872.	159	3	5	27	32	3	70	
1873.	163	8	7	36	31	3	85	
1874.	176	6	6	25	25	4	66	
1875.	140	5	4	21	25	5	60	
Période de 1868 à 1875.	Hommes.	997	48	45	184	197	24	498
	Femmes.	161	4	"	6	9	2	18
	TOTAUX.	1,158	49	45	190	206	26	516

Pendant la période de 1861 à 1867, il y a eu 46 accusés sur 100 qu'une nouvelle infraction a conduit annuellement devant les assises. Cette proportion a été de 45 sur 100 pendant les années 1868 à 1875.

Nombre des condamnations antérieures.

DÉSIGNATION.	1868 à 1875.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Une			
Correctionnelle	126	6	132
Infamante	15	"	15
Deux			
Toutes correctionnelles	77	5	82
Une infamante	10	"	10
Deux infamantes	3	"	3
Trois			
Toutes correctionnelles	67	1	68
Une infamante	8	"	8
Deux infamantes	4	"	4
Quatre			
Toutes correctionnelles	37	2	39
Une infamante	11	"	11
Deux infamantes	3	"	3
Cinq et plus			
Toutes correctionnelles	98	3	101
Une infamante	34	1	35
Deux infamantes	5	"	5

Voici le résultat des poursuites à l'égard des accusés en état de récidive :

DÉSIGNATION.	1868 à 1875.	
	TOTAL des accusés.	NOMBRE des libérés.
Acquittés	310	37
Condamnés à mort	38	24
Id. aux travaux forcés à perpétuité	51	29
Id. id. à temps	178	100
Id. à la réclusion	445	249
Id. à des peines correctionnelles	146	38
TOTAUX	1,158	516

Sur 100 libérés, il y a eu :

	Acquittés.	Condamnés à mort.	Autres peines.
De 1856 à 1860	8	7	85
De 1861 à 1867	11	10	80
De 1868 à 1875	11	5	84

Le tableau suivant fait connaître la nature des crimes qui ont motivé les nouvelles poursuites (1868 à 1875).

NATURE DES CRIMES QUI ONT MOTIVÉ LES NOUVELLES POURSUITES.	NOMBRE TOTAL des accusés jugés par les Cours d'assises, des travaux forcés,	ACCUSÉS LIBÉRÉS				NATURE DES CRIMES QUI ONT MOTIVÉ LES NOUVELLES POURSUITES.	NOMBRE TOTAL des accusés jugés par les Cours d'assises, des travaux forcés,	ACCUSÉS LIBÉRÉS				TOTAL DES ACCUSÉS en état de liberté.
		de la réclusion, de peines correctionnelles,	TOTAL DES ACCUSÉS en état de liberté.	de la réclusion, de peines correctionnelles,	TOTAL DES ACCUSÉS en état de liberté.			de la réclusion, de peines correctionnelles,	TOTAL DES ACCUSÉS en état de liberté.			
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.						CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.						
Assassinat	109	1	2	35	38	Incendie de lieux habités	20	2	1	13	15	
Id. tentative	83	3	1	25	28	Id. id. tentative	1	1	1	1	1	
Empoisonnement	9	1	1	2	2	Id. id. pendant la nuit	38	1	1	15	19	
Id. tentative	8	1	1	2	2	Id. id. id. tentative	3	1	1	2	3	
Infanticide avec prémédit. sur un enfant légitime	3	1	1	1	1	Id. de lieux inhabités	5	1	1	1	1	
Id. sans prémédit. sur un enfant légitime	1	1	1	1	1	Id. id. pendant la nuit	4	1	1	1	1	
Id. sur un enfant illégitime	11	1	1	1	1	Id. id. id. tentative	1	1	1	1	1	
Id. id. tentative	3	1	1	1	1	Id. de récoltes coupées	1	1	1	1	1	
Parricide	4	1	1	1	1	Id. id. pendant la nuit	12	1	1	1	1	
Meurtre	81	2	1	21	27	Faux en écritures authentiques et publiques par des fonctionnaires	4	1	1	1	1	
Id. tentative	75	1	2	12	15	Id. id. par d'autres personnes	14	1	1	5	5	
Id. et vol	2	1	1	1	1	Id. de commerce, de banque ou en écritures privées	39	1	3	11	15	
Coups et blessures avec préméditation ayant causé une maladie incurable	2	1	1	2	2	Contrefaçon ou émission de monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal	8	1	1	2	4	
Id. ayant causé la mort	28	1	1	3	3	Id. d'effets publics ou billets de banque	8	1	1	1	1	
Rébellion avec armes, par plusieurs et par suite de concert préalable	5	1	1	1	1	Id. id. id. tentative	1	1	1	1	1	
Attentat à la pudeur sans violence sur un enfant de moins de 14 ans	21	1	1	11	16	Id. de timbres, poinçons, marques nationales	1	1	1	1	1	
Id. id. par des personnes ayant autorité	10	1	1	1	1	Banqueroute frauduleuse	20	1	1	2	2	
Id. avec violence sur un enfant de moins de 14 ans	32	1	1	20	21	Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés	1	1	1	1	1	
Id. id. par des personnes ayant autorité	10	1	1	1	1	Vol à l'aide d'effraction, escalade ou fausses clefs	309	28	21	166	218	
Viol	13	1	1	1	6	Id. à l'aide de violences ou de menaces	20	5	1	36	45	
Id. par des personnes ayant autorité	2	1	1	1	1	Id. id. dans une maison habitée, avec circonstances aggravantes	20	1	1	2	3	
Id. par plusieurs en s'entraïdant	3	1	1	1	1	Id. id. dans un chemin public	26	1	1	8	8	
Id. sur un enfant de moins de 14 ans	21	1	1	3	6	Id. id. id. tentative	1	1	1	1	1	
Id. id. par des personnes ayant autorité	9	1	1	2	2	Extorsion de titres ou valeurs à l'aide de violences ou de menaces	3	1	1	1	1	
Id. id. par plusieurs en s'entraïdant	2	1	1	1	1	Recèlement de choses enlevées à l'aide d'un crime entraînant la peine des travaux forcés à perpétuité	1	1	1	1	1	
Avortement sans le consentement de la femme	1	1	1	1	1							
Avortement sans le consentement de la femme par des médecins, etc.	1	1	1	1	1							
Bigamie	1	1	1	1	1							
Duel	2	1	1	1	1							
TOTAUX	385	11	7	158	176							
						TOTAUX GÉNÉRAUX	1,158	49	45	422	516	

Nature des peines subies, et résultat des nouvelles poursuites (1868 à 1875).

PROVINCES.	NOMBRE TOTAL DES ACCUSÉS EN ÉTAT DE RÉCLIVÉ.	ACCUSÉS LIBÉRÉS																	
		DES TRAVAUX FORCÉS.					DE LA RÉCLIVÉ.					DE PEINES CORRECTIONNELLES.							
		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS DE NOUVEAU À DES PEINES				TOTAL.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS DE NOUVEAU À DES PEINES				TOTAL.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS DE NOUVEAU À DES PEINES				TOTAL.
			INFAMANTES.						INFAMANTES.						INFAMANTES.				
			À mort.	Aux travaux forcés à perpétuité.	Autres peines criminelles.	Correctionnelles.			À mort.	Aux travaux forcés à perpétuité.	Autres peines criminelles.	Correctionnelles.			À mort.	Aux travaux forcés à perpétuité.	Autres peines criminelles.	Correctionnelles.	
Brabant	90	1	»	»	7	»	8	»	»	»	8	1	9	11	5	2	50	5	73
Anvers	150	»	»	1	7	1	9	1	»	»	8	»	9	11	4	7	92	18	132
Hainaut	62	»	»	»	4	»	2	»	»	1	3	1	7	12	3	2	26	8	51
Flandre orientale	75	»	1	2	7	»	11	1	2	»	3	»	6	10	3	3	37	6	59
Flandre occidentale	81	1	»	»	15	»	15	»	»	»	7	»	7	7	3	6	37	5	58
Liège	36	»	»	1	»	1	4	»	»	»	4	»	4	1	1	1	21	6	30
Limbourg	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	2	4	1	8
Luxembourg	13	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	2	»	»	1	6	4	11
Namur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	516	2	1	4	40	2	49	3	2	1	36	3	43	52	20	24	243	53	422

Le tableau suivant fait connaître, pour les mêmes accusés et pour la même période, le temps écoulé depuis l'époque de la libération jusqu'au nouvel arrêt :

PROVINCES.	NOMBRE TOTAL DES ACCUSÉS EN ÉTAT DE RÉCLIVÉ.	ACCUSÉS LIBÉRÉS DE PEINES															
		AFFLICTIVES OU INFAMANTES, JUGÉS DE NOUVEAU									CORRECTIONNELLES, JUGÉS DE NOUVEAU						
		pendant qu'ils étaient en prison.	dans la première année de la libération.	dans la deuxième année.	dans la troisième année.	dans la quatrième année.	dans la cinquième année.	plus tard.	l'époque de la libération étant incertaine.	pendant qu'ils étaient en prison.	dans la première année de la libération.	dans la deuxième année.	dans la troisième année.	dans la quatrième année.	dans la cinquième année.	plus tard.	l'époque de la libération étant incertaine.
Brabant	90	2	3	2	2	"	"	3	5	2	28	8	5	3	6	18	3
Anvers	150	"	9	1	1	"	"	1	6	10	49	23	11	10	5	15	7
Hainaut	62	2	3	1	3	"	"	1	1	2	19	9	1	2	1	13	1
Flandre orientale	75	"	2	5	1	"	"	2	1	1	17	15	1	3	1	14	1
Flandre occidentale	81	3	8	3	"	"	"	3	6	3	18	12	6	1	1	12	2
Liège	36	"	1	"	1	1	"	"	"	1	11	"	1	2	"	9	"
Limbourg	9	"	1	"	"	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	5	"
Luxembourg	13	"	"	1	"	"	"	1	"	"	3	1	3	3	"	"	1
Namur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX. . .	516	7	30	13	8	1	2	11	22	23	147	70	34	27	20	86	13

RÉCIDIVES EN MATIÈRE CORRECTIONNELLE. — Le nombre des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, après avoir été condamnés antérieurement pour crimes ou délits, est indiqué par l'aperçu suivant, à partir de 1861 :

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL des prévenus.	Prévenus libérés.	NOMBRE DES PRÉVENUS LIBÉRÉS					
			des travaux forcés.	de la reclu- sion.	de peines correctionnelles.			
					Enprisonnement de			Amende.
					1 an et plus.	6 mois à 1 an.	moins de 6 mois.	
1861 . . .	21,673	1,589	20	34	385	170	794	186
1862 . . .	25,357	1,930	29	28	445	206	1,063	159
1863 . . .	21,133	1,690	25	20	411	176	888	161
1864 . . .	21,185	1,669	35	33	410	152	825	214
1865 . . .	21,236	1,875	40	41	431	171	959	233
1866 . . .	21,608	1,793	29	33	462	176	888	205
1867 . . .	25,041	1,894	28	32	469	198	950	217
1868 . . .	27,469	2,107	33	24	462	204	1,117	267
1869 . . .	26,883	1,931	24	18	382	235	1,041	231
1870 . . .	26,507	1,630	19	15	295	143	944	214
1871 . . .	28,819	1,944	29	37	408	182	1,042	243
1872 . . .	28,047	1,794	19	29	370	175	1,009	192
1873 . . .	29,569	1,881	23	13	336	173	1,099	217
1874 . . .	31,653	1,730	21	13	315	145	947	289
1875 . . .	30,867	1,818	13	22	329	145	1,008	301

Classés sous le rapport du nombre des condamnations antérieures, les prévenus en état de récidive pendant la période de 1868 à 1875, sont répartis comme il suit :

Nombre des condamnations antérieures

DÉSIGNATION.	1868 à 1875.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Une.			
Correctionnelle	5,710	753	6,463
Infamante	62	3	65
Deux			
Toutes correctionnelles	2,569	307	2,876
Une infamante	47	2	49
Deux infamantes	3	"	3
Trois			
Toutes correctionnelles	1,541	187	1,728
Une infamante	51	"	51
Deux infamantes	1	"	1
Quatre			
Toutes correctionnelles	905	102	1,007
Une infamante	33	2	35
Deux infamantes	3	"	3
Cinq et plus			
Toutes correctionnelles	2,120	286	2,406
Une infamante	142	1	143
Deux infamantes	2	"	2

Voici le résultat des poursuites à l'égard des prévenus en récidive comparé avec le nombre des prévenus en général :

DÉSIGNATION.	1868 à 1875.	
	TOTAL des prévenus.	NOMBRE des libérés.
Acquittés	37,437	489
Condamnés à l'emprisonnement de moins de 6 mois.	81,018	9,663
Id. de 6 mois à 1 an.	11,363	1,298
Id. de 1 à 5 ans	3,617	1,478
Id. de 5 à 10 ans	183	119
Id. de 10 ans et plus	35	8
Id. à l'amende	96,431	1,775
TOTAUX.	229,814	14,832

Nature des faits qui ont motivé les nouvelles poursuites (1868 à 1875).

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS QUI ONT MOTIVÉ LES NOUVELLES POURSUITES.	NOMBRE TOTAL des PRÉVENUS en état de récidive.	PRÉVENUS EN ÉTAT DE RÉCIDIVE				
		LIBÉRÉS				
		des travaux forcés.	de la reclusion.	de L'EMPRISONNEMENT		
				de 1 an et plus.	de 6 mois à 1 an.	de moins de 6 mois ou de l'amende.
CRIMES CORRECTIONNALISÉS.						
Empoisonnement (tentative)	1	"	"	"	"	1
Meurtre	11	"	"	4	1	6
Coups et blessures graves.	75	"	1	9	9	56
Id. envers ascendants	36	"	"	3	6	27
Id. envers fonctionnaires.	37	1	"	6	6	24
Mendicité avec menaces.	3	"	"	2	1	"
Viol ou attentat à la pudeur	174	5	2	50	26	91
Faux témoignage	9	"	"	1	"	8
Id. en écriture	59	1	2	21	8	27
Banqueroute frauduleuse	17	1	"	2	2	12
Incendie volontaire.	10	1	1	3	1	4
Extorsion	6	"	"	1	"	5
Vol de nuit dans une maison habitée.	26	"	"	8	4	14
Id. domestique	148	2	1	44	17	84
Id. de récolte dans les champs.	48	"	1	7	5	35
Id. à l'aide d'effraction, escalade et autres circonstances aggravantes non spécifiées.	444	13	16	159	76	180
DÉLITS.						
Abus d'autorité ; violation de domicile	67	"	"	11	8	48
Id. arrestation arbitraire	4	"	"	1	2	1
Abus de confiance	330	1	2	90	42	195
Escroquerie	376	"	5	103	65	203
Adultere	39	1	"	6	8	24
Armes prohibées (port d')	45	"	"	5	4	26
Attentat aux mœurs	139	1	2	17	16	104
Id. excitation à la débauche d'enfants mineurs	5	"	"	1	1	3
Outrage public à la pudeur	28	"	"	8	2	18
Banqueroute simple	17	"	"	3	3	11
Corruption de fonctionnaires	3	"	"	"	"	3
Coalition d'ouvriers	13	1	"	"	1	11

Temps écoulé depuis l'époque de la libération jusqu'au nouveau jugement (1868 à 1875).

Arrondissements.	NOMBRE TOTAL DES PRÉVENUS EN ÉTAT DE RÉCIDIVE.	PRÉVENUS EN ÉTAT DE RÉCIDIVE LIBÉRÉS DE PEINES															
		AFFLICTIVES OU INFAMANTES, JUGÉS DE NOUVEAU								CORRECTIONNELLES, JUGÉS DE NOUVEAU							
		pendant qu'ils étaient en prison, dans la première année de la libération.	dans la deuxième année.	dans la troisième année.	dans la quatrième année.	dans la cinquième année.	plus tard.	époque de la libération inconnue.	pendant qu'ils étaient en prison, dans la première année de la libération.	dans la deuxième année.	dans la troisième année.	dans la quatrième année.	dans la cinquième année.	plus tard.	époque de la libération inconnue.		
Bruxelles.	1,188	"	"	"	"	"	"	"	19	188	251	149	76	42	117	46	
Louvain.	100	1	3	2	1	"	1	2	"	37	10	8	5	3	5	2	
Nivelles.	138	"	"	"	"	"	"	"	2	62	20	3	9	4	33	3	
Anvers.	646	1	27	6	4	"	2	3	14	358	91	42	20	7	20	16	
Malines.	249	"	5	2	"	2	1	3	2	68	40	32	12	18	37	6	
Turnhout.	358	1	8	3	"	1	"	3	4	154	40	27	24	23	65	5	
Mons.	834	"	11	2	1	"	3	1	1	302	124	81	60	43	186	19	
Charleroy.	431	"	2	3	"	1	"	"	4	164	74	42	35	24	74	9	
Tournay.	2,526	"	18	8	2	2	3	7	5	757	373	240	198	137	718	49	
Gand.	460	"	1	"	"	"	"	"	3	191	101	46	26	16	54	22	
Audenarde.	581	"	6	3	2	"	"	4	2	183	88	68	38	24	161	2	
Termonde.	618	1	7	2	1	1	"	2	2	200	101	60	46	39	159	7	
Bruges.	1,305	1	12	2	2	"	"	10	2	449	228	131	97	61	262	42	
Courtrai.	515	"	8	5	3	1	1	4	19	177	62	44	30	22	122	15	
Furnes.	436	"	1	"	3	"	"	1	7	150	73	48	36	20	80	17	
Ypres.	1,336	"	17	11	2	2	2	17	9	407	239	125	84	62	295	62	
Liège.	786	2	1	1	1	1	"	3	10	309	142	60	63	24	161	8	
Huy.	409	2	6	2	4	"	"	1	3	131	74	48	32	19	85	4	
Verviers.	593	"	"	"	"	"	"	"	6	263	109	59	50	20	86	"	
Tongres.	433	"	"	"	"	"	"	"	2	51	22	14	10	3	28	1	
Hasselt.	474	"	"	1	"	"	"	1	1	126	75	45	35	37	140	10	
Arlon.	201	"	"	"	1	"	"	"	6	69	31	22	10	8	54	"	
Marche.	122	"	2	1	2	1	"	"	1	33	16	20	10	3	31	2	
Neufchâteau.	187	1	"	"	"	"	"	4	3	76	18	17	12	10	43	4	
Namur.	34	"	"	"	"	"	"	"	"	22	10	1	1	"	"	"	
Dinant.	205	"	"	"	"	"	"	1	3	95	30	23	6	4	42	1	
TOTAUX.	14,842	10	135	54	26	12	13	64	38	122	5,312	2,442	1,455	1,025	675	3,067	352

Frais de justice.

La première disposition qui, sous le régime français, a fixé d'une manière générale la taxe des frais de justice en matière criminelle, de police correctionnelle et de simple police, est l'arrêté du Directeur exécutif du 6 messidor an VI.

Cet arrêté a été remplacé par les décrets impériaux des 18 juin 1811 et 7 avril 1813.

La loi du 1^{er} juin 1849, en posant les bases de la révision de ces deux décrets, a autorisé le gouvernement à y apporter, pendant trois ans, les modifications qu'il jugerait nécessaires, en se conformant aux principes tracés par la législation.

En vue de diminuer la charge toujours croissante des frais de justice, l'article 15 de cette loi a autorisé les parties à comparaître devant le tribunal correctionnel volontairement et sur un simple avertissement, sans qu'il soit besoin de citation.

Elles peuvent comparaître de la même manière devant le tribunal de simple police. Il en est de même des témoins appelés à déposer devant ces tribunaux et devant les juges d'instruction.

D'après l'article 16 de ladite loi, les gardes champêtres et

forestiers, les agents de police locale et de la force publique, les directeurs et gardiens en chef des prisons peuvent être chargés par le ministère public de faire concurremment avec les huissiers, mais sans frais, tous les actes de la justice répressive.

En exécution de la loi du 1^{er} juin 1849, le Gouvernement a pris, à la date du 18 juin 1849, un arrêté portant règlement des frais de justice en matière criminelle, de police correctionnelle et de simple police.

Par deux arrêtes de la même date, ce règlement a été rendu applicable aux frais de justice en matière pénale militaire et en matière disciplinaire de la garde civique.

A l'expiration du terme de trois ans, ces dispositions devaient être considérées comme définitives, et ne pouvaient plus être modifiées que par une loi.

En vertu de la loi du 27 mars 1853, qui a prorogé ce terme de six mois, le règlement du 18 juin 1849 fut remplacé par celui du 18 juin 1853¹⁾, rendu obligatoire à partir du 15 août suivant.

Voici l'état général des crédits portés annuellement au budget, depuis 1861, pour paiement des frais de justice, avec l'indication des sommes dépensées et des recouvrements.

ANNÉES.	ALLOCATIONS PORTÉES AUX BUDGETS.			SOMMES DÉPENSÉES.	RECOUVREMENTS		
	CRÉDITS ordinaires.	CRÉDITS extraordinaires.	TOTAL.		POUR FRAIS DE JUSTICE.	POUR AMENDES et DOMMAGES-INTÉRÊTS adjugés à l'État.	TOTAL.
1861.	fr. c. 650,000 00	fr. c. " "	fr. c. 650,000 00	fr. c. 649,997 76	fr. c. 239,044 06	fr. c. 138,545 20	fr. c. 377,589 26
1862.	650,000 00	" "	650,000 00	649,992 81	252,626 02	452,866 45	405,492 47
1863.	650,000 00	(2) 23,000 00	673,000 00	669,511 95	266,612 97	448,739 27	444,752 24
1864.	650,000 00	" "	650,000 00	649,913 44	276,854 10	440,573 47	447,427 27
1865.	680,000 00	" "	680,000 00	679,950 70	278,715 44	456,675 64	435,390 98
1866.	680,000 00	" "	680,000 00	679,998 64	268,935 40	426,845 36	395,780 76
1867.	700,000 00	" "	700,000 00	699,999 44	263,206 93	459,295 24	422,502 47
1868.	700,000 00	" "	700,000 00	699,958 57	280,064 94	444,306 57	694,368 48
1869 (crédit limitatif).	700,000 00	" "	700,000 00	843,498 69	285,957 21	472,107 49	758,364 70
1870.	700,000 00	" "	700,000 00	849,737 34	263,934 93	442,648 74	646,572 64
1871.	700,000 00	" "	700,000 00	886,379 28	247,181 85	443,481 84	690,663 69
1872.	700,000 00	" "	700,000 00	944,469 18	252,110 82	473,034 98	625,145 80
1873.	700,000 00	" "	700,000 00	1,046,233 57	263,966 00	559,757 09	844,723 09
1874.	700,000 00	" "	700,000 00	1,084,474 58	312,317 08	604,574 04	943,891 42
1875.	700,000 00	" "	700,000 00	1,089,744 27	279,346 46	430,426 26	709,662 42

1. Cet arrêté a subi des modifications, en ce qui concerne le transport des prévenus, par l'arrêté royal du 26 mai 1868, et par celui du 6 octobre 1874.
2. Crédits supplémentaires alloués par la loi du 21 avril 1864.

État des frais de justice d'après la nature des frais.

COURS D'ASSISES, TRIBUNAUX CORRECTIONNELS et de SIMPLE POLICE.	MOYENNE DE		1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1856 à 1860.	1861 à 1867.								
Droits de capture	6,077 60	11,218 77	17,086 00	35,217 50	35,110 00	30,318 00	23,135 60	22,610 00	31,811 00	25,312 00
Droits et indemnités des huissiers	166,109 27	183,913 65	139,076 74	191,113 91	199,113 93	203,165 96	197,360 25	217,611 19	237,639 30	216,171 18
Droits et indemnités des greffiers	29,062 60	29,371 75	25,231 58	36,931 13	36,311 36	38,714 73	38,372 20	13,113 01	17,150 10	16,622 81
Indemnités des témoins . .	211,713 38	233,058 22	272,580 78	281,128 72	256,950 97	258,310 87	259,188 17	285,895 78	303,801 67	302,286 82
Indemnités des experts et interprètes	22,536 63	27,123 67	13,727 68	68,887 75	70,270 69	120,839 06	138,033 77	170,107 37	110,179 85	121,199 87
Indemnités des médecins, chirurgiens et sages- femmes	17,961 68	23,600 92	19,209 96	31,135 51	12,192 02	37,171 53	12,186 81	10,591 20	50,668 72	18,658 01
Indemnités des jurés . . .	21,086 82	18,009 13	16,550 27	11,752 03	12,911 97	13,235 81	11,910 95	15,529 26	17,810 31	16,137 26
Frais de voyage et de sé- jour des magistrats . . .	28,125 12	30,338 21	31,231 10	35,333 80	33,255 50	32,830 09	36,327 66	38,185 50	36,818 00	10,822 00
Transport des prévenus et condamnés	75,281 67	70,920 31	73,171 12	91,308 93	91,837 07	102,001 16	118,732 78	111,393 15	116,012 80	130,111 86
Frais d'exécution des arrêts et jugements	359 11	239 58	182 00	211 90	699 00	575 50	155 50	170 00	25 00	130 00
Secours accordés à des veuves d'exécuteurs . .	1,872 00	1,093 13	1,092 00	180 00	180 00	180 00	180 00	180 00	180 00	180 00
Dépenses extraordinaires et imprévues	18,829 01	25,710 86	23,818 91	16,333 72	28,753 02	15,602 86	10,737 28	37,063 91	28,526 11	70,925 65
TRIBUNAUX MILITAIRES.										
Primes d'arrestation . . .	3,278 10	5,769 71	8,210 00	6,981 00	7,220 00	2,511 00	2,088 00	2,551 00	3,136 00	2,392 00
Salaires des huissiers et prévôts	991 69	1,156 12	2,393 35	1,766 85	2,081 05	1,578 50	1,930 27	1,126 63	1,302 25	1,311 21
Indemnités des témoins . .	2,158 73	3,929 98	1,881 10	5,612 60	8,931 65	8,691 02	8,638 75	8,012 25	6,335 50	8,730 16
Honoraires des experts et interprètes	1,283 71	5,866 69	8,030 32	8,118 86	9,139 31	8,836 23	8,083 16	8,231 31	8,116 32	8,209 05
Transport des prévenus et condamnés	18 58	81 10	6 56	" "	" "	" "	" "	" "	128 33	" "
Exécution des arrêts et jugements	281 61	307 16	186 20	117 00	97 80	27 60	71 80	19 80	192 00	296 66
Frais divers	810 03	329 67	2,261 00	99 80	152 85	177 13	770 10	1,062 60	287 72	831 13
Garde civique	5,163 13	6,172 07	5,066 10	10,611 05	10,233 15	11,089 60	9,363 80	12,053 20	17,613 60	18,226 70
RECAPITULATION.										
Tribun. civils	599,917 95	658,131 81	667,990 61	809,827 93	811,575 53	853,631 90	910,521 00	983,113 73	1,011,002 86	1,019,190 76
Id. militaires	17,115 91	21,216 01	31,067 93	33,670 16	38,181 81	32,917 38	30,918 18	33,119 81	37,171 72	10,250 51
TOTAL GÉNÉRAL	617,033 86	679,347 82	699,058 54	843,498 09	849,757 34	886,549 28	941,439 18	1,016,233 54	1,048,174 58	1,029,441 27

A partir de 1850, les frais suivants ont été imputés sur des allocations spéciales.

ANNÉES.	GAGES	PRÉPOSÉS	MENUES DÉPENSES
	DES EXÉCUTEURS.	DES VOITURES CELLULAIRES.	DES AUDITEURS MILITAIRES.
1850.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1851.	27,811 60	1,800 00	3,510 00
1852.	27,811 60	1,800 00	3,510 00
1853.	27,111 60	1,800 00	3,510 00
1854.	22,281 28	5,280 00	3,510 00
1855.	25,117 96	1,800 00	3,510 00
1856.	21,111 60	5,010 00	3,510 00
1857.	20,291 85	5,010 00	3,510 00
1858.	19,701 99	5,680 00	3,510 00
1859.	19,111 33	5,838 18	3,510 00
1860.	19,328 00	6,000 00	3,510 00
1861.	19,328 00	5,520 00	3,510 00
1862.	19,328 00	5,280 00	3,510 00
1863.	19,328 00	5,280 00	3,510 00
1864.	19,328 00	5,280 00	3,510 00
1865.	19,328 00	5,280 00	3,510 00
1866.	15,078 17	6,917 86	3,510 00
1867.	11,328 16	7,521 81	3,510 00
1868.	11,327 80	8,275 00	3,510 00
1869.	11,077 65	8,866 18	3,510 00
1870.	12,015 19	8,000 01	3,510 00
1871.	12,327 72	8,016 70	3,510 00
1872.	12,327 72	8,171 97	3,510 00
1873.	12,327 72	7,911 66	3,510 00
1874.	12,327 72	8,681 10	3,510 00
1875.	13,299 70	9,800 02	3,510 00

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
TRIBUNAUX CORRECTIONNELS :	
Nombre des affaires et des prévenus jugés	47
Nature des délits, par année	48
Id. par arrondissement	56
Id. nombre des femmes et enfants, et moyenne annuelle des prévenus.	72
Sexe et âge des prévenus, par année.	79
Nombre proportionnel des femmes et des enfants jugés	80
Résultat des poursuites.	ib.
Id. Relevé par arrondissement	81
Id. Id. par année et suivant la nature des délits	82
Acquittements	98
Condamnations. — Nature et durée des peines.	99
Résultat des poursuites eu égard à l'âge et au sexe des prévenus	100
APPELS CORRECTIONNELS :	
Cours et tribunaux d'appel	101
Nombre des appels par année.	ib.
Résultat des appels d'après la nature des délits	102
Jugements confirmés et infirmés	104
TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE :	
Nombre des affaires et résultat des jugements	105
Nature des contraventions.	105
Résultat des poursuites.	108
Acquittements et condamnations; durée des peines	111
Id. id. par canton	ib.
Appels de simple police	118
Id. par arrondissement	119
APERÇU GÉNÉRAL DE LA CRIMINALITÉ	
Parquets. — État des plaintes, dénunciations, procès-verbaux et direction donnée aux affaires. — Relevé par année	120
Parquets. — État des plaintes, dénunciations, procès-verbaux et direction donnée aux affaires. — Relevé par arrondissement	122
Affaires laissées sans poursuite. — Relevé par arrondissement	123
Cabinets des juges d'instruction et chambres du conseil. — Affaires communiquées aux juges d'instruction et affaires sans suite	124
Chambres d'accusation. — Nombre et résultat des arrêts	125
Ordonnances confirmées ou infirmées	126
Crimes et délits dont les auteurs sont restés inconnus	ib.
Poursuites abandonnées par les parquets et par les juges d'instruction	127

	Pages.
Crimes dont les auteurs sont restés inconnus. Province de Brabant	131
Id. id. id. Anvers	132
Id. id. id. Hainaut	133
Id. id. id. Flandre orientale	134
Id. id. id. Flandre occidentale	135
Id. id. id. Liège.	136
Id. id. id. Limbourg	137
Id. id. id. Luxembourg	138
Id. id. id. Namur	139
Morts accidentelles	140
Suicides. — Age, profession, mode de perpétration, par mois, causes présumées.	ib.
DÉTENTION PRÉVENTIVE :	
Nombre des prévenus arrêtés ou laissés en liberté, par année	143
Id. id. id. par arrondissement.	146
Prévenus arrêtés mis en liberté provisoire sous caution	147
Durée de la détention préventive : tribunaux correctionnels	151
Id. chambres d'appels, d'accusation et cours d'assises	152
RÉCIDIVES :	
Récidives en matière criminelle	152
Nombre des condamnations antérieures	ib.
Nature des crimes qui ont motivé les nouvelles poursuites	154
Peines antérieures et résultat des poursuites nouvelles	155
Temps écoulé depuis l'époque de la libération jusqu'au nouvel arrêt	ib.
Récidives en matière correctionnelle.	156
Nombre et nature des condamnations antérieures	ib.
Nature des faits qui ont motivé les nouvelles poursuites	157
Temps écoulé depuis l'époque de la libération jusqu'au nouvel arrêt	160
FRAIS DE JUSTICE :	
Législation	161
Allocations portées au budget; sommes dépensées; recouvrements	ib.
Nature des frais	162

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ADMINISTRATION

DE LA

JUSTICE CRIMINELLE ET CIVILE

DE LA BELGIQUE.

JUSTICE CIVILE

PÉRIODE DE 1871 A 1875.

RÉSUMÉ STATISTIQUE.

TROISIÈME PARTIE.



BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE TH. LESIGNE,

Rue de la Charité, 19, porte de Louvain.

1879

JUSTICE CIVILE.

Le précédent compte-rendu de l'administration de la justice civile comprenait la période 1861-1862 à 1870-1871. Le compte-rendu actuel comprend la période 1871-1872 à 1875-1876. Quelques changements ont été introduits dans la législation civile depuis le dernier compte-rendu. Le titre préliminaire du nouveau code de procédure civile promulgué le 25 mars 1876 a étendu le taux de la compétence, en matière civile, des diverses juridictions. La loi du 27 juillet 1871 sur la contrainte par corps abrogeant en grande partie la loi du 21 mars 1859 sur la même matière, supprime en principe la contrainte par corps. La loi nouvelle ne la maintient que pour des cas restreints en déterminant les conditions dans lesquelles elle peut être prononcée.

Le compte de l'administration de la justice civile comprend le résumé des travaux des justices de paix en matière civile, des tribunaux de première instance, des conseils de prud'hommes, des tribunaux de commerce, des Cours d'appel en matière civile et commerciale et de la Cour de cassation.

Nous faisons précéder ce compte du relevé des actes reçus par les notaires, qui exercent en quelque sorte une première juridiction gracieuse, en ce qui concerne les actes et contrats pour lesquels les parties ont recours à leur ministère.

Notariat.

Le notariat est encore régi aujourd'hui par la loi du 25 ventôse an xi.

Le nombre des notaires, leur placement et résidence sont déterminés par le Gouvernement de manière que : 1° dans les villes de 100,000 habitants et au-dessus, il y ait un notaire au plus par 6,000 habitants; 2° dans les autres villes, bourgs ou villages, il y ait deux notaires au moins ou cinq au plus par chaque canton de justice de paix.

Parmi les 204 cantons du royaume, il s'en trouvait :

En 1871.	En 1875.	
20	15	ou il existait seulement. 2 notariats ;
32	33	où il y avait 3 id. ;
45	38	id. 4 id. ;
83	87	id. 5 id. ;
24	31	id. plus de 5 id.

Le nombre des notaires a été porté dans les cantons de :

Anvers	à	25 notaires (arrêté royal du 11 août 1871).
Maeseyck	à	3 id. (id. du 20 mai 1872).
Châtelet	à	3 id. (id. du 26 août 1872).
Anvers	à	27 id. (id. du 17 mai 1875).
Gand	à	24 id. (id. du 17 mai 1874).

Le nombre des actes reçus par les notaires du royaume a été depuis 1854 comme suit :

1854	192,133	1865	206,576
1855	200,937	1866	216,601
1856	199,689	1867	217,969
1857	190,462	1868	216,215
1858	194,336	1869	212,964
1859	195,198	1870	204,641
1860	196,984	1871	220,962
1861	204,479	1872	226,999
1862	209,148	1873	232,638
1863	216,371	1874	228,505
1864	216,094	1875	233,312

Nombre des actes notariés par canton de justice de paix (1871 à 1875).

CANTONS.	NOMBRE DES NOTARIATS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1871.	1875.						
Bruxelles (2 cantons)	37	37	11,918	11,139	15,786	16,015	11,911	15,616
Assche	5	5	1,175	1,155	1,267	1,252	1,158	1,129
Hal	5	5	1,389	1,352	1,609	1,601	1,537	1,501
Ixelles	7	7	1,723	2,319	2,079	2,307	2,510	2,186
Lennik-St-Quentin	7	7	1,531	1,568	1,773	1,717	1,802	1,735
Molenbeek-St-Jean	5	5	1,507	1,739	1,865	1,913	2,076	2,107
Saint-Josse-ten-Noode	5	5	1,539	1,537	1,310	1,507	1,505	1,391
Vilvorde	5	5	1,101	1,156	1,723	1,733	1,605	1,700
Wolverthem	5	5	901	908	880	791	982	1,001
TOTAUX	81	81	22,817	26,223	28,322	28,919	28,116	28,672
Louvain	9	9	3,133	3,567	3,705	3,758	3,171	3,689
Id. résidence rurale	2	2	193	611	769	736	752	721
Aerschot	1	1	767	761	752	775	767	810
Diest	1	1	899	1,069	910	852	893	957
Glabbeek	2	2	399	155	171	271	382	506
Haccht	3	3	182	119	537	521	191	581
Léau	2	2	121	113	181	186	599	579
Tirlemont	8	8	1,812	1,718	1,653	1,539	1,638	1,506
TOTAUX	31	31	8,708	9,076	9,281	8,938	9,013	9,385
Nivelles	5	5	879	871	912	1,001	981	891
Id. résidence rurale	6	6	1,261	1,185	1,135	1,186	1,256	1,178
Genappe	5	5	881	915	1,023	923	1,006	1,017
Jodoigne	9	9	2,181	2,268	2,181	2,371	2,117	2,375
Perwez	5	5	1,058	891	978	912	975	991
Wavre	9	9	2,075	2,079	2,053	2,203	2,013	2,016
TOTAUX	39	39	8,111	8,212	8,285	8,629	8,681	8,501
Anvers	23	25	1,039	1,978	6,291	6,178	5,726	5,951
Id. résidence rurale	1	2	182	581	720	712	173	803
Brecht	5	5	169	111	583	573	523	521
Contich	5	7	771	815	810	952	1,061	1,026
Eeckeren	5	5	778	938	1,006	1,017	1,002	1,021
Santhoven	5	5	577	621	687	702	635	680
Witryck (1)	1	"	356	161	516	"	"	"
Boom (2)	"	2	"	"	"	571	662	579
TOTAUX	18	51	7,172	8,821	10,673	10,768	10,082	10,587

(1) Canton supprimé par la loi du 21 juin 1873.

(2) Canton créé par la loi du 21 juin 1873.

Nombre des actes notariés par canton de justice de paix (1871 à 1875) (suite).

CANTONS.	NOMBRE DES NOTARIATS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1871.	1875.						
Malines (2 cantons)	8	8	1,736	2,109	2,161	2,282	2,276	2,211
Id. résidence rurale	2	2	171	329	175	118	175	537
Duffel	1	1	505	176	157	531	159	178
Heyst-op-den-Berg	5	5	868	1,063	991	865	831	878
Lierre	1	1	837	968	859	931	812	903
Puers	5	5	777	905	885	961	919	863
TOTAUX	28	28	5,191	6,150	5,831	6,021	5,805	5,903
Turnhout	1	1	851	781	911	910	1,021	982
Arendonck	3	3	318	311	339	289	363	119
Herenthals	5	5	782	860	891	896	791	836
Hoogstraeten	3	3	280	308	299	301	318	311
Moll	5	5	1,108	1,156	1,091	997	993	1,071
Westerloo	1	1	582	576	526	558	511	517
TOTAUX	21	21	3,921	3,995	4,066	3,951	4,060	4,112
Mons	10	10	3,795	3,110	3,369	3,388	3,339	3,206
Boussu	5	5	2,091	2,367	2,533	3,318	3,071	2,723
Chièvres	1	1	1,108	1,161	1,138	1,192	1,037	1,111
Dour	5	5	1,326	1,657	1,505	1,538	1,569	1,118
Enghien	1	1	1,115	1,189	1,251	1,215	1,211	1,168
Lens	5	5	1,108	1,065	1,218	1,113	1,536	1,311
Pâturages	5	5	1,902	1,810	1,701	2,279	2,236	2,215
Rieux	5	5	1,500	1,715	1,787	1,738	1,751	1,767
Soignies	5	5	1,112	1,621	1,193	1,838	1,618	1,668
TOTAUX	18	18	15,690	15,758	16,031	17,979	17,271	16,707
Charleroy	7	7	2,531	2,822	2,910	3,320	3,361	1,273
Id. résidence rurale	2	2	1,181	903	876	1,089	1,192	1,310
Beaumont	1	1	969	981	1,013	981	1,053	990
Binche	5	5	1,507	1,579	1,705	1,516	1,807	1,757
Châtelet	2	3	781	1,191	1,213	1,376	1,181	856
Chimay	3	3	926	1,228	1,207	1,151	1,219	1,235
Fontaine-l'Évêque	5	5	1,111	1,611	1,868	1,991	2,253	2,252
Gosselies	5	5	1,399	1,285	1,185	1,867	2,090	1,973
Merbes-le-Château	3	3	613	700	779	631	679	570
Seneffe	5	5	1,166	1,606	1,512	1,651	1,777	1,900
Thuin	5	5	1,167	1,187	1,110	1,201	1,229	1,202
TOTAUX	16	17	11,181	15,996	15,738	16,811	18,111	18,318

Nombre des actes notariés par canton de justice de paix (1871 à 1875 (suite).

CANTONS.	NOMBRE DES NOTARIATS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1871.	1875.						
Tournay	10	10	2,833	2,612	2,732	2,819	2,891	2,873
Antoing	4	4	931	1,079	959	929	1,057	979
Ath.	5	5	1,436	1,319	1,235	1,131	1,168	1,101
Celles.	3	3	611	628	611	636	559	581
Flobecq	4	4	1,310	1,260	1,219	1,250	1,088	1,013
Frasnes	4	4	879	1,010	1,059	1,110	1,105	1,011
Lessines	5	5	1,217	1,201	1,186	1,111	1,110	1,229
Lenze	5	5	1,171	989	1,077	1,082	1,028	1,123
Peruwelz.	5	5	1,851	1,862	1,703	1,811	1,918	1,950
Quevaucamps	3	3	1,013	813	866	968	958	913
Templeuve	4	4	778	938	922	1,031	958	913
TOTAUX.	52	52	11,120	13,771	13,599	13,920	13,873	13,779
Gand	22	22	4,981	5,672	5,423	5,633	4,952	4,913
Id. résidence rurale	1	2	128	107	107	128	111	121
Assenede.	5	5	728	826	797	668	830	810
Capryck	5	5	532	638	611	660	608	615
Cruyschaem	5	5	410	395	480	378	400	401
Deynze	5	5	536	536	607	595	486	552
Eecloo.	5	5	665	767	708	813	793	786
Evergem.	4	4	266	186	373	371	401	351
Lochristy	5	5	427	465	491	557	523	537
Nazareth.	5	5	410	351	356	336	319	480
Nevele.	5	5	495	529	530	531	535	518
Oosterzele.	5	5	911	916	890	909	872	893
Somergem	5	5	502	586	501	523	511	468
Waeschoot.	5	5	328	379	311	412	350	311
TOTAUX.	82	81	11,253	12,256	12,221	12,511	11,721	11,882
Audenarde	6	6	1,258	1,092	1,133	1,051	997	882
Id. résidence rurale	1	1	519	531	513	552	511	571
Grammont	5	5	1,000	1,113	1,121	1,079	1,111	1,083
Herzele	5	5	926	999	729	988	980	961
Hoorebeke-Ste-Marie.	4	4	651	661	700	751	633	618
Nederbrakel.	5	5	726	699	619	595	521	517
Ninove.	5	5	1,090	1,171	1,113	1,277	1,218	988
Renaix.	3	3	511	612	666	650	592	629
Sottegem.	5	5	875	783	832	718	862	789
TOTAUX.	12	12	7,616	7,661	7,736	7,691	7,161	7,071

Nombre des actes notariés par canton de justice de paix (1871 à 1875) (suite).

CANTONS.	NOMBRE DES NOTARIATS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1871.	1875.						
Termonde	4	4	822	795	1,002	939	879	986
Id. résidence rurale	1	1	276	402	383	368	367	381
Alost	10	10	2,077	2,123	2,277	2,192	1,978	2,181
Beveren	5	5	711	761	751	718	710	780
Hamme	5	5	512	591	607	661	657	650
Lokeren	5	5	709	855	730	781	752	716
Saint-Gilles.	5	5	721	671	818	766	818	779
Saint-Nicolas	5	5	923	1,060	1,117	1,153	1,069	1,098
Tamise.	5	5	615	616	723	625	683	562
Wetteren.	5	5	760	757	828	818	861	890
Zele.	5	5	810	852	861	717	711	670
TOTAUX.	55	55	8,966	9,819	10,127	9,771	9,509	9,693
Bruges.	13	13	2,132	2,621	2,822	2,973	2,901	2,817
Id. résidence rurale	9	9	852	1,021	1,063	1,076	1,120	1,193
Ardoye.	4	4	366	335	309	315	311	319
Ghistelles.	4	4	569	679	628	498	519	650
Ostende	3	3	567	570	675	512	578	686
Ruyselede.	3	3	252	211	263	230	239	269
Thielt	5	5	407	393	451	512	351	331
Thourout.	7	7	781	778	801	859	838	930
TOTAUX.	48	48	6,226	6,611	7,015	7,005	6,913	7,198
Courtrai	6	6	753	1,013	1,188	1,125	999	1,170
Id. résidence rurale	12	12	1,579	1,190	1,187	1,610	1,129	1,369
Aveldhem.	4	4	487	517	585	461	428	461
Harlebeke	4	4	420	472	427	406	420	478
Iseghem.	3	3	417	490	469	382	412	392
Menin.	5	5	882	968	929	961	922	1,001
Meulebeke	4	4	532	503	517	522	537	578
Moorseele	4	4	400	377	368	425	427	386
Oostroosbeke	3	3	277	179	331	401	331	371
Roulers	4	4	719	893	903	816	821	815
TOTAUX.	49	49	6,166	6,832	7,107	7,177	6,729	6,951
Furnes.	2	2	311	379	461	525	469	473
Id. résidence rurale	3	3	626	510	488	502	497	479
Dixmude.	5	5	683	731	789	888	721	796
Haringhe.	5	5	725	692	717	851	735	689
Nieuport.	3	3	293	310	292	331	326	296
TOTAUX.	18	18	2,611	2,655	2,717	3,097	2,718	2,733

Nombre des actes notariés par canton de justice de paix (1871 à 1875) (suite).

CANTONS.	NOMBRE DES NOTARIATS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1871.	1875.						
Ypres	5	5	897	897	988	989	954	928
Id. résidence rurale	7	7	844	728	715	753	744	757
Houghlede	3	3	432	483	392	464	438	489
Messines	4	4	650	712	743	724	688	633
Passehendaele	3	3	390	390	399	379	375	354
Peperinghe	4	4	547	566	647	607	531	575
Wervicq	4	4	508	543	568	532	543	637
TOTAUX	30	30	4,228	4,319	4,452	4,445	4,273	4,373
Liège	22	22	6,772	6,519	7,197	7,509	7,076	7,828
Id. résidence rurale	1	1	182	221	458	436	62	189
Dalhem	4	4	857	776	833	839	782	758
Fexhe-Stins	5	5	834	1,118	1,104	1,092	1,105	1,127
Fléron	5	5	1,073	967	1,109	1,159	1,010	1,029
Hollogne-aux-Pierres	5	5	1,405	976	1,142	1,225	1,361	1,518
Louveigné	3	3	538	604	555	539	551	493
Seraing	5	5	943	1,063	945	1,056	1,175	1,050
Waremmé	5	5	769	795	918	754	793	890
TOTAUX	55	55	13,373	13,036	13,961	14,309	13,915	14,912
Huy	5	5	1,497	1,513	1,618	1,550	1,612	1,799
Id. résidence rurale	1	1	223	188	210	252	234	256
Avennes	5	5	1,007	881	922	946	964	897
Ferrières	5	5	282	169	448	474	472	495
Héron	2	2	658	678	554	596	632	648
Jehay-Bodegnée	3	3	710	748	639	692	801	702
Landen	4	4	655	641	732	698	764	817
Nandrin	5	5	818	795	795	728	681	802
TOTAUX	30	30	5,850	5,613	5,618	5,636	5,860	6,116
Verviers	4	5	1,633	1,888	2,149	2,278	1,901	2,261
Id. résidence rurale	1	1	232	348	275	295	351	333
Aubel	4	4	693	769	844	835	865	751
Dison (1)	»	2	»	294	310	345	307	330
Herve	4	4	633	684	516	538	506	513
Limbourg	5	5	1,004	487	467	508	422	482
Spa	5	5	994	1,047	932	852	799	823
Stavelot	5	5	924	1,008	876	911	861	762
TOTAUX	28	28	6,115	6,495	6,375	6,562	6,012	6,253

(1) Canton créé par la loi du 18 août 1871.

Nombre des actes notariés par canton de justice de paix (1871 à 1875) (suite).

CANTONS.	NOMBRE DES NOTARIATS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1871.	1875.						
Tongres	5	5	1,300	1,248	1,163	1,218	1,317	1,349
Bilsen	4	4	890	1,073	963	918	975	1,121
Brée	2	2	452	382	481	532	461	439
Looz	5	5	785	837	744	753	777	831
Maeseyck	2	3	619	556	742	918	862	729
Mechelen	4	4	744	677	681	658	659	685
Sichen-Sussen-et-Eolre	3	3	507	595	524	578	487	625
TOTAUX	25	26	5,297	5,368	5,298	5,575	5,538	5,779
Hasselt	3	3	1,024	948	950	983	1,007	1,113
Id. résidence rurale	2	2	264	294	286	235	290	256
Achel	2	2	380	430	421	445	444	500
Beerlingen	4	4	880	934	900	910	918	879
Herck-la-Ville	5	5	746	827	808	813	848	950
Peer	3	3	553	534	531	505	474	461
Saint-Trond	5	5	1,230	1,454	1,379	1,269	1,208	1,276
TOTAUX	24	24	5,077	5,435	5,275	5,460	5,489	5,435
Arlon	4	4	886	997	973	923	943	994
Étalle	4	4	1,044	1,030	947	1,043	923	855
Fauvillers	2	2	330	308	309	314	340	336
Florenville	3	3	686	762	713	678	647	829
Messancy	2	2	430	444	477	409	610	588
Virton	5	5	994	1,060	887	1,146	1,174	1,064
TOTAUX	20	20	4,340	4,574	4,306	4,343	4,607	4,663
Marche	3	3	890	847	749	768	798	744
Durbuy	3	3	613	471	516	557	505	546
Érezée	2	2	294	212	260	220	269	270
Houffalize	3	3	516	474	501	490	510	584
Laroche	4	4	673	605	602	536	594	636
Nassogne	2	2	344	334	326	395	374	321
Vielsalm	2	2	565	479	459	472	424	426
TOTAUX	19	19	3,892	3,440	3,383	3,438	3,504	3,496

Nombre des actes notariés par canton de justice de paix (1871 à 1875) (suite).

CANTONS.	NOMBRE DES NOTARIATS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1871.	1875.						
Neufchâteau.	4	4	937	918	881	862	916	957
Id. résidence rurale	1	1	91	82	87	65	71	46
Bastogne.	3	3	499	527	498	510	493	516
Bouillon	3	3	460	450	561	431	502	566
Paliseul	2	2	500	393	456	418	428	448
Saint-Hubert	2	2	270	758	716	707	697	655
Sibret.	3	3	741	251	254	282	277	273
Wellin.	3	3	510	589	469	558	497	493
TOTAUX.	21	21	4,011	3,998	3,925	3,836	3,911	3,981
Namur.	8	8	2,966	2,770	2,807	2,807	2,628	3,123
Id. résidence rurale	2	2	379	533	461	507	582	450
Andennes	5	5	834	902	863	856	727	956
Eghezée	5	5	1,233	1,261	1,219	1,213	1,121	1,261
Fosses.	5	5	1,571	1,550	1,389	1,517	1,371	1,450
Genbloux.	5	5	1,619	1,323	1,509	1,509	1,456	1,610
TOTAUX.	30	30	8,602	8,339	8,218	8,409	7,888	8,850
Dinant.	4	4	821	628	618	554	867	911
Id. résidence rurale	1	1	280	319	366	373	»	112
Beauraing.	3	3	665	660	735	673	657	677
Ciney	5	5	1,172	1,200	1,075	1,211	1,344	1,378
Couvin.	4	4	883	872	817	953	929	1,016
Florennes	4	4	861	792	783	763	790	801
Gedinne	3	3	577	560	558	567	581	610
Philippeville	3	3	608	620	515	609	616	743
Rocheftort.	4	4	811	762	786	742	851	741
Walcourt.	4	4	1,107	957	1,063	1,021	1,014	875
TOTAUX.	35	35	7,788	7,400	7,376	7,499	7,679	7,921

RÉCAPITULATION. — RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENT.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES NOTARIATS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
	1871.	1875.						
Bruxelles.	81	81	22,817	26,223	28,322	28,949	28,116	28,672
Louvain	34	34	8,708	9,076	9,281	8,938	9,013	9,385
Nivelles	39	39	8,141	8,212	8,285	8,629	8,681	8,501
Anvers.	48	51	7,472	8,821	10,673	10,768	10,082	10,587
Malines	28	28	5,191	6,450	5,831	6,021	5,805	5,903
Turnhout.	24	24	3,921	3,995	4,066	3,951	4,060	4,442
Mons	48	48	15,690	15,758	16,031	17,979	17,271	16,707
Charleroy	46	47	14,184	15,096	15,738	16,813	18,144	18,318
Tournay	52	52	14,120	13,774	13,599	13,920	13,873	13,779
Gand	82	83	11,253	12,256	12,224	12,544	11,724	11,882
Audenarde	42	42	7,616	7,661	7,736	7,694	7,461	7,071
Termonde	55	55	8,966	9,819	10,127	9,771	9,509	9,693
Bruges.	48	48	6,226	6,611	7,045	7,005	6,913	7,198
Courtrai	49	49	6,466	6,832	7,107	7,177	6,729	6,954
Furnes	18	18	2,641	2,655	2,747	3,097	2,748	2,733
Ypres.	30	30	4,228	4,319	4,452	4,445	4,273	4,373
Liège	55	55	13,373	13,036	13,961	14,309	13,915	14,912
Huy.	30	30	5,850	5,613	5,618	5,636	5,860	6,116
Verviers	28	28	6,115	6,495	6,375	6,562	6,012	6,255
Tongres.	25	26	5,297	5,368	5,298	5,575	5,538	5,779
Hasselt	24	24	5,077	5,435	5,275	5,160	5,189	5,435
Arlon	20	20	4,340	4,571	4,306	4,513	4,607	4,663
Marche	19	19	3,892	3,419	3,383	3,438	3,504	3,496
Neufchâteau.	21	21	4,011	3,998	3,925	3,836	3,911	3,981
Namur.	30	30	8,602	8,339	8,218	8,409	7,888	8,850
Dinant	35	35	7,788	7,400	7,376	7,499	7,679	7,921
TOTAUX.	1,011	1,017	211,988	220,962	226,999	232,638	228,505	233,312
ARRONDISSEMENTS.	Bruxelles.	400	404	100,217	107,105	111,826	115,968	115,994
	Gand	324	325	47,396	50,183	51,408	49,357	49,904
	Liège	287	288	64,345	63,674	64,765	64,103	67,414

JURIDICTION CONTENTIEUSE. — La loi du 25 mars 1841 sur la compétence civile porte :

« Art. 1^{er}. — Les juges de paix connaissent de toutes actions purement personnelles ou mobilières, sans appel jusqu'à la valeur de 100 francs, et à charge d'appel jusqu'à la valeur de 200 francs. Le titre 1^{er} du livre préliminaire du nouveau code de procédure civile, promulgué le 25 mars 1876, augmente la compétence des

juges de paix. Aux termes de l'article 2 de ce nouveau code « Les juges de paix connaissent de toutes les actions civiles, en dernier ressort, jusqu'à la valeur de 100 francs, et en premier ressort, jusqu'à la valeur de 300 francs. »

Voici le nombre des contestations portées devant les juges de paix, pendant les années judiciaires 1853-1856 à 1875-1876 :

ANNÉES.	AFFAIRES TERMINÉES après			
	CITATION.		COMPARUTION VOLONTAIRE.	
	PAR JUGEMENT.	A L'AMiable.	PAR JUGEMENT.	A L'AMiable.
1853-1856	7,788	5,249	581	19,752
1856-1857	7,795	5,176	593	19,793
1857-1858	6,975	5,415	514	18,312
1858-1859	7,007	5,090	444	18,434
1859-1860	7,310	5,281	561	19,199
1860-1861	7,917	5,405	406	19,844
1861-1862	8,648	5,509	596	20,044
1862-1863	8,803	5,481	552	20,813
1863-1864	8,565	5,726	432	21,096
1864-1865	8,301	5,878	436	21,571
1865-1866	8,656	5,751	407	22,494
1866-1867	8,786	6,438	311	22,543
1867-1868	9,725	6,491	263	23,181
1868-1869	10,076	6,291	260	23,984
1869-1870	8,945	5,980	193	22,234
1870-1871	10,173	5,690	229	24,086
1871-1872	10,187	6,136	244	23,749
1872-1873	9,503	6,277	482	25,755
1873-1874	10,113	5,994	286	24,916
1874-1875	9,896	6,296	304	26,159
1875-1876	10,983	6,148	217	28,258

I. — Affaires de la compétence des juges de paix.

NATURE DES FAITS.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
Nombre total des affaires sur citation		14,940	16,323	15,780	16,107	16,192	17,134
Affaires sur citation.	Actions possessoires	708	655	701	712	740	720
	Bornage	179	201	190	204	210	226
	Plantation d'arbres, de haies	70	83	64	76	83	86
	Construction contre un mur mitoyen	70	98	67	90	116	150
	Dommages aux champs, fruits et récoltes	354	355	337	365	402	412
	Élagage d'arbres et de haies	50	43	38	65	51	52
	Curage de fossés et de canaux	47	46	18	8	7	18
	Résolution de bail, expulsion	1,935	2,133	2,253	2,353	2,158	2,148
	Paiement de loyers ou fermages	2,158	2,670	2,604	2,527	2,614	2,619
	Réparations locatives ou indemnités pour dégradation, non jouissance	363	557	576	673	698	792
	Saisies-gageries	28	30	18	24	30	32
	Saisies sur débiteurs forains	2	5	4	2	2	6
	Payements d'intérêts et de rentes	178	215	154	171	152	139
	Engagements entre maîtres et domestiques ou gens de service	546	638	843	805	901	963
	Réparations civiles pour injures, rixes ou voies de fait	408	387	448	470	405	433
	Autres matières	7,855	8,327	7,495	7,562	7,623	8,333
	Nombre de ces affaires terminées						
	à l'amiable et sans jugement ou restées sans suite connue	5,872	6,136	6,277	5,994	6,296	6,148
	par jugement en dernier ressort	6,278	7,212	6,705	7,034	6,966	7,563
	Id. à charge d'appel	2,789	2,975	2,798	3,079	2,930	3,420
Affaires sur comparution volontaire, terminées	Nombre des jugements au fond, contradictoires	5,322	6,245	5,922	6,058	6,210	6,981
	Id. id. par défaut	3,572	3,776	3,392	3,896	3,468	3,808
	Id. d'incompétence	173	166	189	150	218	194
Affaires sur comparution volontaire, terminées	par jugement (art. 7 du Code de procédure civile) en matière de la compétence des juges de paix	240	432	96	175	216	142
	excédant leur compétence	93	112	86	111	85	75
	à l'amiable et sans jugement ou restées sans suite connue	22,205	23,749	25,755	24,916	26,159	28,258

II. — Actes d'instruction et de procédure.

NATURE DES ACTES D'INSTRUCTION ET DE PROCÉDURE.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.	
Jugements rendus avant de statuer au fond		2,098	2,263	2,208	2,390	2,173	2,718	
Autorisations de plaider sans frais	en dernier ressort.	Accordées	239	251	250	234	215	227
		Rejetées	30	18	20	16	29	25
	à charge d'appel. .	Accordées	53	57	62	68	50	59
		Rejetées	10	6	9	9	8	9
Enquêtes ordonnées par les juges de paix, et reçues	par procès-verbal .	Directes	511	531	617	635	663	724
		Contraires	336	353	375	401	433	470
	sans procès-verbal.	Directes	763	867	832	921	892	931
		Contraires	410	442	434	465	447	538
Nombre de témoins entendus.		5,666	5,940	5,945	6,495	6,912	7,139	
Expertises . . .	suivant procès-verbal	77	123	133	152	173	232	
	sans procès-verbal	112	159	211	221	267	323	
Visites des lieux.		315	432	437	434	484	518	
Serment en matière	contentieuse. . . .	Déferé d'office.	219	304	232	282	272	283
		Déferé par la partie.	366	316	350	362	404	394
		Référé.	13	29	3	5	23	7
	de conciliation. . .	Prestation de serment déferé. . .	50	56	58	51	65	50
		Refus de prêter le serment déferé.	5	3	5	7	4	4
Enquêtes par délégation des tribunaux. .	Nombre des enquêtes.	43	41	30	42	64	51	
	Nombre des témoins entendus. . .	322	287	306	266	518	399	
Récusations. . .	suivies de l'acquiescement du juge	"	"	"	"	"	"	
	renvoyées au tribunal	1	1	3	"	"	3	

JURIDICTION GRACIEUSE. — En dehors de leurs attributions en matière litigieuse, les juges de paix sont revêtus d'une espèce de magistrature de famille, et chargés par la loi de convoquer et de présider les conseils de famille, de recevoir les actes d'adoption et d'émancipation, d'assister à la vente et au partage des biens des mineurs, etc. Ils procèdent, en outre, en quelque sorte en qualité d'officiers publics, à un grand nombre d'autres actes dont le relevé suivant contient l'énumération :

Jurisdiction gracieuse.

NATURE DES ACTES.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.			
Nombre total des conseils de famille.		13,794	13,817	14,747	14,881	15,621	16,190			
Conseils de famille	pour	de tuteurs.	2,375	2,671	2,539	2,433	2,633	2,718		
		la nomination	{	de subrogés tuteurs	8,796	10,096	9,282	9,382	9,920	10,283
		de curateurs		158	186	173	173	174	206	
		l'émancipation de mineurs		118	134	125	144	143	183	
		la destitution de tuteurs	25	31	26	28	22	26		
	composés	autres délibérations ou avis.	2,321	2,699	2,602	2,721	2,729	2,774		
		de parents de mineurs	7,794	8,818	8,231	8,093	8,192	8,657		
		de parents et amis	5,630	6,425	6,133	6,389	6,675	7,064		
		d'amis seulement	367	574	383	399	454	469		
		Actes	de tutelle officieuse	26	7	7	4	1	2	
d'adoption	16		29	20	26	20	27			
d'émancipation accordée par le père ou la mère	231		284	264	285	310	349			
de notoriété	485		507	436	553	513	570			
Scellés.	Appositions.	1,108	1,080	1,049	1,071	1,080	1,279			
	Levées	1,096	1,079	1,083	1,073	1,118	1,293			
	Reférés sur oppositions aux scellés	30	52	34	54	53	64			
	Présentations de testaments trouvés lors de la levée des scellés.	69	88	89	67	90	86			
Ventes de biens	de mineurs	2,977	3,618	3,439	3,335	3,369	3,993			
	d'interdits	30	44	42	36	45	47			
	de faillis.	130	54	34	34	37	31			
	sur expropriation forcée	48	211	149	158	171	177			
	de successions vacantes ou bénéficiaires	56	37	38	50	44	59			
Partages et liquidations.		2,201	2,576	2,580	2,707	2,625	2,771			
Déclarations d'incendie.		198	103	134	169	113	134			
Autres actes de toute nature.		1,077	1,378	1,039	1,189	1,279	1,309			
Ventes mobilières faites par les greffiers		1,850	1,721	1,692	1,674	1,573	1,745			

RÉCAPITULATION. — Nous ferons suivre l'aperçu général des travaux des juges de paix en matière civile, d'un relevé comparatif par canton, comprenant les affaires portées au bureau de conciliation, les affaires jugées ou terminées à l'amiable sur citation, et les principaux actes de la juridiction gracieuse, tels que : conseils de famille, appositions de scellés, et ventes de biens de mineurs. — Ce relevé embrasse la période de 1871-1872 à 1875-1876.

CANTONS.	1871-1872 à 1875-1876.						
	BUREAU DE CONCILIATION.		JURIDICTION CONTENTIEUSE.		JURIDICTION GRACIEUSE.		
	Affaires		Affaires				
	conciliées.	non conciliées.	jugées.	terminées à l'amiable après citation.	Conseils de famille.	Appositions de scellés.	Ventes de biens de mineurs.
Bruxelles, 1 ^{er} canton	93	181	1,826	211	817	128	153
Id. 2 ^e canton	258	818	4,152	1,249	947	125	128
Assche	»	41	483	56	578	40	86
Hal	28	49	410	217	681	6	188
Ixelles	74	363	1,117	540	1,027	65	251
Lennik-St-Quentin	411	66	491	25	561	55	89
Molenbeek-St-Jean	357	311	1,819	563	1,339	143	131
Saint-Josse-ten-Noode	339	555	2,693	1,522	1,721	287	216
Vilvorde	48	55	212	48	573	49	107
Wolverthem	47	51	88	112	636	47	91
TOTAUX	1,355	2,469	9,391	4,513	8,889	885	1,173
Louvain	160	181	359	755	1,180	43	312
Aerschot	45	36	50	91	475	9	71
Diest	42	68	212	68	358	46	82
Glabbeek	45	20	23	108	250	3	56
Haccht	37	27	26	92	418	4	89
Léau	42	29	56	78	196	10	57
Tirlemont	91	65	88	112	350	30	135
TOTAUX	132	429	811	1,607	3,227	139	805
Nivelles	42	92	116	189	713	29	186
Genappe	102	21	17	101	318	13	118
Jodoigne	28	55	28	110	517	12	211
Perwez	83	57	157	116	430	19	143
Wavre	61	100	319	129	897	51	298
TOTAUX	289	325	727	618	2,875	127	956
Anvers, 1 ^{er} canton	81	381	1,190	1,512	1,197	81	267
Id. 2 ^e canton	5	443	1,121	1,190	998	120	187
Brecht	7	7	9	13	302	7	69
Contich	21	42	72	39	560	27	77
Eeckeren	3	28	89	49	371	10	82
Santhoven	23	31	30	30	375	11	62
Wilryck	»	2	6	»	31	4	11
Boom	2	6	22	39	217	8	25
TOTAUX	142	943	2,539	2,878	4,051	271	780

CANTONS.	1871-1872 à 1875-1876.						
	BUREAU DE CONCILIATION.		JURIDICTION CONTENTIEUSE.		JURIDICTION GRACIEUSE.		
	Affaires		Affaires				
	conciliées.	non conciliées.	jugées.	terminées à l'amiable après citation.	Conseils de famille.	Appositions de scellés.	Ventes de biens de mineurs.
Malines, 1 ^{er} et 2 ^e cantons	222	168	290	36	911	95	230
Duffel	9	8	87	47	353	17	32
Heyst-op-den-Berg	4	15	93	99	403	27	47
Lierre	»	21	80	15	532	28	31
Puers	2	20	59	39	417	13	67
TOTAUX	237	232	609	236	2,616	180	410
Turnhout	2	8	31	10	228	11	53
Arendonck	7	5	11	16	271	4	47
Herenthals	6	11	66	32	399	5	103
Hoogstraeten	2	5	5	1	186	»	39
Moll	31	37	172	61	393	12	109
Westerloo	12	17	162	42	315	5	80
TOTAUX	63	83	450	165	1,822	40	431
Mons	40	197	791	150	536	80	201
Boussu	49	171	1,362	733	797	98	282
Chièvres	260	139	31	221	221	35	63
Dour	63	78	467	526	559	11	118
Enghien	35	46	46	73	313	26	71
Lens	15	48	81	116	277	53	93
Pâturages	1	128	716	393	817	17	231
Rœulx	40	131	421	670	477	21	165
Soignies	17	56	109	167	375	51	101
TOTAUX	430	997	4,063	3,351	4,105	398	1,360
Charleroy	499	776	3,002	502	1,687	23	428
Beaumont	79	86	151	49	208	22	60
Binche	67	157	569	815	659	39	61
Châtelet	31	135	1,002	162	391	17	131
Chimay	18	93	333	451	230	17	85
Fontaine-l'Évêque	60	187	1,297	531	800	17	299
Gosselies	48	173	381	198	621	22	198
Merbes-le-Château	6	28	100	133	260	32	60
Senefte	28	97	356	172	596	22	166
Thuin	28	41	271	1	265	22	123
TOTAUX	861	1,776	7,168	2,739	5,729	233	1,611

CANTONS.	1871-1872 à 1873-1876.						
	BUREAU DE CONCILIATION.		JURIDICTION CONTENTIEUSE.		JURIDICTION GRACIEUSE.		
	Affaires		Affaires				
	conciliées.	non conciliées.	jugées.	terminées à l'amiable après citation.	Conseils de famille.	Appositions de scellés.	Ventes de biens de mineurs.
Tournay	42	86	159	257	517	85	98
Antoing	22	48	88	121	311	47	60
Ath.	10	38	90	82	338	35	68
Celles.	7	33	54	45	169	17	23
Flobecq	2	28	173	31	243	19	49
Frasnes	30	22	81	44	288	31	49
Lessines	56	45	54	98	189	26	67
Leuze	44	39	98	23	292	54	80
Peruwelz.	11	51	153	58	299	57	79
Quevaucamps	78	58	124	65	350	28	74
Templeuve	19	11	49	65	168	9	75
TOTAUX.	281	439	1,122	889	3,164	378	722
Gand, 1 ^{er} canton.	419	173	510	339	965	158	98
Id., 2 ^e id.	53	157	564	273	708	139	102
Assenede.	24	39	32	40	307	7	40
Caprycke.	29	31	9	18	260	7	22
Cruyshautem	28	12	109	39	276	34	26
Deynze	3	20	53	27	322	6	19
Eecloo.	"	17	63	45	469	25	44
Evergem.	4	22	97	54	368	30	25
Loochrissy	11	36	71	80	287	24	57
Nazareth.	6	13	33	55	247	15	25
Nevelo.	10	9	26	27	326	20	27
Oosterzele.	7	25	80	46	349	44	66
Somergem	5	12	53	55	248	18	26
Waeschoot.	"	9	23	9	195	42	13
TOTAUX.	399	575	1,753	1,107	5,327	536	590
Audenarde	5	37	127	130	268	9	98
Grammont	17	64	126	136	332	43	70
Herzele	55	42	65	76	324	11	53
Hoorbeke-Ste-Marie.	42	60	58	116	248	12	63
Nederbrakel.	4	30	44	93	234	40	38
Ninove.	256	110	104	29	367	45	74
Renaix.	10	50	95	55	452	42	32
Sottegem.	7	25	106	50	205	27	54
TOTAUX.	396	548	722	685	2,130	469	482

CANTONS.	1871-1872 à 1873-1876.						
	BUREAU DE CONCILIATION.		JURIDICTION CONTENTIEUSE.		JURIDICTION GRACIEUSE.		
	Affaires		Affaires				
	conciliées.	non conciliées.	jugées.	terminées à l'amiable après citation.	Conseils de famille.	Appositions de scellés.	Ventes de biens de mineurs.
Termonde	37	66	125	81	386	66	70
Atost	31	160	299	181	1,101	47	39
Beveren	21	17	46	59	526	23	62
Hamme	12	19	105	32	440	8	42
Lokeren	1	20	63	34	447	10	39
Saint-Gilles.	25	15	110	53	452	16	77
Saint-Nicolas	39	40	110	57	705	22	61
Tamise.	5	23	63	54	467	19	35
Wetteren.	42	38	114	40	481	25	64
Zele.	7	20	56	40	495	13	40
TOTAUX.	220	418	1,091	604	5,700	249	517
Bruges, 1 ^{er} canton	162	148	329	152	436	76	60
Id., 2 ^e id.	55	129	249	135	461	44	63
Id., 3 ^e id.	20	69	101	35	268	30	42
Ardeye.	25	32	34	19	114	9	16
Ghistelles.	"	29	27	24	259	34	47
Ostende	117	105	160	236	496	26	34
Ruyssedele.	5	9	35	15	177	7	13
Thielt	7	16	74	55	136	31	15
Thourout.	10	32	128	60	388	20	58
TOTAUX.	401	569	1,437	728	2,432	274	348
Courtrai, 1 ^{er} canton	16	58	165	107	278	44	59
Id., 2 ^e id.	1	67	237	78	336	44	54
Avolghem.	1	17	38	13	95	11	24
Harlebeke	4	10	95	66	139	10	2
Iseghem.	7	11	31	14	131	12	24
Menin.	3	45	219	72	222	25	47
Meulebeke	"	6	37	12	145	5	24
Moorscele	4	27	70	62	98	6	16
Oostroosbeke	2	7	24	19	135	11	10
Roulers	25	86	162	47	192	17	48
TOTAUX.	63	334	1,078	487	1,744	182	395

CANTONS.	1871-1872 à 1875-1876.						
	BUREAU DE CONCILIATION.		JURIDICTION CONTENTIEUSE.		JURIDICTION GRACIEUSE.		
	Affaires		Affaires				
	conciliées.	non conciliées.	jugées.	terminées à l'amiable après citation.	Conseils de famille.	Appositions de scellés.	Ventes de biens de mineurs.
Furnes.	20	31	42	35	292	42	59
Dixmude.	22	51	49	28	303	22	47
Haringhe.	10	20	41	13	245	40	42
Nieuport.	9	24	56	27	183	17	34
TOTAUX.	61	126	488	403	1,023	121	182
Ypres, 1 ^{er} canton	"	25	63	40	142	15	33
Id., 2 ^e id.	3	45	113	58	260	21	45
Hoogbiede	35	12	54	51	145	9	25
Messines.	18	50	110	116	386	42	35
Passchendaele.	2	40	77	40	166	"	17
Peperinghe.	9	24	59	56	190	9	52
Wervicq	33	26	86	16	203	13	46
TOTAUX.	100	192	562	317	1,192	109	223
Liège, 1 ^{er} canton	30	264	1,519	497	902	121	352
Id., 2 ^e id.	263	1,077	2,010	1,041	1,094	213	288
Dalhem	31	62	119	48	229	17	53
Fexhe-Slins.	38	45	134	113	271	43	85
Fléron.	62	108	256	93	282	17	100
Hollogne-aux-Pierres.	168	130	638	222	604	15	222
Louveigné	36	51	88	48	186	10	40
Seraing	1	160	1,408	498	632	61	195
Waremmé	42	26	33	79	141	5	50
TOTAUX.	611	1,923	6,205	2,339	4,311	472	1,385
Huy.	"	131	273	26	388	23	189
Avennes.	89	53	59	38	315	9	107
Bodegnée.	44	32	42	47	158	12	62
Ferrières.	43	36	122	32	81	2	10
Héron.	15	32	103	23	150	6	43
Landen	43	52	48	86	216	6	77
Nandrin	6	61	141	54	163	10	68
TOTAUX.	210	397	788	306	1,501	68	556

CANTONS.	1871-1872 à 1875-1876.						
	BUREAU DE CONCILIATION.		JURIDICTION CONTENTIEUSE.		JURIDICTION GRACIEUSE.		
	Affaires		Affaires		Conseils de famille.	Appositions de scellés.	Ventes de biens de mineurs.
	conciliées.	non conciliées.	jugées.	terminées à l'amiable après citation.			
Verviers.	137	322	219	246	450	41	147
Aubel	35	63	97	48	155	26	62
Herve.	75	67	69	49	178	13	46
Limbourg.	51	123	124	102	469	6	64
Spa.	42	91	219	167	364	14	94
Stavelot	37	54	175	296	168	2	68
Dison	46	98	145	55	230	9	52
TOTAUX. . .	393	818	1,078	963	1,714	111	333
Tongres.	77	141	161	473	344	28	99
Bilsen.	194	32	74	215	385	5	65
Brée.	10	10	34	33	175	2	27
Looz	86	61	121	128	262	7	95
Maeseyck.	71	98	171	69	356	20	38
Mechelen.	37	69	184	73	145	9	55
Sichen-Sussen-et-Boisré	67	56	64	48	191	10	38
TOTAUX. . .	542	467	842	1,039	1,855	81	417
Hasselt	8	46	71	70	175	24	136
Achel	8	9	14	25	148	"	29
Beeringen	30	23	64	72	342	5	90
Herck la-Ville.	46	41	73	90	367	7	122
Peer.	74	38	48	68	265	5	44
Saint-Trond	15	71	162	184	396	13	154
TOTAUX. . .	151	228	532	509	2,193	84	575
Arlon	58	112	118	104	367	13	117
Étalle.	33	79	224	265	335	32	127
Fauvillers	2	32	156	28	147	6	36
Florenville	30	100	521	290	245	15	76
Messancy.	5	25	125	220	317	12	86
Virton.	45	112	456	380	457	30	183
TOTAUX. . .	143	460	1,600	1,287	1,838	108	625

RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENT.		MOYENNE ANNUELLE.						
		BUREAU DE CONCILIATION.		JURIDICTION CONTENTIEUSE.		JURIDICTION GRACIEUSE.		
		Affaires		Affaires				
		conciliées.	non conciliées.	jugées.	terminées à l'amiable après citation.	Conseils de famille.	Appositions de scellés.	Ventes de biens de mineurs.
1850-1851 à 1855-1856.								
Ressorts de	Bruxelles	624	725	2,809	2,239	5,689	483	1,115
	Gand	174	315	1,664	797	3,383	283	538
	Liège	4,227	4,142	3,028	1,839	3,552	224	870
	TOTAUX	2,075	2,182	7,501	4,875	12,624	990	2,523
1856-1857 à 1860-1861.								
Ressorts de	Bruxelles	724	930	3,116	2,406	5,891	511	1,205
	Gand	469	358	1,355	807	3,230	313	482
	Liège	4,082	4,158	2,930	2,060	3,160	244	939
	TOTAUX	4,975	2,446	7,401	5,273	12,281	1,095	2,626
1861-1862 à 1865-1866.								
Ressorts de	Bruxelles	714	1,042	3,754	2,728	6,114	517	1,321
	Gand	485	367	1,323	738	3,312	304	465
	Liège	4,057	4,428	3,543	2,236	3,364	237	1,003
	TOTAUX	4,956	2,837	8,620	5,702	12,820	1,058	2,792
1866-1867 à 1870-1871.								
Ressorts de	Bruxelles	799	4,183	4,554	3,072	6,879	580	1,493
	Gand	243	453	1,268	732	3,923	326	486
	Liège	743	4,484	3,655	2,239	3,967	252	1,190
	TOTAUX	4,787	3,120	9,477	6,043	14,769	1,158	3,169
1871-1872 à 1875-1876.								
Ressorts de	Bruxelles	819	4,542	5,443	3,411	7,354	530	1,710
	Gand	368	526	1,306	812	3,969	328	530
	Liège	790	4,398	3,387	4,947	4,128	254	1,297
	TOTAUX	1,977	3,466	40,136	6,470	45,451	1,112	3,537

Tribunaux de première instance.

Il y a un tribunal de première instance dans chaque arrondissement judiciaire.

Ces juridictions, indépendamment des attributions en matière civile que la loi leur confère, font les fonctions de tribunaux correctionnels et jugent, sans ministère public, les affaires commerciales, lorsqu'il n'y a pas dans l'arrondissement un tribunal spécial de commerce.

Le personnel des tribunaux de première instance du royaume était composé, en 1876, de la manière suivante :

TRIBUNAUX.	Présidents.	Vice-présidents.	Juges.	Juges d'instruction.	Procureurs du Roi.	Substituts.	Greffiers.	Commis-greffiers.
Bruxelles	1	5	18	6	1	8	1	16
Anvers	1	1	8	3	1	3	1	7
Gand	1	1	6	2	1	2	1	5
Liège	1	2	8	2	1	3	1	6
Mons	1	1	6	2	1	3	1	6
Tournay	1	1	5	1	1	2	1	3
Charleroy	1	2	9	3	1	3	1	7
Nivelles	1	1	5	1	1	2	1	3
Bruges	1	1	5	2	1	2	1	4
Courtrai	1	1	5	2	1	2	1	3
Louvain	1	1	5	2	1	2	1	4
Namur	1	1	5	1	1	2	1	3
Dinant	1	1	5	1	1	2	1	3
Arlon	1	»	3	1	1	1	1	2
Termonde	1	1	5	2	1	2	1	4
Verviers	1	1	5	2	1	2	1	3
Tongres	1	»	3	1	1	1	1	2
Audenarde	1	»	3	1	1	1	1	2
Purnes	1	»	2	1	1	1	1	2
Hasselt	1	»	3	1	1	1	1	2
Huy	1	»	3	1	1	1	1	2
Malines	1	»	3	1	1	1	1	2
Marche	1	»	2	1	1	1	1	4
Neufchâteau	1	»	2	1	1	1	1	4
Turnhout	1	»	2	1	1	1	1	2
Ypres	1	»	3	1	1	1	1	3

COMPÉTENCE. — Aux termes de l'article 14 de la loi du 25 mars 1844, sur la compétence en matière civile, les tribunaux de première instance connaissent en dernier ressort des actions personnelles ou mobilières jusqu'à la valeur de 2,000 francs en principal, et des actions réelles immobilières jusqu'à 75 francs de revenu, déterminé soit en rente, soit par prix de bail. Ce taux est porté à 2,500 francs par le nouveau code de procédure civile du 25 mars 1876.

Afin de fixer le taux de la compétence en premier et en dernier ressort, la loi détermine certaines bases d'évaluation, et lorsque l'objet de la demande est indéterminé, elle exige que l'évaluation soit faite par les parties, sous peine de radiation du rôle.

Les tribunaux de première instance connaissent en degré d'appel des jugements rendus par les juges de paix en premier ressort.

Le nombre des affaires inscrites aux rôles des tribunaux de première instance du royaume a été :

1856-1857	5,357
1857-1858	4,994
1858-1859	4,878
1859-1860	5,293
1860-1861	5,468
1861-1862	5,924
1862-1863	5,739
1863-1864	6,156
1864-1865	6,140
1865-1866	6,557
1866-1867	6,675
1867-1868	6,635
1868-1869	6,925
1869-1870	6,890
1870-1871	6,604
1871-1872	7,365
1872-1873	7,554
1873-1874	7,723
1874-1875	8,625
1875-1876	8,733

A la fin de l'année judiciaire 1870-1871, les tribunaux restaient saisis de 4,510 affaires; le tableau suivant indique le nombre des causes introduites annuellement devant chaque tribunal, depuis cette époque jusqu'en 1875-1876.

Nous ajouterons à cet aperçu :

1° Le relevé des affaires terminées pendant la même période quinquennale, avec l'indication de la situation de chaque tribunal à la fin de l'année judiciaire 1875-1876;

2° L'aperçu général par année des causes introduites, terminées et restant à juger;

3° L'état des jugements au fond, classés sous le rapport de la nature des contestations;

4° L'état des jugements rendus avant de statuer au fond, et des actes d'instruction préparatoire.

Causes nouvelles introduites pendant les années judiciaires 1871-1872 à 1875-1876.

ARRONDISSEMENTS.	CAUSES introduites. — MOYENNE de 1861-1862 à 1870-1871.	CAUSES civiles pendantes à la fin de 1870-1871.	CAUSES NOUVELLES.				
			1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
Bruxelles	1,166	1,056	1,587	1,779	1,531	2,107	2,113
Louvain	169	90	148	155	118	180	201
Nivelles	226	106	232	212	262	261	278
Anvers	398	119	431	436	493	511	650
Malines	81	39	106	79	100	113	119
Turnhout	39	13	31	28	42	44	39
Mons	365	399	359	401	382	443	388
Charleroy	515	285	598	618	632	673	711
Tournay	218	218	291	278	311	286	333
Gand	235	36	383	339	358	316	350
Audenarde	121	81	112	132	111	111	111
Termonde	121	40	123	166	266	231	282
Bruges	171	26	231	266	274	275	303
Courtrai	105	121	111	119	113	157	153
Furnes	81	68	80	70	59	56	83
Ypres	75	18	58	79	88	91	69
Liège	687	525	777	668	678	829	810
Huy	138	109	113	167	178	171	121
Verviers	201	91	219	219	290	263	270
Tongres	131	23	115	118	163	137	111
Hasselt	100	6	101	92	111	107	113
Arlon	118	16	151	188	188	215	192
Marche	123	26	106	122	153	165	111
Neufchâteau	100	15	71	88	103	90	93
Namur	112	187	397	400	338	396	406
Dinant	268	131	302	215	282	279	217
TOTAUX . . .	6,121	4,510	7,365	7,551	7,723	8,625	8,753

Causes civiles terminées.

ARRONDISSEMENTS.	1871-1872 à 1875-1876.								Causés restant à juger à la fin de l'année judiciaire 1875-1876.
	PAR JUGEMENTS					Par désistement, transaction ou radiation demandée par les parties.	Par radiation ordonnée d'office.	TOTAL.	
	CONTRADICTOIRES.			Par défaut non suivi d'opposition dans l'année.	TOTAL.				
	Sur plaidoiries.	Sur simples conclusions.	Sur instruction par écrit.						
Bruxelles	3,826	681	3	1,739	6,219	1,780	816	8,845	1,796
Louvain.	267	56	1	206	530	329	»	859	108
Nivelles.	696	»	»	339	1,035	120	414	1,569	121
Anvers	769	227	»	571	1,567	1,184	»	2,751	250
Malines.	155	19	»	117	321	70	122	513	72
Turnhout	71	11	»	47	132	52	»	181	20
Mons.	513	131	»	451	1,128	489	261	1,878	529
Charleroy	821	326	»	1,161	2,311	676	33	3,040	628
Tournay.	619	8	1	251	912	136	11	1,362	369
Gand.	613	560	3	305	1,481	631	28	2,140	16
Audenarde.	218	87	»	158	463	432	116	711	72
Termonde.	698	»	»	208	906	201	»	1,110	19
Bruges	407	198	»	283	888	398	65	1,351	31
Courtrai.	332	10	»	120	462	177	49	688	181
Furnes	47	121	»	121	292	79	1	372	16
Ypres.	110	55	»	90	285	129	»	411	20
Liège.	1,222	111	»	967	2,633	1,091	23	3,750	583
Huy	226	93	»	237	556	105	11	672	213
Verviers.	332	156	»	388	876	352	36	1,264	193
Tongres.	187	123	»	218	528	171	8	707	21
Hasselt.	137	81	2	177	400	135	101	636	28
Arlon.	128	61	»	272	761	165	16	915	85
Marche.	209	71	»	279	559	103	27	691	11
Neufchâteau.	111	15	»	113	299	91	137	530	5
Namur	380	335	»	711	1,459	167	2	1,928	227
Dinant	387	70	»	519	1,006	390	7	1,403	107
TOTAUX. . .	13,871	1,011	10	10,117	28,012	9,961	2,307	40,313	5,873

Aperçu général des causes civiles introduites, terminées et restant à juger.

NATURE DES CAUSES.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
Causés à juger.	Pendantes au commencement de l'année judiciaire . . .	4,320	4,510	4,384	4,457	5,255	5,698
	Anciennes. { Réinscrites aux rôles après en avoir été rayées comme terminées . . .	461	471	473	384	217	288
	{ Sur opposition à des jugements par défaut rendus l'année précédente . . .	43	38	46	119	129	61
	Nouvelles introduites pendant l'année judiciaire . . .	6,424	7,365	7,554	7,723	8,625	8,753
TOTALS . . .		10,918	12,084	12,157	12,683	14,256	14,800
Causés terminées.	Par jugements. { Sur plaidoiries . . .	2,437	2,611	2,787	2,551	3,055	2,867
	{ Contradictoires. { Sur simples conclusions . . .	604	759	802	753	832	868
	{ Sur instruction par écrit . . .	25	2	4	»	»	4
	Par défaut, non suivis d'opposition dans l'année . . .	1,767	2,185	1,899	1,912	4,990	2,131
TOTALS . . .		4,533	5,557	5,492	5,216	5,877	5,870
Par désistement, transaction ou radiation demandée par les parties . .		1,799	1,739	1,850	1,916	2,162	2,263
Par radiation ordonnée d'office . . .		279	404	354	236	519	794
TOTALS . . .		6,611	7,700	7,700	7,428	8,558	8,927
Causés restant à juger.	Inscrites au rôle depuis. { Moins de trois mois . . .	982	1,044	1,203	1,630	1,447	1,383
	{ Trois mois . . .	782	978	806	1,156	1,219	1,172
	{ Six mois . . .	664	800	745	752	1,130	1,124
	{ Un an et plus . . .	1,909	1,562	1,703	1,721	4,872	2,194
TOTALS . . .		4,337	4,384	4,457	5,255	5,698	5,873

Nature des affaires civiles terminées par jugement.

NATURE DES JUGEMENTS.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
Nombre total des affaires terminées par jugements . . .		4,533	5,557	5,492	5,216	5,877	5,870
Jugements déclaratifs d'incompétence . . .		17	28	13	19	15	16
Jugements statuant au fond, en matière de	Divorce. { Admis . . .	62	113	115	144	122	135
	{ Rejeté . . .	9	13	7	9	12	9
	Séparation de corps. { Admise . . .	45	49	58	57	66	65
	{ Rejetée . . .	6	5	4	6	6	8
Interdiction.	Admise . . .	81	83	83	115	89	100
	Rejetée . . .	5	4	4	4	2	3
	Rejetée, mais avec nomination d'un conseil . . .	48	36	56	43	20	16
Questions d'état . . .		1	»	2	»	»	»
Tutelle . . .		1	»	5	»	4	4
Absence . . .		1	3	»	»	»	»

Nature des affaires civiles terminées par jugement (suite).

NATURE DES JUGEMENTS.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
Jugements statuant au fond, en matière de	Contredits d'ordre . . .	12	10	11	34	7	6
	Adjudications sur expropriation forcée . . .	4	»	»	3	»	»
	Poursuites exercées civillement par le ministère public, contre des { Notaires . . .	7	3	2	1	3	2
	{ Officiers de l'état civil . . .	4	2	3	6	7	7
Appels de jugements de justice de paix.	Confirmés . . .	71	87	48	81	82	71
	Infirmés en tout ou en partie . . .	66	64	60	82	85	71
Enregistrement ou autres droits fiscaux . . .		19	20	16	14	5	2
Mines . . .		7	6	4	7	1	4
Expropriation pour cause d'utilité publique, à la requête	de l'Etat, de la province ou de la commune . . .	331	369	474	303	617	568
	d'une compagnie ou de particuliers concess. . .	30	13	7	6	2	8
En toutes autres matières . . .		3,731	4,652	4,520	4,342	4,735	4,775

Etat des jugements rendus avant de statuer au fond et actes d'instruction préparatoire.

NATURE DES JUGEMENTS.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
Nombre total des jugements . . .		6,613	8,516	8,466	8,339	9,034	9,520
Nombre des jugements.	Déclaratifs d'incompétence . . .	17	28	13	19	15	16
	Statuant au fond . . .	4,516	5,529	5,379	5,229	5,862	5,854
	Avant de statuer au fond . . .	2,180	2,959	3,074	3,091	3,157	3,650
Jugements rendus avant de statuer au fond.	Sur exception d'incompétence rejetée . . .	15	16	18	17	16	15
	Sur autres exceptions ou incidents décidés séparément du fond . .	205	260	236	216	258	255
	Préparations ou interlocutoires . . .	2,260	2,683	2,820	2,858	2,883	3,370
	Contradictoires. { Sur plaidoiries . . .	1,063	1,087	1,252	1,206	1,397	1,523
Par défaut.	{ Sur simples conclusions . . .	1,117	1,351	1,183	1,399	1,326	1,429
	{ Sur instruction par écrit . . .	4	»	1	»	»	3
	Sur requête . . .	131	278	467	283	211	460
Nombre des oppositions à des jugements par défaut, rendus pendant l'année . .		72	93	71	109	111	87
Nombre total des serments prêtés à l'audience . . .		100	106	108	102	150	101
Serments prêtés à l'audience.	Déférés par l'une des parties à l'autre . . .	68	79	76	85	64	88
	Reférés . . .	9	19	7	»	77	1
	Déférés d'office. { Sur le montant de la demande . . .	13	8	13	16	6	7
Enquêtes.	{ Sur toute autre question . . .	10	»	12	1	3	5
	Sommaires . . .	130	110	163	192	180	159
Devant juges-commissaires.	Directes . . .	186	163	232	204	231	254
	Contraires . . .	123	101	157	137	174	170
Interrogatoires sur faits et articles . . .		116	98	101	118	116	116

JURIDICTION GRACIEUSE DES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE. — Indépendamment des affaires contentieuses soumises à la décision des tribunaux de première instance, ceux-ci exercent une espèce de juridiction gracieuse, en statuant sur un certain nombre d'actes qui intéressent l'état-civil des citoyens ou des familles, et que, par ce motif, la loi a cru devoir soumettre à leur contrôle; tels sont les rectifications des actes de l'état-civil (Code civil, art. 99; Code de procédure, art. 835), les actes de notoriété (Code civil, art. 71), les délibérations des conseils de famille qui ont le plus d'importance,

notamment celles qui concernent l'aliénation des biens des mineurs. (Code civil, art. 448, 458, 483 et 511.)

Le tableau suivant fait connaître, à partir de l'année 1861-1862, les principaux actes de la juridiction gracieuse des tribunaux de première instance.

Nous y avons ajouté le nombre des référés soumis au jugement du président (art. 806 et suiv. du Code de procédure; art. 845, 921 et 944 du même Code), ainsi que le nombre de jugements arbitraux rendus exécutoires par ordonnances du même magistrat (art. 1020).

Actes de juridiction gracieuse. — Référés. — Jugements arbitraux.

ANNÉES JUDICIAIRES.	RECTIFICATIONS D'ACTES de L'ÉTAT CIVIL.	HOMOLOGATIONS			VENTES DE BIENS DE MINEURS.	PRO DEO		RÉFÉRÉS jugés		ORDONNANCES D'EXÉCUTUM de jugements arbitraux	
		D'ACTES de NOTORIÉTÉ.	DE DÉLIBÉRATIONS DE CONSEILS DE FAMILLE			accordés.	rejetés.	contra- dictoirement.	par défaut.	en matière civile.	en matière com- merciale.
			relatives à l'aliénation de biens de mineurs.	concernant tous autres objets.							
1861-1862	373	147	378	120	2,162	405	59	264	188	17	20
1862-1863	352	177	452	133	2,011	365	45	237	181	15	18
1863-1864	365	224	464	116	2,115	312	52	252	196	16	15
1864-1865	373	181	433	166	2,176	368	76	289	242	27	27
1865-1866	410	166	494	190	2,255	371	105	310	273	20	27
Ressorts de { Bruxelles.	891	330	901	343	4,964	1,215	161	719	744	72	66
	Gand . .	516	227	259	2,026	204	82	266	70	8	6
	Liège . .	466	338	1,061	3,729	402	94	397	266	45	35
TOTAUX. . .	4,873	895	2,221	725	10,719	1,821	337	1,382	1,080	125	107
1866-1867	292	104	503	206	2,755	358	58	392	296	21	7
1867-1868	381	110	510	182	2,539	418	113	346	265	15	6
1868-1869	363	113	503	158	2,393	497	88	250	351	13	11
1869-1870	320	106	460	191	2,258	388	63	280	320	11	51
1870-1871	368	97	433	186	2,178	421	35	350	385	30	36
Ressorts de { Bruxelles.	820	248	1,032	477	5,984	1,423	265	1,042	1,213	47	88
	Gand . .	464	119	324	1,910	251	48	256	109	4	8
	Liège . .	410	163	1,053	4,199	408	47	220	295	39	15
TOTAUX. . .	1,724	530	2,409	923	12,123	2,082	357	1,618	1,617	90	111
1871-1872	317	98	515	171	2,526	494	51	378	486	37	»
1872-1873	382	77	488	137	2,467	500	75	457	388	22	9
1873-1874	415	86	527	122	2,519	527	66	478	510	28	37
1874-1875	384	72	550	141	2,484	554	30	551	469	30	4
1875-1876	337	61	626	127	2,663	516	48	707	460	26	4
Ressorts de { Bruxelles.	914	184	1,328	327	6,561	1,678	161	1,737	1,824	107	41
	Gand . .	528	104	376	1,592	436	70	309	402	5	4
	Liège . .	423	106	1,032	4,506	507	39	525	387	31	9
TOTAUX. . .	1,865	394	2,736	698	12,659	2,621	270	2,571	2,313	143	54

Conseils de prud'hommes.

Les conseils de prud'hommes ont été réorganisés sur de nouvelles bases par la loi du 7 février 1859.

La loi du 18 juin 1869 sur l'organisation judiciaire ne s'occupe pas de l'organisation des conseils de prud'hommes. Elle se borne à mentionner leur existence dans son art. 136 ainsi conçu : « Il y a des tribunaux militaires et des conseils de prud'hommes dont l'organisation et les attributions sont réglées par des lois spéciales.

Cette loi spéciale, en ce qui concerne les conseils de prud'hommes, est la loi du 7 février 1859, encore en vigueur aujourd'hui. »

Le nombre des affaires dont les conseils de prud'hommes ont été saisis a été comme il suit :

ANNÉES.	AFFAIRES CONCILIÉES.	AFFAIRES CONTENTIEUSES SOUMISES À LA DÉCISION DU CONSEIL.
1871.	2,657	424
1872.	3,094	429
1873.	3,041	614
1874.	3,032	546
1875.	2,787	592

État des travaux des conseils de prud'hommes.

CONSEILS		RESSORTS.	Années.	BUREAU DE CONCILIATION.						CONSEIL.									
de	PRUD'HOMMES.			AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.						AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.									
				Sur comparution volontaire.		Sur avertissement par lettre du greffier.		Sur citation.		Pénalités au concourant de l'année.	Introduites pendant l'année.	Revenues à l'expiration sur opposition.	Terminées		Nombre des jugements		Restant à juger à la fin de l'année.		
				Conciliées.	Non conciliées et renvoyées au conseil.	Conciliées.	Non conciliées et renvoyées au conseil.	Reçues sans suite.	Conciliées.				Non conciliées après comparution des parties.	à l'année.	ou dernier ressort.	par jugements à charge d'appel.		au fond	d'incompétence.
BRUXELLES.	La ville de Bruxelles. . . .	1871.	91	»	703	36	23	»	»	»	36	1	»	34	3	22	15	»	»
		1872.	43	»	864	21	8	»	»	»	21	»	4	17	»	»	10	7	»
		1873.	2	»	746	33	16	»	»	»	33	3	4	27	3	16	14	»	1
		1874.	7	»	790	95	36	»	»	1	95	1	64	30	»	22	8	»	3
		1875.	3	»	818	90	57	»	»	3	90	»	41	47	»	24	23	»	5
MOLENBEEK- SAINT-JEAN.	Toutes les communes du canton judiciaire de Molenbeek- Saint-Jean.	1871.	»	»	295	95	69	»	»	»	95	»	29	63	»	55	8	»	3
		1872.	»	»	326	52	88	»	»	3	52	1	25	25	»	19	6	»	6
		1873.	»	»	387	72	52	»	»	6	78	»	11	72	1	50	23	»	»
		1874.	»	»	340	63	54	»	»	»	63	6	15	54	3	35	18	1	»
		1875.	»	»	310	79	22	»	»	»	79	»	39	34	6	22	17	1	»
ANVERS . . .	Arrondissement judiciaire d'Anvers.	1871.	»	»	157	23	»	»	»	»	23	»	7	16	»	12	4	»	»
		1872.	»	»	195	52	»	»	»	»	52	»	37	15	»	13	2	»	»
		1873.	»	»	218	29	»	»	»	»	29	»	6	23	»	21	2	»	»
		1874.	»	»	326	62	»	»	»	»	62	»	15	47	»	13	4	»	»
		1875.	»	»	310	44	»	»	»	»	44	»	29	15	»	12	3	»	»
BRUGES . . .	Toutes les communes de l'arrondissement judiciaire de Bruges, à l'exception de celles qui sont du ressort des conseils de prud'hommes d'Ostende et de Thielt.	1871.	»	»	294	7	2	2	»	»	7	»	4	2	1	2	»	1	»
		1872.	»	»	426	15	13	5	6	»	21	»	10	10	1	10	»	1	»
		1873.	»	»	432	129	»	3	3	»	132	»	125	7	»	4	3	»	»
		1874.	»	»	418	53	»	7	»	»	53	»	3	50	»	50	»	»	»
		1875.	»	»	267	13	»	»	»	»	13	»	9	3	1	3	»	1	»

État des travaux des conseils de prud'hommes (suite).

CONSEILS de PRUD'HOMMES.	RESSORTS.	Années.	BUREAU DE CONCILIATION.						CONSEIL.										
			AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.						AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.										
			Sur comparution volontaire.		Sur avertissement par lettre du greffier.		Sur citation.		Pendant ou commencement de l'année.	Introduites pendant l'année.	Revenues à l'audience sur opposition.	Terminées			Nombre des jugements			Restant à juger à la fin de l'année.	
			Congiliées. Non conciliées et renvoyées au conseil.	Congiliées. Non conciliées et renvoyées au conseil.	Reçues sans suite.	Congiliées. Non conciliées après comparution des parties.	à l'amiable.	en dernier ressort.				par jugement à charge d'appel.	au fond.	par défaut.	d'incompétence.				
COURTRAI.	Toutes les communes de l'arrondissement judiciaire de Courtrai, à l'exception de celles qui forment les ressorts des conseils de prud'hommes de Mouscron et de Roulers.	1871.	»	»	256	44	10	»	»	6	44	3	39	14	»	10	4	»	»
		1872.	»	»	271	65	9	3	»	»	65	»	55	8	2	3	7	»	»
		1873.	»	»	202	47	2	1	»	»	47	»	45	1	»	»	1	»	4
		1874.	»	»	401	36	6	»	»	1	36	»	28	8	4	9	»	»	»
		1875.	»	»	79	20	8	»	»	»	20	»	20	»	»	»	»	»	»
MOUSCRON.	Les communes de Mouscron, Luignne, Herseaux, Dottignies, Espierres, Coyghem, Belleghem, Rollegem, Aelbeke, Lauwe et Reckem.	1871.	1	»	36	3	22	»	»	»	3	»	1	2	»	»	2	»	»
		1872.	2	»	59	5	28	2	»	»	5	»	2	3	»	3	»	»	»
		1873.	»	»	63	4	67	»	»	»	4	»	1	3	»	3	»	»	»
		1874.	3	»	37	4	30	»	»	»	4	»	1	»	3	3	»	»	»
		1875.	2	»	32	4	37	4	»	»	4	»	4	»	»	»	»	»	»
OSTENDE.	Les communes du canton judiciaire d'Ostende, plus la commune de Mariakerke appartenant au canton de Ghistelles.	1871.	»	»	23	2	3	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»
		1872.	»	»	46	9	1	»	»	»	9	»	2	7	»	6	4	»	»
		1873.	12	49	»	»	2	»	»	»	49	»	14	2	1	2	4	»	2
		1874.	»	»	49	9	3	»	»	2	9	»	7	4	»	3	4	»	»
		1875.	»	»	47	13	4	2	4	»	44	»	3	6	2	8	»	»	3
ROULERS.	Les communes des cantons judiciaires de Roulers et d'Issegem.	1871.	»	»	25	10	8	2	»	»	10	»	»	10	»	10	»	»	»
		1872.	»	»	26	7	5	»	»	»	7	»	»	7	»	5	2	»	»
		1873.	»	»	20	10	4	3	3	»	13	»	2	10	1	10	4	»	»
		1874.	»	»	22	10	5	»	6	»	16	»	6	8	1	9	»	»	4
		1875.	»	»	27	7	12	2	»	1	7	»	2	4	1	5	»	»	1
THIELT.	Les communes des cantons judiciaires de Thielt, Ardoye et Ruysselede.	1871.	»	»	61	»	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1872.	»	»	70	»	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1873.	»	»	84	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1874.	»	»	86	»	23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1875.	»	»	92	»	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

État des travaux des conseils de prud'hommes (suite).

CONSEILS de PRUD'HOMMES.		RESSORTS.	Années.	BUREAU DE CONCILIATION. — AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.						CONSEIL. — AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.										
				Sur comparution volontaire.		Sur avertissement par lettre du greffier.		Sur citation.		Pendant ou commencement de l'année.	Introduites pendant l'année.	Revenues à l'audience sur opposition.	Terminées			Nombre des jugements			Restant à juger à la fin de l'année.	
				Conciliées.	Non conciliées et renvoyées au conseil.	Conciliées.	Non conciliées et renvoyées au conseil.	Conciliées.	Non conciliées après comparution des parties.				à l'amiable.	en dernier ressort.	par jugement à charge d'appel.	au fond.	par défaut.	d'incompétence.		
YPRES . . .	Les communes du ressort du tribunal de première instance d'Ypres.	1871.	»	»	30	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		1872.	13	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		1873.	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		1874.	»	»	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		1875.	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
ALOST . . .	Les communes de l'arrondisse- ment administratif d'Alost, à l'exception de celles qui for- ment le ressort du conseil de Grammont.	1871.	»	»	13	9	11	»	»	»	9	»	8	4	»	4	»	»	»	
		1872.	»	»	23	13	11	»	»	»	13	»	9	4	»	4	»	»	»	
		1873.	»	»	22	18	10	»	»	»	18	»	11	7	»	7	»	»	»	
		1874.	»	»	11	6	8	»	»	»	6	»	4	2	»	2	»	»	»	
		1875.	»	»	16	8	4	»	»	»	8	»	4	2	»	1	»	1	2	
AUDENARDE.	Les communes d'Audenarde, Berchem, Bevere, Elsegem, Leupegem, Melden, Moeregem, Oyeke, Peteghem, Worteghem, Edelaere, Eenaeme, Etichove, Eyne, Maerke-Kerkhem, Maeter, Neder-Eenaeme, Nieuwerkerke, Sulsique et Volkegem.	1871.	2	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		1872.	»	»	17	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1873.	»	»	21	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1874.	»	»	23	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1875.	»	»	18	2	1	2	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»
ECLLOO . . .	Les communes d'Eclloo, Asse- nede, Bouchaute, Cluysen, Ervelde, Selzede, Bassevelde, Caprycke, Oost-Eclloo, St-Jean- in-Eremo, Waterland, Watervliet, Adegem, Lembeke, Maldegem, Middelbourg, Sainte-Marguerite, Saint-Laurent, Oostwinkel, Sley- dinge et Waerschoot.	1871.	»	»	36	2	1	»	»	»	2	»	4	4	»	4	»	»	»	
		1872.	»	»	28	2	»	»	»	»	2	»	4	1	»	1	»	»	»	»
		1873.	»	»	28	3	1	»	»	»	3	»	1	2	»	4	1	»	»	»
		1874.	»	»	21	4	»	»	»	»	4	»	»	1	»	1	»	»	»	»
		1875.	»	»	19	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»
GAND . . .	Les communes de l'arrondisse- ment judiciaire de Gand, à l'exception de celles qui forment le ressort du conseil d'Eclloo.	1871.	4	»	57	11	40	5	10	1	21	»	7	15	»	13	2	»	»	
		1872.	3	»	86	21	53	6	2	»	23	»	12	11	»	10	1	»	»	»
		1873.	3	»	87	14	34	8	»	»	14	»	7	5	2	5	2	»	»	»
		1874.	4	»	91	12	23	11	8	»	20	»	4	»	16	14	2	»	»	»
		1875.	1	»	104	9	14	18	12	»	21	»	2	19	»	16	3	»	»	»

État des travaux des conseils de prud'hommes (suite).

CONSEILS de PRUD'HOMMES	RESSORTS.	Années.	BUREAU DE CONCILIATION.					CONSEIL.									
			AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.					AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.									
			Sur comparution volontaire.		Sur avertissement par lettre du greffier.		Sur citation.	Introduites pendant l'année.	Revenues à l'audience sur opposition.	Terminées		Nombre des jugements		Restant à juger à la fin de l'année.			
			Conciliées.	Non conciliées et renvoyées au conseil.	Conciliées.	Non conciliées et renvoyées au conseil.	Restées sans suite.			en dernier ressort.	à charge d'appel.	au fond.	par défaut.				
GRAMMONT .	Les communes de Grammont, Goeffordingen, Grimmingen, Idegem, Moerheke, Neherboelaere, Nieuwenhove, Onkerzele, Overboelaere, Santbergen, Sarladinge, Schendelbeke, Smeerhebbel, Vloersegem, Viane, Voorde et Waerbeke.	1871.	»	»	40	7	21	»	12	»	19	»	16	3	»	»	»
		1872.	»	»	23	6	52	»	»	2	6	»	6	2	»	1	1
		1873.	»	»	25	17	28	»	2	»	19	»	16	»	3	3	»
		1874.	»	»	27	2	19	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»
		1875.	»	»	43	11	32	1	6	»	47	»	11	6	»	5	1
LOKEREN .	Les communes du canton judiciaire de Lokeren.	1871.	»	»	22	2	2	»	»	»	2	»	1	1	»	»	»
		1872.	»	»	28	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
		1873.	»	»	23	1	5	»	»	1	1	»	1	1	»	»	»
		1874.	»	»	15	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1875.	»	»	13	2	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»
RENAIX .	La ville de Renaix et sablonne.	1871.	»	»	131	23	»	7	»	»	23	»	18	5	»	3	2
		1872.	»	»	121	34	»	2	»	»	34	»	32	2	»	2	»
		1873.	»	»	161	9	»	3	»	12	»	12	»	»	»	»	»
		1874.	»	»	151	49	»	4	»	»	49	»	41	8	»	5	3
		1875.	»	»	137	29	»	5	»	»	29	»	25	4	»	3	1
ST-NICOLAS.	Les communes des cantons judiciaires de Saint-Nicolas, Tamise, Beveren et Saint-Gilles.	1871.	»	»	80	26	9	5	»	»	26	»	10	6	10	16	»
		1872.	»	»	84	13	8	3	3	»	16	»	7	9	»	9	»
		1873.	»	»	80	22	4	»	»	»	22	»	11	11	»	11	»
		1874.	»	»	106	15	3	»	»	»	15	»	8	7	»	7	»
		1875.	»	»	122	22	7	»	4	»	26	»	9	17	»	16	4
TERMONDE .	Les communes de Hamme, Moerzeke, Calcken, Cherscamp, Laerne, Massmen - Westrem, Baesrode, Buggenhout, Lebeke, Opdorp, Wieze, Appels, Andegem, Denderbelle, Mespele, St-Gilles, Termonde, Grenbergen, Overmeire, Uytbergen, Waasmunster, Schellebelle, Wetteren, Wichelen, Berlaere et Zele	1871.	»	»	6	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		1872.	»	»	7	2	1	»	»	»	2	»	»	2	»	1	1
		1873.	»	»	6	2	»	»	»	»	2	»	1	1	»	1	»
		1874.	»	»	15	2	3	»	1	»	3	»	1	2	»	2	»
		1875.	»	»	7	2	3	1	2	»	4	»	3	»	»	»	1

État des travaux des conseils de prud'hommes (suite).

CONSEILS de PRUD'HOMMES.		RESSORTS.	Années.	BUREAU DE CONCILIATION.						CONSEIL.										
				AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.						AFFAIRES DE LA COMPÉTENCE ou en DEHORS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL.										
				Sur comparution volontaire.		Sur avertissement par lettre du greffier.		Sur citation.	Pendant au commencement de l'année.	Introduites pendant l'année.	Revenues à l'audience sur opposition.	Terminées		Nombre des jugements		Restant à juger à la fin de l'année.				
				Conciliées.	Non conciliées et renvoyées au conseil.	Conciliées.	Non conciliées et renvoyées au conseil.					Restées sans suite.	à l'amiable.	en dernier ressort.	à charge d'appel.		au fond.	par défaut.	d'incomplètes.	
DOUR . . .	Les charbonnages des cantons de Boussu et de Dour.	1871.	»	»	27	9	24	»	»	»	9	»	3	2	3	5	»	»	1	
		1872.	»	»	31	10	39	»	»	1	10	»	2	7	1	8	»	»	1	
		1873.	»	»	49	25	62	»	»	1	25	»	1	24	»	22	1	1	1	
		1874.	»	»	67	19	80	»	»	1	19	»	1	17	»	15	1	1	2	
		1875.	»	»	39	29	75	»	»	2	29	»	4	26	1	27	»	»	»	
PATURAGES .	Les charbonnages des cantons de Pâturages et de Mons.	1871.	»	»	25	13	1	»	»	»	13	»	6	6	»	6	»	»	1	
		1872.	2	»	47	19	10	»	»	1	19	»	2	10	5	15	»	»	3	
		1873.	»	»	38	13	54	»	»	3	13	»	4	12	»	12	»	»	»	
		1874.	»	»	41	20	65	»	»	»	20	»	6	9	»	9	»	»	5	
		1875.	»	»	29	58	94	»	»	5	58	1	7	53	1	54	»	»	3	
TOURNAY .	Les communes d'Esplechin, Froidmont, Froyennes, Havin- nes, Hertain, Hain, Lamain, Marquain, Orey, Rumillies, Tour- nay, Vaulx-lez-Tournay, War- chain et Willemeau.	1871.	3	5	53	2	47	1	»	»	7	1	6	»	1	1	»	»	1	
		1872.	3	»	51	2	34	1	6	1	8	»	2	7	»	6	1	»	»	
		1873.	»	»	67	18	29	»	3	»	21	»	14	7	»	7	»	»	»	
		1874.	5	»	71	10	41	»	»	»	10	»	6	4	»	3	1	»	»	
		1875.	»	»	59	16	25	»	1	»	17	»	10	7	»	7	»	»	»	
VERVIERS .	Les communes de Verviers, Grand-Rechain, Xhendelesse, Heusy, Hodimont, Olne, Soiron, Clermont, Montzen, Moresnet, Herve, Battice, Charneux, Thi- mister, Andrimont, Raclen, Bil- stain, Henri-Chapelle, Dison, Lim- bourg, Membach, Petit-Rechain, Stembert, Cornesse, Ensival, Lambermont, La Reid, Pepinster, Polleur, Theux, Wegnez et Sart.	1871.	»	»	144	73	10	»	»	3	73	»	34	36	2	33	4	1	4	
		1872.	»	»	177	63	13	»	»	4	63	1	21	43	4	42	3	2	»	»
		1873.	»	»	161	109	18	»	»	»	109	3	78	32	2	24	11	2	1	1
		1874.	»	»	185	63	30	»	»	»	63	1	22	26	1	24	2	1	14	»
		1875.	»	»	119	107	80	»	»	14	107	»	22	85	2	87	»	»	12	»
TOTAUX PAR ANNÉES. . .		1871.	101	5	2,341	397	290	22	22	10	424	5	192	217	20	194	41	2	10	
		1872.	66	»	3,006	442	385	22	17	12	429	2	229	190	13	168	32	3	11	»
		1873.	73	19	2,933	575	404	15	20	11	614	6	365	247	13	197	60	3	6	»
		1874.	19	»	2,991	331	436	22	15	5	516	8	261	244	25	226	49	3	25	»
		1875.	6	»	2,740	586	503	32	26	25	592	1	248	329	14	291	49	3	27	»
TOTAUX GÉNÉRAUX. . .			265	24	11,211	2,181	2,021	113	100	63	2,605	22	1,298	1,217	85	1,076	222	14	79	

Attributions disciplinaires des conseils de prud'hommes.

ANNÉES.	FAITS QUI ONT DONNÉ LIEU AUX POURSUITES.					
	CONSEILS DE PRUD'HOMMES.					
	BRUGES.	OSTENDE.	RENAIX.	VERVIERS.		
	Troubles à l'ordre et à la discipline de l'atelier.	Infidélité.	Troubles à l'ordre et à la discipline de l'atelier.	Infidélité.	Infidélité.	Menaces à l'adresse d'un patron.
1871.	"	"	"	"	1	1
1872.	"	"	4	4	"	"
1873.	1	1	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"

Résultat des poursuites.

ANNÉES.	CONSEILS DE PRUD'HOMMES.			
	BRUGES.	OSTENDE.	RENAIX.	VERVIERS.
1871 à 1875.				
Déchargés des poursuites	"	"	"	4
Condamnés à l'amende	2	2	4	"

Actes d'instruction et de procédures gratuites.

ANNÉES.	PRO DEO		ENQUÊTES		SERMENT DÉFÉRÉ		Vite des lieux.	Expertises.	Déclarations d'inscription de faux.	Nominations de tuteurs pour représenter des mineurs.
	accordés.	rejetés.	directes.	contraires.	d'office.	par la partie.				
1871	23	"	37	17	1	4	8	53	"	"
1872	35	1	34	11	4	"	40	48	2	2
1873	11	"	50	9	4	2	8	50	"	"
1874	17	"	160	102	5	4	37	99	1	"
1875	50	"	243	87	33	13	25	114	"	"

Tribunaux de commerce.

Il y a des tribunaux de commerce dans les lieux déterminés par la loi. Elle règle leur organisation, leurs attributions, le mode de nomination de leurs membres et la durée des fonctions de ces derniers. (Art. 105 de la Constitution.)

L'organisation des tribunaux de commerce est réglée par le chapitre III de la loi d'organisation judiciaire du 18 juin 1869.

Le taux de la compétence des tribunaux de commerce, fixé par la loi du 25 mars 1844 à 2,000 francs, est porté à 2,500 francs par l'article 16 du titre préliminaire du nouveau Code de procédure civile, promulgué le 25 mars 1876.

Voici le nombre des contestations dont la juridiction commerciale a été saisie :

	TRIBUNAUX		TOTAL.
	de commerce.	civils.	
1871-1872	16,038	2,961	18,999
1872-1873	16,708	2,992	19,700
1873-1874	18,475	2,074	20,549
1874-1875	20,702	3,109	23,811
1875-1876	21,990	4,199	26,189

A la fin de l'année judiciaire 1870-1871, il restait aux rôles de ces tribunaux 2,456 causes qui n'étaient point terminées.

Les tableaux suivants retracent la situation et les travaux des juridictions consulaires, pendant les années 1871-1872 à 1875-1876.

Causes commerciales introduites.

TRIBUNAUX		CAUSES introduites.	CAUSES pendantes à la fin de l'année judiciaire.	CAUSES INTRODUITES PENDANT LES ANNÉES JUDICIAIRES				
CIVILS.	DE COMMERCE.	MOYENNE. 1861-1862 à 1870-1871.	1870-1871.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
	Bruxelles	6,069	762	7,412	8,057	8,278	10,512	11,640
	Louvain	269	68	347	269	343	336	361
Nivelles		161	169	200	193	181	253	206
	Anvers	1,362	298	1,681	1,976	2,019	2,012	2,031
Malines		112	45	113	150	133	201	194
Turnhout		20	3	21	26	28	30	39
	Mons	693	37	1,013	899	951	967	1,093
Charleroy		1,088	160	1,201	1,196	1,365	1,517	2,167
	Tournay	308	7	341	446	471	468	870
	Gand	743	119	967	1,046	1,253	1,336	1,056
Audenarde		66	44	114	130	118	133	189
	Alost	190	24	391	247	257	303	262
	Saint-Nicolas	87	11	116	118	118	127	108
Termonde		43	6	74	57	64	87	90
	Bruges	190	50	226	258	287	497	389
	Ostende	54	8	59	63	87	103	395
	Courtrai	266	63	394	473	381	391	103
Furnes		20	15	26	59	19	21	44
Ypres		56	14	77	119	87	99	103
	Liège	1,732	162	1,962	1,697	1,938	2,314	2,448
Huy		218	23	180	159	159	134	170
	Verviers	321	58	442	541	486	480	512
Tongres		73	7	86	78	80	120	128
Hasselt		75	23	145	162	132	126	192
Arlon		132	32	168	134	139	155	128
Marche		109	15	87	136	115	121	128
Neufchâteau		101	12	137	135	117	128	135
	Namur	537	63	719	618	696	826	692
Dinant		330	158	330	258	257	284	289
TOTALS. . .		15,425	2,456	18,999	19,700	20,549	24,144	26,189
Tribunaux { civils		2,605	726	2,961	2,992	2,074	3,109	4,199
{ de commerce		12,820	1,730	16,938	16,708	18,475	20,702	21,990

Causes commerciales terminées.

TRIBUNAUX		1871-1872 à 1875-1876.						
		CAUSES TERMINÉES						
CIVILS.	DE COMMERCE.	par jugements				par désistement, transaction ou radiation demandée par les parties.	par radiation ordonnée d'office.	TOTAL.
		contradictaires.		Par défaut.	TOTAL.			
		Sur plaidoiries.	Sur simples conclusions.					
	Bruxelles	8,913	"	25,299	34,212	2,335	15,090	51,637
	Louvain.	235	123	597	955	593	109	1,657
Nivelles.		408	"	303	711	253	"	964
	Anvers	2,652	32	2,576	5,260	1,202	411	9,873
Malines.		110	146	239	525	154	206	885
Turnhout		41	2	43	88	58	"	146
	Mons.	562	612	1,288	2,492	2,174	160	4,826
Charleroy		1,222	747	1,234	6,203	1,291	184	7,678
	Tournay	523	135	817	1,475	1,050	"	2,525
	Gand.	1,121	588	1,961	3,670	1,900	227	5,797
Audenarde.		116	71	233	420	267	9	696
	Alost.	183	80	172	1,035	317	27	1,449
	Saint-Nicolas	59	82	165	306	276	12	579
Termonde.		130	"	96	226	165	"	366
	Bruges	206	82	566	854	691	40	1,585
	Ostende.	219	"	104	323	91	"	414
	Courtrai	599	"	168	1,067	873	105	2,045
Furnes		"	15	55	100	69	"	169
Ypres.		107	111	57	308	177	"	485
	Liège.	976	611	5,398	6,985	3,004	575	10,564
Huy		141	86	371	598	162	49	809
	Verviers.	277	196	844	1,317	853	296	2,466
Tongres.		100	68	192	360	123	6	489
Hasselt		116	30	329	475	284	37	794
Arlon.		212	62	211	515	231	5	751
Marche.		62	17	323	402	160	5	567
Neufchâteau		74	28	322	424	182	84	690
	Namur	450	385	1,402	2,237	847	298	3,382
Dinant		187	55	745	987	535	19	1,541
TOTALS.		20,361	4,457	49,712	74,530	23,315	17,954	115,799
Tribunaux	{ civils	3,086	1,501	7,755	12,312	4,084	604	17,030
	{ de commerce.	17,275	2,956	41,957	62,188	19,231	17,350	98,769

État des jugements rendus par les tribunaux de commerce.

NATURE DES JUGEMENTS.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
Nombre des jugements.	Déclaratifs d'incompétence	56	39	47	27	43	34
	Statuant au fond	10,766	12,879	12,779	11,098	16,169	19,371
	Avant de statuer au fond	2,421	3,431	3,354	2,602	2,679	2,714
TOTALS		13,243	16,349	16,380	16,727	18,891	22,118
Jugements rendus avant de statuer au fond.	Sur exception d'incompétence rejetée	16	50	34	25	37	34
	Sur autres exceptions ou incidents décidés séparément du fond	111	125	99	88	103	107
	Préparatoires ou interlocutoires	2,294	3,256	3,421	2,489	2,539	2,573
	Contradictaires. { Sur plaidoiries	1,117	1,338	1,145	1,409	1,588	1,556
	{ Sur simples conclusions	1,290	1,915	2,075	1,188	1,089	1,078
Par défaut		14	48	34	5	2	80
Nombre des oppositions à des jugements par défaut, rendus pendant l'année		436	236	214	236	295	388
Sujets jugés à l'audience.	Déférés par l'une des parties à l'autre	73	71	71	49	61	74
	Référés	2	3	1	2	3	"
	Déférés d'office. { Sur le montant de la demande	31	29	27	38	39	45
	{ Sur toute autre question	10	17	68	17	9	16
TOTALS		116	120	167	106	112	135

Aperçu général des causes commerciales introduites, terminées et restant à juger.

NATURE DES CAUSES.		1861-1862 à 1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
Causes à juger.	Pendantes au commencement de l'année	1,645	2,456	2,575	3,457	3,025	3,798
	Réinscrites au rôle après en avoir été rayées comme terminées	519	628	589	805	711	1,077
	Sur opposition à des jugements par défaut rendus l'année précédente	287	273	737	713	969	1,097
	Nouvelles introduites pendant l'année. { Entre commerçants	13,283	13,670	16,329	17,752	19,825	21,217
	{ Entre commerçants et non commerçants	2,143	3,329	3,371	2,797	4,286	4,972
TOTALS		17,877	22,356	23,601	25,224	28,816	32,161
Causes terminées.	Par jugements. { Contra- { Sur plaidoiries	2,614	3,662	3,677	3,937	4,308	4,777
	{ dictoires. { Sur simples conclusions	867	970	809	766	844	1,078
	Par défaut	7,341	8,220	8,310	9,229	10,797	13,126
TOTALS		10,822	12,852	12,826	13,932	15,939	18,981
Par désistement, transaction ou radiation demandée par les parties		3,720	4,066	4,334	4,473	5,019	5,433
Par radiation ordonnée d'office		1,561	2,863	3,285	3,794	4,069	3,943
TOTALS		16,103	19,781	20,444	22,199	25,018	28,357
Causes restant à juger.	Inscrites au rôle depuis { Moins de trois mois	813	1,508	2,179	2,008	2,501	1,391
	{ Trois mois	395	443	396	466	652	1,910
	{ Six mois	329	366	326	394	431	323
	{ Un an et plus	267	168	256	247	214	240
TOTALS		1,774	2,575	3,157	3,025	3,798	4,864

Affaires civiles et commerciales. — Causes introduites.

COUR D'APPEL DE BRUXELLES.

JURIDICTIONS QUI ONT RENDU LES DÉCISIONS ATTAQUÉES.		1861-1862	ANNÉES JUDICIAIRES.				
		à					
		1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
AFFAIRES CIVILES.							
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.	Bruxelles	105	120	161	157	177	196
	Louvain	10	7	16	9	11	15
	Nivelles	18	12	15	20	28	32
	Anvers	29	26	40	43	27	38
	Malines	5	6	3	7	7	7
	Turnhout	2	2	3	2	»	1
	Mons	18	23	22	34	23	17
	Charleroy	38	41	51	44	32	45
	Tournay	17	17	19	10	18	17
Tribunaux étrangers au ressort (affaires renvoyées après cassation)		1	»	»	»	»	1
Conseil de discipline de l'ordre des avocats		»	2	»	1	»	»
Appels de jugements d'arbitres		5	8	2	2	1	2
Affaires portées directement devant la Cour		1	2	2	»	1	1
AFFAIRES COMMERCIALES.							
TRIBUNAUX							
DE PREMIÈRE INSTANCE.	DE COMMERCE.						
	Bruxelles	92	92	94	96	121	121
Nivelles	Louvain	3	5	3	13	1	2
	Anvers	38	67	58	72	78	87
Malines	Turnhout	2	1	4	8	8	3
	Mons	8	7	18	18	12	15
Charleroy	Tournay	15	6	31	40	27	34
		6	2	7	6	8	12
Appels de jugements d'arbitres		11	8	11	7	3	5
Affaires portées directement devant la Cour		4	3	5	3	3	4
TOTAUX.	Affaires civiles	251	266	334	329	325	372
	Affaires commerciales	183	201	239	271	264	294
TOTAUX GÉNÉRAUX.		434	467	573	600	589	666

Affaires civiles et commerciales. — Causes introduites.

COUR D'APPEL DE GAND.

JURIDICTIONS QUI ONT RENDU LES DÉCISIONS ATTAQUÉES.		1861-1862	ANNÉES JUDICIAIRES.				
		à					
		1870-1871. Moyenne.	1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
AFFAIRES CIVILES.							
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.	Gand	19	13	31	29	24	36
	Audenarde	6	7	9	5	2	7
	Termonde	12	17	14	12	7	10
	Bruges	12	11	18	13	14	9
	Courtrai	5	8	10	14	29	13
	Furnes	5	17	11	4	10	1
	Ypres	5	7	7	5	6	2
Tribunaux étrangers au ressort (affaires renvoyées après cassation)		1	»	1	2	»	1
Conseil de discipline de l'ordre des avocats		»	»	»	»	»	»
Appels de jugements d'arbitres		»	»	»	»	»	»
Affaires portées directement devant la Cour		»	1	»	2	4	»
AFFAIRES COMMERCIALES.							
TRIBUNAUX							
DE PREMIÈRE INSTANCE.	DE COMMERCE.						
	Gand	9	12	20	21	14	14
Audenarde	Alost	»	2	1	»	»	3
	Saint-Nicolas	3	9	8	4	8	8
Termonde	Bruges	2	1	3	2	1	»
	Ostende	1	1	»	2	1	»
Furnes	Courtrai	3	1	2	12	11	4
		1	2	»	3	»	2
Ypres		3	8	11	19	8	8
		»	1	»	1	»	»
Appels de jugements d'arbitres		1	»	2	2	»	»
TOTAUX.	Affaires civiles	65	81	101	86	93	79
	Affaires commerciales	23	37	47	68	44	39
TOTAUX GÉNÉRAUX.		88	118	148	154	137	118

Affaires civiles et commerciales. — Causes introduites.

COUR D'APPEL DE LIÈGE.

JURIDICTIONS QUI ONT RENDU LES DÉCISIONS ATTAQUÉES.		1861-1862 à 1870-1871 Moyenne.	ANNÉES JUDICIAIRES.				
			1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.
AFFAIRES CIVILES.							
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.	Liège	59	64	63	81	70	79
	Huy	7	14	14	8	5	10
	Verviers	17	17	18	13	26	17
	Tongres	6	6	5	5	5	9
	Hasselt	3	"	3	"	6	4
	Arlon	9	12	13	17	15	13
	Marche	4	5	4	3	7	7
	Neufchâteau	3	4	2	1	4	1
	Namur	20	24	10	18	23	26
	Dinant	17	6	11	14	14	22
Tribunaux étrangers au ressort (affaires renvoyées après cassation)		"	4	"	"	3	"
Conseil de discipline de l'ordre des avocats		"	"	"	"	"	"
Appels de jugements d'arbitres		"	"	"	"	"	"
Affaires portées directement devant la Cour		3	3	2	2	"	9
AFFAIRES COMMERCIALES.							
TRIBUNAUX							
DE PREMIÈRE INSTANCE.	DE COMMERCE.						
	Liège	19	13	27	18	27	26
Huy	Verviers	3	2	4	8	2	2
	Tongres	5	9	6	13	16	18
Tongres	Hasselt	2	1	3	"	"	1
	Hasselt	1	2	3	1	1	"
Arlon	Marche	2	2	3	4	8	4
	Marche	"	"	2	3	1	"
Neufchâteau	Neufchâteau	"	"	1	3	"	4
	Namur	7	12	4	11	5	8
Dinant	Dinant	4	5	6	3	3	3
	Tribunaux étrangers au ressort (affaires renvoyées après cassation)	"	"	"	"	"	3
TOTAUX		148	153	142	162	178	197
TOTAUX GÉNÉRAUX		13	18	59	64	63	63
TOTAUX GÉNÉRAUX		161	171	201	226	241	260

Affaires civiles et commerciales. — Causes terminées.

COUR D'APPEL DE BRUXELLES.

JURIDICTIONS QUI ONT RENDU LES DÉCISIONS ATTAQUÉES ET CHAMBRES DE LA COUR QUI ONT STATUÉ.		1871-1872 à 1875-1876.							
		CAUSES TERMINÉES							
		par arrêts au fond				TOTAL.	par désistement, transaction ou radiation demandée par les parties.	par radiation du rôle ordonnée d'office.	TOTAL.
		con- firmatifs.	contradictoires informatifs.		par défaut, non susceptibles d'op- position.				
		en tout.	en partie seulement.						
AFFAIRES CIVILES.									
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.	Bruxelles	338	103	77	61	579	101	55	735
	Louvain	29	4	3	1	37	6	5	48
	Nivelles	35	10	12	4	61	12	7	80
	Anvers	61	14	20	6	101	25	22	148
	Malines	16	4	7	"	27	4	1	32
	Turnhout	5	"	"	4	9	2	"	11
	Mons	70	10	4	5	89	8	10	107
	Charleroy	82	19	32	17	150	32	16	198
	Tournay	44	8	6	2	60	14	11	85
	Tribunaux étrangers au ressort (affaires renvoyées après cassation)		"	1	"	"	1	"	"
Conseil de discipline de l'ordre des avocats		3	"	"	"	3	"	"	3
Appels de jugements d'arbitres		8	2	1	1	12	3	2	17
Affaires portées directement devant la Cour		3	"	"	3	6	1	"	7
AFFAIRES COMMERCIALES.									
TRIBUNAUX									
DE PREMIÈRE INSTANCE.	DE COMMERCE.								
	Bruxelles	187	60	47	33	327	102	46	475
	Louvain	7	2	1	"	10	4	3	17
	Nivelles	9	2	6	7	24	3	4	28
	Anvers	98	51	41	20	210	53	27	290
	Malines	7	4	3	1	12	5	5	22
	Turnhout	1	3	1	"	5	"	"	5
	Mons	21	4	2	2	32	14	15	61
	Charleroy	34	14	14	10	69	19	22	110
	Tournay	18	2	2	"	22	6	5	34
Appels de jugements d'arbitres		17	2	6	1	26	9	7	42
Affaires portées directement devant la Cour		12	2	"	"	14	3	1	18
Sentence consulaire		"	"	"	"	"	"	1	1
TOTAUX.		694	175	162	104	1,135	208	129	1,472
TOTAUX.		444	143	120	74	751	218	133	1,102
TOTAUX GÉNÉRAUX.		1,108	318	282	178	1,886	426	262	2,574
Première chambre		391	123	91	64	671	157	128	956
Deuxième id.		347	106	87	50	590	121	74	783
Troisième id.		370	87	104	64	625	118	60	843
Quatrième id.		"	"	"	"	"	"	"	"

Affaires civiles et commerciales. — Causes terminées.

COUR D'APPEL DE GAND.

JURIDICTIONS QUI ONT RENDU LES DÉCISIONS ATTAQUÉES ET CHAMBRES DE LA COUR QUI ONT STATUÉ.		1871-1872 à 1875-1876.							
		CAUSES TERMINÉES							
		par arrêts au fond				TOTAL.	par désistement, transaction ou radiation demandée par les parties.	par radiation du rôle demandée d'office.	TOTAL.
		con- firmatifs.	contradictaires en tout.	infirmatifs en partie seulement.	par défaut, non susceptibles d'op- position.				
AFFAIRES CIVILES.									
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.	Gand.	63	31	16	2	113	11	9	133
	Audenarde.	17	6	4	2	29	1	»	30
	Termonde.	36	9	4	2	51	5	4	60
	Bruges.	37	16	2	2	57	4	5	66
	Courtrai.	23	17	8	»	48	6	20	74
	Furnes.	16	12	8	»	36	2	5	43
	Ypres.	10	7	2	2	21	3	3	27
Tribunaux étrangers au ressort (affaires renvoyées après cassation). . .		»	3	1	»	4	»	»	4
Conseil de discipline de l'ordre des avocats		»	»	»	»	»	»	»	»
Appels de jugements d'arbitres		»	»	»	»	»	»	»	»
Affaires portées directement devant la Cour		3	»	»	»	3	1	»	4
AFFAIRES COMMERCIALES.									
TRIBUNAUX									
DE PREMIÈRE INSTANCE.	DE COMMERCE.								
	Gand.	17	19	8	3	47	2	2	51
Audenarde.		3	3	»	»	6	»	»	6
	Alost.	19	8	2	2	31	6	»	37
	Saint-Nicolas	4	1	1	»	6	1	»	7
Termonde		4	»	»	»	4	»	»	4
	Bruges.	8	7	4	»	19	10	1	30
	Ostende.	3	2	1	»	6	»	»	6
	Courtrai.	31	7	6	1	45	7	2	54
Furnes.		1	»	1	»	2	»	»	2
Ypres		4	»	»	»	4	»	»	4
Appels de jugements d'arbitres.		»	»	1	»	1	2	»	3
TOTAUX.	Affaires civiles.	203	104	45	10	362	33	16	413
	Affaires commerciales.	124	47	24	6	201	28	5	234
TOTAUX GÉNÉRAUX. . .		329	151	69	16	563	61	21	677
Première chambre		314	125	59	14	512	52	12	606
Deuxième id.		15	26	10	2	53	9	9	71

Affaires civiles et commerciales. — Causes terminées.

COUR D'APPEL DE LIÈGE.

JURIDICTIONS QUI ONT RENDU LES DÉCISIONS ATTAQUÉES ET CHAMBRES DE LA COUR QUI ONT STATUÉ.		1871-1872 à 1875-1876.							
		CAUSES TERMINÉES							
		par arrêts au fond				TOTAL.	par désistement, transaction ou radiation demandée par les parties.	par radiation du rôle ordonnée d'office.	TOTAL.
		con- firmatifs.	contradictoires infirmatifs		par défaut, non susceptibles d'op- position.				
		en tout.	en partie seulement.						
AFFAIRES CIVILES.									
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.	Liège.	166	63	70	13	312	48	28	390
	Huy	24	6	8	3	41	5	5	54
	Verviers	39	8	27	3	77	13	8	98
	Tongres.	23	4	2	»	29	2	2	33
	Hasselt	4	2	2	1	9	2	2	13
	Arlon.	30	11	16	4	58	7	7	72
	Marche	13	1	1	2	17	4	2	23
	Neufchâteau	4	1	1	1	7	1	2	10
	Namur	39	12	25	3	79	11	9	99
	Dinant	25	8	11	7	51	8	10	69
Tribunaux étrangers au ressort (affaires renvoyées après cassation) . .		4	»	»	»	4	»	1	5
Conseil de discipline de l'ordre des avocats		»	»	»	»	»	»	»	»
Appels de jugements d'arbitres		»	»	»	»	»	»	»	»
Affaires portées directement devant la Cour		11	1	»	4	16	1	»	17
AFFAIRES COMMERCIALES.									
TRIBUNAUX									
DE PREMIÈRE INSTANCE.	DE COMMERCE.								
	Liège.	51	12	15	12	90	22	5	117
Huy		7	1	4	2	14	3	1	18
	Verviers	23	16	3	3	45	6	2	53
Tongres.		3	»	»	»	3	»	1	4
Hasselt		»	»	»	»	»	1	4	5
Arlon.		9	4	2	»	15	3	2	20
Marche		2	»	1	»	3	2	»	5
Neufchâteau		3	»	»	1	4	»	»	4
	Namur	18	11	3	2	34	5	8	47
Dinant		6	3	3	1	13	5	1	19
TOTAUX . . .	Affaires civiles	382	117	163	40	702	102	76	880
	Affaires commerciales	124	47	31	21	223	47	24	294
TOTAUX GÉNÉRAUX. . .		506	164	194	61	925	149	100	1,174
Première chambre		448	93	101	32	674	114	33	861
Deuxième id.		203	59	84	22	368	43	12	463
Troisième id.		55	12	9	7	83	52	25	160

Cour de cassation.

Il y a, pour toute la Belgique, une Cour de cassation.
 Cette Cour ne connaît pas du fond des affaires, sauf le jugement des Ministres. (Constitution, art. 93.)
 La loi organique du 4 août 1832, qui a institué la Cour de cassation, en fixe le siège à Bruxelles.
 D'après cette loi, la Cour se compose d'un premier président, de deux présidents de chambre et de seize conseillers. (Art. 2.)

Le nombre des conseillers a été réduit à quinze par la loi du 15 juin 1849, qui n'a maintenu qu'un président de chambre.
 Les fonctions de ministère public sont exercées, à la Cour, par un procureur général et deux avocats généraux. (Art. 3.)
 Il y a, près la Cour, un greffier et deux commis-greffiers. (Art. 4.)
 La loi d'organisation judiciaire du 18 juin 1869, maintient ces dernières dispositions.

COUR DE CASSATION. — PREMIÈRE CHAMBRE.

Pourvois en matière civile.

NATURE DES AFFAIRES.		MOYENNE. 1861-1862 à 1870-1871.	ANNÉES JUDICIAIRES (15 août à 15 août).						
			1871-1872.	1872-1873.	1873-1874.	1874-1875.	1875-1876.		
Affaires	à juger.	pendantes au commencement de l'année	26	36	30	31	24	30	
		introduites pendant l'année	32	38	37	36	50	46	
	TOTAUX:		58	74	67	67	74	76	
	terminées		31	44	36	43	44	48	
	restant à juger à la fin de l'année.		27	30	31	24	30	28	
NOMBRE DES ARRÊTS.									
Arrêts	au fond	Cassation.	5	11	11	11	12	12	
		Rejet	24	32	23	23	26	34	
	décrétant.	la déchéance.	"	"	"	"	1	"	
		le désistement.	3	1	1	6	1	"	
	terminant des affaires	statuant sur des demandes :	de Pro Deo	1	"	1	1	1	2
			en règlement de juges.	"	"	"	"	"	"
			en paiement d'honoraires	"	"	"	"	"	"
			en récusation	"	"	"	"	"	"
			dans un arrêt de renvoi	"	"	"	"	"	"
	d'instruction sur incidents élevés devant la Cour.		"	"	"	"	"	"	
	de jonction.		"	"	"	"	"	"	

DEUXIÈME CHAMBRE.

Pourvois en matière criminelle et autres matières.

NATURE DES ARRÊTS.		MOYENNE. 1861 à 1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	
Arrêts statuant au fond, rendus en matière	criminelle.	Cassation.	2	2	2	7	6	3
		Rejet	21	13	15	29	26	22
	correctionnelle.	Cassation.	4	4	12	15	20	8
		Rejet	13	12	39	35	30	34
	de simple police.	Cassation.	4	"	"	"	"	"
		Rejet	7	"	"	"	"	"
	pénale militaire.	Cassation.	"	"	3	"	2	5
		Rejet	7	13	20	26	27	18
	de garde civique.	Cassation.	2	1	2	"	2	5
		Rejet	3	19	3	3	13	2
	de milice.	Cassation.	4	2	7	5	16	16
		Rejet	12	23	27	39	20	31
	électorale.	Cassation.	9	5	5	"	5	82
		Rejet	10	9	34	7	30	99
	de patente	Cassation.	9	"	2	"	9	"
		Rejet	3	1	7	"	3	4
Arrêts d'instruction		"	1	"	"	"	"	
Arrêts décrétant le désistement.		3	1	3	2	1	5	
Arrêts statuant sur des pourvois dans l'intérêt de la loi, en matière	criminelle	Cassation.	"	"	"	"	"	"
		Rejet	"	"	"	"	"	"
	correctionnelle.	Cassation.	"	1	"	"	"	"
		Rejet	"	"	"	"	"	"
	de simple police.	Cassation.	"	"	"	"	"	"
		Rejet	"	"	"	"	"	"
	autres matières	Cassation.	"	"	"	"	"	"
		Rejet	"	"	"	"	"	"
Arrêts statuant sur des demandes	en règlement de juges.	2	4	2	3	3	10	
	en renvoi pour suspicion légitime	"	"	"	1	1	"	
	en renvoi pour sûreté publique	"	"	"	"	"	"	
	faites en vertu de {	l'art. 415 du Code d'instruct. criminelle.	"	"	"	"	"	"
l'art. 482 du même Code.		"	"	"	"	"	"	
TOTAUX GÉNÉRAUX.		115	111	183	172	214	344	

Saisies.

Saisie mobilière. — Le Code de procédure civile établit des règles différentes suivant la nature du gage saisi, la qualité de la créance ou du débiteur.

Distribution par contribution. — Voici le nombre de ces procédures poursuivies devant les tribunaux de première instance, pendant les années judiciaires 1871-1872 à 1875-1876.

1871-1872.	11
1872-1873.	14
1873-1874.	14
1874-1875.	20
1875-1876.	24

Saisies immobilières. — Le nombre des saisies immobilières et des ordres ouverts devant les tribunaux de première instance pour

la collocation des créanciers hypothécaires ou privilégiés, a été comme il suit :

	Transcriptions de saisies.	Ordres.
1871-1872.	666	138
1872-1873.	532	116
1873-1874.	493	81
1874-1875.	533	86
1875-1876.	553	72

Contrainte par corps.

La contrainte par corps est aujourd'hui régie par la loi du 27 juillet 1871 qui a abrogé, en grande partie, la loi du 21 mars 1839.

Les tableaux suivants contiennent l'indication du nombre des débiteurs incarcérés, de la nature et du montant des dettes, de la durée de l'emprisonnement et des causes de l'élargissement.

Un tableau spécial est destiné à faire connaître le sexe, l'âge, l'état civil et les autres circonstances personnelles aux incarcérés.

Nombre des débiteurs incarcérés et nature de la dette, par année (1851 à 1875.)

ANNÉES.	DÉBITEURS INCARCÉRÉS					EN MATIÈRE PÉNALE, à la requête de parties civiles, pour dommages intérêts.
	POUR DETTES				TOTAL.	
	CIVILES.	COMMERCIALES.	civiles ou commerciales à charge d'étrangers en vertu d'un jugement.	de l'ordonnance du président du tribunal de 1 ^{re} instance.		
1851.	»	92	1	22	115	9
1852.	1	93	1	25	123	10
1853.	2	112	»	19	133	6
1854.	»	111	»	27	138	6
1855.	1	125	1	36	163	3
1856.	2	117	1	19	139	2
1857.	3	121	»	29	153	9
1858.	2	116	»	23	141	3
1859.	1	91	»	20	112	7
1860.	»	97	»	15	112	6
1861.	»	93	»	19	112	3
1862.	1	98	»	16	115	8
1863.	1	102	»	18	121	4
1864.	2	99	»	19	120	5
1865.	»	90	1	13	104	5
1866.	»	81	1	20	102	5
1867.	»	69	2	12	83	6
1868.	»	61	2	13	76	11
1869.	2	61	1	7	71	4
1870 (1)	»	37	»	7	44	2
Du 1 ^{er} novembre 1870 au 31 décembre 1871	»	41	»	8	49	4
1872.	»	1	»	»	1	2
1873.	»	2	»	»	2	5
1874.	»	5	»	»	5	1
1875.	»	5	»	»	5	1

(1) Au 31 octobre.

Nombre des débiteurs incarcérés et nature des dettes, par arrondissement (1871 à 1875).

ARRONDISSEMENTS.	DÉBITEURS INCARCÉRÉS POUR																DOMMAGES-INTÉRÊTS EN MATIÈRE PÉNALE.			
	DETTES CIVILES.				DETTES COMMERCIALES.				ÉTRANGERS.											
	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Bruxelles.	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	2	1	»	»
Louvain.	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nivelles.	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Anvers.	»	»	»	»	»	1	2	5	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Malines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Turnhout.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mons.	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Charleroy.	»	»	»	»	»	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tournay.	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Cand.	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Audenarde.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Termonde.	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bruges.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Courtrai.	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Furnes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ypres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Liège.	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huy.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Verviers.	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tongres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hasselt.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marche.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Neufchâteau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Namur.	»	»	»	»	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dinant.	»	»	»	»	»	1	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux par ressort.	Bruxelles.				29	1	2	5	3	8	Cand.				1	Liège.				3
TOTAUX GÉNÉRAUX.	»				51	1	2	5	5	8	»				4	»				1

Circonstances personnelles aux débiteurs incarcérés en matière civile et commerciale (1871 à 1875).

SEXE ET PROFESSIONS.		DÉBITEURS INCARCÉRÉS POUR																			
		DETTES CIVILES.					DETTES COMMERCIALES.					ÉTRANGERS.			DOMMAGES-INTÉRÊTS EN MATIÈRE PÉNALE.						
		Du 1 ^{er} nov. 1870 au 31 dec. 1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	Du 1 ^{er} nov. 1870 au 31 dec. 1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	Du 1 ^{er} nov. 1870 au 31 dec. 1871.	1872.	1873.	1874.	1875.					
Sexe des débiteurs incarcérés.	Hommes. Femmes	"	"	"	"	"	11	1	2	5	3	7	"	"	"	"	1	2	5	1	1
PROFESSION DES DÉBITEURS INCARCÉRÉS.																					
Négociants, commerçants, fabricants, industriels.	"	"	"	"	"	"	15	1	1	5	1	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Boulangers, épiciers.	"	"	"	"	"	"	5	"	1	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"
Cabaretiers, hôteliers, aubergistes, débits de vins	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Colporteurs, fripiers, marchands-forains	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Entrepreneurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Commissionnaires, agents d'affaires, courtiers.	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Capitaines de navires, courtiers de navires, armateurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Voituriers, charretiers, loueurs de voitures	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bateliers, pilotes, matelots	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Commis-voyageurs.	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Teinturiers, blanchisseurs	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tailleurs, marchands tailleurs.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chapeliors, marchands de bonnets, brosiers, cordiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tanneurs, chamoisiers, cordonniers, bottiers	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Boulangers, pâtissiers, marchands de farine, fabricants de chicorée	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bouchers, charcutiers	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Brasseurs, distillateurs, vinaigriers.	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ménuisiers, ébénistes, charpentiers, charrons, tonneliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Serruriers, maréchaux-ferrants, mécaniciens, orfèvres	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maçons, maîtres-maçons, fabricants de chaux, marchands d'ardoises	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Peintres en bâtiments, vitriers, miroitiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Selliers, carrossiers, marchands d'équipages	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Imprimeurs, typographes, libraires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"
Ouvriers, journaliers, domestiques, écuysers	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"
Cultivateurs, fermiers.	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"
Avocats, notaires, clercs de notaires.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Employés, commis aux écritures, écrivains	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Médecins, vétérinaires, pharmaciens.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Professeurs, instituteurs, gens de lettres, étudiants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Journalistes, éditrs de journaux.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"
Architectes, arpenteurs, ingénieurs.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Artistes peintres, dessinateurs, musiciens	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Artistes dramatiques, directeurs de théâtre.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Militaires, ex-militaires.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Particuliers, rentiers, propriétaires, sans profession	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Contrainte par corps. — Montant des dettes. — Durée de l'emprisonnement. — Causes de l'élargissement des détenus (1871 à 1875).

[illegible]

Sursis de paiement.

Voici l'état des sursis, demandés depuis 1861 :

Sursis demandés aux Cours d'appel.

ANNÉES.	ACCORDÉS.	REJETÉS.
1861	3	"
1862	4	"
1863	6	1

ANNÉES.	ACCORDÉS.	REJETÉS.
1864	2	"
1865	4	"
1866	8	"
1867	3	"
1868	"	4
1869	"	"
1870	5	"

Sursis demandés aux Cours d'appel.

COURS D'APPEL.	DEMANDES.	1871.		1872.		1873.		1874.		1875.	
		Sursis.	Prolongation.	Sursis.	Prolongation.	Sursis.	Prolongation.	Sursis.	Prolongation.	Sursis.	Prolongation.
Bruxelles	accordées	(1) 1	"	"	"	(2) 2	"	"	"	1	"
	rejetées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Gand	accordées	"	1	"	"	1	1	1	2	"	"
	rejetées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège	accordées	2	"	1	"	"	"	"	"	"	"
	rejetées	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
TOTAUX	accordées	3	1	1	"	3	1	1	2	1	"
	rejetées	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
TOTAUX GÉNÉRAUX . .		3	1	1	"	4	1	1	2	1	"

État des sursis provisoires accordés par les tribunaux de commerce.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.	1871.		1872.		1873.		1874.		1875.	
	Sursis.	Prolongation.	Sursis.	Prolongation.	Sursis.	Prolongation.	Sursis.	Prolongation.	Sursis.	Prolongation.
Bruxelles	1	"	"	"	1	"	"	"	2	"
Louvain	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nivelles	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Anvers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Malines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tournay	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Gand	2	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Audenarde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde	"	"	"	"	"	"	2	"	3	"
Bruges	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Ostende	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Courtrai	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"
Huy	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Verviers	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Namur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dinant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Faillites.

1871	341	1874	488
1872	309	1875	515
1873	381		

L'état qui suit indique le nombre des jugements déclaratifs de faillite prononcés annuellement depuis 1861 :

1861	313	1866	352
1862	321	1867	388
1863	316	1868	406
1864	281	1869	356
1865	273	1870	344

Les tableaux suivants indiquent pour la période des années 1871 à 1875 :

- 1° Le nombre des faillites par arrondissement;
- 2° Le montant du passif;
- 3° La condition des faillis, notamment le sexe, l'âge, l'origine, la résidence et la profession.

(1) Demande retirée.
(2) Dont 1 renonciation.

Faillites déclarées. — Relevé par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	TOTAL.
Bruxelles.	104.9	104	100	131	151	206	692
Louvain	8.9	9	13	12	11	14	59
Nivelles	4.6	9	7	3	7	5	31
Anvers.	23.5	20	13	42	52	54	181
Malines	3.4	4	4	6	5	7	26
Turnhout.	0.8	»	1	»	1	2	4
Mons	29.9	32	30	22	44	21	149
Charleroy.	33.2	32	33	35	52	44	196
Tournay	14.0	»	»	12	15	18	45
Gand	17.4	16	16	21	20	35	108
Audenarde	2.8	5	3	4	4	9	25
Alost	3.9	8	7	6	5	3	29
Saint-Nicolas	4.8	11	4	6	9	8	38
Termonde	3.0	3	1	»	1	3	8
Bruges	9.7	9	10	14	14	17	64
Ostende	3.2	2	2	7	10	19	40
Courtrai	6.4	6	9	8	22	16	61
Furnes.	1.1	2	»	4	1	2	9
Ypres	1.5	3	4	5	2	4	18
Liège	10.3	12	5	14	20	18	69
Huy	4.0	2	1	»	1	2	6
Verviers	11.1	11	11	14	11	13	60
Tongres	1.1	2	2	1	6	1	12
Hasselt.	4.7	7	3	3	1	8	22
Arlon	4.4	»	1	1	4	2	8
Marche	2.2	2	2	1	»	1	6
Neufchâteau.	3.0	2	1	3	1	1	8
Namur.	12.6	17	17	2	10	8	54
Dinant.	9.0	11	9	4	8	4	36
TOTAUX par ressorts.	Bruxelles.	222.9	210	201	263	338	1,383
	Gand.	53.5	65	56	75	88	400
	Liège	62.1	66	52	43	62	281
TOTAUX GÉNÉRAUX. . .	338.5	341	309	381	488	545	2,064

Faillites déclarées. — Montant du passif.

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL des FAILLITES DÉCLARÉES.	MONTANT DU PASSIF.							
		MOINS	1,000	5,000	10,000	20,000	50,000	100,000	INCONNU.
		de 1,000 francs.	à 5,000.	à 10,000.	à 20,000.	à 50,000.	à 100,000.	et PLUS.	
1861 à 1870, moyenne.	338.5	7.6	67.2	55.2	50.0	50.5	26.5	24.8	56.7
1871.	341	8	61	58	55	52	27	30	50
1872.	309	5	62	48	56	42	19	27	50
1873.	381	6	45	72	62	51	34	34	77
1874.	488	16	51	63	67	84	36	62	76
1875.	515	12	94	97	94	73	56	67	55
TOTAUX par ressorts. { Bruxelles. { Gand . . { Liège . .	1,383	43	226	229	223	188	110	126	238
	400	2	71	79	69	58	34	53	34
	281	2	49	30	39	56	28	41	36
TOTAUX GÉNÉRAUX. . .	2,064	47	346	338	331	302	172	220	308

Faillites déclarées. — Circonstances personnelles aux faillis.

NATURE DES RENSEIGNEMENTS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	TOTAL.
Nombre des faillites déclarées.		338.5	341	309	381	488	515	2,064
Sexe	Hommes.	303.1	311	276	338	439	503	1,867
	Femmes.	35.4	30	33	43	49	42	197
Age.	Moins de 21 ans.	0.2	"	1	"	1	1	3
	De 21 à 25 ans.	2.4	4	6	6	5	9	30
	Id. 25 à 30 id.	12.5	19	12	11	24	23	89
	Id. 30 à 40 id.	45.0	53	34	49	70	73	279
	Id. 40 à 50 id.	44.7	43	38	13	62	61	217
	Id. 50 à 60 id.	23.6	21	18	24	34	34	134
	60 ans et au-dessus.	11.0	6	10	14	14	16	60
	Inconnu.	199.1	192	190	234	278	328	1,222
Origine	Belges.	265.2	221	195	198	313	303	1,233
	Etrangers.	23.7	9	10	46	20	24	109
	Inconnue.	49.6	108	104	137	155	218	722

Faillites déclarées. — Circonstances personnelles aux faillis (suite).

NATURE DES RENSEIGNEMENTS.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	TOTAL.
Résidence.	Villes, chefs-lieux d'arrondissement.	161.0	133	131	183	221	261	929
	Autres villes.	36.4	41	40	55	41	56	233
	Communes rurales.	144.1	167	138	113	226	228	902
Profession.	Banquiers, négociants, agents de change.	57.8	75	68	99	131	176	552
	Fabricants.	19.1	19	14	23	31	42	129
	Entrepreneurs de transports, voituriers, etc.	2.1	2	2	2	3	2	11
	Hôteliers, restaurateurs, cabaretiers.	28.6	26	21	25	29	44	145
	Nourriture (brasseurs, boulangers, bouchers, etc.).	26.4	20	31	39	30	24	144
	Habillement (tailleurs, bottiers, etc.).	39.0	28	21	25	30	33	137
	Autres marchands et boutiquiers.	101.3	101	111	102	126	128	567
	Construction (charpent., serruriers, maçons, etc.).	26.2	36	25	28	29	18	166
	Imprimeurs, libraires, graveurs, relieurs.	2.1	2	3	2	5	5	17
	Autres professions.	32.9	32	14	36	71	43	196
Faillites d'associés.	Parents et enfants.	0.8	"	"	"	2	2	4
	Frères, sœurs.	3.8	7	1	3	11	12	34
	Époux.	1.7	"	"	"	1	1	2
	Autres.	11.9	10	9	17	26	14	106

Faillites terminées. — Dividende obtenu (1).

MONTANT DES DIVIDENDES.		1861 à 1870. Moyenne.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	TOTAL.
DIVIDENDES des faillites terminées par concordat ou autres arrangements.	Rien.	0.1	"	"	"	"	"	"
	Moins de 10 p. o/o.	1.8	"	"	1	"	"	1
	De 10 à 20 id.	4.6	2	1	1	"	7	11
	Id. 20 à 30 id.	8.3	4	2	"	1	3	10
	Id. 30 à 50 id.	5.6	3	6	2	3	3	17
	Id. 50 à 75 id.	3.8	2	"	1	1	1	5
	75 et plus.	0.5	"	"	"	"	"	"
	Paiement intégral.	3.4	1	1	3	2	1	8
DIVIDENDES des faillites liquidées après contrat d'union.	Inconnu.	5.7	2	3	"	3	4	12
	Rien.	16.0	2	4	1	2	9	13
	Moins de 10 p. o/o.	14.8	27	27	25	18	42	139
	De 10 à 20 id.	29.5	8	13	12	13	13	59
	Id. 20 à 30 id.	14.5	5	3	10	16	9	43
	Id. 30 à 50 id.	9.0	9	5	4	6	9	33
	Id. 50 à 75 id.	2.9	2	1	2	2	"	7
	75 et plus.	0.5	"	1	1	2	"	4
Faillites révoquées. Id. abandonnées à défaut d'actif.	Paiement intégral.	1.7	2	"	"	"	"	2
	Inconnu.	16.3	5	12	13	3	5	40
	TOTAUX.	260.7	103	95	99	98	133	528

(1) Sauf Bruxelles. Les renseignements manquent.

Faillites terminées. — Durée de la procédure (1).

ANNÉES.	NOMBRE DES FAILLITES TERMINÉES par						DURÉE DES FAILLITES TERMINÉES PAR CONCORDAT, LIQUIDATION OU ARRANGEMENT EXTRAJUDICIAIRE.									
	révocation.	abandon à défaut d'actif.	arrangement extrajudiciaire.	concordat.	liquidation après concordat d'union.	TOTAL.	Trois mois.	Six mois.	Un an.	Deux ans.	Trois ans.	Quatre ans.	Cinq ans.	Plus de cinq ans.	Inconnue	TOTAL.
1861 à 1870 moyenne .	6.9	84.8	0.4	33.8	131.8	260.7	38.3	27.7	22.3	10.4	3.9	2.4	0.4	3.8	59.8	169.0
1871.	2	27	»	14	60	74	43	13	44	4	4	4	»	10	16	74
1872.	3	46	»	43	63	76	22	10	46	4	2	4	»	7	14	76
1873.	5	46	4	7	70	78	22	14	13	8	7	4	»	4	9	78
1874.	3	23	»	40	62	72	29	9	40	7	6	4	»	4	6	72
1875.	»	27	»	49	87	106	34	19	47	9	4	4	»	6	13	106
TOTAUX. . .	43	409	4	63	342	528	122	65	70	29	23	8	»	31	58	406

Les banqueroutes simples et les banqueroutes frauduleuses ont été comprises dans le compte de la justice criminelle et correctionnelle.

(1) Sauf Bruxelles. Les renseignements manquent.

TABLE DES MATIÈRES.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

JUSTICE CIVILE.

	Pages.
NOTARIAT :	
Législation	1
État des actes notariés, par canton de justice de paix	2
JUSTICE DE PAIX :	
Législation	10
Bureau de conciliation	ib.
Juridiction contentieuse	12
Nature des affaires	13
Actes d'instruction et de procédure	14
Juridiction gracieuse	ib.
Récapitulation par canton	15
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE :	
Compétence	25
Causes civiles inscrites au rôle	26
Causes civiles terminées	27
Aperçu général des causes introduites, terminées et restant à juger	28
Nature des affaires terminées par jugement	ib.
Actes d'instruction et de procédure	29
Actes de juridiction gracieuse; Pro Deo; homologations, etc.	30
Vente de biens de mineurs; Pro Deo.	ib.
CONSEILS DE PRUD'HOMMES :	
Législation	31
Conciliation et affaires contentieuses	ib.
État des travaux des conseils de prud'hommes	ib.
Poursuites disciplinaires	36
Actes d'instruction et de procédures gratuites	ib.
TRIBUNAUX DE COMMERCE :	
Législation	36
Causes commerciales introduites	37
Id. terminées	38
Jugements rendus	39
Aperçu général des causes commerciales introduites, terminées et restant à juger.	ib.
COURS D'APPEL :	
Législation	40
Nombre des appels	ib.

	Pages
Causes introduites, avec l'indication des juridictions qui ont rendu les décisions attaquées.	42
Causes terminées	45
État général et comparatif des causes introduites, terminées et restant à juger.	48
État des jugements confirmés ou réformés	49
 COUR DE CASSATION :	
Législation	50
Pourvois en matière civile.	ib.
Id. criminelle et autres matières.	51
 PROCÉDURE. — SAISIES :	
Saisies mobilières	52
Distribution par contribution	ib.
Saisies immobilières	ib.
 CONTRAINTÉ PAR CORPS :	
Législation	52
Nombre des débiteurs et nature des dettes, par année.	ib.
Id. id. par arrondissement.	53
Circonstances personnelles aux débiteurs incarcérés	54
Montant des dettes; durée de l'emprisonnement et causes de l'élargissement des détenus.	55
 SURSIS DE PAYEMENT :	
Sursis demandés aux Cours d'appel	56
Id. provisoires accordés par les tribunaux de commerce	ib.
 FAILLITES :	
Relevé annuel des faillites déclarées.	56
Faillites déclarées. — Relevé par arrondissement.	57
Montant du passif	58
Circonstances personnelles aux faillis	ib.
Dividende obtenu	59
Durée de la procédure.	60